John Adams
Library,

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No
ADAMS
193.4
v.4

MÉMOIRES
DU CARDINAL
DE RETZ,

CONTENANT

Ce qui s'est passé de remarquable en France pendant les premieres années du regne de LOUIS *XIV.*

Nouvelle Edition exactement revue & corrigée.

TOME QUATRIÉME.

A GENEVE,

Chez FABRY & BARILLOT.

M. DCC. LXXVII.

ADAMS 193.4
v.4

MÉMOIRES
DU CARDINAL
DE RETZ,
ÉCRITS PAR LUI-MÊME,
A MADAME DE***.

LIVRE CINQUIÉME.

JE ne demeurai que quatre heures à Piombino (*a*) ; j'en ſortis auſſi-tôt que j'eus dîné, & je pris la route de Florence. Je trouvai à trois ou quatre lieues de Volterre un ſignor Annibal, (je ne me reſſouviens pas du nom de cette maiſon;) il étoit gentilhomme de la chambre du grand-duc, & il venoit de ſa part, ſur l'avis que le gouverneur de Porto-Ferraro lui avoit donné, de me faire complimenter, & me prier

(*a*) Année 1654.

d'agréer de faire une légere quarantaine avant que d'entrer plus avant dans le pays.

Il étoit un peu brouillé avec les Genois, & il appréhendoit que, ſous le prétexte de communication avec les gens qui venoient de la côte d'Eſpagne, ſuſpecte de contagion, ils n'interdiſſent le commerce de la Toſcane. Le ſignor Annibal me mena dans une maiſon qui eſt ſous Volterre, qui s'appelle l'*Hoſpitalita*, & qui eſt bâtie ſur le champ de bataille où Catilina fut tué. Elle étoit autrefois au grand Laurent de Medicis, & elle eſt tombée par alliance dans la maiſon de Corſini. J'y demeurai neuf jours, & j'y fus toujours ſervi magnifiquement par les officiers du grand-duc. L'abbé Charrier, qui ſur le premier avis de mon arrivée étoit allé à Porto-Ferraro, étoit venu de Florence en poſte m'y trouver; & le bailli de Gondi m'y vint prendre avec les carroſſes du grand-duc, pour me mener coucher à Camogliane, belle & ſuperbe maiſon qui eſt au marquis Nicolini, ſon parent proche. J'en partis le lendemain au matin d'aſſez bonne heure, pour aller coucher à Lambroſiano, qui eſt un lieu de chaſſe où le grand-duc étoit depuis quelques jours. Il me fit l'honneur de venir au-devant de moi à une lieue delà juſqu'à Empoli, qui eſt une aſſez jolie ville;

& le premier mot qu'il me dit, après le premier compliment, fut que je n'avois pas trouvé en Espagne les Espagnols de Charles-quint. Comme il m'eut mené dans mon appartement à Lambrosiano, & que je me vis dans ma propre chambre dans un fauteuil au-dessus de lui, je lui demandai si je jouois bien la comédie. Il ne m'entendit pas d'abord; mais comme il eut connu que je lui voulois marquer par-là que je ne me méconnoissois point moi-même, & que je ne prenois pas la main sur lui sans y faire au moins la réflexion que je devois, il me dit : *vous êtes le premier cardinal qui m'ait parlé ainsi. Vous êtes aussi le premier pour qui je fasse ce que je fais sans peine.* Je demeurai trois jours avec lui à Lambrosiano, & le second, il entra dans ma chambte tout ému, en me disant : *je vous apporte une lettre du duc d'Arcos, viceroi de Naples, qui vous fera voir l'état où est le royaume de Naples.* Cette lettre portoit que M. de Guise y étoit descendu; qu'il y avoit eu un grand combat auprès de la tour des Grecs; qu'il espéroit que les François ne feroient point de progrès; qu'au moins les gens de guerre le lui faisoient espérer ainsi : *car comme*, disoit le viceroi, *jo non soi soldato; je suis obligé de m'en rapporter à eux.* La confes-

ſion, comme vous voyez, eſt aſſez plaiſante pour un viceroi. Le grand-duc me fit beaucoup d'offres, quoique le cardinal Mazarin l'eût fait menacer, de la part du roi même, de rupture, s'il me donnoit paſſage par ſes états. Rien ne pouvoit être plus ridicule; & le grand-duc lui répondit par ſon réſident, qui me l'a confirmé depuis, qu'il le prioit de lui donner une invention de faire agréer au pape & au ſacré college le refus qu'il m'en pourroit faire. Je ne pris de toutes les offres du grand-duc que quatre mille écus, que je me crus néceſſaires, parce que l'abbé Charrier m'avoit dit qu'il n'y avoit encore aucune lettre de change pour moi à Rome. J'en fis ma promeſſe, & je les dois encore au grand-duc, qui a trouvé bon que je le miſſe le dernier dans le catalogue de mes créanciers, comme celui qui eſt aſſurément le moins preſſé de ſon rembourſement.

J'allai de Lambroſiano à Florence, où je demeurai deux jours avec le cardinal Jean-Charles de Medicis, & M. le prince Leopold ſon frere, qui a auſſi depuis été cardinal. Ils me donnerent une litiere du grand-duc, qui me porta juſqu'à Sienne, où je trouvai M. le prince Mathias, qui en étoit gouverneur. Il ne ſe peut rien ajouter aux honnêtetés que je reçus de cette maiſon,

qui a véritablement hérité du titre de magnifique, que quelques-uns d'eux ont porté, & que tous ont mérité. Je continuai mon chemin dans leurs litieres & avec leurs officiers; & comme les pluies furent excessives en Italie, je faillis à me noyer auprès de *Ponte Cantine* dans un torrent, dans lequel un coup de tonnerre qui effraya mes mules fit tomber la nuit ma litiere. Le péril y fut certainement fort grand.

Comme je fus à une demi-journée de Rome, l'abbé Rousseau, qui, après m'avoir tenu à Nantes la corde avec laquelle je me sauvai, s'étoit sauvé lui-même fort résolument & fort heureusement du château, & qui étoit venu m'attendre à Rome; l'abbé Rousseau, dis-je, vint au-devant de moi pour me dire que la faction de France s'étoit fort déclarée à Rome contre moi, & qu'elle menaçoit même de m'empêcher d'y entrer. Je continuai mon chemin, je n'y trouvai aucun obstacle, & j'arrivai par la porte angélique à S. Pierre où je fis ma priere, & d'où j'allai descendre chez l'abbé Charrier. J'y trouvai monsignor Febey, maître des cérémonies, qui m'y attendoit, & qui avoit ordre du pape de me diriger dans ces commencemens. Monsignor Franzoni, trésorier de la chambre & qui est présentement cardinal, arriva ensuite avec une

bourſe dans laquelle il y avoit quatre mille écus en or, que ſa ſainteté m'envoyoit avec mille & mille honnêtetés. J'allai dès le ſoir en chaiſe, inconnu, chez la ſignora Olimpia, & chez madame la princeſſe de Roſſanne, & je revins coucher, ſans être accompagné que de deux gentilshommes, chez l'abbé Charrier.

Le lendemain comme j'étois au lit, l'abbé de la Rochepoſai, que je ne connoiſſois point du tout, entra dans ma chambre, & après qu'il m'eut fait ſon premier compliment ſur quelque alliance qui eſt entre nous, il me dit qu'il ſe croyoit obligé de m'avertir que le cardinal d'Eſt, protecteur de France, avoit des ordres terribles du roi; qu'il ſe tenoit à l'heure même une congrégation des cardinaux François chez lui, qui alloient décider du détail de la réſolution que l'on y prendroit contre moi; mais que la réſolution y étoit déja priſe en gros, conformément aux ordres de ſa majeſté, de ne me point ſouffrir à Rome, & de m'en faire ſortir à quelque prix que ce fût. Je répondis à M. l'abbé de la Rochepoſai, que j'avois eu de ſi violens ſcrupules de ces manieres d'armemens, que j'avois autrefois fait à Paris, que j'étois réſolu de mourir plutôt mille fois que de ſonger à aucune défenſe; que d'un autre côté je ne

croyois pas qu'il fût du respect à un cardinal d'être venu si près du pape pour sortir de Rome sans lui baiser les pieds, & qu'ainsi tout ce que je pouvois faire dans l'extrêmité où je me trouvois, étoit de m'abandonner à la providence de Dieu, & d'aller dans un quart-d'heure tout seul à la messe, s'il lui plaisoit, avec lui, dans une petite église qui étoit à la vue du logis. L'abbé de la Rochepofai s'apperçut que je me moquois de lui, & il sortit de mon logis assez mal satisfait de sa négociation, de laquelle à mon avis il avoit été chargé par le pauvre cardinal Antoine, bon-homme, mais foible au-delà de l'imagination. Je ne laissai pas de faire donner avis au pape des menaces, & il envoya aussi-tôt au comte Vidman, noble Vénitien, colonel de sa garde, l'abbé Charrier, pour lui dire qu'il lui répondroit de ma personne, en cas que s'il voyoit la moindre apparence de mouvement dans la faction de France, il ne disposât pas comme il lui plairoit de ses Suisses, de ses Corses, de ses lanciers & de ses chevaux-légers. J'eus l'honnêteté de faire donner avis de cet ordre à M. le cardinal d'Est, quoiqu'indirectement, par monsignor Scotti; & M. le cardinal d'Est eut aussi la bonté de me laisser en repos.

Le pape me donna une audience de quatre heures dès le lendemain, où il me donna toutes les marques d'une bonne volonté qui étoit bien au-dessus de l'ordinaire, & d'un génie qui étoit bien au-dessus du commun. Il s'abaissa jusqu'au point de me faire des excuses de ce qu'il n'avoit pas agi avec plus de vigueur pour ma liberté. Il en versa des larmes, même avec abondance, en me disant : « *Dio lo pardoni* » à ceux qui ont manqué de me donner » le premier avis de votre prison. Ce forsante de Valancey me surprit, & il me » vint dire que vous étiez convaincu d'avoir attenté sur la personne du roi. Je » ne vis aucun courier, ni de vos proches, » ni de vos amis. L'ambassadeur eut tout » le loisir de débiter ce qu'il lui plut, & » d'amortir le premier feu du sacré collége, dont la moitié crut que vous étiez » abandonné de tout le royaume, en ne » voyant ici personne de votre part ». L'abbé Charrier, qui, faute d'argent étoit demeuré dix ou douze jours à Paris depuis ma détention, m'avoit instruit de tout ce détail à l'*Hospitalita*, & il y avoit même ajouté qu'il y seroit peut-être demeuré encore long-tems, si l'abbé Amelot ne lui avoit apporté deux mille écus. Ce délai me coûta cher; car il est vrai que si le pape

eut été prévenu par un courier de mes amis, il n'eut pas donné audience à l'ambaſſadeur, ou il ne la lui auroit donnée qu'après qu'il auroit pris lui-même ſes réſolutions. Cette faute fut capitale, & d'autant plus qu'elle étoit de celles que l'on peut aiſément s'empêcher de commettre. Mon intendant avoit quatorze mille livres de mon argent, quand je fus arrêté; mes amis n'en manquoient pas même à mon égard, comme il parut par les aſſiſtances qu'ils me donnerent dans les ſuites. Ce n'eſt pas l'unique occaſion, dans laquelle j'ai remarqué que l'averſion que la plupart des hommes ont à ſe deſſaiſir, fait qu'ils ne le font jamais aſſez-tôt, même dans les rencontres où ils ſont les plus réſolus de le faire. Je ne me ſuis jamais ouvert à qui que ce ſoit de ce détail, parce qu'il touche particuliérement quelques-uns de mes amis. Je ſuis uniquement à vous, & je vous dois la vérité toute entiere.

Le pape tint conſiſtoire le jour qui ſuivit l'audience, dont je viens de vous rendre compte, tout exprès pour me donner le chapeau. *Et comme*, me dit-il, *voſtro protettore di quanto baiocchi*, (il n'appelloit jamais autrement le cardinal d'Eſt) *eſt tout propre à faire quelqu'impertinence en cette occaſion, il le faut amuſer, & lui*

faire croire que vous ne viendrez point au consistoire. Cela me fut aisé ; parce que j'étois dans la vérité très-mal de mon épaule, & si mal, que Nicolo, le plus fameux chirurgien de Rome, disoit que si l'on n'y travailloit en diligence, je courois fortune de tomber dans des accidens encore plus fâcheux. Je me mis au lit sous ce prétexte, au retour de chez le pape. Il fit courir je ne sais quel bruit touchant ce consistoire, qui aida à tromper les François. Ils y allerent tous bonnement, & ils furent fort étonnés quand ils m'y virent entrer avec le maître des cérémonies, & en état de recevoir le chapeau. Messieurs les cardinaux d'Est & des Ursins sortirent, & le cardinal Bichi demeura. L'on ne peut s'imaginer l'effet que ces sortes de pieces font en faveur de ceux qui les jouent bien, dans un pays où il est moins permis de passer pour duppe qu'en lieu du monde.

La disposition où le pape étoit pour moi, laquelle alloit jusqu'au point de penser à m'adopter pour son neveu, & l'indisposition cruelle qu'il avoit contre M. le cardinal Mazarin, eussent apparemment donné dans peu d'autres scènes, s'il ne fût tombé malade trois jours après, de la maladie de laquelle il mourut au bout de cinq semaines. De sorte que tout ce que je pus faire

avant le conclave, fut de me faire traiter de ma bleſſure. Nicolo me démit l'épaule pour la ſeconde fois, pour la remettre. Il me fit des douleurs inconcevables, & il ne réuſſit pas dans ſon opération. La mort du pape arriva, & comme j'avois preſque toujours été au lit, je n'avois eu que fort peu de tems pour me préparer au conclave, qui devoit être toutefois, ſelon toutes les apparences, d'un très-grand embarras pour moi. M. le cardinal d'Eſt diſoit publiquement qu'il avoit ordre du roi, non-ſeulement de ne point communiquer avec moi, mais même de ne me point ſaluer. Le duc de Terra-Nova, ambaſſadeur d'Eſpagne, m'avoit fait toutes les offres imaginables de la part du roi ſon maître, auſſi-bien que le cardinal de Harrach au nom de l'Empereur. Le vieux cardinal de Medicis, doyen du ſacré collége & protecteur d'Eſpagne, prit d'abord une inclination naturelle pour moi. Mais vous jugez aſſez, par ce que vous avez vu de Saint-Sébaſtien & de Vivaros, que je n'avois pas deſſein d'entrer dans la faction d'Autriche. Je n'ignorois pas qu'un cardinal étranger, perſécuté par ſon roi, ne pouvoit faire qu'une figure très-médiocre dans un lieu où les égards que le général & les particuliers ont pour les couronnes, ont encore plus de force

qu'ailleurs, par les intérêts plus pressans & plus présens que tout le monde trouve à ne leur pas déplaire. Il m'étoit toutefois, non pas seulement d'importance, mais de nécessité pour les suites, de ne pas demeurer sans mesures dans un pays où la prévoyance n'a pas moins de réputation que d'utilité : je me trouvai, pour vous dire le vrai, fort embarrassé dans cette conjoncture. Voici comme je m'en démêlai. Le pape Innocent, qui étoit un grand homme, avoit eu une application particuliere au choix qu'il avoit fait des sujets pour les promotions des cardinaux, & il est constant qu'il ne s'y étoit que fort peu trompé. La signora Olimpia le força en quelque façon, par l'ascendant qu'elle avoit sur son esprit, à honorer de cette dignité Maldachin, son neveu, qui n'étoit encore qu'un enfant : mais on peut dire qu'à la réserve de celui-là, tous les autres furent, ou bons, ou soutenus par des considérations qui les justifierent. Il est même vrai qu'en la plupart, le mérite & la naissance concoururent à les rendre illustres. Ceux de ce nombre qui ne se trouverent pas attachés aux couronnes par la faction, se trouverent tout-à-fait libres à la mort du pape, parce que le cardinal Pamphile, son neveu, ayant remis son chapeau pour épouser madame la

princesse de Rossane, & le cardinal Astaly que sa sainteté avoit adopté, ayant été dégradé depuis du népotisme, même avec honte, il n'y avoit plus personne qui pût se mettre à la tête de cette faction dans le conclave. Ceux qui se rencontrerent en cet état, que l'on peut appeller de liberté, étoient MM. les cardinaux Chigi, Lomelin, Ottoboni, Impériali, Aquaviva, Pio, Borromée, Albizi, Gualtieri, Azolini, Homodei, Cibo, Odescalchi, Vidman, Aldobrandin. Dix de ceux-là, qui furent Lomelin, Ottoboni, Imperiali, Borromée, Aquaviva, Pio, Gualtieri, Albizi, Homodei, Azolini, se mirent dans l'esprit de se servir de leur liberté pour affranchir le sacré collége de cette coutume qui assujettit à la reconnoissance, des voix qui ne devroient reconnoître que les mouvemens du Saint-Esprit. Ils résolurent de ne s'attacher qu'à leur devoir, & de faire une profession publique, en entrant dans le conclave, de toutes sortes d'indépendances, & de factions & de couronnes. Comme celle d'Espagne étoit en ce tems-là la plus forte à Rome, & par le nombre des cardinaux, & par la jonction des sujets qui étoient assujettis à la maison de Medicis; ce fut celle aussi qui éclata le plus contre cette indépendance de *l'Escadron volant*, c'est le nom que l'on

donna à ces dix cardinaux que je viens de vous nommer.

Je pris ce moment de l'éclat que le cardinal Jean-Charles de Medicis fit au nom de l'Eſpagne contre cette union, pour entrer moi-même dans leur corps; à quoi je mis toutefois le préalable, qui étoit néceſſaire à l'égard de la France; & je priai monſignor Scotti, qui y avoit été nonce extraordinaire, & qui étoit agréable à la cour, d'aller chez tous les cardinaux de la faction, leur dire que je les ſuppliois de me dire ce que j'avois à faire pour le ſervice du roi; que je ne demandois pas le ſecret, & qu'il ſuffiſoit que l'on me dît jour à jour les pas que j'aurois à faire pour remplir mon devoir.

M. le cardinal Grimaldi fit une réponſe fort civile, & même fort obligeante à monſignor Scotti; mais MM. les cardinaux d'Eſt, Bichi & Urſin, me traiterent de haut en bas, même avec mépris. Je déclarai dès le lendemain publiquement, que puiſqu'on ne me vouloit donner aucun moyen de ſervir la France, je croyois que je ne pouvois rien faire de mieux, que de me mettre au moins dans la faction la plus indépendante de celle d'Eſpagne. J'y fus reçu avec toutes les honnêtetés imaginables, & l'événement fit voir que j'avois eu raiſon.

Je n'en eus pas tant dans la conduite que j'eus au même moment avec M. de Lionne. Il s'étoit raccommodé avec M. le cardinal Mazarin, qui l'envoya à Rome pour agir contre moi, & qui, pour l'y tenir avec plus de dignité, lui donna la qualité d'ambassadeur extraordinaire vers les princes d'Italie. Comme il étoit assez ami de Montrésor, il le vit devant qu'il partît. Il le pria de m'écrire qu'il n'oublieroit rien pour adoucir les choses, & que je le connoîtrois par les effets. Il parloit sincérement : son intention pour moi étoit assez bonne. Je n'y répondis pas comme je devois ; & cette faute n'est pas une des moindres de celles que j'ai commises pendant ma vie. Je vous en dirai le détail, & les raisons de ma conduite, qui n'étoit pas bonne, après que je vous aurai rendu compte du conclave.

Le premier pas que fit l'escadron volant, dans l'intervalle des neuf jours, qui sont employés aux obseques du pape, fut de s'unir avec le cardinal Barberin, qui avoit dans l'esprit de porter au pontificat le cardinal Sachetti, homme d'une représentation pareille à celle du feu président le Bailleul, de qui Mesnage disoit *qu'il n'étoit bon qu'à peindre.* Le cardinal Sachetti n'avoit effectivement qu'un fort médiocre talent ;

mais comme il étoit créature du pape Urbain, & qu'il avoit toujours été fidélement attaché à ſa maiſon, Barberin l'avoit en tête, & avec d'autant plus de fermeté, que ſon exaltation paroiſſoit & étoit en effet difficile au dernier point. M. le cardinal Barberin, dont la vie eſt angélique, a un travers dans l'humeur, qui le rend, comme ils diſent en Italie, *Inamorato de l'impoſſible.* Il ne s'en falloit guère que l'exaltation de Sachetti ne fût de ce genre. L'amitié étroite entre lui & Mazarin, qui avoit été, ſinon domeſtique, au moins commenſal de ſon frere, n'étoit pas une bonne recommandation pour lui envers l'Eſpagne : mais ce qui l'éloignoit encore plus de la chaire de ſaint Pierre, étoit la déclaration publique que la maiſon de Medicis, qui étoit d'ailleurs à la tête de la faction d'Eſpagne, avoit faite contre lui dès le précédent conclave.

Ceux de l'eſcadron qui avoient en vue de faire pape le cardinal Chigi, crurent que l'unique moyen pour engager M. le cardinal Barberin à le ſervir, ſeroit de l'y obliger par reconnoiſſance, & de faire ſincérement & de bonne foi, tous leurs efforts pour porter au pontificat Sachetti, voyant qu'ils ſeroient pourtant inutiles par l'événement, ou du moins qu'ils ne ſeroient

utiles qu'à les lier ſi étroitement & ſi intimement avec le cardinal Barberin, qu'il ne pourroit s'empêcher lui-même de concourir dans la ſuite à ce qu'ils deſiroient. Voilà l'unique ſecret de ce conclave, ſur lequel tous ceux à qui il a plu d'en écrire ont dit mille & mille impertinences; & je ſoutiens que le raiſonnement de l'eſcadron étoit fort juſte. « Nous ſommes perſuadés » que Chigi eſt le ſujet du plus grand mé» rite qui ſoit dans le collége, & nous ne » le ſommes pas moins qu'on ne le peut » faire pape, qu'en faiſant tous nos efforts » pour réuſſir à Sachetti. Le pis du pis eſt » que nous réuſſiſſions à Sachetti, qui n'eſt » pas trop bon, mais qui eſt toujours un » des moins mauvais. Selon toutes les ap» parences du monde, nous n'y réuſſirons » pas, auquel cas nous ferons tomber Bar» berin à Chigi par reconnoiſſance & par » l'intérêt de nous y conſerver. Nous y fe» rons venir l'Eſpagne & Medicis, par l'ap» préhenſion que nous n'emportions à la » fin le plus de voix pour Sachetti; & la » France, par l'impoſſibilité où elle ſe trou» vera de l'empêcher ». Ce raiſonnement beau & profond, auquel il faut avouer que M. le cardinal Azolin eut plus de part que perſonne, fut approuvé tout d'une voix dans la Tranſpontine, où l'eſcadron volant s'aſ-

ſembla dès les premiers jours des obſeques du pape, & après même que l'on y eut examiné mûrement les difficultés de ce deſſein, qui euſſent paru inſurmontables à des eſprits médiocres. Les grands noms ſont toujours de grandes raiſons aux petits génies. France, Eſpagne, Empire, Toſcane, étoient des mots tout propres à épouvanter les gens. Il n'y avoit aucune apparence que le cardinal Mazarin pût agréer Chigi, qui avoit été nonce à Munſter, dans le tems de la négociation de la paix, & qui s'étoit déclaré ouvertement dans plus d'une occaſion contre Servien, qui étoit plénipotentiaire de France. Il n'y avoit pas de vraiſemblance que l'Eſpagne lui dût être favorable. Le cardinal Trivulce, le plus capable ſujet de ſa faction, & peut-être du ſacré collége, déclamoit publiquement contre lui comme contre un bigot, & il appréhendoit dans le fond extrêmement ſon exaltation, par la crainte qu'il avoit de ſa ſévérité, peu propre à ſouffrir la licence de ſes débauches, qui à la vérité étoient ſcandaleuſes. Il n'étoit pas croyable que le cardinal Jean-Charles de Medicis pût être bien intentionné pour lui, & par la même raiſon, & par celle de ſa naiſſance; car il étoit Siennois & connu pour aimer paſſionnément ſa patrie, qui eſt pareillement connue pour

n'aimer pas passionnément la domination de Florence.

Toutes ces considérations furent pesées & examinées. On pesa l'apparent, le douteux & le possible; & l'on se fixa à la résolution que je viens de vous marquer, avec une sagesse qui étoit d'autant plus profonde, qu'elle paroissoit hardie. Il faut avouer qu'il n'y a peut-être jamais eu de concert où l'harmonie ait été si juste qu'en celui-ci, & il sembloit que tous ceux qui y entroient ne fussent nés que pour agir les uns avec les autres. L'activité d'Impériali, y étoit tempérée par le flegme de Lomelin; la profondeur d'Ottoboni se servoit utilement de la hauteur d'Aquaviva; la candeur d'Omedei & la froideur de Gualtieri y couvroient, quand il étoit nécessaire, l'impétuosité de Pio & la duplicité d'Albizi; Azolin, qui est un des plus beaux & des plus faciles esprits du monde, veilloit avec une application d'esprit continuelle aux mouvemens de ces différens ressorts; & l'inclination que MM. les cardinaux de Medicis & Barberin, chefs des deux factions les plus opposées, prirent pour moi d'abord, suppléa dans les rencontres en ma personne, au défaut des qualités qui m'étoient nécessaires pour y tenir mon coin. Tous les acteurs firent bien; le théâtre y fut toujours rempli; les scènes n'y furent

pas beaucoup diverſifiées ; mais la piéce fut belle, d'autant plus qu'elle fut ſimple. Quoi qu'en ayent écrit les compilateurs des conclaves, il n'y eut de myſtere que celui que je vous ai expliqué ci-devant. Il eſt vrai que les épiſodes en furent curieux : je m'explique.

Le conclave fut, ſi je ne me trompe, de quatre-vingts jours. Nous donnions tous les matins & toutes les après-dînées, trente-deux & trente-trois voix à Sachetti, & ces voix étoient celles de la faction de France, des créatures du pape Urbain, oncle de M. le cardinal Barberin, & de l'eſcadron volant. Celles des Eſpagnols, des Allemands & des Medicis, ſe répandoient ſur différens ſujets dans tous les ſcrutins; & ils affectoient d'en uſer ainſi, pour donner à leur conduite un air plus eccléſiaſtique & plus épuré d'intrigues & de cabales, que le nôtre n'avoit. Ils ne réuſſirent pas dans leurs projets, parce que les mœurs très-déréglées de M. le cardinal Jean-Charles de Medicis & de M. le cardinal Trivulce, qui étoient proprement les ames de leurs factions, donnoient bien plus de luſtre à la piété exemplaire de M. le cardinal Barberin, qu'ils ne lui en pouvoient ôter par leurs artifices. Le cardinal Ceſy, penſionnaire d'Eſpagne, & l'homme le plus ſinge en tout

ſens

ſens que j'aye jamais connu, me diſoit un jour à ce propos fort plaiſamment : « Vous » nous battrez à la fin, ca nous nous dé» créditons, en ce que nous nous voulons » faire paſſer pour gens de bien ». *Le faux trompe quelquefois, mais il ne trompe pas long-tems, quand il eſt relevé par d'habiles gens.* Leur faction perdit en peu de tems le *Concetto*, (qu'ils appellent en ce pays-là) de vouloir le bien. Nous gagnâmes de bonne heure cette réputation, parce que dans la vérité Sachetti, qui étoit aimé à cauſe de ſa douceur, paſſoit pour homme de bonnes & droites intentions : & parce que le ménagement que la maiſon de Medicis étoit obligée d'avoir pour le cardinal Raſponi, quoiqu'elle ne l'eût pas voulu en effet pour pape, nous donna lieu de faire croire dans le monde qu'elle vouloit inſtaler dans la chaire de S. Pierre, la *Volphe*, (c'eſt ainſi que l'on appelloit le cardinal Raſponi, parce qu'il paſſoit pour un fourbe.) Ces diſpoſitions, jointes à pluſieurs autres qui ſeroient trop longues à déduire, firent que la faction d'Eſpagne s'apperçut qu'elle perdoit du terrein ; & quoique cette perte n'allât pas juſqu'au point de lui faire croire que nous penſions à faire le pape ſans ſa participation, elle ne laiſſa pas d'appréhender que ſon parti ayant beaucoup de

vieillards, & le nôtre beaucoup de jeunes, le tems ne pût être facilement pour nous. Nous ſurprîmes une lettre de l'ambaſſadeur d'Eſpagne au cardinal Sforce, qui faiſoit voir cette crainte en termes exprès, & nous comprîmes même par l'air de cette lettre, plus que par ſes paroles, que cet ambaſſadeur n'étoit pas trop content de la maniere d'agir des Médicis. Je ſuis trompé, ſi ce ne fut monſignor Febrey qui ſurprit cette lettre. Cette ſemence fut cultivée avec beaucoup de ſoin, dès qu'elle eut paru; & l'eſcadron qui, par le canal de Borromée Milanois, & d'Aquaviva Napolitain, gardoit toujours beaucoup de meſures d'honnêtetés avec l'ambaſſadeur d'Eſpagne, n'oublia pas de lui faire pénétrer qu'il étoit du ſervice du roi ſon maître, & de ſon intérêt particulier de lui ambaſſadeur, de ne ſe pas ſi fort abandonner aux Florentins, qu'il aſſujettît & à leurs maximes & à leurs caprices, la conduite d'une couronne pour laquelle tout le monde avoit du reſpect.

Cette poudre s'échauffa peu à peu, & elle prit feu dans ſon tems. Je vous ai déja dit que la faction de France donnoit toute ſa force à Sachetti avec nous. La différence eſt qu'elle y donnoit à l'aveugle, croyant qu'elle y pourroit réuſſir, & que nous y donnions avec une lumiere preſque certaine

que nous ne pourrions pas l'emporter : ce qui faiſoit qu'elle n'y prenoit point de meſures hypothétiques, ſi l'on peut parler ainſi, c'eſt-à-dire, qu'elle ne ſongeoit pas à ſe réſoudre quel parti elle prendroit, en cas qu'elle ne pût réuſſir à Sachetti. Comme le nôtre étoit pris ſelon cette diſpoſition que nous tenions preſque pour conſtante, nous nous appliquions par avance à affoiblir celle de France, pour le tems dans lequel nous jugions qu'elle nous feroit oppoſée. Je donnai par haſard l'ouverture à Jean-Charles, de débaucher le cardinal Urſin, qu'il eut à bon marché; & ainſi dans le moment que la faction d'Eſpagne ne ſongeoit qu'à ſe défendre de Sachetti, & que celle de France ne penſoit qu'à le porter, nous travaillions pour une fin, ſur laquelle ni l'une ni l'autre ne faiſoit aucune réflexion, à diviſer celle-là, & à affoiblir celle-ci. L'avantage de ſe trouver en cet état eſt grand, mais il eſt rare. Il falloit pour cela une rencontre pareille à celle dans laquelle nous étions, & qui ne ſe verra peut-être pas en dix mille ans. Nous voulions Chigi, & nous ne le pouvions avoir qu'en faiſant tout ce qui étoit en notre pouvoir pour l'exaltation de Sachetti, & nous étions moralement aſſurés que ce que nous ferions pour Sachetti ne pourroit réuſſir : de ſorte que la bonne

conduite nous portoit à ce à quoi nous étions obligés par la bonne foi. Cette utilité n'étoit pas la ſeule ; notre manœuvre couvroit notre marche, & nos ennemis tiroient à faux, parce qu'ils viſoient à faux, & toujours où nous n'étions pas. Vous verrez le ſuccès de cette conduite, après que je vous aurai expliqué celle de Chigi, & la raiſon pour laquelle nous avions jetté les yeux ſur lui.

Il étoit créature du pape Innocent, & le troiſiéme de la promotion de laquelle j'avois été le premier. Il avoit été inquiſiteur à Malthe & nonce à Munſter, & il avoit acquis en tous lieux la réputation d'une intégrité ſans tache. Ses mœurs avoient été ſans reproches dès ſon enfance. Il ſavoit aſſez d'humanités pour faire paroître, au moins une teinture ſuffiſante des autres ſciences. Sa ſévérité paroiſſoit douce, ſes maximes paroiſſoient droites ; il ſe communiquoit peu, mais ce peu qu'il ſe communiquoit étoit meſuré & ſage (*Savio col ſilentio*) mieux que d'homme que j'aye jamais connu. Tous les dehors d'une piété véritable & ſolide relevoient merveilleuſement toutes ces qualités, ou plutôt toutes ces apparences. Ce qui leur donnoit un corps au moins fantaſtique, étoit ce qui s'étoit paſſé à Munſter entre Servien & lui.

Celui-là, qui étoit connu & reconnu pour le démon exterminateur de la paix, s'y étoit cruellement brouillé avec le Contarin, ambaſſadeur de Veniſe, homme ſage & homme de bien. Chigi ſe ſignala pour le Contarin, ſachant qu'il faiſoit fort bien ſa cour à Innocent. L'oppoſition de Servien, qui étoit dans l'exécration des peuples, lui concilia l'amour public & lui donna de l'éclat. La marche qu'il garda avec le cardinal Mazarin, lorſqu'il ſe trouva, ou à Aix-la-Chapelle, ou à Bruxelles en revenant de Munſter, plut à ſa ſainteté. Elle le rappella à Rome, & le fit ſecrétaire d'état & cardinal. On ne le connoiſſoit que par les endroits que je viens de vous marquer. Comme Innocent étoit d'un génie fort perçant, il découvrit bientôt que le fond de celui de Chigi n'étoit ni ſi bon ni ſi profond qu'il ſe l'étoit imaginé; mais cette pénétration du pape ne nuiſit pas à la fortune de Chigi : au contraire elle y ſervit; parce qu'Innocent, qui ſe voyoit mourant, ne voulut point condamner ſon propre choix, & que Chigi, qui par la même raiſon ne craignoit le pape que médiocrement, ſe fit un honneur de ſe faire paſſer dans le monde pour un homme d'une vertu inébranlable & d'une rigidité inflexible. Il ne faiſoit point ſa cour à la ſignora Olimpia,

qui étoit abhorrée dans Rome : il blâmoit aſſez ouvertement tout ce que le public n'approuvoit pas de cette cour-là; & tout le monde, qui eſt & qui ſera éternellement duppe en ce qui flatte ſon averſion, admiroit ſa fermeté & ſa vertu, ſur un ſujet ſur lequel on ne devoit tout au plus louer que ſon bon ſens, qui lui faiſoit voir qu'il ſemoit de la graine pour le pontificat futur, dans un champ où il n'avoit plus rien à cueillir pour le préſent.

Le cardinal Azolin, qui avoit été ſecrétaire des brefs dans le même tems que l'autre avoit été ſecrétaire d'état, avoit remarqué dans ſes mémoires de certaines *finoteries* qui n'avoient pas de rapport à la candeur dont il faiſoit profeſſion. Il me le dit avant que nous entraſſions dans le conclave; mais il ajouta en me le diſant, que ſur le tout il n'en voyoit point de meilleur, & que de plus, ſa réputation étoit ſi bien établie, même dans l'eſprit de nos amis de l'eſcadron, que ce qu'il leur en pourroit dire ne paſſeroit auprès d'eux que comme un reſte de quelques petits démêlés qu'ils avoient eus enſemble par la compétence de leurs charges. Je fis d'autant moins de réflexion ſur ce qu'Azolin m'en diſoit, que j'étois moi-même tout-à-fait préoccupé en faveur de Chigi. Il avoit ménagé avec ſoin

l'abbé Charrier dans le tems de ma priſon ; il lui avoit fait croire qu'il faiſoit des efforts incroyables pour moi auprès du pape, il peſtoit contre lui avec l'abbé Charrier, & avec plus d'emportement même que lui, de ce qu'il ne pouſſoit pas avec aſſez de vigueur le cardinal Mazarin ſur mon ſujet. L'abbé Charrier avoit chez lui toutes les entrées, comme s'il avoit été ſon domeſtique, & il étoit perſuadé qu'il étoit mieux intentionné & plus échauffé pour moi, que moi-même. Je n'eus pas ſujet d'en douter dans tout le cours du conclave. J'étois aſſis immédiatement au-deſſus de lui au ſcrutin, & tant qu'il duroit j'avois lieu de l'entretenir. Ce fut, je crois, par cette raiſon qu'il affecta de ne vouloir écouter que moi ſur ce qui regardoit ſon pontificat. Il répondit à quelqu'un de ceux de l'eſcadron qui s'ouvroient à lui de leurs deſſeins, d'une maniere ſi déſintéreſſée, qu'il les édifia. Il ne ſe trouvoit ni aux fenêtres où l'on va prendre l'air, ni dans les corridors où l'on ſe promene enſemble. Il étoit toujours enfermé dans ſa cellule, où il ne recevoit même aucune viſite. Il recevoit de moi quelques avis que je lui donnois au ſcrutin ; mais il les recevoit toujours ou d'une maniere ſi éloignée du deſir de la thiare, qu'il attiroit mon ad-

miration, ou tout au plus avec des circonſtances ſi remplies de l'eſprit eccléſiaſtique, que la malignité la plus noire n'eût pu s'imaginer d'autre deſir que celui dont parle ſaint Paul, quand il dit que, *qui epiſcopatum deſiderat, bonum opus deſiderat*. Tous les diſcours qu'il me faiſoit n'étoient pleins que de zele pour l'égliſe, & de regret de ce que Rome n'étudioit pas aſſez l'écriture, les conciles, & la tradition. Il ne ſe pouvoit laſſer de m'entendre parler des maximes de la Sorbonne. Comme l'on ne ſe peut jamais ſi bien contraindre qu'il n'échappe toujours quelque choſe du naturel, il ne ſe put ſi bien couvrir que je ne m'apperçuſſe qu'il étoit homme de minuties : ce qui eſt toujours ſigne, non-ſeulement d'un petit génie, mais encore d'une ame baſſe. Il me parloit un jour des études de ſa jeuneſſe, & il me diſoit qu'il avoit été deux ans à écrire d'une même plume. Cela n'eſt qu'une bagatelle; mais comme j'ai remarqué ſouvent que les plus petites choſes ſont quelquefois de meilleures marques que les plus grandes, cela ne me plut pas. Je le dis l'abbé Charrier, qui étoit un de mes conclaviſtes. Je me ſouviens qu'il m'en gronda, en me diſant que j'étois un maudit, qui ne ſavoit pas eſtimer la ſimplicité chrétienne.

Pour abréger, Chigi fit ſi bien par ſa diſſimulation profonde, que nonobſtant ſa petiteſſe qu'il ne pouvoit cacher à l'égard de beaucoup de petites choſes, ſa phyſionomie qui étoit baſſe, & ſa mine qui tenoit beaucoup du médecin, quoiqu'il fût de bonne naiſſance; il fit ſi bien, dis-je, que nous crûmes que nous renouvellerions en ſa perſonne, ſi nous le pouvions porter au pontificat, la gloire & la vertu de ſaint Grégoire & de ſaint Léon. Nous nous trompâmes dans cette eſpérance; nous réuſsîmes à l'égard de ſon exaltation, parce que les Eſpagnols appréhendoient, par les raiſons que je vous ai marquées ci-devant, que l'opiniâtreté des jeunes ne l'emportât ſur celle des vieux; & que Barberin déſeſpéra à la fin de pouvoir réuſſir pour Sachetti; vû l'engagement & la déclaration publique des Eſpagnols & des Médicis. Nous nous réſolumes de prendre, quand il en ſeroit tems, ce défaut pour inſinuer aux deux partis l'avantage que ce leur ſeroit à l'un & à l'autre de penſer à Chigi. Nous fimes état que Borromée feroit voir aux Eſpagnols qu'ils ne pouvoient mieux faire, vu l'averſion que la France avoit pour lui, & que je ferois voir à M. le cardinal Barberin que, n'ayant perſonne dans ſes créatures qu'il lui fût poſſible de porter au

pontificat, il acquéroit un mérite infini envers toute l'église, de le faire tomber ſans aucune apparence d'intérêt au meilleur ſujet. Nous crûmes que nous trouverions des ſecours pour notre deſſein dans les diſpoſitions des particuliers des factions, & voici ſur quoi nous nous fondions. Le cardinal Montalte, qui étoit de celle d'Eſpagne, homme d'un petit talent, mais bon, de grande dépenſe, & qui avoit un air de grand ſeigneur, avoit une grande frayeur que le cardinal Fiorenzola, jacobin, & eſprit vigoureux, ne fût propoſé par M. le cardinal Grimaldi, qui étoit ſon ami intime, & dont les travers avoient aſſez de rapport à celui de Fiorenzola. Nous réſolûmes de nous ſervir utilement de cette appréhenſion de Montalte, pour lui donner preſque inſenſiblement de l'inclination pour Chigi. Le vieux cardinal de Medicis, qui étoit l'eſprit du monde le plus doux, étoit la moitié du jour fatigué, & de la longueur du conclave, & de l'impétuoſité du cardinal Jean-Charles ſon neveu, qui ne l'épargnoit pas quelquefois lui-même. J'étois très-bien avec lui, & au point même de donner de la jalouſie à M. le cardinal Jean-Charles; & ce qui m'avoit procuré particuliérement ſon amitié, étoit ſa candeur naturelle, qui avoit fait qu'il avoit pris plaiſir à ma maniere

d'agir avec lui. Je faiſois profeſſion publique de l'honorer, & je lui rendois même avec ſoin mes devoirs. Mais je n'avois pas laiſſé de m'expliquer clairement avec lui ſur mes engagemens avec M. le cardinal Barberin, & avec l'eſcadron. Ma ſincérité lui avoit plu, & il ſe trouva par l'événement qu'elle me fut plus utile que n'auroit été l'artifice. Je ménageai avec application ſon eſprit, & je jugeai que je me trouverois bientôt en état de le diſpoſer peu à peu, & à ſe radoucir pour M. le cardinal Barberin, qui étoit brouillé avec toute ſa maiſon, & à ne pas regarder M. le cardinal Chigi comme un homme auſſi dangereux qu'on le lui avoit voulu faire croire. On ne s'endormoit pas, comme vous voyez, à l'égard de l'Eſpagne & de la Toſcane, quoique l'on y parût à elle-même ſans action, parce qu'il n'étoit pas encore tems de ſe découvrir. On n'eut pas moins d'attention envers la France, dont l'oppoſition à Chigi étoit encore plus publique & plus déclarée que celle des autres. M. de Lionne, neveu de Servien, en parloit à qui le vouloit entendre comme d'un pédant, & il ne préſumoit pas qu'on le pût ſeulement mettre ſur les rangs. M. le cardinal Grimaldi, qui, dans le tems de leur prélature, avoit eu je ne ſais quel mal-entendu avec lui, diſoit publiquement

qu'il n'avoit qu'un mérite d'imagination. Il ne se pouvoit que M. le cardinal d'Est n'appréhendât, comme frere du duc de Modene, l'exaltation d'un sujet désintéressé & ferme, qui sont les deux qualités que les princes d'Italie craignent uniquement dans un pape. Vous avez vu ci-devant qu'il y avoit eu même du personnel entre lui & M. le cardinal Mazarin en Allemagne, & nous jugeâmes par toutes ces considérations qu'il étoit à propos d'adoucir les choses autant que nous le pourrions de ce côté-là, qui, quoique foible, nous pourroit peut-être faire obstacle. Je dis quoique foible, parce que dans la vérité la faction de France ne faisoit pas une figure assez considérable dans ce conclave, pour que nous ne puissions prétendre, & que nous ne prétendissions en effet de pouvoir faire un pape malgré elle. Ce n'est pas qu'elle manquât de sujets, & même capables. Est, qui étoit protecteur, suppléoit par sa qualité, par sa dépense, & par son courage, à ce que l'obscurité de son esprit & l'ambiguité de ses expressions diminuoient de sa considération. Grimaldi joignoit à la réputation de vigueur qu'il a toujours eue, un air de supériorité aux manieres serviles des autres cardinaux de la faction, & il élevoit par-là au-dessus d'eux sa réputa-

tion. Bichi, habile & rompu dans les affaires, y devoit tenir naturellement un grand poſte. M. le cardinal Antoine brilloit par ſa libéralité, & M. le cardinal Urſin par ſon nom. Voilà bien des circonſtances, qui devoient faire qu'une faction ne fût pas mépriſable. Il s'en falloit fort peu que celle de France ne le fût avec toutes ces circonſtances, parce qu'elles ſe trouverent compliquées avec d'autres qui les empoiſonnerent. Grimaldi, qui haïſſoit Mazarin autant qu'il en étoit haï, n'agiſſoit preſqu'en rien, & d'autant moins qu'il croyoit, & avec raiſon, que de Lionne, qui avoit au-dehors le ſecret de la cour, ne le lui confioit pas. Eſt, qui trembloit avec tout ſon courage, parce que le marquis de Caracene entra juſtement en ce tems-là dans le Modenois avec toute l'armée du Milanès, faiſoit qu'il n'oſoit s'étendre de toute ſa force contre l'Eſpagne. Je vous ai déja dit que les Medicis n'étoient point brouillés avec Urſin; Antoine n'étoit ni intelligent ni actif, & de plus l'on n'ignoroit pas que dans le fond du cœur, le cardinal Barberin qui étoit très-mal à la cour de France, ne l'emportât. De Lionne n'y pouvoit pas prendre une entiere confiance, parce qu'il ne ſe pouvoit pas aſſurer que le cardinal Barberin, qui vouloit aujourd'hui Sachetti qui étoit agréa-

ble à la France, n'en voulut pas demain un autre qui lui fût désagréable; & cette même considération diminuoit encore de beaucoup la confiance que de Lionne eut pu prendre au cardinal d'Est, parce qu'on savoit qu'il gardoit toujours beaucoup d'égards avec le cardinal Barberin, & par l'amitié qui avoit été long-tems entr'eux, & par la raison de la duchesse de Modene qui étoit sa niéce. Bichi n'étoit pas selon le cœur de Mazarin, qui le croyoit trop fin & très-mal disposé pour lui, comme il étoit vrai. Voilà, comme vous voyez, un détail qui vous peut empêcher de vous étonner de ce que la faction d'une couronne puissante & heureuse n'étoit pas considérée autant qu'elle devoit l'être dans une conjoncture pareille. Vous en serez encore moins surprise, quand il vous plaira de faire réflexion sur le premier mobile qui donnoit le mouvement à des ressorts aussi mal assortis, ou plutôt aussi dérangés qu'étoient ceux que je viens de vous montrer. De Lionne n'étoit connu à Rome que comme un petit secrétaire de M. le cardinal Mazarin. On l'y avoit vu, dans le tems du ministere de M. le cardinal de Richelieu, particulier d'un assez bas étage, & de plus, brelandier & concubinaire public. Il eut depuis quelqu'espece d'emploi en Italie, touchant les

affaires de Parme ; mais cet emploi n'avoit pas été aſſez grand pour le devoir porter d'un ſaut à celui de Rome, ni ſon expérience aſſez conſommée pour lui confier la direction d'un conclave, qui eſt inconteſtablement de toutes les affaires la plus aigüe. Les fautes de ce genre ſont aſſez communes dans les états qui ſont dans la proſpérité, parce que l'incapacité de ceux qu'ils employent, s'y trouve ſouvent ſuppléée par le reſpect que l'on a pour leur maître. Jamais royaume ne s'eſt plus confié en ce reſpect que la France, dans le tems du miniſtere du cardinal Mazarin. Ce n'eſt pas jeu sûr : il l'éprouva dans l'occaſion dont il s'agit. M. de Lionne n'y eut ni aſſez de dignité, ni aſſez de capacité, pour tenir l'équilibre entre tous ces reſſorts qui ſe démanchoient. Nous le reconnûmes en peu de jours, & nous nous en ſervîmes utilement pour notre fin.

Je vous ai déja dit, ce me ſemble, qu'ayant été averti que de Lionne avoit mécontenté M. le cardinal Urſin ſur un reſte de penſion qui n'étoit que de mille écus, j'en informai M. le cardinal de Medicis aſſez à tems, pour lui donner lieu de le gagner à une condition ſi petite, que pour l'honneur de la pourpre je crois que je ferois bien mieux de ne la point dire.

Vous verrez dans la ſuite que nous nous ſervîmes encore avec plus de fruit de l'indiſpoſition que M. le cardinal Bichi avoit pour lui, pour diviſer & pour déconcerter encore la faction de France plus qu'elle ne l'étoit. Mais comme ce n'étoit pas celle que nous appréhendions le plus, quoique ce fût celle qui nous fût le plus oppoſée, nous n'avancions notre travail du côté qui la regardoit, que ſubordinément au progrès que nous faiſions des deux autres, d'où nous craignions, & avec raiſon, de trouver plus de difficulté. Vous avez déja vu les raiſons pour leſquelles nous ne pouvions pas ignorer que l'Eſpagne & les Medicis donneroient mal-aiſément à Chigi, & vous avez auſſi vu la manœuvre que nous faiſions pour lever peu à peu, & même imperceptiblement, leurs indiſpoſitions. Je dis imperceptiblement, & ce fut-là notre plus grand embarras; car ſi Barberin ſe fût ſeulement le moins du monde apperçu que nous euſſions eu la moindre vue pour Chigi, il nous auroit échappé infailliblement, parce qu'avec toute la vertu imaginable, il a tout le caprice poſſible, & qu'il ne ſe fût jamais empêché de s'imaginer que nous le trompions ſur le ſujet de Sachetti. Ce fut proprement en cet endroit où j'admirai la bonne foi, la prévoyance, l'activité, & la

pénétration de l'eſcadron, & particuliérement d'Azolin, qui fut celui qui ſe donna le plus de mouvement. Il ne s'y fit pas un pas à l'égard de Barberin & de Sachetti, qui ne pût être avoué par la morale la plus ſévere. Comme l'on voyoit clairement que tout ce que l'on faiſoit pour lui ſeroit inutile par l'événement, l'on n'oublia aucunes demarches de celles que l'on jugea être utiles à lever les indiſpoſitions que l'on prévoyoit ſe devoir trouver de la part de la France, de l'Eſpagne & de Florence, & même de Barberin, à l'exaltation de Chigi, lorſqu'elle ſeroit en état d'être propoſée. Comme l'on ne pouvoit douter que pour peu que Barberin s'apperçût de notre deſſein, il n'entrât en défiance de nous-mêmes, nous couvrîmes avec une application ſi grande & ſi heureuſe notre marche, qu'il ne la connut lui-même que par nous, & quand nous crûmes qu'il étoit néceſſaire qu'il la connût. Ce qu'il y avoit de plus embarraſſant pour nous, étoit que, comme nous avions encore plus de beſoin de lui que des autres, (parce qu'enfin nous en tirions notre principale force) il falloit que, par préalable même à tout le reſte, nous travaillaſſions à lever les obſtacles que nous prévoyions même très-grands à notre deſſein dans la faction du pape Urbain. Nous ſavions que l'unique & journa-

liere application des vieux cardinaux qui en étoient, & qui voyoient comme nous l'impoſſibilité de réuſſir à l'exaltation de Sachetti, c'étoit de faire comprendre à Barberin qu'il lui ſeroit d'une extrême honte que l'on prît un pape qui ne fût pas de ſes créatures. Tout conſpiroit à lui donner cette vue; chacun prétendoit de ſe l'appliquer en ſon particulier. Ginetti ne doutoit pas que l'attachement qu'il avoit de tout tems à ſa maiſon, ne lui en dût donner la préférence; Cecchini étoit perſuadé qu'elle étoit dûe à ſon mérite; Rapaccioli, qui n'avoit pourtant que quarante-un ans ou un peu plus, je ne m'en ſouviens pas préciſément, s'imaginoit que ſa piété, ſa capacité & ſon peu de ſanté l'y pourroient porter, même avec facilité. Fiorenzola ſe laiſſoit chatouiller par les imaginations de Grimaldi, dont le naturel eſt de croire aiſément tout ce qu'il deſire. Ceux qui n'ont pas vu les conclaves ne ſe peuvent figurer les illuſions des hommes en ce qui regarde la papauté, & l'on a raiſon de l'appeller *rabia papale.* Cette illuſion toutefois étoit toute propre à nous faire manquer notre coup, parce que la clameur de toute la faction du pape Urbain étoit toute propre à faire appréhender à Barberin de perdre en un moment toutes ſes créatures, s'il choiſiſſoit un pape

hors d'elle. Cet inconvénient, comme vous voyez, étoit fort grand; mais nous trouvâmes le remede dans le même lieu d'où nous appréhendions le mal; car la jalousie qui étoit entr'eux les obligea par avance à faire tant de pas les uns contre les autres, qu'ils fâcherent Barberin, parce qu'ils n'eurent pas la même circonspection que nous à cacher leurs sentimens sur l'impossibilité de l'exaltation de Sachetti. Il crut qu'ils vouloient croire cette impossibilité, pour relever leurs propres intérêts. Il les considéra au commencement comme des ingrats & des ambitieux, & cette indisposition fit que, quand il vint lui-même à connoître qu'il ne pouvoit réussir à Sachetti, il se résolut plus facilement à sortir de sa faction, & à se persuader qu'il hasarderoit moins la perte de ses créatures, en leur faisant voir qu'il étoit emporté dans une autre par ses alliés, que de l'aigrir toute entiere par la préférence de l'une à l'autre. Car il faut remarquer qu'elles cédoient toutes à Sachetti, à cause de son âge & de ses manieres qui, dans la vérité étoient aimables. Ce n'est pas qu'à mon opinion il n'eût été de lui comme de Galba, digne de l'empire, s'il n'eût point été empereur; mais enfin l'on n'en étoit point-là. Les autres créatures de Barberin s'étoient réglées sur ce

point; mais comme ils ne croyoient pas ſon exaltation poſſible, cette déférence ne faiſoit qu'augmenter la jalouſie enragée qu'ils avoient par avance les uns contre les autres.

Le vieux Spada, rompu & corrompu dans les affaires, ſe déclara contre Rapaccioli, juſqu'à faire un libelle contre lui, par lequel il l'accuſoit d'avoir cru que le diable pouvoit être reçu à la pénitence. Montalte dit publiquement qu'il avoit de quoi s'oppoſer en forme à l'exaltation de Fiorenzola. Celui-ci, dont je vous ai déja parlé, fit une deſcription aſſez plaiſante de la beauté du carnaval, que la ſignora Baſti belle & galante, niéce de Cecchini, donneroit au public, ſi ſon oncle étoit pape. Toutes ces aigreurs, toutes ces niaiſeries, peu dignes à la vérité d'un conclave, déplurent au dernier point à Barberin, eſprit pieux & ſérieux, & ne nuiſirent pas à notre deſſein dans la ſuite que vous allez voir.

Il me ſemble que je vous ai déja dit que ce conclave dura environ quatre-vingts jours. Il y en eut plus des deux tiers employés comme je vous l'ai dit ci-devant: parce que M. le cardinal Barberin ne ſe pouvoit ôter de l'eſprit que nous emporterions enfin Sachetti, par notre opiniâtreté. Nous pouvions moins que perſonne le dé-

ſabuſer, par la raiſon que vous avez déja vue, & je ne ſais ſi la choſe n'eût pas été encore bien plus loin, ſi Sachetti, qui ſe laſſoit de ſe voir balotter réglement quatre fois par jour ſans aucune apparence de réuſſir, ne lui eût lui-même ouvert les yeux. Ce ne fut pas toutefois ſans beaucoup de peine. Il y réuſſit enfin, & après que nous eûmes obſervé toutes les btèves & les longues, pour ne lui laiſſer aucun lieu de ſoupçonner que nous euſſions part à cette démarche de Sachetti, dans laquelle pour le vrai nous n'en avions aucune; nous diſcutâmes avec lui la poſſibilité des ſujets de ſa faction. Nous nous apperçûmes d'abord qu'il s'y trouvoit lui-même fort embarraſſé, & même avec beaucoup de raiſon. Nous n'en fûmes pas fâchés, parce que cet embarras nous donna lieu de tomber ſur les ſujets des autres factions, & nous porta inſenſiblement juſqu'à Chigi. M. le cardinal Barberin, qui a dès ſon enfance aimé juſqu'à la paſſion la piété, & qui eſtimoit beaucoup celle qu'il croyoit en Chigi, ſe rendit avec aſſez de facilité, & il n'y eut à dire le vrai qu'un ſcrupule, qui fut que Chigi, qui étoit fort ami des jéſuites, pourroit peut-être donner atteinte à la doctrine de ſaint Auguſtin, pour laquelle Barberin avoit plus de reſpect que de connoiſſance.

Je fus chargé de m'en éclaircir avec lui, & je m'acquittai de ma commiſſion d'une maniere qui ne bleſſa ni mon devoir, ni la prétendue tendreſſe de conſcience de Chigi. Comme dans les grandes converſations que j'avois eues avec lui dans les ſcrutins, il m'avoit pénétré, ce qui lui étoit fort aiſé, parce que je ne me couvrois pas auprès de lui; il avoit connu que je n'approuvois point qu'on s'entêtât pour les perſonnes, & qu'il ſuffiſoit d'éclaircir la vérité. Il me témoigna entrer lui-même dans ces ſentimens, & j'eus ſujet de croire qu'il étoit tout propre par ſes maximes à rendre la paix à l'égliſe. Il s'en expliqua lui-même aſſez publiquement & raiſonnablement: car Albizi, penſionnaire des jéſuites, s'étant emporté, même avec brutalité, contre l'extrêmité, ce diſoit-il, de l'eſprit de ſaint Auguſtin, Chigi prit la parole avec vigueur, & il parla comme le reſpect que l'on doit au docteur de la grace le requiert. Cette rencontre aſſura abſolument Barberin, & beaucoup plus encore que tout ce que je lui en avois dit. Dès qu'il eut pris ſon parti, nous commençâmes à mettre en œuvre les matériaux que nous n'avions fait juſques-là que diſpoſer. Nous agîmes chacun de notre côté, ſuivant que nous l'avions projetté. Nous nous expliquâmes

de ce que nous avions le plus ſouvent caché avec ſoin, ou que nous n'avions tout au plus qu'inſinué. Borromée & Aquaviva ſe développerent plus pleinement envers l'ambaſſadeur d'Eſpagne. Azolin brilla dans les diverſes factions avec plus de liberté. Je m'étendis de toute ma force envers le cardinal doyen; il prit confiance en moi ſur le deſir qu'il avoit d'adoucir le grand-duc par les Barberins. Le cardinal Barberin l'y eut toute entiere ſur la joie qu'il en avoit. Azolin ou Lomelin, je ne me ſouviens pas préciſément lequel ce fut, découvrit que Bichi, qui étoit allié à Chigi, étoit très-bien intentionné pour lui dans le fond. Il entra dans ce commerce habilement & adroitement, & ſi bien que Bichi, qui ne crut pas que le Mazarin eût aſſez de confiance en lui pour concourir ſur ſa parole à l'exaltation de Chigi, employa pour le perſuader Sachetti qui, laſſé, comme il me ſemble que je vous l'ai dit ci-deſſus, de ſe voir balotté inutilement tous les ſoirs & tous les matins, lui dépêcha un courier pour l'avertir que Chigi ſeroit pape en dépit de la France, ſi elle faiſoit tant que de lui donner l'excluſion, comme l'on diſoit; car dès qu'on le vit ſur les rangs, tous les ſubalternes, ſelon le ſtyle de la nation, publierent que le roi

ne le ſouffriroit jamais. Mazarin ne fut pas de leur ſentiment, & il renvoya par le même courier ordre à de Lionne de ne le point exclure. Il eut raiſon, car je ſuis perſuadé que ſi l'excluſion fut arrivée, Chigi eut été pape trois jours plutôt qu'il ne le fut.

Les couronnes ne doivent jamais haſarder facilement ces excluſions : il y a des conclaves où elles peuvent réuſſir ; il y en a d'autres où le ſuccès en ſeroit impoſſible. Celui-là étoit du nombre. Le ſacré college étoit fort, & de plus il ſentoit ſa force.

Les choſes étant dans l'état que je viens de poſer, MM. les cardinaux de Medicis & Barberin me chargerent ſur les neuf heures du ſoir d'en aller porter la nouvelle à M. le cardinal Chigi. Je le trouvai au lit; je lui baiſai la main. Il m'entendit, & il me dit en m'embraſſant : *ecco l'efetto de la buona vicinanza*. Je vous ai déja dit que j'étois au ſcrutin auprès de lui. Tout le college y accourut enſuite. Il m'envoya quérir ſur les onze heures, après que tout le monde fut ſorti de ſa cellule, & je ne vous puis exprimer les bontés avec leſquelles il me traita. Nous l'allâmes tous prendre le lendemain au matin dans ſa cellule, & nous l'accompagnâmes à la chapelle du

ſcrutin,

ſcrutin, où il eut, ce me ſemble, toutes les voix, à la réſerve d'une, ou tout au plus de deux. Le ſoupçon tomba ſur le vieux Spada, Grimaldi & Roſetti, leſquels à la vérité furent les ſeuls qui improuverent, au moins publiquement, ſon exaltation. Grimaldi me dit à moi-même que j'avois fait un choix dont je me repentirois en mon particulier, & il ſe trouva par l'événement qu'il dit vrai. J'attribuai ſon diſcours à ſon travers; l'averſion de Spada à l'envie qui lui étoit naturelle; & celle de Roſetti à l'appréhenſion qu'il avoit de la ſévérité de Chigi. Je crois encore que je ne me trompois pas dans ce jugement, quoique j'avoue qu'ils ne ſe trompoient pas eux-mêmes pour le fond. Ce qui eſt conſtant eſt, que jamais élection de pape n'a été plus univerſellement applaudie. Il ne ſe défaillit pas à lui-même dans les premiers momens qui, par une imperfection aſſez bizarre de la nature humaine, ſurprennent davantage les gens qui les attendent avec le plus d'impatience. La ſuite a fait voir qu'il n'étoit pas aſſez homme de bien pour n'en avoir pas eu beaucoup dans ce rencontre. Il fut ſi éloigné d'en donner aucunes marques, que nous eûmes ſujet de croire qu'il en avoit même de la douleur. Il pleura amérement au même moment que l'on reliſoit le ſcrutin qui le fai-

ſoit pape, & comme il vit que je le remarquois, il m'embraſſa d'un bras, & prit de l'autre Lomelin qui étoit au-deſſous de lui, & il nous dit à l'un & à l'autre : *pardonnez cette foibleſſe à un homme qui a toujours aimé ſes proches avec tendreſſe, & qui s'en voit ſéparé pour jamais.* Nous deſcendîmes, après les cérémonies accoutumées, à S. Pierre; il affecta de ne s'aſſeoir que ſur le coin de l'autel, quoique les maîtres des cérémonies lui diſſent que la coutume étoit que les papes ſe miſſent juſtement au milieu. Il y reçut l'adoration du ſacré college avec beaucoup plus de modeſtie que de grandeur, avec beaucoup plus d'abattement que de joie, & lorſque je m'approchai à mon tour pour lui baiſer les pieds, il me dit en m'embraſſant, ſi haut que les ambaſſadeurs d'Eſpagne & de Veniſe & le connétable Colonne l'entendirent : *ſignor cardinal de Retz, ecce opus manuum tuarum.* Vous pouvez juger de l'effet que fit cette parole. Les ambaſſadeurs la dirent à ceux qui étoient auprès d'eux; elle ſe répandit en moins de rien dans toute l'égliſe. Morangis, frere de Barillon, me la redit une heure après, en me rencontrant comme je ſortois; & je retournai chez moi accompagné de plus de ſix vingts carroſſes qui étoient pleins de

gens très-persuadés que j'allois gouverner le pontificat. Je me souviens que Barillon me dit à l'oreille : « je suis résolu de compter les carrosses pour en rendre ce soir » un compte exact à M. de Lionne. Il ne » faut pas épargner cette joie au cocu (*a*) ».

Je vous ai promis quelques épisodes, je m'en vais vous tenir ma parole. Vous avez déja vu que la faction de France avoit eu ordre du roi, non-seulement de ne pas communiquer avec moi, mais même de ne me pas saluer. M. le cardinal d'Est évita avec soin de me rencontrer. Quand il ne le put, il tourna la tête de l'autre côté, ou il fit semblant de ramasser son mouchoit, ou il parla à quelqu'un. Enfin comme il a toujours affecté de paroître ecclésiastique, il affecta aussi, à mon opinion, de témoigner en cette occasion qu'une conduite, qui blessoit même l'apparence de la charité chrétienne, lui faisoit de la peine. Antoine me saluoit toujours fort honnêtement quand personne ne le voyoit : mais comme il étoit fort bas à la cour & fort timide, il se redressoit en public. Ursin, qui étoit l'ame du monde la plus vile, me morguoit également par-tout. Bichi me

---

(*a*) M. de Lionne l'étoit. *Voyez les Mémoires de Joly*, tome II.

ſaluoit toujours civilement ; & Grimaldi n'obſervoit l'ordre du roi, qu'en ce qu'il ne me viſitoit pas ; car il me parloit même dans la rencontre, & toujours fort honnêtement. Ce détail vous paroît ſans doute une minutie ; mais ce qui fait que je ne l'omets pas, c'eſt qu'il me paroît être une véritable & bien naturelle image de la lâche politique des courtiſans. Chacun d'eux la monte & la baiſſe à ſon cran, & leur inclination la regle ſans comparaiſon davantage que leurs véritables intérêts.

Ils ſe conduiſirent tous dans le conclave différemment ſur mon ſujet. J'obſervai qu'ils s'en turent tout également à la cour. J'ai appliqué depuis cet exemple à mille autres. Je vivois avec autant d'honnêteté à leur égard, que s'ils euſſent bien vécu avec moi. J'avois toujours la main au bonnet devant eux de cinquante pas, & je pouſſai ma civilité juſqu'à l'humilité. Je diſois à qui le vouloit entendre, que je leur rendois ces reſpects, non pas ſeulement comme à mes confreres, mais encore comme à des ſerviteurs de mon roi. Je parlois, en François, en chrétien, & en eccléſiaſtique. Urſin m'ayant un jour morgué ſi publiquement, que tout le monde s'en ſcandaliſa, je renouvellai mes honnêtetés pour lui à un point que tout le monde s'en édi-

fia. Ce qui arriva le lendemain releva cette modeſtie, ou plutôt cette affectation de modeſtie. Le cardinal Jean-Charles de Medicis, qui étoit naturellement impétueux, s'éveilla contre moi ſur ce que j'étois, ce diſoit-il, trop uni avec l'eſcadron. Je lui répondis avec toute la conſidération que je devois à ſa perſonne & à ſa maiſon. Il ne laiſſa pas de s'échauffer, & de me dire que je me devois ſouvenir des obligations que ma maiſon avoit à la ſienne; ſur quoi je lui dis que je ne les oublierois jamais, & que M. le cardinal doyen, & M. le grand-duc en étoient très-perſuadés. « Je ne le » ſuis pas moi, *reprit-il tout d'un coup.* » Vous ſouvenez-vous bien que ſans la » reine Catherine, vous ſeriez un gentil-» homme comme un autre à Florence; » pardonnez-moi, Monſieur, *lui répon-» dis-je en préſence des douze cardinaux*, » & pour vous faire voir que je ſais bien » ce que je ferois à Florence, ſi j'y étois » ſelon ma naiſſance, j'y ſerois autant au-» deſſus de vous, que mes prédéceſſeurs y » étoient au-deſſus des vôtres, il y a quatre » cens ans ». Je me tournai enſuite vers ceux qui étoient préſens, & je leur dis: « vous voyez, Meſſieurs, que le ſang Fran-» çois s'emeut aiſément contre la faction » d'Eſpagne ». Le grand-duc & le cardinal

doyen eurent l'honnêteté de ne ſe point aigrir de cette parole ; & le marquis Riccardi, ambaſſadeur du premier, me dit au ſortir du conclave qu'elle lui avoit même plu, & qu'il avoit blâmé le cardinal Jean-Charles.

Il y eut une autre ſcene quelques jours après, qui me fut aſſez heureuſe. Le duc de Terranova, ambaſſadeur d'Eſpagne, préſenta un mémorial au ſacré college à propos de je ne ſais quoi, dont je ne me ſouviens point, & il donna dans ce mémorial la qualité de fils ainé de l'égliſe au roi ſon maître. Comme le ſecrétaire du college le liſoit, je remarquai cette expreſſion, qui ne fut point, à mon ſens, obſervée par les cardinaux de la faction. Il eſt au moins certain qu'elle ne fut pas relevée. Je leur en laiſſai tout le tems, afin de ne faire paroître ni précipitation ni affectation. Comme je vis qu'ils demeuroient tous dans un profond ſilence, je me levai, je ſortis de ma place, & en m'avançant du côté de M. le cardinal doyen, je m'oppoſai en forme à l'article du mémorial, dans lequel le roi catholique étoit appellé fils ainé de l'égliſe. Je mandai acte de mon oppoſition, & on me l'accorda en bonne forme, ſigné de quatre maîtres des cérémonies. M. le cardinal Mazarin eut

la bonté de dire au roi & à la reine mere, en plein cercle, que cette piece avoit été concertée avec l'ambaſſadeur d'Eſpagne; pour m'en faire honneur en France. Il n'eſt jamais honnête à un miniſtre d'être impoſteur; mais il n'eſt pas même politique de porter l'impoſture au-delà de toutes les apparences.

Je ne puis finir cette matiere des conclaves, ſans vous en faire une peinture qui vous les faſſe connoître, & qui efface l'idée que vous avez ſans doute priſe ſur le bruit commun, & peut-être ſur la lecture de ces relations fabuleuſes qui en ont été faites. Ce que je viens même de vous expoſer de celui d'Alexandre VII ne vous en aura pas détrompée; parce que vous y avez vu des murmures, des plaintes, des aigreurs; & c'eſt ce qu'il eſt, à mon opinion, néceſſaire de vous expliquer. Il eſt certain qu'il y eut dans ce conclave plus de ces murmures, de ces plaintes & de ces aigreurs, qu'en aucun autre que j'aye jamais vu. Il ne l'eſt pas moins, qu'à la réſerve de ce qui ſe paſſa entre M. le cardinal Jean-Charles & moi, dont je vous ai rendu compte, d'une parole encore ſans comparaiſon plus légere qu'il s'attira d'Impériale, à force de le preſſer, & du libelle de Spada contre Rapaccioli, il n'y eut pas

dans ces murmures, dans ces plaintes & dans ces aigreurs extérieures, je ne dis pas la moindre étincelle de haine, mais même d'indiſpoſition. On y vécut toujours enſemble avec le même reſpect, & la même civilité que l'on obſerve dans les cabinets des rois ; avec la même politeſſe qu'on avoit dans la cour de Henri III ; avec la même familiarité que l'on voit dans les colléges ; avec la même modeſtie qui ſe remarque dans les noviciats ; & avec la même charité, au moins en apparence, qui pourroit être entre des freres parfaitement unis. Je n'exagere rien, & j'en dis encore moins que je n'en ai vu dans les autres conclaves, dans leſquels je me ſuis trouvé. Je ne me puis mieux exprimer ſur ce ſujet qu'en vous diſant, que même dans celui d'Alexandre VII que l'impétuoſité de M. le cardinal Jean-Charles de Médicis éveilla, ou plutôt dérégla un peu, la réponſe que je lui fis ne fut excuſée, que parce qu'il n'y étoit point aimé ; que celle d'Impériale y fut condamnée, & que le libelle de Spada y fut déteſté & déſavoué dès le lendemain au matin par lui-même, à cauſe de la honte qu'on lui en fit. Je puis dire avec vérité que je n'ai jamais vu dans aucun des conclaves auxquels j'ai aſſiſté, ni un ſeul cardinal, ni un ſeul concláviſte s'emporter ; j'en ai vu même fort peu qui

s'y ſoient échauffés. Il étoit rare d'y entendre une voix élevée, où d'y remarquer un viſage changé. J'ai ſouvent eſſayé d'y trouver de la différence dans l'air de ceux qui venoient d'être exclus, & je puis dire avec vérité qu'à la réſerve d'une ſeule fois, je n'y en ai jamais trouvé. L'on y eſt même ſi éloigné du ſoupçon de ces vengeances dont l'erreur commune charge l'Italie, qu'il eſt aſſez ordinaire que l'excluant y boive à ſon dîner du vin que l'exclus du matin lui vient d'envoyer. Enfin j'oſe dire qu'il n'y a rien de plus ſage ni de plus grand, que l'extérieur ordinaire d'un conclave. Je ſais bien que la forme qui s'y pratique depuis la bulle de Grégoire, contribue beaucoup à le régler : mais il faut avouer qu'il n'y a que les Italiens au monde capables d'obſerver cette regle avec autant de bienſéance qu'ils le font. Je reviens à la ſuite de ma narration.

Vous croyez aiſément que je ne manquai pas dans le cours du conclave de prendre les ſentimens de M. le cardinal Chigi, & de mes amis de l'eſcadron, ſur la conduite que j'avois à tenir après que j'en ſerois ſorti. Je prévoyois qu'elle ſeroit aſſez difficile, & du côté de Rome, & du côté de France ; & je connus dès les premieres converſations, que je ne me trompois pas

dans ma prévoyance. Je commencerai par les embarras que je trouvai à Rome, que j'expliquerai de suite, pour ne point interrompre le fil du récit; & je ne reviendrai à ce que je fis du côté de France, qu'après que je vous aurai exposé la conduite que je pris en Italie. Mes amis qui n'étoient nullement parties en ce pays-là, & qui, selon le génie de notre nation qui traite toutes les autres par rapport à elle, s'imaginoient qu'un cardinal persécuté pouvoit & devoit même vivre presque en homme privé à Rome, m'écrivoient par toutes leurs lettres, qu'il étoit de la bienséance que je demeurasse toujours dans la maison de la Mission, où je m'étois effectivement logé sept ou huit jours après que je fus arrivé. Ils ajoutoient qu'il étoit nécessaire que je ne fisse aucune dépense, & parce que tous mes revenus étant saisis en France avec une rigueur extraordinaire, je n'en pourrois pas même soutenir une médiocre, & parce que cette modestie feroit un effet admirable dans le clergé de Paris, duquel j'aurois un grand besoin dans les suites. Je parlai sur ce ton à M. le cardinal Chigi, qui passoit pour le plus grand ecclésiastique qui fût au-delà des monts; & je fus bien surpris quand il me dit : « Non, non, » Monsieur, quand vous serez rétabli dans

» votre ſiége, vivez comme il vous plaira,
» parce que vous ſerez dans un pays où
» l'on ſaura ce que vous pouvez, & ce que
» vous ne pouvez pas. Vous êtes à Rome
» où vos ennemis diſent tous les jours que
» vous êtes décrédité en France. Il eſt de
» la néceſſité de faire voir qu'ils ne diſent
» pas vrai. Vous n'êtes pas hermite, vous
» êtes cardinal, & cardinal d'une volée
» que nous appellons en ce pays, *de'i car-*
» *dinaloni*. Nous y eſtimons peut-être plus
» qu'ailleurs la modeſtie; mais il faut à un
» homme de votre âge, de votre naiſſance
» & de votre ſorte, qu'elle ſoit tempérée;
» il faut de plus qu'elle ſoit ſi volontaire,
» qu'il n'y ait pas ſeulement le moindre
» ſoupçon qu'elle ſoit forcée. Il y a beau-
» coup de gens à Rome qui aiment à aſ-
» ſaſſiner ceux qui ſont à terre. N'y tom-
» bez pas, mon cher Monſieur, & faites
» réflexion, je vous ſupplie, quel perſon-
» nage vous jouerez dans les rues avec les
» ſix eſtafiers dont vous parlez, quand vous
» trouverez un petit bourgeois de Paris qui
» ne s'arrêtera pas devant vous, & qui vous
» bravera pour faire ſa cour au cardinal
» d'Eſt. Vous ne deviez pas venir à Rome, ſi
» vous n'étiez pas en réſolution & en pou-
» voir de ſoutenir votre dignité. Vous ne
» mettez point l'humilité chrétienne à la

» perdre, & je n'ai rien à vous dire, si » ce n'est que le pauvre cardinal Chigi qui » vous parle, qui n'a que cinq mille écus » de rentes, & qui est sur le pied des plus » gueux des cardinaux moines, ne peut » aller aux fonctions sans quatre carrosses » de livrée roulans ensemble, quoiqu'il » soit assuré qu'il ne trouvera personne » dans les rues qui manque en sa personne » au respect que l'on doit à la pourpre ».

Voilà une petite partie de ce que le cardinal Chigi me disoit tous les jours, & de ce que mes autres amis qui n'étoient pas, ou du moins qui ne faisoient pas les ecclésiastiques si zelés que lui, m'exagéroient encore beaucoup davantage. Monsieur le cardinal Barberin éclattoit encore plus que tous les autres contre ce projet de retranchement. Il m'offroit sa bourse : mais comme je ne la voulois pas prendre, & que même j'eusse été fort aise de n'être point à charge à mes proches & à mes amis de France, je me trouvois fort en peine, & d'autant plus que je les voyois très-disposés à croire que la grande dépense ne m'étoit nullement nécessaire à Rome. Je n'ai guère eu dans ma vie de rencontre plus fâcheuse que celle-là, & je vous puis dire avec vérité que je ne sais qu'une occasion où j'aye eu plus de besoin de faire un effort terri-

ble ſur moi, pour m'empêcher de faire ce que j'aurois ſouhaité. Si je me fuſſe cru, je me ſerois réduit à deux eſtafiers. La néceſſité l'emporta. Je connus viſiblement que je tomberois dans le mépris, ſi je ne me ſoutenois avec éclat. Je cherchai un palais pour me loger, je raſſemblai toute ma maiſon qui étoit fort grande, je fis des livrées modeſtes, mais nombreuſes de quatre-vingts perſonnes; je tins une grande table. Les abbés de Courtenai & de Sevigné ſe rendirent auprès de moi. Campi, qui avoit commandé le régiment Italien de M. le cardinal Mazarin, & qui s'étoit depuis attaché à moi, me joignit; tous mes domeſtiques y accoururent. Ma dépenſe fut grande dans le conclave. Elle fut très-grande quand j'en fus ſorti : mais elle fut néceſſaire, & l'événement fit connoître que le conſeil de mes amis d'Italie étoit mieux fondé que celui de mes amis de France. Car M. le cardinal d'Eſt ayant défendu, dès le lendemain de la création du pape, à tous les François de la part du roi, de s'arrêter devant moi dans les rues, & même aux ſupérieurs des égliſes Françoiſes de me recevoir, je fuſſe tombé dans le ridicule, ſi je n'euſſe été en état de faire reſpecter ma dignité. Et vous allez connoître clairement cette vérité, par la réponſe que le

pape me fit lorſque je le ſuppliai de me preſcrire de quelle maniere il lui plaiſoit que je me conduiſiſſe à l'égard de ces ordres de M. le cardinal d'Eſt. Je vous le dirai après que je vous aurai rendu compte des premieres démarches qu'il fit après ſa création.

Il fit apporter dès le lendemain même ſon cercueil ſous ſon lit; il donna le jour ſuivant un habit particulier aux caudataires des cardinaux; il défendit au troiſiéme, aux cardinaux de porter le deuil, au moins en leurs perſonnes, même de leurs peres. Je me le tins pour dit, & je dis même à Azolin, qui en convint, que nous étions pris pour duppes, & que le pape ne ſeroit jamais qu'un fort pauvre homme. Le cavalier Bernin, qui a du bon ſens, remarqua deux ou trois jours après, que le pape n'avoit obſervé dans une ſtatue qu'il lui faiſoit voir, qu'une petite frange qui étoit au bas de la robe de celui qu'elle repréſentoit. Ces obſervations paroiſſent légeres : elles ſont certaines. Les grands hommes peuvent avoir de grands foibles, ils ne ſont pas même exempts de tous les petits; mais il y en a dont ils ne ſont pas ſuſceptibles, & je n'ai jamais vu, par exemple, qu'ils ayent entamé un grand emploi par des bagatelles. Azolin, qui fit les mêmes remarques que

moi, me conſeilla de ne pas perdre un moment à engager Rome à ma protection par la priſe du *Pallium* de l'archevêché de Paris. Je le demandai dans le premier conſiſtoire, avant que l'on eût ſeulement fait réflexion que je penſaſſe à le demander. Le pape me le donna naturellement, & ſans y faire lui-même de réflexion. La choſe étoit dans l'ordre, & il ne la pouvoit refuſer ſelon les regles, mais vous verrez par les ſuites, que ce n'étoient pas les regles qui le régloient. Ce pas me fit croire qu'il n'auroit pas au moins de peine à faire que l'on me traitât de cardinal à Rome. Je me plaignois à lui des ordres que M. le cardinal d'Eſt avoit donnés à tous les François, je lui repréſentai qu'il ne ſe contentoit pas de faire le ſouverain dans Rome en me dégradant des honneurs temporels, mais qu'il y faiſoit encore le ſouverain Pontife en m'interdiſant les égliſes Françoiſes. L'étoffe étoit large, je ne m'en fis pas faute. Le pape, à qui M. de Lionne s'étoit plaint avec un éclat qui paſſa juſqu'à l'inſolence, de la conceſſion du *Pallium*, me parut fort embarraſſé. Il parla beaucoup contre le cardinal d'Eſt; il déplora la miſérable coutume, (ce fut ſon mot) qui avoit aſſujetti plutôt qu'attaché les cardinaux aux couronnes, juſqu'au point d'avoir formé en-

tr'eux-mêmes un ſchiſme ſcandaleux. Il s'étendit avec emphaſe ſur la thèſe : mais j'eus mauvaiſe opinion de mon affaire, quand je vis qu'il demeuroit ſi long-tems ſur le général, ſans deſcendre au particulier, & je m'apperçus auſſi-tôt que ma plainte n'étoit pas vaine, parce qu'il s'expliqua enfin, après beaucoup de circonlocutions, en ces termes : « La politique » de mes prédéceſſeurs ne m'a pas laiſſé un » champ auſſi libre que mes bonnes inten- » tions le mériteroient. Je conviens qu'il eſt » honteux au collége, & même au ſaint- » ſiége, de ſouffrir la licence que le cardi- » nal d'Eſt, ou plutôt le cardinal Mazarin » ſe donne en ce rencontre. Mais les Eſ- » pagnols eurent une priſe preſque pareille » ſous Innocent à l'égard du cardinal Bar- » berin; & même ſous Paul V, le maré- » chal d'Etrées n'agit guère mieux envers » le cardinal Borgheſe. Ces exemples, dans » un tems ordinaire, n'autoriſeroient pas le » mal, & je les ſaurois bien redreſſer : » mais vous ferez réflexion, *charo mio ſi- » gnor cardinale*, que la chrétienneté eſt » toute en feu ; qu'il n'y a que le pape Ale- » xandre qui le puiſſe éteindre ; qu'il eſt » obligé par cette raiſon en beaucoup de » rencontres, de fermer les yeux, pour ne » ſe pas mettre en état de ſe trouver inu-

» tile à un bien auſſi public & auſſi néceſ-
» ſaire que celui de la paix générale. Que
» direz-vous, quand vous ſaurez ce que de
» Lionne m'a déclaré inſolemment depuis
» trois jours, ſur ce que je vous ai donné
» le *Pallium*, que la France ne me don-
» neroit aucune part au traité dont l'on
» parle, & qui n'eſt pas ſi éloigné que l'on
» le croit? Ce que je vous dis n'eſt pas que je
» veuille vous abandonner, mais ſeulement
» pour vous faire voir qu'il faut que je me
» conduiſe avec beaucoup de circonſpec-
» tion, & qu'il eſt bon que vous m'aidiez
» de votre côté, & que nous donnions tous
» deux, *al tempo* ».

Si j'euſſe voulu faire ma cour à ſa ſainteté, je n'avois qu'à me retirer après ce diſcours, qui, comme vous voyez, n'étoit qu'un préparatoire à ne point recevoir la réponſe que je demandois. Mais comme elle m'étoit abſolument néceſſaire, & même preſſée, parce que je me pouvois rencontrer à tous les inſtans dans l'embarras dont il s'agiſſoit, je ne crus pas que je duſſe en demeurer là avec le pape, & je pris la liberté de lui repartir avec un profond reſpect, en lui repréſentant que peut-être au ſortir du Vatican, je trouverois dans la rue le cardinal d'Eſt, qui n'étant que cardinal diacre, devoit s'arrêter devant moi; que je

rencontrerois infailliblement des François, dont Rome étoit toute pleine; que je le suppliois de me donner ses ordres avec lesquels je ne pourrois plus faillir, & sans lesquels je ne savois ce que j'avois à faire; que si je souffrois que l'on ne me rendît pas ce que le cérémonial veut que l'on rende aux cardinaux, j'appréhendois que le sacré collége n'approuvât pas ma conduite; que si je me mettois en devoir de me le faire rendre, je craignois de manquer au respect que je devois à sa sainteté, à laquelle seule il touchoit de régler tout ce qui nous regardoit, & les uns & les autres; que je la suppliois très-humblement de me prescrire précisément ce que je devois faire, & que je l'assurois que je n'aurois pas la moindre peine à exécuter tout ce qu'il lui plairoit de m'ordonner, parce que je croyois qu'il y auroit autant de gloire pour moi à me soumettre à ses ordres, qu'il y auroit de honte à reconnoître ceux de M. le cardinal d'Est.

Ce fut à cet instant où je reconnus pour la premiere fois le génie du pape Alexandre, qui mettoit par-tout la finesse. C'est un grand défaut, & d'autant plus grand, quand il se rencontre dans les hommes de grandes dignités, qu'ils ne s'en corrigent jamais; parce que le respect que l'on a pour

eux & qui étouffe les plaintes, fait qu'ils demeurent presque toujours persuadés qu'ils fascinent tout le monde, même dans les occasions où ils ne trompent personne. Le pape, qui dans la vue de se disculper, ou plutôt de se débarrasser de ma conduite, soit à l'égard de la France, soit à celui du sacré collége, eût souhaité que je lui eusse contesté ce qu'il me proposoit, reprit promptement & même vivement la parole de me soumettre, que vous venez de voir, & il me dit : *Le cardinal d'Est au nom du roi ?* Le ton avec lequel il prononça ce mot, joint à ce que le marquis Riccardi, ambassadeur de Florence, m'avoit dit la veille, d'un tour assez pareil qu'il avoit donné trois ou quatre jours auparavant à une conversation qu'il avoit eue avec lui ; ce ton, dis-je, me fit juger que le pape s'attendoit que je prendrois le change, que je verbaliserois sur la distinction des ordres du roi, & de ceux de M. le cardinal d'Est, & qu'ainsi il auroit lieu de dire à M. de Lionne qu'il m'avoit exhorté à l'obéissance, & à mes confreres, qu'il ne m'avoit recommandé que de demeurer dans les termes du respect que je devois au roi. Je ne lui donnai lieu ni de l'un ni de l'autre : car je lui répondis sans balancer, que c'étoit justement ce qui me mettoit en peine, &

ſur quoi je le ſuppliois de décider, parce que d'un côté, le nom du roi paroiſſoit, pour lequel je devois avoir toutes ſortes de ſoumiſſions, & que de l'autre, je voyois celui de ſa ſainteté ſi bleſſé, que je ne croyois pas devoir en mon particulier, donner les mains à une atteinte de cette nature, que je n'en euſſe au moins un ordre exprès. Le pape battit beaucoup de pays pour me tirer, ou plutôt pour ſe tirer lui-même de la déciſion que je lui demandois. Je demeurai fixe & ferme. Il courut, il s'égaya, ce qui eſt toujours facile aux ſupérieurs. Il me répéta pluſieurs fois que le roi étoit un grand monarque. Il me dit d'autres fois, que Dieu étoit encore plus puiſſant que lui. Tantôt il exagéroit les obligations que les eccléſiaſtiques avoient à conſerver les libertés & les immunités de l'égliſe; tantôt il s'étendoit ſur la néceſſité de ménager dans la conjoncture préſente, l'eſprit des rois. Il me recommanda la patience chrétienne; il me recommanda la vigueur épiſcopale. Il blâma le cérémonial, auquel l'on étoit trop attaché à la cour de Rome; il en loua l'obſervation, comme étant néceſſaire pour le maintien de ſa dignité. Le ſens littéral de tout ſon diſcours étoit que, quoi que je puſſe faire, je ne pourrois rien faire qu'il ne pût dire m'avoir

défendu. Je le preſſai de s'expliquer, autant que l'on peut preſſer un homme qui eſt aſſis dans la chaire de ſaint Pierre. Je n'en pus rien tirer. Je rendis compte de mon audience à M. le cardinal Barberin & à mes amis de l'eſcadron; & je vous rendrai celui de la conduite qu'ils me firent prendre, après que je vous aurai entretenue, & d'une converſation que M. de Lionne avoit eue avec le pape quelques jours auparavant, & de ce qui ſe paſſoit entre M. de Lionne & moi dans le même tems.

De Lionne qui n'étoit rétabli à la cour que depuis peu, fut touché au vif de ce que le pape m'avoit donné le *Pallium*; parce qu'il appréhendoit que M. le cardinal Mazarin ne ſe prît à lui d'une action qu'il craignoit que l'on imputât à ſa négligence. Il n'en avoit pas été averti, ce qui pouvoit être un grand crime auprès d'un homme qui lui avoit dit en partant, qu'il n'y en avoit pas un à Rome qui ne lui ſervît volontiers d'eſpion. L'appréhenſion qu'il eut de la réprimande l'obligea à en faire une terrible au pape : car la maniere dont il lui parla ne ſe peut pas appeller une plainte. Il lui déclara en face, que nonobſtant mes bulles, ma priſe de poſſeſſion & mon *Pallium*, le roi ne me tenoit ni ne me tien-

droit jamais pour archevêque de Paris. Voilà une des plus douces phrases de l'oraison : les figures en furent remplies de menaces d'arrêt du parlement, de decret de Sorbonne, de résolution du clergé de France. L'on jetta quelques mots un peu enveloppés de schisme, & l'on s'expliqua clairement & nettement de l'exclusion entiere & absolue que l'on donneroit au pape, du congrès pour la paix générale, que l'on supposoit se devoir traiter au premier jour. Ce dernier chef effraya le pape Alexandre à un tel point, qu'il fit un million d'excuses à de Lionne, & si basses & même si ridicules, qu'elles seront incroyables à la postérité. Il lui dit les larmes aux yeux que je l'avois surpris; qu'il feroit au premier jour une congrégation de cardinaux agréables au roi, pour examiner ce qui se pourroit faire pour sa satisfaction; que lui, M. de Lionne, n'avoit qu'à travailler incessamment & en diligence, au mémoire de tout ce qui s'étoit passé dans la guerre civile; qu'il en feroit très-bonne & très-briéve justice à sa majesté. Enfin, il contenta si bien & si pleinement M. de Lionne, qu'il écrivit à M. le cardinal Mazarin par un courier exprès en ces propres termes : « J'espere que je donnerai dans peu de jours » une nouvelle encore meilleure que celle-

» ci à votre éminence, qui ſera que le cardinal de Retz ſéra au château S. Ange.
» Le pape ne compte pour rien les amniſties accordées au parti de Paris, & il m'a dit que le cardinal de Retz ne s'en peut ſervir parce qu'il n'y a que le pape qui puiſſe abſoudre les cardinaux, comme il n'y a que lui qui les puiſſe condamner.
» Je ne lui ai pas laiſſé paſſer à tout haſard ces alternatives, & je lui ai répondu que le parlement de Paris prétendoit qu'il les peut condamner, & qu'il auroit déja fait le procès au cardinal de Retz, ſi votre éminence ne s'y étoit oppoſée avec vigueur, par le pur motif du reſpect qu'il a pour le ſaint ſiége, & pour ſa ſainteté en particulier. Le pape m'a témoigné qu'il vous en étoit, Monſeigneur, très-obligé, & m'a chargé de vous aſſurer qu'il feroit plus de juſtice au roi que le parlement de Paris ne lui en auroit pu faire ». Voilà un des articles de la lettre de Lionne.

Je vous ſupplie d'obſerver que la converſation que j'eus avec le pape, dont je viens de vous raconter le détail, ne fut précédée que de deux ou trois jours de celle que M. de Lionne eut avec lui, & qui fut la matiere de la lettre que vous venez de voir. Quand même elle ne fut pas venue

à ma connoiſſance, je n'euſſe pas laiſſé de m'appercevoir de l'indiſpoſition du pape, dont j'avois non-ſeulement des indices, mais des lumieres certaines. Monſignor Febez, premier maître des cérémonies, homme ſage & homme de bien, & qui de concert avec moi avoit ſervi le pape très-dignement pour ſon exaltation, m'avertit qu'il le trouvoit beaucoup changé à mon égard, & à un point, ajouta-t-il, que j'en ſuis ſcandaliſé *al maggior ſegno*. Le pape avoit même dit à l'abbé Charrier qu'il ne comprenoit pas le plaiſir qu'il prenoit à faire courir dans Rome le bruit que je gouvernois le pontificat. Le pere Hilarion, Bernardin & abbé de Sainte Croix de Jéruſalem, qui étoit un des plus honnêtes hommes du monde, & avec lequel j'avois fait une étroite amitié, me conſeilla, ſur ce diſcours du pape à l'abbé Charrier, de faire un tour à la campagne, ſous prétexte d'y aller prendre l'air; mais en effet pour lui faire voir que j'étois bien éloigné de m'empreſſer à la cour. Je ſuivis ſon avis, & j'allai un mois ou cinq ſemaines à *Grotta ferrata*, qui eſt à quatre lieues de Rome. C'étoit autrefois le Tuſculum de Ciceron, & c'eſt préſentement une abbaye de l'ordre de S. Baſile. Elle eſt à M. le cardinal Barberin. Le lieu eſt extrêmement agréable,

&

& il ne me paroît pas même flatté en ce que ſon ancien ſeigneur en dit dans ſes épîtres. Je m'y divertiſſois par la vue de ce qui y paroît encore de ce grand homme : les colonnes de marbre blanc qu'il fit apporter de Grece pour ſon veſtibule, y ſoutiennent l'égliſe des religieux qui ſont Italiens, mais qui font l'office en grec, & qui ont un chant particulier, mais très-beau. Ce fut dans ce ſéjour où j'eus connoiſſance de la lettre de M. de Lionne, de laquelle je viens de vous parler. Croiſſi m'en apporta une copie tirée ſur l'original. Il eſt néceſſaire que je vous explique, & qui étoit ce Croiſſi, & le fond de l'intrigue qui me donna lieu de voir cette lettre.

Croiſſi étoit un conſeiller du parlement de Paris, qui s'étoit beaucoup intrigué, comme vous avez vu, dans les affaires du tems. Il avoit été à Munſter avec d'Avaux; il avoit été envoyé par lui vers Ragotski, prince de Tranſylvanie. Il s'étoit brouillé pour ſes intérêts avec M. Servien, & cette conſidération, jointe à ſon eſprit qui étoit naturellement inquiet, le porta à ſe ſignaler contre le Mazarin, auſſi-tôt que les mouvemens de ſa compagnie lui en eurent donné lieu. L'habitude que M. de S. Romain, ſon ami particulier, avoit au-

près de M. le prince de Conti, & celle de M. Courtin (*a*), qui a l'honneur d'être connu de vous, auprès de madame de Longueville, l'attacherent dans le tems du siége de Paris à leurs intérêts. Il se jetta dans ceux de M. le prince aussi-tôt qu'il se fut brouillé à la cour, il le servit utilement dans le cours de sa prison, il fut du secret de la négociation, & du traité que la fronde fit avec lui; il ne quitta pas son engagement quand nous nous rebrouillâmes avec M. le prince après sa liberté, mais il garda toujours toutes les mesures d'honnêteté avec nous. Il fut arrêté peu de jours après ma détention, à Paris où il étoit retourné contre l'ordre du roi, & où il se tenoit caché. Il fut mené au bois de Vincennes où j'étois prisonnier, & il fut logé dans une chambre au-dessus de la mienne. Nous trouvâmes moyen d'avoir commerce ensemble. Il descendoit ses lettres la nuit par un filet qu'il laissoit couler vis-à-vis d'une de mes fenêtres. Comme j'étudiois toujours jusqu'à deux heures après minuit, & que mes gardes s'endormoient, je recevois les siennes, & j'attachois les miennes au même

(*a*) Qui fut ambassadeur de Suede, & qui a traduit en François le livre *de Jure Belli & Pacis*, du savant *Grotius*.

filet. Je ne lui fus pas inutile, par les avis que je lui donnai dans le cours de ſon procès, auquel on travailloit avec ardeur. M. le chancelier le vint interroger deux fois à Vincennes. Il étoit accuſé d'intelligence avec M. le prince, même depuis ſa condamnation & depuis ſa retraite parmi les Eſpagnols. C'étoit lui qui avoit propoſé le premier dans le parlement, de mettre à prix la tête de M. le cardinal Mazarin; ce qui n'étoit pas une piéce bien favorable à ſa juſtification. Il ſortit toutefois de priſon, ſans être condamné, quoiqu'il fût coupable, par l'aſſiſtance de M. le préſident de Bellievre qui étoit un de ſes juges, & qui me dit le jour qu'il me vint prendre à Vincennes, qu'il lui avoit fait un certain ſigne duquel je ne me reſſouviens pas, qui l'avoit redreſſé & ſauvé dans la réponſe qu'il faiſoit à un des interrogatoires de M. le chancelier. Enfin il ſortit d'affaire ſans être jugé, & de priſon, ſur la parole qu'il donna de ſe défaire de ſa charge, & de quitter ou Paris ou le royaume. Je ne ſais plus proprement lequel ce fut. Il vint à Rome, il m'y trouva; il ſe logea, ſi je ne me trompe, avec Châtillon, de qui il étoit ami. Ils venoient enſemble preſque tous les ſoirs chez moi, n'y oſant venir de jour; parce que les François avoient défenſe de

me voir. Ils avoient l'un & l'autre habitude particuliere avec le petit Fouquet, qui eſt préſentement évêque d'Agde, qui étoit auſſi à Rome en ce tems-là, & qui trouvoit mauvais que M. de Lionne prît la liberté de coucher avec ſa femme, avec laquelle le petit Fouquet étoit fort bien; & qui de plus ayant en vue l'emploi de Rome pour lui-même, étoit bien aiſe de faire jouer au mari un mauvais perſonnage qui lui donnât lieu de lui porter des bottes du côté de la cour. Il crut que le meilleur moyen d'y réuſſir, ſeroit de brouiller & d'embarraſſer la principale, ou plutôt l'unique négociation qu'il y avoit, qui étoit celle de mon affaire; & il s'adreſſa pour cela à Croiſſi, en le priant de m'avertir qu'il me feroit ſavoir ponctuellement tous les pas qui s'y feroient; que j'aurois les copies des dépêches du cocu, (il n'appelloit jamais autrement de Lionne) devant qu'elles ſortiſſent de Rome; que j'aurois celles du Mazarin un quart-d'heure après que le cocu les auroit reçues, & que lui, Fouquet, étoit maître de tout ce qu'il me propoſoit, parce qu'il l'étoit abſolument de madame de Lionne, de laquelle ſon mari ne ſe cachoit aucunement, & laquelle de plus étoit enragée contre ſon mari, parce qu'il étoit paſſionnément amoureux dans ce tems-là,

d'une petite femme-de-chambre qu'elle avoit, qui étoit fort jolie & qui s'appelloit Agathe. Cet avantage si grand, comme vous voyez, que j'avois sur de Lionne, fut la principale cause pour laquelle je ne fis pas assez de cas des avances qu'il m'avoit faites par M. de Montrésor. Il ne m'en devoit pas empêcher, & j'eus tort. Deux choses contribuerent à me faire faire cette faute. La premiere fut le plaisir que nous avions tous les soirs, Croissi, Châtillon & moi, à tourner le cocu en ridicule, & j'observai, quoique trop tard, en ce rencontre, ce que j'ai encore remarqué en d'autres; *qu'il faut s'appliquer avec soin dans les grandes affaires encore plus que dans les autres, à se défendre du goût que l'on trouve à la plaisanterie*; elle y amuse, elle y chatouille, elle y flatte; ce goût, en plus d'une occasion, a coûté cher à M. le prince. L'autre incident qui m'aigrit d'abord contre de Lionne, fut qu'au sortir du conclave il envoya par ordre exprès de la cour, à ce qu'il m'a dit depuis à S. Germain, un expéditionnaire appellé la Borne, qui étoit celui du cardinal Mazarin, au palais de Notre-Dame de Lorrette, dans lequel je logeois, avec une signification en forme, par laquelle il étoit ordonné à tous mes domestiques sujets du roi, de me quitter,

ſous peine de crime de lèze-majeſté, comme rébelle à ſa majeſté & traître à ma patrie. Ces termes me fâcherent. Le nom du roi ſauva l'expéditionnaire de l'inſulte; mais le chevalier de Bois-David, qui étoit à moi, jeune & folâtre, lui fit, comme il ſortoit, quelque commémoration de cornes très-applicable au ſujet. Ainſi l'on s'engage ſouvent plus par un mot que par une choſe; & cette réflexion m'a obligé de me dire à moi-même plus d'une fois, que *l'on ne peut aſſez peſer les moindres mots dans les plus grandes affaires.*

Je reviens à la lettre que Croiſſi m'apporta à *Grotta-ferrata.* J'en fus ſurpris, mais de cette ſorte de ſurpriſe qui n'émeut point. J'ai toute ma vie ſenti que ce qui eſt incroyable a fait toujours cet effet en moi. Cé n'eſt pas que je ne ſache que ce qui eſt incroyable eſt ſouvent vrai ; mais comme il ne le doit pas être dans l'ordre de la prévoyance, je n'ai jamais pu en être touché, parce que j'en ai toujours conſidéré les événemens comme des coups de foudre qui ne ſont pas ordinaires, mais qui peuvent toujours arriver. Nous fimes toutefois de grandes réflexions, Croiſſi, l'abbé Charrier & moi, ſur cette lettre. J'envoyai celui-ci à Rome, en communiquer le contenu avec M. le cardinal Azolin,

qui ne fit pas grand cas des paroles du pape, ſur leſquelles M. de Lionne faiſoit tant de fondement; & qui dit à l'abbé Charrier très-habilement & très-ſenſément, qu'il étoit perſuadé que de Lionne, qui avoit intérêt de couvrir, ou plutôt de déguiſer, & de réparer à la cour de France la priſe du *Pallium*, groſſiſſoit les paroles & les promeſſes de ſa ſainteté, qui d'ailleurs, ajouta Azolin, eſt le premier homme du monde à trouver des expreſſions qui montrent tout & qui ne donnent rien. Il me conſeilla de retourner à Rome & de faire bonne mine, de continuer à témoigner au pape une parfaite confiance en ſa juſtice & en ſa bonne volonté, & d'aller mon chemin comme ſi je ne ſavois rien de ce qu'il avoit dit à de Lionne. Je le crus, j'en uſai ainſi. Je déclarai en y arrivant, ſelon ce que mes amis m'avoient conſeillé devant que j'en ſortiſſe, que j'avois tant de reſpect pour le nom du roi, que je ſouffrirois toutes choſes ſans exception de ceux qui auroient le moins du monde ſon caractere; que non pas ſeulement M. de Lionne, mais que même M. Gueffier, qui étoit ſimple agent de France, vivroient avec moi comme il leur plairoit; que je leur ferois toujours dans les rencontres toutes les civilités qui ſeroient en mon pouvoir; que

pour ce qui étoit de MM. les cardinaux mes confreres, j'obſerverois la même regle, parce que j'étois perſuadé qu'il ne pourroit y avoir aucune raiſon au monde capable de diſpenſer les eccléſiaſtiques de tous les devoirs même extérieurs de l'union & de la charité qui doit être entre eux; que cette regle, qui eſt de l'évangile, & par conſéquent bien ſupérieure à celle des cérémoniaux, m'apprenoit que je ne devois point prendre garde avec eux, s'ils étoient mes ainés ou mes cadets; que je m'arrêterois également devant eux, ſans faire réflexion s'ils me rendroient la pareille ou s'ils ne me la rendroient pas; s'ils me ſalueroient, ou s'ils ne me ſalueroient point; que pour ce qui étoit des particuliers qui n'avoient point de caractere particulier du roi, & qui ne rendroient pas en ma perſonne le reſpect qu'ils devoient à la pourpre, je ne pourrois pas avoir la même conduite, parce qu'elle tourneroit au déchet de ſa dignité par les conſéquences que les gens du monde ne manquent jamais de tirer à leur avantage contre les prérogatives de l'égliſe; que comme toutefois je me ſentois, & par mon inclination & par mes maximes, très-éloigné de tout ce qui pourroit avoir le moindre air de violence, j'ordonnerois à mes gens

de n'en faire aucune au premier de ceux qui manqueroient à ce qu'ils me doivent, & que je me contenterois qu'ils coupassent les jarrets aux chevaux de leurs carrosses. Vous croyez aisément que personne ne s'exposa à recevoir un affront de cette nature. La plupart des François s'arrêterent devant moi; ceux qui crurent devoir obéir aux ordres de M. le cardinal d'Est, éviterent avec soin de me rencontrer dans les rues. Le pape, à qui M. le cardinal Bichi grossit beaucoup la déclaration publique que j'avois faite sur la conduite que je tiendrois, m'en parla sur un ton de réprimande, en me disant que je ne devois pas menacer ceux qui obéiroient aux ordres du roi. Comme je connoissois déja ses manieres toutes artificieuses, je crus que je ne devois répondre que d'une façon qui l'obligeât lui-même à s'expliquer; ce qui est une regle infaillible pour agir avec les gens de ce caractere. Je lui répondis que je lui étois sensiblement obligé de la bonté qu'il avoit de me donner ses ordres; que je souffrirois dorénavant tout du moindre François, & qu'il me suffisoit, pour me justifier dans le sacré college, que je pusse dire que c'étoit par commandement de sa sainteté. Le pape reprit ce mot avec chaleur, & il me répondit: « ce n'est pas ce

» que je veux dire. Je ne prétens point » que l'on ne rende pas ce qu'on doit à la » pourpre ; vous allez d'une extrêmité à l'au- » tre. Gardez - vous bien d'aller faire ce » difcours dans Rome ». Je ne repris pas avec moins de promptitude ces paroles du pape ; je le fuppliai de me pardonner, fi je n'avois pas bien pris fon fens. Je préfumai qu'il approuvoit le gros de la conduite que j'avois prife, & qu'il ne m'en avoit recommandé que le jufte tempérament. Il ne crut pas qu'il me dût dédire, parce qu'il avoit un peu fon compte, en ce qu'il m'avoit parlé amphibologiquement ; j'avois le mien en ce que je n'étois pas obligé de changer mon procédé. Ainfi finit mon audience, au fortir de laquelle je fis les éloges de fa fainteté à monfignor *il Maeftro di Camera*, qui m'accompagnoit. Il le dit le foir au pape, qui lui répondit avec une mine refrognée : *quefti maledetti Francefi fono più furbi di noi altri*. Ce maître de chambre, qui étoit monfignor Bandinelli, & qui fut depuis cardinal, le dit deux jours après au pere Hilarion, abbé de Sainte Croix de Jerufalem, de qui je le fus. Je continuai à vivre fur ce pied jufqu'à un voyage que je fis aux eaux de Saint-Caffien qui font en Tofcane, pour effayer de me remettre d'une nouvelle in-

commodité qui m'étoit ſurvenue à l'épaule par ma faute.

Je vous ai déja dit que le plus fameux chirurgien de Rome n'avoit pu réuſſir à la remettre, quoiqu'il me l'eût démiſe de nouveau pour cet effet. Je me laiſſai enjoler par un payſan des terres du prince Borgheſe, ſur la parole d'un gentilhomme de Florence mon allié, de la maiſon de Mazzinghi, qui m'aſſura qu'il avoit vu des guériſons prodigieuſes de la façon de ce charlatan. Il me démit l'épaule pour la troiſiéme fois avec des douleurs incroyables; mais il ne la rétablit point. La foibleſſe qui me reſta de cette opération, m'obligea de recourir aux eaux de Saint-Caſſien, qui ne me furent que d'un médiocre ſoulagement. Je revins paſſer le reſte de l'été à Caprarole, qui eſt une fort belle maiſon à quarante milles de Rome, & qui eſt à M. de Parme. J'y attendis la Rinfreſcata, après laquelle je retournai à Rome, où je trouvai le pape auſſi changé ſur toutes choſes ſans exception, qu'il me l'avoit déja paru pour moi (*a*). Il ne tenoit plus rien de ſa prétendue piété que ſon ſérieux, quand il

(*a*) Voyez le *Sindicato di Aleſſandro VII*, où l'on décrit ſon luxe & les excès du népotiſme pendant ſon pontificat. On y trouve pluſieurs paſquinades contre ce pape & contre ſon pontificat. Marforio ayant un jour demandé

étoit à l'église ; je dis ſon ſérieux & non pas ſa modeſtie, car il paroiſſoit beaucoup d'orgueil dans ſa gravité. Il ne continua pas ſeulement l'abus du népotiſme, en faiſant venir ſes parens à Rome ; il le conſacra en le faiſant approuver par les cardinaux, auxquels il en demanda leur avis en particulier, pour ne point être obligé de ſuivre celui qui pourroit être contraire à ſa volonté. Il étoit vain juſqu'au ridicule, & au point de ſe piquer de ſa nobleſſe, comme un petit noble de la campagne à qui les élus la conteſteroient. Il étoit envieux de tout le monde, ſans exception. Le cardinal Ceſy diſoit qu'il le feroit mourir de colere, à force de lui dire du bien de ſaint Léon. Il eſt conſtant que monſignor Magalotti ſe brouilla preſque avec lui ; parce qu'il lui parut qu'il croyoit mieux ſavoir la *Cruſca*. Il ne diſoit pas un mot de vérité ; & le marquis Riccardi, ambaſſadeur de Florence, écrivit au grand-duc ces propres paroles à la fin d'une dépêche qu'il me montra, *in fine ſereniſſimo ſignore, habbiamo un papa, chi non dice mai una parola di verita*. Il étoit continuellement appliqué à

à Paſquin ce que ce pape avoit dit aux cardinaux, étant moribond, il répondit, *Maxima de ſe ipſo, plurima de parentibus, parva de principibus, turpia de cardinalibus, pauca de Eccleſiâ, de Deo nihil.*

des bagatelles ; il osa proposer un prix public pour celui qui trouveroit un mot latin pour exprimer chaise roulante, & il passa une fois sept ou huit jours à chercher si *mosco* venoit de *musca*, ou si *musca* venoit de *mosco*. M. le cardinal Impériale m'ayant dit le détail de ce qui s'étoit passé en deux ou trois assemblées d'académie, qui s'étoient tenues sur ce digne sujet, je crus qu'il exagéroit pour se divertir, & je perdis cette pensée dès le lendemain ; car le pape nous ayant envoyé querir, M. le cardinal Rapaccioli & moi, & nous ayant commandé de monter avec lui dans son carrosse, il nous tint, trois heures entieres que la promenade dura, sur les minuties les plus fades que la critique la plus basse d'un petit college eût pu produire, & Rapaccioli qui étoit un fort bel esprit, me dit, quand nous fûmes sortis de sa chambre où nous le conduisîmes, qu'aussi-tôt qu'il seroit retourné chez lui, il distilleroit le discours du pape, pour voir ce qu'il pourroit trouver de bon sens d'une conversation de trois heures dans laquelle il avoit toujours parlé tout seul. Il eut une affectation quelques jours après qui parut être d'une grande puérilité. Il mena tous les cardinaux aux sept églises ; & comme le chemin étoit trop long pour le pouvoir faire avec un

aussi grand cortége dans le cours d'une matinée, il leur donna à dîner dans le réfectoire de Saint Paul, & il les fit servir en portion à part comme l'on sert les pélerins dans le tems du jubilé. Véritablement toute la vaisselle d'argent, qui fut employée avec profusion à ce service, fut faite exprès & d'une forme qui avoit rapport aux ustensiles ordinaires des pélerins. Je me souviens, entr'autres, que les vases dans lesquels l'on nous servit le vin étoient tout-à-fait semblables aux callebasses de S. Jacques. Mais rien ne fit mieux paroître, à mon sens, son peu de solidité, que le faux honneur qu'il se voulut donner de la conversion de la reine de Suede (*a*). Il y avoit plus de dix-huit mois qu'elle avoit abjuré son héréfie, quand elle prit la pensée de venir à Rome. Aussi-tôt que le pape Alexandre l'eut appris, il en donna part au sacré collège en plein consistoire, par un discours très-étudié. Il n'oublia rien pour nous faire entendre qu'il avoit été l'unique instrument dont Dieu s'étoit servi pour cette conversion. Il n'y eut personne qui ne fût très-bien informé du contraire ; & jugez, s'il vous plaît, de l'effet qu'une vanité aussi mal entendue y put produire. Il ne vous sera

(*a*) Christine.

pas difficile de concevoir que cette maniere de sa sainteté ne me devoit pas donner une grande idée de ce que je pouvois espérer de sa protection ; & je reconnus de plus en peu de jours, que sa foiblesse pour les grandes choses augmentoit à mesure de son attachement aux petites.

On fait tous les ans un anniversaire pour l'ame de Henri le grand dans l'église de Saint Jean de Latran, où les ambassadeurs de France & les cardinaux de la faction ne manquent jamais d'assister. Le cardinal d'Est prit en gré de déclarer qu'il ne m'y souffriroit pas (*a*). Je le sus ; je demandai audience au pape pour l'en avertir. Il me la réfusa sous prétexte qu'il ne se portoit pas bien. Je lui fis demander ses ordres sur cela par monsignor Febey, qui n'en put rien tirer que des réponses équivoques. Comme je prévoyois que s'il arrivoit là quelque fracas entre M. le cardinal d'Est & moi, où il y eût le moins du monde de sang répandu, le pape ne manqueroit pas de m'accabler, je n'oubliai rien de tout ce que je pus faire honnêtement pour m'attirer un commandement de ne me point trouver à la cérémonie. Comme je n'y pus pas réussir, & que je

(*a*) Année 1655.

ne voulus pas d'ailleurs me dégrader moi-même du titre de cardinal François en m'excluant des fonctions qui étoient particulieres à la nation, je me résolus de m'abandonner. J'allai à Saint Jean de Latran, fort accompagné. J'y pris ma place, j'assistai au service, je saluai fort civilement en entrant & en sortant MM. les cardinaux de la faction. Ils se contenterent de ne me point rendre le salut, & je revins chez moi très-satisfait d'en être quitte à si bon marché. J'eus une pareille aventure à Saint Louis, où le sacré college se trouva le jour de la fête du patron de cette église. Comme j'avois su que la Bussiere, qui est présentement maître de chambre des ambassadeurs à Rome, & qui étoit en ce tems-là écuyer de M. de Lionne, avoit dit publiquement que l'on ne m'y souffriroit pas, je fis toutes mes diligences pour obliger le pape à prévenir ce qui pourroit arriver. Je lui en parlai à lui-même avec force. Il ne se voulut jamais expliquer. Ce n'est pas que d'abord que je lui en parlai, il ne me dît qu'il ne voyoit pas ce qui me pouvoit obliger de me trouver à des cérémonies dont je me pouvois fort honnêtement excuser sur les défenses que le roi avoit faites de m'y recevoir. Mais comme je lui répondis que, si je reconnoissois ces ordres pour des or-

dres du roi, je ne voyois pas moi-même comme je me pourrois défendre d'obéir à ceux par lesquels S. M. commandoit tous les jours de ne me point reconnoître comme archevêque de Paris, il tourna tout court. Il me dit que c'étoit à moi de me consulter ; il me déclara qu'il ne défendroit jamais à un cardinal d'assister aux fonctions du sacré college, & je sortis de mon audience comme j'y étois entré. J'allai à l'église de Saint Louis en état d'y disputer le pavé. La Bussiere arracha de la main du curé l'aspergès, comme il me vouloit présenter l'eau bénite, qu'un de mes gentilhommes m'apporta. M. le cardinal Antoine ne me fit pas le compliment que l'on fait en cette occasion à tous les autres cardinaux : je ne laissai pas de prendre ma place, d'y demeurer tout le tems de la cérémonie, & de me maintenir par-là à Rome dans le poste & dans le train de cardinal François. La dépense, qui étoit nécessaire à cet effet, n'étoit pas la moindre des difficultés que j'y trouvois. Je n'étois plus à la tête d'une grande faction, que j'ai toujours comparée à une grande nuée, dans laquelle chacun se figure ce qu'il lui plaît. La plupart des hommes me considéroient, dans les mouvemens de Paris, comme un sujet tout propre à profiter de toutes les révolutions ;

mes racines étoient bonnes, chacun en espéroit du fruit, & cet état m'attiroit des offres immenses, & telles que si je n'eusse eu encore plus d'aversion à emprunter que je n'avois d'inclination à dépenser, j'aurois compté dans la suite mes dettes par plus de millions d'or, que je ne les ai comptées par millions de livres. Je n'étois pas à Rome dans la même posture (*a*). J'y étois réfugié & persécuté par mon roi. J'y étois maltraité par le pape. Les revenus de mon archevêché & de mes bénéfices étoient saisis. On avoit fait des défenses expresses à tous les banquiers François de me servir. On avoit poussé l'aigreur jusqu'au point de demander des paroles de ne me point assister, à ceux que l'on croyoit, ou que l'on avoit sujet de croire le pouvoir ou le vouloir faire. L'on avoit même affecté, pour me décréditer, de déclarer à tous mes créanciers que le roi ne permettroit jamais qu'ils touchassent un double de tout ce qui étoit de mes revenus sous sa main. L'on avoit de plus affecté de dissiper ces revenus avec un telle profusion & profanation, que deux

(*a*) Pasquin lui fait dire, à l'occasion des persécutions que souffroit alors ce cardinal, & de la conduite que tenoit le pape à son égard :

Repleta est malis anima mea, & vita mea inferno appropinquavit.

Vagi sunt gressus tui & investigabiles.

bâtards de l'abbé Fouquet étoient publiquement nourris & entretenus chez la portiere de l'archevêché, ſur un fond pris de cette recette. On n'avoit oublié aucune des précautions qui pouvoient empêcher mes fermiers de me ſecourir; & l'on avoit pris toutes celles qui devoient obliger mes créanciers à m'inquiéter par des procédures qui leur euſſent été inutiles dans le tems, mais dont les frais euſſent retombé ſur moi dans la ſuite.

L'application qu'eut l'abbé Fouquet ſur ce dernier article, ne lui réuſſit qu'à l'égard d'un boucher, aucun de mes autres créanciers n'ayant voulu branler. Celle du cardinal Mazarin eut plus d'effet ſur les autres chefs. Les receveurs de l'archevêché ne m'aſſiſterent que très-foiblement; quelques-uns même de mes amis prirent le prétexte des défenſes du roi pour s'excuſer de me ſecourir. M. & madame de Liancourt envoyerent à M. de Châlons deux mille écus, quoiqu'ils en euſſent offert vingt mille à mon pere, de qui ils étoient les plus particuliers & les plus intimes amis, & leur excuſe fut la parole qu'ils avoient donnée à la reine. L'abbé Amelot, qui ſe mit dans la tête d'être évêque, par la faveur de M. le cardinal Mazarin, répondit à ceux qui lui voulurent perſuader de m'aſſiſter, que j'a-

vois témoigné tant de diſtinction à M. de Caumartin dans la viſite qu'ils m'avoient rendue l'un & l'autre à Nantes, qu'il ne croyoit pas qu'il ſe dût brouiller pour moi avec lui au moment qu'il lui donnoit des marques d'une eſtime particuliere. M. de Luines, avec lequel j'avois fait une amitié aſſez étroite depuis le ſiege de Paris, crut qu'il y ſatisferoit en me faiſant tenir ſix mille livres. Enfin MM. de Châlons, Caumartin, Bagnols & de la Houſſaye, qui eurent la bonté de prendre en ce tems-là le ſoin de ma ſubſiſtance, s'y trouverent aſſez embarraſſés; & l'on peut dire qu'ils ne rencontrerent de véritable ſecours qu'en M. de Manevillettte qui leur donna pour moi vingt-quatre mille livres; M. Pirion de Maſtrac qui leur en fit toucher dix-huit mille; madame Daſſerac qui en fournit autant; M. d'Hacqueville, qui du peu qu'il avoit pour lui-même en donna cinq mille. Madame de Leſdiguieres en prêta cinquante mille. M. de Briſſac en envoya trente-ſix mille. Ils trouverent le reſte dans leurs propres fonds. MM. de Châlons & de la Houſſaye en trouverent quarante mille: M. de Caumartin cinquante-cinq mille. M. de Retz, mon frere, ſuppléa même avec bonté au reſte; & il l'eût fait encore de meilleure grace, ſi ſa femme eut eu autant d'honnêteté

& autant de bon naturel que lui. Vous me direz peut-être qu'il eſt étonnant qu'un homme qui paroiſſoit autant abîmé que moi dans la diſgrace ait pu trouver d'auſſi grandes ſommes; & je vous répondrai qu'il l'eſt ſans comparaiſon davantage que l'on ne m'en ait pas offert de plus conſidérables, après les engagemens qu'un nombre infini de gens avoient avec moi.

J'inſere par reconnoiſſance dans cet ouvrage les noms de ceux qui m'ont aſſiſté. J'y épargne par honnêteté la plupart de ceux qui m'ont manqué, & j'y aurois même ſupprimé avec joie les autres que j'y nomme, ſi l'ordre que vous m'avez donné de laiſſer des mémoires qui puſſent être de quelque inſtruction à MM. vos enfans, ne m'avoit obligé à ne pas enſevelir tout-à-fait dans le ſilence, un détail qui leur pût être de quelque utilité. Ils ſont d'une naiſſance qui peut les élever aſſez naturellement aux plus grandes places, & rien n'eſt plus néceſſaire, à mon ſens, à ceux qui s'y peuvent trouver, que d'être informés, dès leur enfance, qu'il n'y a que la continuation du bonheur, qui fixe la plupart des amitiés. J'avois le naturel aſſez bon pour ne le pas croire, quoique tous les livres me l'euſſent déclaré. Il n'eſt pas concevable combien j'ai fait de fautes par le principe contraire; & j'ai été

vingt fois ſur le point, dans ma diſgrace, de manquer du plus néceſſaire, parce que je n'avois jamais appréhendé dans mon bonheur de manquer du ſuperflu. C'eſt par la même conſidération de MM. vos enfans, que j'entrerai dans une minutie qui ne ſeroit pas, ſans cette raiſon, digne de votre attention. Vous ne pouvez pas vous imaginer ce que c'eſt que l'embarras domeſtique, dans les diſgraces. Il n'y a perſonne qui ne croye faire honneur à un malheureux quand il le ſert. Il y a très-peu d'honnêtes gens à cette épreuve, parce que cette diſpoſition, ou plutôt cette indiſpoſition, ſe coule ſi imperceptiblement dans les eſprits de ceux qu'elle domine, qu'ils ne la ſentent pas eux-mêmes; & elle eſt de la nature de l'ingratitude. J'ai fait ſouvent réflexion ſur l'un & ſur l'autre de ces défauts, & j'ai trouvé qu'ils ont cela de commun, que la plupart de ceux qui les ont, ne ſoupçonnent pas ſeulement qu'ils les ayent. Ceux qui ſont atteints du ſecond ne s'en apperçoivent, que parce que la même foibleſſe qui les y porte, les porte auſſi, comme par un préalable, à diminuer dans leur propre imagination le poids des obligations qu'ils ont à leurs bienfaiteurs. Ceux qui ſont ſujets au premier, ne s'en doutent pas davantage, parce que la complaiſance qu'ils

trouvent à s'être attachés avec fidélité à une fortune qui n'eſt pas bonne, fait qu'ils ne connoiſſent pas le chagrin qu'ils en ont eu plus de dix fois par jour.

Madame de Pommereux m'écrivit un jour à propos d'un mal-entendu qui étoit arrivé entre MM. de Caumartin & de la Houſſaye, que les amis des malheureux étoient un peu difficiles; elle devoit ajouter, & les domeſtiques. La familiarité, de laquelle un grand ſeigneur qui eſt honnête-homme ſe défend moins qu'un autre, diminue inſenſiblement du reſpect dont l'on ne ſe diſpenſe jamais dans l'exercice journalier de la grandeur. Cette familiarité produit au commencement la liberté de parler; celle-là eſt bientôt ſuivie de la liberté de ſe plaindre. La véritable séve de ces plaintes eſt l'imagination que l'on a, que l'on ſeroit bien mieux ailleurs qu'auprès du diſgracié. On ne s'avoue pas à ſoi-même cette imagination; parce que l'on connoît qu'elle ne conviendroit pas à l'engagement d'honneur que l'on a pris, ou au fond de l'affection que l'on ne laiſſe pas aſſez ſouvent de conſerver dans ces indiſpoſitions. Ces raiſons font que l'on ſe déguiſe, même de bonne foi, ce que l'on ſent dans le plus intérieur de ſon cœur, & que le chagrin que l'on a de la mauvaiſe fortune à laquelle on a part,

prend à tous les momens d'autres objets. La préférence de l'un à l'autre, souvent nécessaire & même inévitable en mille & mille occasions, leur paroît toujours une injustice. Tout ce que le maître fait pour eux de plus difficile n'est que devoir; tout ce qu'il ne fait pas même de plus impossible, est ingratitude ou dureté. Ce qui est encore pis que tout ce que je viens de vous dire, c'est que le remede qu'un véritable bon cœur veut apporter à ces inconvéniens, aigrit le mal au lieu de le guérir, parce qu'il le flatte. Je m'explique. Comme j'avois toujours vécu avec mes domestiques comme avec mes freres, je ne m'étois pas seulement imaginé que je pusse trouver parmi eux que de la complaisance & de la douceur. Je commençai à m'appercevoir dans la galere, que la familiarité a beaucoup d'inconvéniens; mais j'eus cru que je pourrois remédier à cela par le bon traitement; & le premier pas que je fis en arrivant à Florence, fut de partager avec ceux qui m'avoient suivi dans mon voyage & avec tous les autres qui m'avoient joint dans le chemin, l'argent que le grand-duc m'avoit prêté. Je leur donnai à chacun six-vingts pistoles proprement pour s'habiller; & je fus très-étonné en arrivant à Rome de les trouver, au moins pour la plupart, sur le

pied

pied gauche, & dans des prétentions sur plusieurs chefs, sans comparaison plus grandes qu'on ne les a dans la maison des premiers ministres. Ils trouverent mauvais que l'on ne tapissât pas de belles tapisseries, les chambres qu'on leur avoit marquées dans mon palais. Cette circonstance n'est qu'un échantillon de cent & cent de cette nature; & c'est tout vous dire, que les choses en vinrent au point & par leurs murmures, & par la division qui suit toujours de fort près les murmures, que je fus obligé, pour ma propre satisfaction, de faire un mémoire exact dans le grand loisir que j'eus aux eaux de Saint-Cassien, de ce que j'avois donné à mes gentilshommes, depuis que j'étois arrivé à Rome; & je trouvai que si j'avois été logé dans le Louvre à l'appartement de M. le cardinal Mazarin, il ne m'en auroit pas à beaucoup près tant coûté. Boisguérin seul, qui fut à la vérité fort malade à Saint-Cassien, & que j'y laissai avec ma litiere & mon médecin, me coûta en moins de quinze mois qu'il fut auprès de moi, cinq mille huit cens livres d'argent déboursé & mis entre ses mains. Il n'en eût peut-être pas tant tiré, s'il eut été domestique de M. le cardinal Mazarin. Sa santé l'obligea de changer d'air & de revenir en France, où il ne me parut pas

depuis, qu'il se ressouvînt beaucoup de la maniere dont je l'avois traité. Je suis obligé de tirer de ce nombre de murmurateurs domestiques, Malclerc qui a l'honneur d'être connu de vous, qui toucha de moi beaucoup moins que les autres; parce qu'il ne se trouva pas par hasard dans le tems des distributions. Il étoit continuellement en voyage, comme vous verrez dans la suite de cette narration, & je suis obligé de vous dire pour la vérité, que je ne lui vis jamais dans aucune occasion de mouvement de chagrin ni d'intérêt. L'abbé de Lamet, mon maître de chambre, qui n'a jamais voulu toucher un sol de moi dans tout le cours de ma disgrace, étoit moins capable du dernier, qu'homme que je connoisse; son humeur naturellement difficultueuse, faisoit qu'il étoit assez susceptible du premier; parce qu'il étoit échauffé par Joly (*a*), qui, avec un bon cœur & des intentions très-droites, a une sorte de travers dans l'esprit, tout-à-fait contraire à la balance qu'il est nécessaire de tenir bien

(*a*) Auteur des Mémoires qui portent son nom. Quoiqu'il rende volontiers justice au cardinal de Retz en plusieurs occasions, il laisse par trop voir le chagrin qu'il a contre cette éminence. A cela près, ses Mémoires sont utiles & instructifs, sur-tout en ce qui regarde la vie du cardinal.

droite dans l'économie, ou plutôt dans la conduite d'une grande maiſon. Ce n'étoit pas ſans peine que je me ménageois entre ces deux derniers & l'abbé Charrier, entre leſquels la jalouſie étoit aſſez naturelle. Celui-ci penchoit abſolument vers l'abbé Bouvier, mon agent & mon expéditionnaire à la cour de Rome, auquel toutes mes lettres de change étoient adreſſées. Joly prit parti pour l'abbé Rouſſeau, qui, comme frere de mon intendant, prétendoit qu'il devoit faire la fonction d'intendant, de laquelle dans la vérité, il n'étoit nullement capable. Je vous fais encore des excuſes de vous entretenir de ces bagatelles, ſur leſquelles d'ailleurs vous ne doutez pas que je n'épargnaſſe avec joie les petits défauts de ceux de qui je viens de parler, quand il vous plaira de faire réflexion qu'ils ne m'ont pas empêché de faire pour tous mes domeſtiques ſans exception, ce qui a été en mon pouvoir depuis que je ſuis de retour en France. Je ne touche, comme je vous ai dit, cette matiere, que parce que MM. vos enfans ne la trouveront peut-être en lieu du monde ſi bien ſpécifiée, & je ne l'ai jamais rencontrée, au moins particulariſée, dans aucun livre. Vous me demanderez peut-être quel fruit je prétens qu'ils en tirent? Le voici. Qu'ils faſſent réflexion

une fois la ſemaine qu'il eſt de la prudence de ne pas s'abandonner toujours à toute ſa bonté, & qu'un grand ſeigneur, qui n'en peut jamais trop avoir dans le fond de ſon ame, la doit par ſa bonne conduite, cacher avec ſoin dans ſon cœur, pour en conſerver la dignité, particuliérement dans les diſgraces. Il n'eſt pas croyable ce que ma facilité naturelle, ſi contraire à cette maxime, m'a coûté de chagrin & de peine. Je crois que vous voyez ſuffiſamment par ces échantillons, la difficulté du perſonnage que je ſoutenois. Vous l'allez encore mieux concevoir par le compte que je vous ſupplie de me permettre que je vous rende de la conduite que je fus obligé de prendre en même tems du côté de la France.

Auſſi-tôt que je fus ſorti du château de Nantes, M. le cardinal Mazarin fit donner un arrêt du conſeil du roi, par lequel il étoit défendu à mes grands-vicaires de décerner aucuns mandemens ſans en avoir communiqué au conſeil de ſa majeſté. Quoique cet arrêt tendît à ruiner la liberté qui eſt eſſentielle au gouvernement de l'égliſe, l'on pouvoit prétendre que ceux qui le rendoient affectoient de ſauver quelques apparences d'ordre & de diſcipline, en ce qu'au moins ils reconnoiſſoient ma juriſdiction. Ils rompirent bientôt toutes mes meſures,

en déclarant mon ſiége vacant, par un arrêt donné à Peronne, ce qui arriva un mois ou deux avant que le ſaint ſiége le déclarât rempli, en me donnant le *Pallium* de l'archevêché de Paris en plein conſiſtoire. On manda en même-tems à la cour MM. Chevalier & l'Avocat, chanoines de Notre-Dame, mes grands-vicaires, & l'on ſe ſervit du prétexte de leur abſence, pour forcer le chapitre à prendre l'adminiſtration de mon diocèſe. Ce procédé ſi peu canonique, ne ſcandaliſa pas moins l'égliſe de Rome que celle de France. Les ſentimens de l'une & de l'autre ſe trouverent conformes de tout point. Je les obſervai, & même je les fortifiai avec application; & après que je leur eus laiſſé tout le tems que je crus néceſſaire, vu le flegme du pays où j'étois, pour purger ma conduite de tout air de précipitation, j'en formai une lettre que j'écrivis au chapitre de Notre-Dame de Paris, & que j'inſérerai ici, parce qu'elle vous fera connoître d'une vue ce qui ſe paſſa depuis ma liberté à cet égard.

MESSIEURS,

« Comme une des plus grandes joies » que je reſſentis auſſi-tôt après que Dieu » m'eut rendu la liberté, fut de recevoir » les témoignages ſi avantageux d'affection

» & d'estime que vous me rendîtes, & en
» particulier par la réponse obligeante que
» vous fites d'abord à la lettre que je vous
» avois écrite, & en public par les publi-
» ques actions de graces que vous offrîtes
» à Dieu pour ma délivrance : je vous puis
» aussi assurer que parmi tant de traverses,
» & de périls que j'ai courus depuis, je
» n'ai point eu d'affliction plus sensible que
» celle d'apprendre les tristes nouvelles de
» la maniere dont on a traité votre com-
» pagnie pour la détacher de mes intérêts,
» qui ne sont autres que ceux de l'église,
» & pour vous faire abandonner par des
» résolutions forcées & involontaires, celui
» dont vous aviez soutenu le droit & l'au-
» torité avec tant de vigueur & tant de
» constance. La fin qu'il a plu à Dieu de
» donner à mes voyages & à mes travaux,
» en me conduisant dans la capitale du
» royaume de Jesus-Christ, & l'asyle le
» plus ancien & le plus sacré de ses minis-
» tres persécutés par les grands du monde,
» n'a pu me faire oublier ce qu'on a fait
» dans Paris pour vous assujettir. Et l'accueil
» si favorable que m'avoit daigné faire le
» chef de tous les évêques & le pere de tous
» les fideles, avant que Dieu le retirât de ce
» monde ; ces marques si publiques & si
» glorieuses de bonté & d'affection, dont

» il lui avoit plu d'honorer mon exil & » mon innocence, & la protection apostolique qu'il m'avoit fait l'honneur de me » promettre avec tant de tendresse & de » générosité, n'ont pu entiérement adoucir l'amertume que m'a causé depuis six » mois l'état déplorable auquel votre compagnie a été réduite. Car comme les marques extraordinaires de votre fidele amitié envers moi ont attiré sur vous leur » aversion, & qu'on ne vous a persécutés » que parce que vous vous étiez toujours » opposés à la persécution que j'en souffrois, j'ai été blessé dans le cœur de toutes les plaies que votre corps a reçues; & » la même générosité qui m'obligera à conserver jusqu'à la fin de ma vie, des sentimens tous particuliers de reconnoissance & de gratitude pour vos bons offices, m'oblige maintenant encore davantage à ressentir des mouvemens non » communs de compassion & de tendresse » pour vos afflictions & pour vos souffrances.

» J'ai appris, Messieurs, avec douleur, » que ceux qui, depuis ma liberté m'ont » fait un crime de votre zele pour moi, » ne m'ont reproché, par un écrit public & » diffamant, d'avoir fait faire dans la ville » capitale des actions scandaleuses & in-

» jurieuses à sa majesté, que parce que vous
» aviez témoigné à Dieu, par l'un des can-
» tiques de l'église, la joie que vous aviez
» de ma délivrance, après la lui avoir de-
» mandée par tant de prieres. J'ai su que
» cette action de votre piété, qui a réjoui
» tous ceux qui étoient affligés du viole-
» ment de la liberté eccléfiastique, par la
» détention d'un cardinal & d'un arche-
» vêque, a tellement irrité mes ennemis,
» qu'ils en ont pris occasion de vous trai-
» ter de séditieux & de perturbateurs du
» repos public; qu'ils se sont servis de ce
» prétexte pour faire mander en cour mes
» deux grands-vicaires & autres personnes
» de votre corps, sous ombre de leur faire
» rendre compte de leurs actions; mais
» dans la vérité pour les exposer au mé-
» pris, pour les outrager par les insultes
» & les moqueries, & les abattre, s'ils
» pouvoient, par les menaces. Mais ce qui
» m'a le plus touché, a été d'apprendre que
» cette premiere persécution qu'on a faite
» à mes grands-vicaires & à quelques au-
» tres de vos confreres, n'a servi que de
» degré pour se porter ensuite à une plus
» grande qu'on a faite à tout votre corps.
» On ne les a écartés que pour l'affoiblir,
» & prendre le tems de leur exil pour vous
» signifier un arrêt du 22 d'août dernier,

» par lequel des séculiers, usurpant l'autorité de l'église, déclarent mon siége vacant, & vous ordonnent, ensuite de cette vacance prétendue, de nommer dans huit jours des grands-vicaires pour gouverner mon diocèse, en la place de ceux que j'avois nommés, avec menaces qu'il y seroit pourvu autrement, si vous refusiez de le faire. Je ne doute point que vous n'ayez tous regardé la seule proposition d'une entreprise si outrageuse à la dignité épiscopale, comme une insulte signalée qu'on faisoit à l'église de Paris, en lui témoignant par cette ordonnance qu'on la jugeoit capable de consentir à un asservissement honteux de l'épouse de Jesus-Christ, à la violence & à l'usurpation de l'autorité ecclésiastique par une puissance séculiere, (qui est toujours vénérable en se tenant dans ses légitimes bornes) & à une dégradation si scandaleuse de votre archevêché.

» Mais aussi parce qu'on savoit combien de vous-mêmes vous étiez éloignés de vous porter à rien de semblable, j'ai su qu'outre cette absence de vos confreres, on s'étoit servi de toutes sortes de voies pour gagner les uns, pour intimider les autres, & pour affoiblir ceux mêmes qui seroient les plus désintéressés en leur par-

» ticulier, par l'appréhenſion de perdre vos
» droits & vos priviléges. Et afin que tout
» fût conforme à ce même eſprit, j'apprens
» par la lecture de l'acte de ſignification de
» cet arrêt qui m'a été envoyé, que deux
» huiſſiers à la chaîne étant entrés dans vo-
» tre aſſemblée, déclarerent qu'ils vous ſi-
» gnifioient cet arrêt par exprès commande-
» ment, à ce que vous n'en prétendiſſiez
» cauſe d'ignorance, & que vous euſſiez à
» obéir: & parce que l'on ſait que les pre-
» mieres impreſſions de la crainte & de la
» frayeur ſont toujours les plus puiſſantes;
» ne voulant point vous laiſſer de tems pour
» vous reconnoître, de délibérer à l'heure
» même ſur cet arrêt, vous déclarant qu'ils
» ne ſortiroient point du lieu, juſqu'à ce
» que vous l'euſſiez fait.

» Cependant il y a ſujet de louer Dieu,
» de ce que ce procédé ſi extraordinaire a
» rendu encore plus viſible à tout le monde
» l'outrage que mes ennemis ont voulu
» faire à l'égliſe en ma perſonne. Quelque
» violence que l'on ait employée pour vous
» empêcher d'agir ſelon les véritables mou-
» vemens de votre cœur, & quelque frayeur
» qu'on ait répandue dans les eſprits, on
» n'a pu vous faire conſentir à cette ſacri-
» lége dégradation d'un archevêque par un
» tribunal laïque : & le refus que vous en

» avez fait malgré toutes les inſtances de » mes ennemis, leur ſera dans la poſtérité » une conviction plus que ſuffiſante de s'être » emportés contre l'égliſe à des attentats ſi » inſupportables, que ceux même qu'ils » ont opprimés & réduits à n'avoir plus de » liberté, n'en ont pu concevoir que de » l'horreur. Ainſi au lieu de déclarer mon » ſiége vacant, ſelon les termes de cet » arrêt, vous avez reconnu que mes grands- » vicaires étoient les véritables & légitimes » adminiſtrateurs de la juriſdiction ſpiri- » tuelle de mon diocèſe, & qu'il n'y avoit » qu'une violence étrangere qui les empê- » choit de l'exercer. Vous avez réſolu de » faire des remontrances au roi, pour leur » retour auſſi-bien que pour le mien; & » vous avez témoigné par-là combien les » plaies que l'on vouloit faire à mon ca- » ractere vous étoient ſenſibles. Voilà votre » véritable diſpoſition. Tout ce qui s'eſt fait » de plus ne doit être imputé qu'aux in- » juſtes violateurs des droits inviolables de » l'égliſe.

» J'ai ſu, Meſſieurs, qu'il y en a eu » pluſieurs d'entre vous qui ſont demeurés » fermes & immobiles dans cet orage, & » qui ont conſervé en partie l'honneur de » votre corps par une courageuſe réſiſtance » à toutes les entrepriſes de mes ennemis.

» Mais j'ai ſu encore que ceux qui n'ont » pas été ſi fermes, & qui n'ont oſé s'op- » poſer ouvertement à l'injure qu'on vou- » loit faire à leur archevêque, ne ſe ſont » laiſſés aller à cet affoibliſſement, que » parce qu'on ne vouloit pas leur permettre » de ſuivre la loi de l'égliſe ; mais les con- » traindre de ſe rendre à une néceſſité, qu'on » prétendoit n'avoir point de loi. Ils ont » agi, non comme des perſonnes libres, » mais comme des perſonnes réduites dans » les dernieres extrémités. Ils ont ſouffert » dans ce rencontre le combat que décrit » ſaint Paul, de la chair contre l'eſprit ; & » ils peuvent dire ſur ce ſujet : *Nous n'a-* » *vons pas fait le bien que nous voulions,* » *mais nous avons fait le mal que nous ne* » *voulions pas.*

» Tout le monde ſait que, lorſqu'on » vous a fait prendre l'adminiſtration ſpiri- » tuelle de mon diocèſe, mes grands-vicai- » res n'étoient que depuis peu de jours ab- » ſens & qu'il y avoit ſujet de croire qu'ils » ſeroient bientôt de retour. Or, qui jamais » ouït dire qu'un diocèſe doive paſſer pour » déſert & abandonné, & qu'on doive obli- » ger un chapitre à uſurper l'autorité de » ſon archevêque, quatre jours après qu'on » aura mandé ſes grands-vicaires à la cour ? » Le paſſage même des décrétales qu'on

» m'a écrit avoir été l'unique fondement » de cet avis, ne détruit-il pas clairement » ce qu'on veut qu'il établisse ? Si un évê- » que, dit ce decret du pape Boniface VIII, » est pris par des payens ou des schismati- » ques, ce n'est pas le métropolitain, mais » le chapitre, qui doit administrer le dio- » cèse, dans le spirituel & le temporel, » comme si le siége étoit vacant par mort, » jusqu'à ce que l'évêque sorte des mains de » ces payens ou de ces schismatiques, & » soit remis en liberté; ou que le pape, à » qui il appartient de pourvoir aux nécessités » de l'église, & que le chapitre doit con- » sulter au plutôt sur cette affaire, en ait or- » donné autrement.

» Voilà ce que c'est que ce decret; c'est- » à-dire, la condamnation formelle de tout » ce qu'on a voulu entreprendre contre » l'autorité que Dieu m'a donnée. Car s'il » y avoit lieu de se servir de ce decret pour » m'ôter l'exercice de ma charge, ç'auroit » été lorsque j'étois en prison; puisqu'il ne » parle que de ce qu'on doit faire quand » un évêque est prisonnier; ce qu'on a été » si éloigné de prétendre, que durant tout » le tems de ma prison jusqu'au jour de » ma délivrance, mes grands-vicaires ont » toujours paisiblement gouverné mon dio- » cèse en mon nom & sous mon autorité.

» Et en effet, comment mes ennemis au-
» roient-ils pu ſe ſervir de ce decret, ſans
» vouloir prendre à l'égard de moi la place
» peu honorable des payens ou des ſchiſ-
» matiques, qui n'ayant point ou de crainte
» pour Dieu, ou de reſpect pour l'égliſe;
» ne ſont point de conſcience de perſécuter
» les miniſtres de Dieu & les prélats de l'é-
» gliſe, & de les réduire à la ſervitude, &
» à la miſere d'une priſon? Que ſi l'on ne
» s'en eſt pas pu ſervir lorſque j'étois dans
» la captivité, parce que je n'étois pas rete-
» nu par des payens ou des ſchiſmatiques,
» qui eſt la ſeule eſpece de ce decret; com-
» ment auroit-on pu s'en ſervir lorſque
» Dieu avoit rompu mes liens; puiſque le
» pape y ordonne expreſſément que cette
» adminiſtration du chapitre ne doit du-
» rer que juſqu'à ce que l'évêque ſoit en
» liberté? De ſorte que ſi vous aviez pris
» auparavant l'adminiſtration de mon dio-
» cèſe lorſque j'étois retenu captif, (ce que
» vous n'avez jamais voulu faire) vous au-
» riez dû néceſſairement la quitter ſelon la
» diſpoſition expreſſe de ce même decret,
» auſſi-tôt que Dieu m'a rendu la liberté.
» Que ſi l'on prétend que l'abſence d'un
» archevêque qui eſt libre, & les empê-
» chemens qu'une puiſſance ſéculiere peut
» apporter aux fonctions de ſes grands-vi-

» caires, donnent au chapitre le même droit » de prendre en main l'adminiſtration de » ſon diocèſe, que ſi l'évêque étoit captif » parmi les ſchiſmatiques & les infideles, » on prétend confondre des choſes qui ſont » entiérement différentes : un évêque cap» tif avec un évêque libre ; un évêque qui » ne peut agir ni par ſoi-même ni par au» trui, avec un évêque qui le peut & qui » le doit ; un chapitre, un clergé, un peu» ple qui ne peut recevoir aucun ordre ni » aucune lettre de ſon évêque, avec un » chapitre & un diocèſe qui en peuvent » recevoir, & qui les doivent même rece» voir avec reſpect, ſelon tous les canons » de l'égliſe.

» Quand un évêque eſt priſonnier en» tre les mains des infideles, c'eſt une vio» lence étrangere qui ſuſpend les fonctions » épiſcopales, qui le met dans une impuiſ» ſance abſolue de gouverner ſon diocèſe, » & ſur laquelle l'égliſe n'a aucun pouvoir ; » mais ici l'évêque étant libre comme je » le ſuis, graces à Dieu, il peut envoyer » ſes ordres & établir des perſonnes, qui le » gouvernent en ſon abſence ; & les empê» chemens que la paſſion & l'animoſité y » voudroient apporter, ne doivent être con» ſidérés que comme des entrepriſes & des » attentats contre l'autorité épiſcopale, aux-

» quels des eccléſiaſtiques ne peuvent défé-
» rer ſans trahir l'honneur & l'intérêt de
» l'égliſe. Et comme lorſque la perſonne d'un
» évêque eſt captive parmi les infideles, il
» n'y a rien que ſon égliſe ne doive faire pour
» le racheter, juſqu'à vendre ſes vaſes ſacrés,
» ſi elle ne peut trouver autrement de quoi
» payer ſa rançon; ainſi lorſqu'on veut re-
» tenir, non ſa perſonne, parce qu'on ne
» le peut pas, mais ſon autorité captive, ſon
» égliſe doit employer tout ce qu'elle a de
» pouvoir, non contre lui, mais pour lui;
» non pour uſurper ſon autorité, mais pour
» la défendre contre ceux qui la veulent
» anéantir.

» Car vous ſavez, Meſſieurs, que c'eſt
» dans ces rencontres de perſécutions & de
» troubles que le clergé doit ſe tenir plus
» que jamais inſéparablement uni avec ſon
» évêque; & que, comme les mains ſe por-
» tent naturellement à la conſervation de
» la tête, lorſqu'elle eſt menacée de quel-
» ques dangers, les premiers eccléſiaſtiques
» d'un diocèſe, qui ſont les mains des pré-
» lats par leſquelles ils agiſſent, & par leſ-
» quelles ils conduiſent les peuples, ne
» doivent jamais s'employer avec plus de
» vigueur & plus de zele à maintenir l'au-
» torité de leurs chefs & de leurs paſteurs,
» que lorſqu'elle eſt plus violemment at-

» taquée, & que la puiſſance ſéculiere ſe veut » attribuer le droit d'interdire les fonctions » eccléſiaſtiques à ſes grands-vicaires, & » de faire paſſer en d'autres mains, ſelon » qu'il lui plaît, l'adminiſtration de ſon » diocèſe.

» Mais ſi l'on peut dire qu'un évêque » laiſſe ſon ſiége vacant & abandonné, & » qu'ainſi, d'autres en peuvent prendre la » conduite malgré lui, parce qu'on le per- » ſécute & qu'on veut empêcher qu'il ne le » gouverne par lui-même ou par ſes offi- » ciers; tant de grands prélats, que diverſes » perſécutions ont obligés autrefois de s'en- » fuir & de ſe cacher, ſoit pour la foi ou » pour des prétendus intérêts d'état & des » querelles touchant la liberté de l'égliſe, » & qui ne laiſſoient pas cependant de gou- » verner leurs diocèſes par leurs lettres & » par leurs ordres qu'ils envoyoient à leurs » clergés & à leurs peuples, tant de prélats, » dis-je, auroient dû demeurer tout ce tems- » là ſans autorité, comme des déſerteurs de » leurs ſiéges; & leurs prêtres auroient eu » droit de s'attribuer leur puiſſance, & de » leur ôter par un déteſtable ſchiſme, l'uſage » de leurs caracteres.

» Le grand S. Cyprien, évêque de Car- » thage, (pour n'apporter que ce ſeul exem- » ple de l'antiquité) ayant vu la perſécution

» qui s'allumoit contre lui, & que les payens
» avoient demandé qu'on l'exposât dans
» l'amphithéâtre aux lions, se crut obligé
» de se retirer pour ne pas exciter par sa
» présence, la fureur des infideles contre son
» peuple : ce qui donna sujet à quelques
» prêtres de son église qui ne l'aimoient
» pas, de se servir de son absence pour
» usurper son autorité & s'attribuer la puis-
» sance que Dieu lui avoit donnée sur les
» fideles de Carthage. Mais il fit bien voir
» que son siége n'étoit point désert, quoi-
» qu'il fût absent & caché, & que la per-
» sécution l'empêchât de faire publiquement
» les fonctions d'un évêque. Jamais il ne
» gouverna son église avec plus de fermeté
» & de vigueur. Il établit des vicaires pour
» la conduire en son nom & sous son auto-
» rité : il excommunia ces prêtres qui lui vou-
» loient ravir sa puissance, avec tous ceux
» qui les suivroient : il fit par ses lettres tout
» ce qu'il auroit fait étant présent. Le comp-
» te qu'il en rend lui-même écrivant au
» clergé de Rome, montre bien clairement
» que jamais il n'avoit moins abandonné
» son église, que la proscription qu'on avoit
» faite de sa personne & de ses biens, l'a-
» voit contraint de s'en éloigner. Du lieu
» de sa retraite il envoyoit des mandemens,
» pour la conduite qu'on devoit tenir en-

» vers ceux qui étoient tombés dans la per» sécution. Il ordonnoit des lecteurs, des » sous-diacres & des prêtres, qu'il envoyoit » à son clergé. Il consoloit les uns, ex» hortoit les autres, & travailloit sur-tout » à empêcher que son absence ne donnât » lieu à ses ennemis de faire un schisme » dans son église, & de séparer de lui une » partie du troupeau qui étoit commis à sa » conduite.

» Que si ce S. évêque de Carthage n'a» voit rien perdu du droit de gouverner » son église même; combien plus un arche» vêque de Paris conserve-t-il le droit de » gouverner toujours la sienne, lorsqu'il n'est » point caché ni invisible, mais qu'il est ex» posé à la plus grande lumiere du monde; » qu'il s'est retiré auprès du chef de tous » les évêques & du pere commun de tous » les rois catholiques; qu'il y est reconnu » par sa sainteté pour légitime prélat de » son siége, & qu'il exerce publiquement » dans la maitresse de toutes les églises, » les fonctions sacrées de sa dignité de car» dinal?

» Et il ne sert de rien de dire que le » sujet de la proscription de S. Cyprien » étant la guerre que les payens faisoient » à la foi, on ne doit pas étendre cet » exemple à la proscription d'un archevêque

» qui n'eſt perſécuté que pour des préten-
» dus intérêts d'état : car pour quelque ſujet
» que l'on proſcrive un prélat, tant qu'il
» demeure revêtu de la dignité épiſcopale,
» & que l'égliſe n'a rendu aucun jugement
» contre lui, comme nulle proſcription &
» nulle interdiction qui viennent de la part
» des puiſſances ſéculieres, ne peuvent em-
» pêcher qu'il ne ſoit évêque, & qu'il ne
» rempliſſe ſon ſiége, elle ne peut auſſi em-
» pêcher qu'il n'ait le droit & le pouvoir
» d'en exercer les fonctions, tel qu'il l'a
» reçu de Jeſus-Chriſt & non des rois,
» & qu'ainſi tout ſon clegé ne ſoit obligé
» en conſcience de déférer à ſes ordres
» dans l'adminiſtration ſpirituelle de ſon
» diocèſe.

» C'eſt donc en vain qu'on veut couvrir
» la violence d'un procédé inouï & ſans
» exemple par le ſujet dont on le prétexte,
» c'eſt-à-dire par des accuſations chiméri-
» ques & imaginaires de crimes d'état, qui
» n'ont commencé à m'être publiquement
» imputées, pour me faire perdre l'exer-
» cice de ma charge, dont je jouiſſois par
» mes grands-vicaires étant en priſon, que
» depuis le jour qu'il a plu à Dieu de me
» rendre la liberté. Que ſi j'ai été évêque
» étant priſonnier, ne le ſuis-je plus étant
» à Rome ? Suis-je le premier prélat qui

» ſoit tombé dans la diſgrace de la cour, » & qui ait été contraint de ſortir hors du » royaume ? Que ſi tous ceux à qui cet ac» cident eſt arrivé, n'ont pas laiſſé de gou» verner leurs diocèſes par leurs grands» vicaires, ſelon la diſcipline inviolable de » l'égliſe, quel eſt ce nouvel abus de la » puiſſance ſéculiere qui foule aux pieds » toutes les loix eccléſiaſtiques ? Quel eſt » cette nouvelle ſervitude & ce nouveau » joug qu'on veut impoſer à l'égliſe de Je» ſus-Chriſt, en faiſant dépendre l'exercice » divin, de la puiſſance épiſcopale, de tous » les caprices, de toutes les jalouſies & des » favoris ?

» Feu M. le cardinal de Richelieu, n'é» tant encore qu'évêque de Luçon, fut re» legué à Avignon après la mort du maré» chal d'Ancre : & cependant, quoiqu'il fût » hors du royaume, jamais on ne s'aviſa » de porter ſon chapitre à prendre le gou» vernement de ſon évêché, comme ſi ſon » ſiége eut été déſert, & ſes grands-vicai» res continuerent toujours de le gouverner » en ſon nom & ſous ſon autorité. Et n'a» vons-nous pas vu encore que feu M. l'ar» chevêque de Bourdeaux ayant été obligé » de ſortir de France & de ſe retirer au » même comtat d'Avignon, il ne ceſſa » point pour cela de conduire ſon évêché,

» non-ſeulement par ſon grand-vicaire, » mais auſſi par ſes ordres & ſes réglemens » qu'il envoyoit du lieu de ſa retraite, & » dont j'en ai vu moi-même de publics & » d'imprimés?

» Pour être à Rome, qu'on peut appeller » la patrie commune de tous les évêques, » perd-on le droit que l'on conſerve dans » Avignon? Et pourquoi l'égliſe ne jouira-» t-elle pas ſous le regne du plus chrétien » & du plus pieux prince du monde, de » l'un des plus ſacrés & des plus inviolables » de ſes droits, dont elle a joui paiſible-» ment ſous le regne du feu roi ſon pere? » Mais ce qui m'a cauſé une ſenſible dou-» leur, a été d'avoir appris qu'il ſe ſoit trou-» vé deux prélats aſſez indifférens pour l'hon-» neur de leur caractere, & aſſez dévoués à » toutes les paſſions de mes ennemis, pour » entreprendre de conférer les ordres ſa-» crés dans mon égliſe, ou plutôt de les » profaner par un attentat étrange : n'y » ayant rien de plus établi dans toute la » diſcipline eccléſiaſtique, que le droit qu'a » chaque évêque de communiquer la puiſ-» ſance ſacerdotale de Jeſus-Chriſt à ceux » qui lui ſont ſoumis, ſans qu'aucun évêque » particulier le puiſſe faire contre ſon gré, » que par une entrepriſe qui le rend digne » d'être privé des fonctions de l'épiſcopat,

» dont il viole l'unité ſainte, ſelon l'ordon-
» nance de tous les anciens conciles, que
» celui de Trente a renouvellée.

» Que ſi les conciles, lors même que
» le ſiége eſt vacant par la mort d'un évê-
» que, défendent au chapitre de faire con-
» férer les ordres ſans une grande néceſſi-
» té, telle que feroit une vacance qui du-
» reroit plus d'un an; & ſi ce que le con-
» cile de Trente a établi ſur ce ſujet, n'eſt
» qu'un renouvellement de ce que nous
» voyons avoir été établi par les conciles
» de France, qui défendent à tous évêques
» d'ordonner des clercs & de conſacrer des
» autels dans une égliſe à qui la mort a
» ravi ſon propre paſteur; n'eſt-il pas viſi-
» ble que ce qui n'auroit pas été légitime
» quand mon ſiége auroit été vacant par
» ma mort, le peut être encore moins par la
» violence qu'on a exercée contre moi vivant
» & en liberté? Et que la précipitation avec
» laquelle on s'eſt porté à cette entrepriſe,
» la rend tout-à-fait inexcuſable, & digne
» de toutes les peines les plus ſéveres des
» ſaints canons?

» Mais il eſt tems, Meſſieurs, que l'é-
» gliſe de Paris ſorte de l'oppreſſion ſous
» laquelle elle gémit, & qu'elle rentre dans
» l'ordre dont une violence étrangere l'a
» tirée. Je ne doute point que ceux qui ont

» eu même le moins de fermeté pour s'op-
» poſer à l'impétuoſité de ce torrent, ne
» béniſſent Dieu lorſqu'ils verront ceſſer
» tous les prétextes qui ont donné lieu à
» ce ſcandaleux interregne de la puiſſance
» épiſcopale. On ne peut plus dire que l'on
» ignore le lieu où je ſuis : on ne peut
» plus me conſidérer comme enfermé dans
» un conclave. Je ne puis plus trouver
» moi-même de prétextes ni de couleur à
» cette longue patience ſi contraire à toutes
» les anciennes pratiques de l'égliſe, & qui
» me donneroient un ſcrupule étrange, ſi
» Dieu, qui pénétre les cœurs, ne voyoit
» dans le mien que la cauſe de mon ſilence
» n'a été que ce profond reſpect que j'ai
» toujours conſervé, & que je conſerverai
» éternellement pour tout ce qui porte le
» nom du roi, & l'eſpérance que les gran-
» des & ſaintes inclinations qui brillent
» dans l'ame de ſa majeſté, le porteroient
» à connoître l'injure que l'on a faite ſous
» ſon nom à l'égliſe. Je ne puis croire,
» Meſſieurs, que le Saint-Eſprit, qui vient
» de témoigner par l'élection de ce grand
» & digne ſucceſſeur de ſaint Pierre, une
» protection toute particuliere à l'égliſe
» univerſelle, n'ait déja inſpiré dans le cœur
» de notre grand monarque des ſentimens
» très-favorables pour le rétabliſſement de
celle

» celle de Paris. Je ne fais point de doute
» que ce zèle ardent que j'ai fait paroître
» dans toutes les occasions pour son service,
» n'ait effacé de son ame royale ces fausses
» impressions qui ne peuvent obscurcir l'in-
» nocence, & je suis persuadé que dans un
» tems où l'église répand avec abondance
» les trésors de ses graces, la piété du suc-
» cesseur de saint Louis ne voudroit pas
» permettre qu'elles passassent par des ca-
» naux qui ne fussent pas ordinaires & na-
» turels. J'ai toutes sortes de sujets de croire
» que mes grands-vicaires sont présente-
» ment dans Paris, que la bonté du roi les
» y a rappellés pour exercer leurs fonctions
» sous mon autorité, & que sa majesté aura
» enfin rendu la justice que vous lui de-
» mandez continuellement par tous vos
» actes, puisque vous protestez toujours,
» même dans leurs titres, que vous ne les
» faites qu'à cause de leur absence. Je
» leur adresse donc, Messieurs, la bulle
» de notre saint pere le pape pour la faire
» publier selon les formes; & au cas qu'ils
» ne soient pas à Paris, ce que j'aurois
» pourtant peine à croire, je l'envoye à
» MM. les archiprêtres de la Magdeleine
» & de saint Severin, pour en user selon
» mes ordres & selon la pratique ordi-
» naire du diocèse. Par le même mande-

» ment, je leur donne l'adminiſtration de » mon diocèſe en l'abſence de mes grands- » vicaires, & je ſuis perſuadé que ces ré- » ſolutions vous donneront beaucoup de » joie, puiſqu'elles commencent à vous faire » voir quelques lumieres de ce que vous » avez tant ſouhaité, & qu'elles vous tirent » de ces difficultés où vous avoit mis l'ap- » préhenſion de voir le gouvernement de » ſon archevêché déſert & abandonné. J'au- » rois au ſortir du conclave donné ces or- » dres, ſi je n'euſſe mieux aimé que vous » les euſſiez reçus, en même tems que je » reçois des mains de ſa ſainteté, la pléni- » tude de la puiſſance archiépiſcopale, par » le *Pallium* qui en eſt la marque & la » conſommation. Je prie Dieu de me don- » ner les graces néceſſaires pour l'employer » ſelon mes obligations à ſon ſervice & à » ſa gloire, & je vous demande vos prie- » res, qui implorent ſur moi les bénédic- » tions du ciel. Je les eſpere de votre cha- » rité, & je ſuis, MESSIEURS, votre » très-affectionné ſerviteur & confrere, le » CARDINAL DE RETZ, archevêque » de Paris. *De Rome, ce 22 Mai 1655* ».

Cette lettre eut tout l'effet que je pouvois deſirer. Le chapitre, qui étoit très-bien diſpoſé pour moi, quitta avec joie l'adminiſtra-

tion. Il ne tint pas à la cour de l'en empêcher ; mais elle ne trouva pour elle dans ce corps, que trois ou quatre ſujets qui n'étoient pas l'ornement de leur compagnie.

M. d'Abingni, du nom de Stuart, s'y ſignala autant par ſa fermeté, que le bonhomme Vantadour s'y fit remarquer par ſa foibleſſe. Enfin mes grands-vicaires reprirent avec courage le gouvernement de mon diocèſe, & M. le cardinal Mazarin fut obligé de leur faire donner une lettre de cachet pour les tirer de Paris, & les faire venir à la cour pour une ſeconde fois. Je vous rendrai compte de la ſuite de cette violence, après que je vous aurai entretenue d'un détail qui ſera curieux, en ce qu'il ſera proprement le caractere du malheur le plus ſenſible, à mon opinion, qui ſoit attaché à la diſgrace.

Une lettre que je reçus de Paris, quelque tems après que je fus entré dans le conclave, m'obligea à y dépêcher en poſte Malclerc. Cette lettre, qui étoit de M. de Caumartin, portoit que M. de Noirmoutier traitoit avec la cour par le canal de madame de Chevreuſe & de Laigues; que celle-là avoit aſſuré le cardinal que celui-ci ne me donneroit que des apparences, & qu'il ne feroit rien contre ſes intérêts, que le cardinal lui avoit déclaré à elle-même que

Laigues n'entreroit jamais en exercice de la charge de capitaine des gardes de Monſieur, qui lui avoit été donnée à la priſon de MM. les princes, juſqu'à ce que le roi fût maître de Mezieres & de Charleville; que Noirmoutier avoit dépêché Longrue, lieutenant de roi de la derniere à la cour, pour l'aſſurer, non pas ſeulement en ſon nom, mais même en celui du vicomte de Lamet, tout au moins d'une inaction entiere; cependant que l'on traiteroit du principal; que cet avis venoit de madame de Leſdiguieres, qui apparemment le tenoit du maréchal de Villeroi, & que je devois compter là-deſſus. Cette affaire, comme vous voyez, méritoit de la réflexion, & celle que je fis, jointe au beſoin que j'avois de pourvoir à ma ſubſiſtance, m'obligea, comme je viens de vous le dire, à envoyer en France Malclerc, avec ordre de faire concevoir à mes amis la néceſſité qui me forçoit à des dépenſes qu'ils ne croyoient pas trop néceſſaires, & de faire ſes efforts pour obliger MM. de Noirmoutier & de Lamet à ne ſe point accommoder avec la cour, juſqu'à ce que le pape fût fait. J'avois déja de grandes eſpérances de l'exaltation de Chigi, & j'avois ſi bonne opinion, & de ſon zèle pour les intérêts de l'égliſe, & de ſa reconnoiſſance pour moi, que je ne

comptois presque plus sur ces places, que comme sur des moyens que j'aurois, en consentant à l'accommodement de leur gouverneur, de faire connoître que je mettois l'unique espérance de mon rétablissement en la protection de sa sainteté. Malclerc trouva en arrivant à Paris, que l'avis qu'on m'avoit donné n'étoit que trop bien fondé: il ne tint pas même à M. de Caumartin de l'empêcher d'aller à Charleville; parce qu'il croyoit que son voyage ne serviroit qu'à faire faire la cour à M. de Noirmoutier. M. de Châlons, que Malclerc vit en passant, essaya aussi de le retenir par la même raison; il voulut absolument suivre son ordre. Il fut reconnu en passant à Montmirel, par des gens de madame de Noirmoutier; ce qui l'obligea de la voir. Il eut l'adresse de lui faire croire qu'il se rendoit aux raisons qu'elle lui alléguoit en foule, pour l'empêcher d'aller trouver son mari, & il se démêla par cette ruse innocente de ce mauvais pas, qui, vu l'humeur de la dame, étoit capable de le mener à la Bastille. Il vit MM. de Noirmoutier & de Lamet à une lieue de Mezieres, chez un gentilhomme nommé M. d'Haudrey. Le premier ne lui parla que des obligations qu'il avoit à madame de Chevreuse, de la parfaite union qui étoit entre lui & Laigues, & des

ſujets qu'il avoit de ſe plaindre de moi : ce qui eſt le ſtyle ordinaire de tous les ingrats. Le ſecond lui témoigna toutes ſortes de bonnes volontés pour moi ; mais il lui laiſſa voir en même-tems une grande difficulté à ſe pouvoir ſéparer des intérêts, ou plutôt de la conduite du premier, vu la ſituation des deux places, dont il eſt vrai que l'une n'eſt pas conſidérable ſans l'autre. Enfin, Malclerc qui ſe réduiſit à leur demander pour toutes graces, en mon nom, de différer ſeulement leurs accommodemens juſqu'à la création du nouveau pape, ne tira de Noirmoutier que des railleries, de ce qu'il s'étoit lui-même laiſſé ſurprendre aux fauſſes lueurs avec leſquelles j'affectois, diſoit-il, d'amuſer tout le monde touchant l'exaltation de Chigi, & il revint à Paris, où il apprit de M. de Châlons la création du pape Alexandre.

Mes amis, auxquels je l'avois mandée par Malclerc, en conçurent toutes les eſpérances que vous pouvez vous imaginer. Vous n'avez pas de peine à croire la douleur qu'eut M. de Noirmoutier de ſa précipitation. Il avoit conclu ſon accommodement avec le cardinal un peu après que Malclerc lui eut parlé, & il étoit venu à Paris pour le conſommer. Il deſira de voir Malclerc, auſſi-tôt qu'il eut appris que Chigi étoit

effectivement pape. Il découvrit qu'il étoit encore à Paris, quoique mes amis, qui se défioient beaucoup de son secret & de sa bonne foi, lui eussent dit qu'il en étoit parti; & il fit tant, qu'il le vit dans le fauxbourg S. Antoine. Il n'oublia rien pour excuser, ou plutôt pour colorer la précipitation de son accommodement : il ne cacha point la cruelle douleur qu'il avoit de n'avoir pas accordé le petit délai que l'on lui avoit demandé. Sa honte parut & dans son discours & sur son visage. Je ne fus plus cet homme malhonnête & tyran, qui voulois sacrifier tous mes amis à mon ambition & à mon caprice. On ne parla dans la conversation que de la tendresse qu'on avoit pour moi, que des expédiens que l'on cherchoit avec madame de Chevreuse & avec Laigues, pour me raccommoder solidement avec la cour, & que des facilités que l'on espéroit d'y trouver. La conclusion fut une instance très-grande de prendre dix mille écus, par lesquels on espéroit, dans le pressant besoin que j'avois d'argent, d'adoucir à mon égard, & de couvrir à celui du monde, le cruel tort que l'on m'avoit fait. Malclerc refusa les dix mille écus, quoique mes amis le pressassent beaucoup de les recevoir. Ils m'en écrivirent, mais avec force, & ils ne me persuaderent pas, & je me remercie encore

de mon ſentiment. *Il n'y a rien de plus beau que de faire des graces à ceux qui nous manquent : il n'y a rien, à mon ſens, de plus foible que d'en recevoir. Le chriſtianiſme qui nous commande le premier, n'auroit pas manqué de nous enjoindre le ſecond, s'il étoit bon.* Quoique mes amis euſſent été de l'avis de ne pas refuſer les offres de M. de Noirmoutier, parce qu'il les avoit faites de lui-même, ils ne crurent pas qu'il fût de la bienſéance d'en ſolliciter de nouvelles envers les autres, au moment que la bonne conduite les obligeoit à affecter même de faire des triomphes de l'exaltation de Chigi. Ils ſuppléerent de leurs propres fonds à ce qui étoit de plus preſſant & de plus néceſſaire, & Malclerc vint me trouver à Rome, où je vous aſſure qu'il ne fut pas déſavoué du refus qu'il avoit fait de recevoir l'argent de M. de Noirmoutier.

Ce que vous venez de voir de la conduite de celui-ci, eſt l'image véritable de celle que tous ceux qui manquent à leurs amis dans leurs diſgraces, ne manquent jamais de ſuivre. Leur premiere application eſt de jetter dans le monde des bruits ſourds du mécontentement qu'ils feignent d'avoir de ceux qu'ils veulent abandonner; & la ſeconde, eſt de diminuer autant qu'ils peu-

vent, le poids des obligations qu'ils leur ont. Rien ne leur peut être plus utile pour cet effet, que de donner des apparences de reconnoiſſance envers d'autres dont l'amitié ne leur puiſſe être d'aucun embarras. Ils trompent ainſi l'attention que la moitié des hommes ont pour les ingratitudes qui ne les touchent pas perſonnellement, & ils éludent la véritable reconnoiſſance par la fauſſe. Il eſt vrai qu'il y a toujours des gens plus éclairés auxquels il eſt difficile de donner le change, & je me ſouviens à ce propos que Montréſor, à qui j'avois fait donner une abbaye de douze mille livres de rente lorſque MM. les princes furent arrêtés, ayant dit un jour chez le comte de Bethune qu'il en avoit l'obligation à M. de Joyeuſe, le prince de Guimené lui répondit : *Je ne croyois pas que M. de Joyeuſe eût donné les bénéfices en cette année-là.* M. de Noirmoutier fit, pour juſtifier ſon ingratitude, ce que M. de Montréſor n'avoit fait que pour flatter l'entêtement qu'il avoit pour madame de Guiſe. J'excuſai celui-ci par le principe de ſon action; je fus vraiment touché de celle de l'autre. L'unique remede contre ces ſortes de déplaiſirs qui ſont plus ſenſibles dans les diſgraces, que les diſgraces mêmes, c'eſt de ne jamais faire le bien que pour le bien même. Ce

moyen eſt le plus aſſuré. Un mauvais naturel eſt incapable de le prendre, parce que c'eſt la plus pure vertu qui nous l'enſeigne. Un bon cœur n'y a guère moins de peine, parce qu'il joint aiſément aux motifs des graces qu'il fait à la ſatisfaction de ſa conſcience, les conſidérations de ſon amitié. Je reviens à ce qui concerne ce qui ſe paſſa en ce tems-là à l'égard de l'adminiſtration de mon diocèſe.

Auſſi-tôt que la cour eut appris que le chapitre l'avoit quittée, elle manda mes deux grands-vicaires, auſſi-bien que M. Loiſel, curé de S. Jean, chanoine de l'égliſe de Paris, & M. Briet, chanoine, qui s'étoient ſignalés pour mes intérêts.

FIN.

PROCÈS-VERBAL

De la Conférence faite à Ruel, par MM. les Députés du Parlement, Chambre des Comptes, & Cour des Aides, ensemble ceux de la Ville ;

Contenant toutes les propositions qui ont été faites, tant par les Princes & Députés de la Reine, que par les Députes desdites Compagnies, & de tout ce qui s'est passé entr'eux pendant ladite Conférence.

Cette piece sert d'éclaircissement aux Mémoires du Cardinal DE RETZ.

PROCÈS-VERBAL

De la Conférence faite à Ruel, par MM. les Députés du Parlement, Chambre des Comptes, & Cour des Aides, ensemble ceux de la Ville ;

Contenant toutes les propositions qui ont été faites, tant par les Princes & Députés de la Reine, que par les Députés desdites Compagnies, & de tout ce qui s'est passé entr'eux pendant ladite Conférence.

Du Jeudi 4 Mars 1649.

Les députés pour la conférence de la paix des compagnies souveraines, & ceux de la ville s'étant tous trouvés sur les neuf heures du matin au logis de M. le premier président, au nombre de vingt-deux, savoir: treize du corps du parlement, trois de la chambre des comptes, trois de la cour des aides, & trois de la ville, en sont sortis entre neuf & dix pour aller à Ruel, au lieu destiné pour ladite conférence, lesquels ont passé par la porte S. Honoré, où ils furent arrêtés au moins deux heures en sortant par

les bourgeois qui étoient de garde ce jour-là, lesquels visiterent tous les chariots & bagages desdits députés, dont ceux qui étoient passés les premiers accompagnés de la compagnie des gardes de M. le prince de Conti avec leur cornettes, attendirent les autres qui étoient derriere jusqu'au dernier hors la ville, entre ladite porte & celle de la Conférence. Là le sieur Saintot, maître des cérémonies, vint les trouver avec la compagnie des gardes de M. le maréchal de Grammont, qui étoient au bout du cours la Reine, pour les escorter jusqu'à Ruel. Aussitôt les gardes de M. le prince de Conti s'en retournerent à Paris, & furent conduits ainsi avec une autre escorte qui les vint joindre au bois de Boulogne, audit lieu de Ruel, où ils arriverent sur les trois heures, & en entrant hors la porte ledit sieur Saintot leur dit & nomma à chacun les logis qui leur avoient été marqués par les fouriers du roi, où ils furent tous. Peu après ledit sieur Saintot alla trouver M. le premier président qui étoit logé au logis de M. Croiset, garde-rôle de la grande chancellerie, qui lui dit en présence de cinq des messieurs qui étoient pour lors avec lui, que M. le duc d'Orléans attendoit les députés pour commencer la conférence, qui se feroit avec lui, M. le prince, M. le cardinal, M. le

chancelier, & les autres du conseil. Que M. le prince seroit à la gauche & le parlement & les autres compagnies ensuite. M. le premier président dit qu'il voyoit d'abord deux difficultés en cette proposition, l'une pour la personne du cardinal, & l'autre pour la séance; qu'il alloit assembler MM. les députés de toutes les compagnies pour en délibérer. Ce qui ayant été fait à l'instant, il fut résolu qu'on diroit audit sieur Saintot, que la compagnie ne pouvoit entrer en conférence avec ledit cardinal. Sur ce ledit sieur Saintot étant revenu, dit que la reine desiroit qu'il y fût; & que l'ayant choisi pour député, le parlement ne devoit le trouver mauvais; puisque l'on n'empêchoit pas que tous les députés ne fussent à la conférence, & que ce n'étoit point aux sujets à donner la loi à leur souverain, & qu'on eût à déclarer si l'on n'entendoit pas qu'il y fût, auquel cas M. le duc d'Orléans s'en retourneroit à S. Germain. Les députés prévoyant que cette réponse alloit à la rupture de la conférence, prierent ledit sieur Saintot d'aller dire à M. le duc d'Orléans, qu'il trouvât bon que l'assemblée lui rendît ses devoirs, & que deux d'icelle l'informeroient des raisons pour lesquelles la conférence ne pouvoit être faite avec ledit cardinal. M. le duc d'Orléans manda qu'il n'étoit point venu

pour recevoir des complimens ; qu'il étoit venu pour donner la paix à la France, & que cela pouvoit être fait en demi-heure : qu'il falloit que le cardinal fût à la conférence. Les députés lui manderent qu'ils ne pouvoient le consentir, & qu'ils le prioient de trouver bon que deux des messieurs lui fissent entendre les motifs de l'assemblée. M. le Tellier fut envoyé de sa part pour apprendre ces motifs, & les demander à M. le premier président, qui lui dit que l'assemblée ne le pouvoit admettre à la conférence, pour ce qu'il avoit été déclaré perturbateur du repos public ; que c'étoit l'ennemi commun ; que c'étoit contre lui que se faisoit la conférence. Ledit sieur le Tellier dit que, si l'assemblée entendoit que ledit cardinal ne fût point admis à la conférence, il avoit charge de mondit sieur le duc d'Orléans de dire qu'il s'en retourneroit à S. Germain, & que lesdits députés pouvoient s'en retourner à Paris, & répéta cela par trois fois, & il se retira, disant que Monsieur alloit monter en carrosse. Les députés, résolus aussi de s'en retourner à Paris le lendemain, demanderent escorte pour cela, & chacun se retira chez soi.

Le lendemain vendredi étant levés, ils donnèrent ordre de charger leur bagage, & allerent à la messe, au retour de laquelle

ils s'aſſemblerent tous chez M. le premier préſident, où fut propoſé que Monſieur ne s'en étant point allé, il y avoit apparence de croire que l'eſpérance de renouer la conférence n'étoit pas perdue ; & ſur cela chacun mit des propoſitions en avant, ſur leſquelles, comme on commençoit à délibérer, vint le ſieur de Termes à la porte de la chambre, qui demanda à parler à M. le préſident de Meſmes, qui lui dit que S. A. R. deſiroit parler à M. le premier préſident & à lui. Enſuite de quoi fut mis en délibération s'ils y devoient aller, & fut arrêté par l'aſſemblée qu'ils iroient pour entendre ce que ſadite A. R. avoit à dire.

L'après-dînée l'aſſemblée étant continuée chez M. le premier préſident, il leur dit que, pour obvier à la difficulté que l'on faiſoit d'admetrre le cardinal, l'on propoſoit de donner deux députés de la part de la reine, & deux de la part de l'aſſemblée qui, dans une chambre particuliere du logis de S. A. R. qui eſt le château, conféreroient ſur les propoſitions qui étoient à faire de part & d'autre, & rapporteroient auſſi aux députés de part & d'autre ce qui auroit été propoſé pour en délibérer, & en porter la réponſe aux mêmes députés, qui ſeroient les uns dans une chambre dudit château, & les autres dans une autre. Comme cette

propoſition s'alloit mettre en délibération, eſt ſurvenue la lettre de l'un de MM. du parlement, laquelle a un peu ſurpris l'aſſemblée, apprenant que l'on n'avoit point eu de bled à Paris. La propoſition délibérée, il a été arrêté que l'on ſe tranſporteroit chez S. A. R. pour lui rendre les reſpects. Que l'on nommeroit des députés pour conférer avec les ſiens, & que notre aſſemblée ſeroit au logis de M. le premier préſident. Que les députés d'icelle iroient au château le jour ſuivant & autres de la conférence, rapporteroient à l'aſſemblée au logis dudit ſieur premier préſident, & qu'ils y conféreroient, & que pour la premiere fois que l'on alloit chez S. A. R. l'on n'entreroit en conférence, & que l'on ne parleroit que d'avoir les bleds promis pour les mercredi, jeudi, vendredi & ſamedi. Auſſitôt la réſolution priſe, nous nous ſommes tranſportés au château, où M. le premier préſident a fait un petit diſcours tout debout à M. le duc d'Orléans, M. le prince, M. le chancelier, M. de la Meilleraye, M. le Tellier, M. de la Riviere, M. de Brienne, & le cardinal un peu éloigné proche de la cheminée, qui ſont les députés de la conférence. Le compliment fait, nous avons laiſſé S. A. R. dans ſa chambre, & ſommes paſſés par une où les députés de part

& d'autre se devoient assembler, & delà à une autre où nous devions être. Là étant assis, on a nommé pour députés pour la conférence, pour le premier jour, M. le président le Coigneux, & M. le président Viole. Sur ce que le sieur Saintot est venu nous dire que M. le chancelier & M. le Tellier étoient nommés par S. A. R. aussi-tôt lesdits sieurs présidens le Coigneux & Viole ont eu charge de se plaindre de l'inexécution de la promesse pour les bleds. Et comme ils parloient, M. de Champlâtreux est entré porteur des lettres du sieur Lainé, intendant à Corbeil, lesquelles lui avoient été baillées par M. le prince, par lesquelles on prétendoit justifier de la diligence faite pour lesdits bleds. Mais cette lettre ne nous justifioit rien de la livraison. Après plusieurs allées & venues, nous avons obtenu quatre de ces muids de bled pour lesdits quatre jours, moitié de Lagni, moitié de Corbeil, & à cette fin tous passeports ont été expédiés, & mis entre les mains d'un des échevins pour y veiller, & en donner avis de ce jourd'hui. Mais les cent muids de mercredi ne nous ont été accordés, qu'à la charge qu'à l'heure même nous recevrions leurs propositions, & baillerions les nôtres pour en délibérer. Pourtant au lendemain notre proposition a été l'ouverture des passages pour toutes sortes de vivres. La leur

a été que le parlement iroit à S. Germain faire ſa fonction pendant un tems, après lequel le roi le congédieroit; qu'il ne ſe feroit d'aſſemblées de chambres de trois ans, que pour mercuriales & réceptions; qu'il n'aſſiſteroit à l'aſſemblée des chambres que ceux qui auroient vingt ans de ſervice, & que l'aſſemblée ne ſeroit faite que par la réſolution de la grand'chambre. Les députés ont commis, pour dreſſer nos propoſitions, MM. les préſidens le Coigneux, Viole, de Longueil, conſeiller, Paris, maître des comptes, Bragelonne, conſeiller en la cour des aides, & Fournier, échevin.

Le ſamedi à dix heures du matin, M. le premier préſident n'a point été à la conférence à cauſe de ſa maladie. Cela fut cauſe que nous allâmes au château, & entrâmes en la chambre de notre aſſemblée, par un eſcalier qui eſt à l'entrée de la porte, ſans être vus que de peu de perſonnes, & montâmes droit en notre chambre. Les députés ayant pris place, M. le préſident de Meſmes dit que M. le premier préſident lui avoit envoyé une lettre qui venoit de la part de M. le préſident de Belliévre, & avoit été apportée le vendredi au ſoir par le ſieur de la Rouſſiere, premier gentilhomme de la chambre de M. le prince de Conti; & ayant montré la lettre, elle fut par lui lue. Et elle étoit en ces termes :

MONSIEUR,

Il eſt midi, il n'y a point de bled arrivé à Paris par la riviere, & nous n'avons reçu du ſieur Lainé, non plus que du ſieur Leſcot, échevin, que des procès-verbaux, qui nous apprennent qu'il n'y a point de magaſins à Corbeil, à Melun, ni à Montereau, tels que l'on s'étoit imaginé, & que difficilement on pourra tirer par cette riviere les trois ou quatre cens muids de bled que nous devrions déja avoir reçus. Et comme cet article eſt non-ſeulement le premier, mais le fondement de la conférence, ſans l'établiſſement duquel, & l'exécution de bonne foi, l'on ne peut entrer en la diſcuſſion d'aucune choſe ; la cour m'a chargé de vous écrire le mauvais état auquel eſt cette affaire, afin qu'en étant averti, & par vous, Monſieur, MM. les autres députés, il y ſoit pourvu. Nous eſpérions ce matin recevoir des ordres généraux pour laiſſer arriver en cette ville, non-ſeulement les bleds, mais auſſi les autres grains, chairs, bois, fourrages, & autres choſes néceſſaires pour ſubſiſter pendant le cours de la conférence, ſans qu'il fût beſoin d'en recevoir en particulier chaque jour, & que les ordres porteroient celui de laiſſer arriver pour les trois jours paſſés, non-ſeulement les

trois cens muids de bleds, mais toute la quantité que vous auriez arbitré se devoir consommer chaque jour, ensemble des autres denrées dont nous attendons la liberté des passages, tant par l'une que par l'autre des rivieres, & par la terre, s'il se pouvoit, pour la facilité de les faire assembler. Nous espérons que vous nous ferez avoir un passeport général pour ceux que nous chargerons de ce soin, même pour un de MM. les conseillers, si la cour jugeoit nécessaire de le lui commettre. Il vous plaira de pourvoir à la liberté du commerce d'ici à Ruel pendant la conférence, & de me croire,

MONSIEUR,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

DE BELLIÉVRE.

A Paris, ce 5 Mars 1649.

Aussi-tôt la compagnie, sans délibérer, demeura d'accord que les députés du jour précédent iroient parler aux autres députés pour se plaindre de l'inexécution des promesses du bled, & fut dit par eux que l'ordre avoit été donné, & que l'on le pouvoit exécuter, & qu'ils étoient prêts d'abondant de donner nouveaux ordres & nouveaux passe-

ports : ce qui a été donné en charge aux échevins pour y tenir la main. Cela fait, on a lu les propofitions qui avoient été dreffées par MM. lefdits députés ci-deffus nommés, qui étoient en ces termes : « Leurs ma- » jeftés font très-humblement fuppliées d'ac- » corder dès-à-préfent l'ouverture des paffa- » ges pour toutes fortes de vivres & den- » rées, comme auffi la liberté du commerce, » l'un & l'autre étant abfolument néceffaires » pour la confervation de la ville capitale du » royaume.

» Leurs majeftés font auffi très-humble- » ment fuppliées, pour parvenir à la paix gé- » nérale, de vouloir députer des perfonnages » de probité & fuffifance, entre lefquels il » leur plaira choifir aucuns officiers de fon » parlement.

» Et comme auffi le retour du roi dans » Paris eft ce qui peut calmer le plus les ef- » prits, & rétablir la tranquillité publique; » leurs majeftés font très-humblement fup- » pliées d'honorer Paris de leurs préfences, » auffi-tôt que la conférence fera terminée ».

Et ayant été délibéré fi elles étoient trouvées bonnes, il a paffé tout d'une voix qu'oui. Auffi-tôt elles ont été portées aux députés de l'autre côté, & puis on a fait la lecture des propofitions données de la part de S. A. R. qui étoient en ces termes : « Le

» roi ayant transféré la séance du parlement » de Paris à Montargis, pour les raisons qu'il » a ci-devant assez déclarées, & depuis trouvé bon que lesdits officiers se rendissent » dans trois jours à S. Germain près sa personne, pour y tenir son lit & son parlement : sa majesté veut que ladite translation soit exécutée, & pour cet effet elle » donne toutes sortes d'assurances pour les » personnes, charges & biens desdits officiers, lesquels demeureront & feront la » fonction de leurs charges, près la personne » de sa majesté, jusqu'à ce que, par icelle, » il en ait été autrement ordonné.

» Qu'il ne sera fait aucunes assemblées des » chambres dudit parlement pendant trois » années, sans la permission expresse de sa » majesté, si ce n'est pour les mercuriales & » réceptions des officiers de la compagnie : » sans qu'esdites assemblées il puisse être » traité d'autres affaires. Et lesdites trois années passées, nul desdits officiers du parlement ne pourra se trouver esdites assemblées, qu'après vingt années de service : » & les chambres ne pourront être assemblées pour quelque cause que ce soit : » qu'elle n'ait été jugée légitime & nécessaire par la grand'chambre, à laquelle seule » il appartient d'en juger ».

Sur lesquelles choses ayant délibéré, il

a

a paſſé tout d'une voix que l'on n'y pouvoit entendre, & cette réponſe a été ainſi portée aux députés de S. A. R. Avant que de ſe retirer, il a été dit que le ſieur de la Rouſſiere, auſſi-tôt après ſon arrivée, avoit eu des gardes; qu'il n'avoit pu dépoſer la créance qu'il avoit vers le parlement, & qu'il l'avoit fait loger chez M. le Tellier. Il a été trouvé à propos de demander qu'il eût liberté de venir expoſer ſa créance, & de faire plainte de ce qu'il avoit été arrêté. Ledit ſieur le Tellier a dit que ledit ſieur de la Rouſſiere, étant homme de condition, pouvoit être venu pour négocier autre choſe que le fait de ſimples lettres, & que c'étoit la façon d'en uſer ainſi aux perſonnes de condition : que néanmoins ſi l'on deſiroit l'entendre, que l'on le feroit venir. Et cela ayant été réſolu, ledit ſieur de Saintot l'eſt allé querir. Etant entré, & lui ayant baillé ſéance derriere M. le préſident le Coigneux, il a dit qu'il n'avoit autre choſe à dire à la compagnie, que ce qu'il avoit dit à M. le premier préſident; que c'étoit pour le fait des bleds. Ce fait, on s'eſt retiré. L'après-dînée la compagnie s'eſt derechef tranſportée au château en la même chambre, où étant aſſis pour attendre la réponſe de S. A. R. ſadite alteſſe royale, M. le prince, & M. le Tellier ſont entrés à l'impourvu

dans la chambre, & S. A. s'approchant au milieu de la table étant debout & couvert, & les autres demeurés debout & tête nue, elle a dit qu'il avoit rendu réponſe ſur nos demandes, & qu'il avoit accordé ce qui lui avoit été demandé; que nous ne lui avions point fait de réponſe ſur les ſiennes, & que c'étoit en des longueurs affectées. Qu'il nous venoir dire pour derniere réſolution, que le roi ſe départoit de la tranſlation du parlement à S. Germain, & ſe contentoit que le parlement y allât en corps, pour y être tenu par le roi ſon lit de juſtice, & autoriſer la déclaration qui ſeroit faite, en cas que nous vouluſſions conclure la paix, laquelle déclaration ſeroit concertée avec nous, & ne contiendroit que ce dont nous tomberions d'accord: que le roi remettroit les trois ans de défenſes d'aſſemblées à deux ans, & les vingt années de ſervice d'aſſiſter aux aſſemblées des chambres à dix années: qu'il y avoit un réglement pour la tournelle de deux ans de ſervice qui pouvoit donner exemple à celui-là: que nous euſſions à lui en rendre réponſe dans le lendemain à huit heures, autrement qu'il s'en iroit à S. Germain, & que nos paſſeports ſeroient prêts pour retourner à Paris: qu'il proteſtoit que nous ſerions reſponſables de tous les malheurs

qui arriveroient à la France, ſi nous ne ſatisfaiſions à ce qu'il deſiroit de nous. M. le prince a fait la même proteſtation contre nous. M. le préſident de Meſmes a répondu fort généreuſement, & en ſubſtance a dit: que la compagnie avoit ſujet de remercier ſadite alteſſe de la bonté qu'elle avoit témoignée; qu'elle la ſupplioit de la continuer, & de ne pas croire qu'elle eût apporté des longueurs qui ne procédoient point de la patt des députés, mais plutôt de l'inexécution des promeſſes que l'on leur avoit données, n'y ayant eu aucuns vivres amenés à Paris juſqu'à ce jour. M. le duc d'Orléans & M. le prince ont interrompu, & ont dit: qu'ils n'étoient point marchands de bleds, & que c'étoit aſſez d'avoir expédié des paſſeports pour cet effet. M. le préſident de Meſmes a reparti que pour la premiere propoſition touchant la tranſlation du parlement, il n'y en avoit point d'exemple. Que s'il n'étoit queſtion que de ſoumiſſions, le parlement n'avoit jamais manqué d'en rendre, & qu'il ſeroit toujours prêt de les faire comme de bons & fideles ſujets & officiers. Pour la ſurſéance des aſſemblées, que cette propoſition ſembloit contraire à l'établiſſement du parlement; que qui diſoit parlement, diſoit conférence & aſſemblée. Que lors de la ligue, MM.

des enquêtes avoient beaucoup contribué à l'affermiſſement de la loi ſalique par l'arrêt qu'ils avoient donné, qui avoit aſſuré la couronne du défunt roi Henri le grand ſon pere, qui en avoit témoigné depuis toute ſorte de gratitude à la compagnie. Ce diſcours continuant plus avant, M. le duc d'Orléans a derechef interrompu, & a dit que la compagnie avoit entendu ce qu'il avoit dit, & l'a encore répété, & M. le prince a dit que ce qui avoit été fait en ce tems-là avoit été fait courageuſement, & que l'on en avoit ſu gré à ceux qui l'avoient fait; mais que le tems étoit changé, & que les affaires du roi requéroient que ce que M. le duc d'Orléans deſiroit fût exécuté. Et ſur cela ils ſe ſont retirés. La compagnie n'ayant pas bien pris les termes de la propoſition faite par S. A. R. & trouvant quelque difficulté à l'intelligence des propoſitions, a envoyé par deux fois les députés pour prendre les propoſitions par écrit; mais cela leur ayant été refuſé, ils les ont rapportées intelligiblement aux termes ci-deſſus. Cela fait, on a lu les apoſtilles, qui avoient été miſes ſur nos propoſitions, dont la teneur s'enſuit.

ARTICLE PREMIER.

SA majesté l'accorde très-volontiers, pour être exécuté dès le moment que le parlement aura rendu au roi l'obéissance qu'il lui doit, & n'oubliera rien pour faire que le commerce, & que toute sorte d'abondance soit rétablie dans la capitale du royaume au plus haut point qu'elle ait jamais été.

II.

Sa majesté l'accorde aussi très-volontiers, & ne fera rien en cela qu'elle n'ait pratiqué par le passé, ayant employé à la négociation de la paix de Munster MM. d'Avaux & Servien, qui sont personnes de suffisance éprouvée. Que si les Espagnols se disposent à vouloir traiter de la paix à Munster ou sur la frontiere, à quoi la fin des désordres présens contribueroit beaucoup, ce qui dépend de l'obéissance du parlement; sa majesté y enverra au plutôt ses députés, & fera l'honneur à la compagnie de choisir quelqu'un dans son corps.

III.

Sa majesté l'accorde encore très-volontiers, & a plus d'impatience que qui que ce soit de retourner à Paris: ce qu'elle fera

dès que les choses seront en l'état qu'elles doivent être, ayant non-seulement entiere disposition à pardonner la faute des habitans de ladite ville, mais même à leur confirmer leurs privileges, & les faire jouir, comme les autres peuples du royaume, de toutes les graces qu'elle leur a départies, & nommément de celles qui sont portées par la déclaration du mois d'octobre dernier.

Aussi-tôt la compagnie a proposé ce qu'il y avoit à faire sur les propositions de S. A. R. & d'un commun aveu a jugé qu'il falloit en remettre la déclaration au lendemain, en présence de M. le premier président, & les députés ont été envoyés à M. le duc d'Orléans, pour le prier de le trouver bon. Il a fait réponse que nous avions déja délibéré sans M. le premier président, & que nous le pouvions faire encore, attendu que l'affaire pressoit. Aussi-tôt la compagnie s'est transportée chez mondit sieur le premier président, qui venoit d'être saigné. M. le président de Mesmes a eu ordre de l'aller trouver, pour lui demander s'il avoit agréable que la délibération d'une affaire si importante se fît en sa présence, & a rapporté à la compagnie que si l'on vouloit remettre la délibération au lendemain sept heures, mondit sieur le premier prési-

dent y aſſiſteroit. Sur cela, queſtion s'eſt mue ſi on la délibéreroit à l'heure préſente, ou ſi on la remettroit au lendemain à ſept heures préciſes, pour en rendre réponſe à S. A. R. ſur les neuf heures ; & les députés ont été priés d'aller chez M. le Tellier, pour en informer ſadite alteſſe royale & la ſupplier de le trouver bon : ce qu'elle a témoigné avoir agréable. Je ne vous avois pas mandé la forme de la conférence, qui eſt telle, que le ſieur Saintot eſt hors de la chambre où nous nous aſſemblons, dans un paſſage ; qu'il attend les députés, leſquels étant entrés dans ledit paſſage, ledit ſieur Saintot va avertir M. le chancelier & M. le Tellier qui ſont dans la chambre de S. A. R. leſquels viennent dans la chambre de la conférence des députés, s'aſſeyent du côté du feu à une table, & nos députés de l'autre côté, & là ils font les propoſitions de part & d'autre.

Le dimanche 7 mars 1649, du matin, MM. les députés étant aſſemblés chez M. le premier préſident, M. le préſident de Meſmes a fait lecture d'une lettre envoyée auxdits députés par MM. Barenne & Andrée, conſeillers députés du parlement d'Aix, au parlement de Paris, avec les articles contenant leurs prétentions, dont la teneur s'enſuit.

MESSIEURS,

Ayant reçu l'avis de l'arrêté de votre compagnie, du dernier du paſſé, pour la conférence de Ruel, & nous ayant fait l'honneur d'y comprendre les intérêts de la nôtre : ſuivant ce qui nous a été preſcrit, nous vous adreſſons les articles & les prétentions de notre corps conformes aux inſtructions & pouvoirs à nous envoyés, néceſſaires pour rétablir le repos avec le ſervice du roi en notre province. Et comme il vous a plu agréer l'union de votre corps avec le nôtre, nous eſpérons, Meſſieurs, de votre zele & de votre bonne volonté, que votre prendrez le ſoin de nous procurer de la bonté du roi & de la reine régente le contenu auxdits articles, & le paſſeport pour aller en faire inſtance à l'égal des autres compagnies. Et d'autant qu'on pourroit avancer que notre compagnie a voulu traiter, nous vous aſſurons, Meſſieurs, avoir avis certain qu'elle a ſurſis toutes propoſitions, juſqu'à ce qu'elle eût reçu de nos lettres, & appris ſi nous avions obtenu l'arrêt d'union, tous nos paquets & les vôtres ayant été arrêtés. Elle eſt maintenant informée, & vous aſſurés qu'elle ne ſe ſéparera jamais du deſſein de ſuivre vos ordres & votre exemple. Ils nous ſont trop

avantageux pour faire paroître notre passion & notre fidélité au service du roi ; la nôtre, Messieurs, en particulier, c'est de vous supplier d'agréer nos obéissances, & de croire que notre gloire plus parfaite c'est d'être,

MESSIEURS,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,
BARENNE, ANDRÉE, *députés du parlement de Provence.*

A Paris, ce 6 Mars 1649.

Après la lecture de ladite lettre, M. le président de Mesmes a fait récit de ce qui s'étoit passé le jour d'hier en l'assemblée, en laquelle M. le premier président n'avoit point assisté à cause de son indisposition, & il a été délibéré ensuite sur les propositions faites par M. le duc d'Orléans, & arrêté à l'égard du premier article, que le siége de Paris étant levé, MM. du parlement se transporteront en corps à S. Germain, pour remercier le roi & la reine régente en France, de la paix qu'il aura plu à leurs majestés donner à la ville de Paris, & pour faire tenir son lit de justice pour y publier

la déclaration, qui ſera concertée avec leſdits députés, pour le rétabliſſement de la tranquillité du royaume, ſans y faire aucune autre fonction. Qu'incontinent après, meſdits ſieurs du parlement s'en retourneront à Paris continuer les fonctions ordinaires de leurs charges. A l'égard du deuxiéme article, que les ordonnances & déclarations vérifiées au parlement, concernant le fait de la juſtice, police & finance, particuliérement celles des mois de mai, juillet & octobre dernier, ſeront exécutées, & que n'y étant rien innové, le parlement ne s'aſſemblera que pour la réception des officiers, & tenir les mercuriales pendant le reſte de la préſente année 1649. Pour le troiſiéme article, que le roi & la reine régente ſeront très-humblement ſuppliés de n'y point inſiſter.

Ledit jour dimanche 7 mars 1649 de relevée, MM. les députés étant aſſemblés chez M. le premier préſident, le ſieur de Saintot, maître des cérémonies, a frappé à la porte de la chambre, & demandé à parler à quelques-uns deſdits députés. Il a été fait entrer, & a été chargé de la part de l'aſſemblée, d'aller chez M. le Tellier, ſecrétaire d'état, faire plainte, de ce qu'on avoit retenu le courier de ladite aſſemblée à S. Cloud, depuis ſept heures du ſoir juſ-

qu'à sept heures du matin. Et a, ledit sieur Saintot, présenté un paquet cacheté; & le paquet ouvert, il s'est trouvé des articles dont a été fait lecture, lesquels ont été mis entre les mains des députés ci-devant nommés, pour dresser les articles de l'assemblée, afin d'en dresser d'autres qui serviroient de réponses. Il a été ensuite délibéré sur la lettre écrite par M. le président de Bellievre & sur la réponse faite à la premiere proposition de MM. les députés, & arrêté que l'on insisteroit à ce qu'on laissât quelques passages libres pendant la négociation de la paix, suivant la parole donnée, pour faire entrer dans la ville de Paris, non-seulement plus grande quantité de bleds, mais foin, avoine, chairs, salines & autres choses nécessaires pour la subsistance des habitans d'icelle, & ont été députés MM. de Nesmond & Menardeau, conseillers, & M. le Tellier pour leur faire entendre le susdit arrêté.

Le lundi 8 mars 1649 du matin, les députés étant assemblés chez M. le premier président, M. le président de Nesmond a rapporté que, suivant l'arrêté du jour d'hier, il a été avec M. Menardeau trouver M. le chancelier, pour le prier que suivant la parole donnée, on laissât quelques passages libres de la ville de Paris, pour y faire en-

trer toutes ſortes de vivres & denrées néceſſaires pour la ſubſiſtance des habitans d'icelle, & que M. le chancelier lui avoit promis de le faire entendre à M. le duc d'Orléans cejourd'hui. Peu de tems après, les ſieurs Fournier & Helyot, échevins, députés pour la conférence, ont fait voir une lettre qui leur avoit été envoyée de Paris, dont a été fait lecture, portant en ſubſtance : Que ce qui avoit cauſé le manque de bled à Paris, étoit la diſette des bateaux qu'il étoit néceſſaire de faire remonter de Paris à Corbeil : pour raiſon de quoi il falloit obtenir les paſſeports. Et ont été leſdits échevins, chargés de la compagnie, d'aller chez M. le Tellier, pour faciliter les convois de bleds accordés pendant le tems de ladite conférence ; ce qu'ils ont fait, & ont envoyé leſdits paſſeports, & un ordre général à Paris. Ont été enſuite lus les articles apportés le jour d'hier par le ſieur de Saintot, deſquels la teneur s'enſuit.

PREMIÉREMENT.

Que les officiers de la cour du parlement & des autres compagnies, même les maîtres des requêtes, qui ſeront nommés par ſa majeſté juſqu'au nombre de vingt-cinq, ſe retireront en tel lieu qu'il plaira à ſa majeſté leur preſcrire, ſans qu'ils puiſſent

rentrer en la ville de Paris ni autres lieux que ceux qui leur seront ordonnés, ni faire aucune fonction de leurs charges, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par S. M.

2. Que tous les arrêts qui ont été rendus par ladite cour depuis le cinquiéme janvier dernier, tant pour affaires générales que particulieres, ensemble celui de juillet 1648, concernant les impositions vérifiées de la chambre des comptes & cour des aides, seront cassés & révoqués, & les minutes & grosses tirées des regiîtres de ladite cour pour être remises ès mains de S. M.

3. Que les gens de guerre qui ont été levés tant dans la ville de Paris qu'au dehors, & qui sont encore sur pied, seront cassés & licenciés, en vertu des pouvoirs donnés tant par ledit parlement que par la ville de Paris.

4. Les prévôt des marchands & échevins, assistés de bon nombre de notables bourgeois, demanderont pardon au roi pour les habitans de la ville de Paris, lesquels poseront présentement les armes, sans qu'ils les puissent reprendre qu'avec l'ordre & commandement exprès de sa majesté, à laquelle ils jureront de nouveau de demeurer dans son obéissance, & de ne se départir jamais de la fidélité qu'ils lui doivent, à peine d'être traités comme rebelles.

5. La cour de parlement renoncera à toutes ligues, aſſociations & traités qu'elle pourroit avoir faits contre le ſervice du roi, tant dedans le royaume qu'avec les ennemis de cette couronne, & feront la lettre de créance, enſemble la créance de l'envoyé de la part de l'archiduc Léopold, tirées des regiſtres de ladite cour de parlement, & miſes ès mains de ſa majeſté.

6. Tous les deniers, meubles, vaiſſelle d'argent & papiers pris & enlevés aux particuliers, ou qui auront été vendus, leur feront rendus & reſtitués, s'ils ſont en nature; ſinon la juſte valeur d'iceux, dont leſdits particuliers feront crus par ferment, tant pour la qualité que quantité. Et quant aux deniers des tailles, fermes & gabelles, aides, cinq groſſes fermes, convoi de Bourdeaux, qui ont été pris & enlevés, ils feront rendus à ſa majeſté; & ne pourront leſdits fermiers des gabelles, aides, cinq groſſes fermes, & payeurs des rentes & des tailles, être pourſuivis ni contraints pour le payement des rentes étant ſur leſdites fermes & tailles, pendant le tems dont il ſera convenu.

7. La Baſtille, enſemble l'Arſenal avec tous les canons, boulets, grenades, poudres & autres munitions de guerre, feront remis entre les mains de ſa majeſté.

8. Que les modifications apportées, tant

par la chambre des comptes que la cour des aides, ſur la déclaration du mois d'octobre, & que l'article huitiéme concernant les comptans ſoient exécutés : & y ajoutant & aucunement interprétant icelui, les intérêts & remiſes ſeront paſſés aux comptes du tréſorier de l'épargne, en vertu des arrêts du conſeil, qui les auront reglés & accordés, & des quittances des parties prenantes, ſans aucune difficulté.

Après la lecture deſdits articles, a été délibéré en quelle forme il y ſeroit répondu: & il a paſſé que ce ſeroit par article. Ont été de rechef les articles lus: & il a été arrêté que *ſur le premier* on répondroit que la compagnie ne peut conſentir l'article, comme contraire aux déclarations du roi, ordonnances du royaume & paroles données & ſouvent réitérées.

Sur le deuxiéme : Qu'on ne peut toucher à l'arrêt du mois de juillet, comme précédant la déclaration du mois d'octobre dernier, non plus qu'à ceux qui ont été donnés juſqu'au ſixiéme janvier, n'étant point le ſujet de la conférence. A l'égard des arrêts donnés depuis ledit jour ſixiéme janvier, qu'après qu'il aura plu au roi & à la reine régente de déclarer leurs intentions touchant les déclarations, lettres de cachet,

& autres actes donnés depuis ledit jour, il ſera fait réponſe à l'article.

Sur le troiſiéme : Que l'accommodement fait & notoire, & le ſiége levé, l'article ſera accordé; ſi mieux n'aime le roi employer les troupes pour ſon ſervice.

Sur le quatriéme : Que l'article ſera conçu en ces termes, « les prévôt des mar-» chands & échevins, accompagnés de bon » nombre de notables bourgeois, rendront » au roi leur obéiſſance & leurs ſoumiſ-» ſions, avec proteſtation d'une fidélité in-» violable : poſeront les habitans de Paris » les armes, l'accommodement fait & le » ſiége levé; ne les ayant priſes que pour la » néceſſité de leur défenſe ».

Sur le cinquiéme : Que cet article contient deux choſes : le premier qui eſt inutile, le parlement n'ayant fait aucuns traités, ligues, ni aſſociations dedans ni dehors le royaume. Au ſecond, le roi & la reine ſeront très-humblement ſuppliés, que l'arrêté demeure dans les regiſtres en l'état qu'il eſt, étant très-reſpectueux, & la propoſition ayant été portée toute entiere à leurs majeſtés ſans en délibérer pour y recevoir ſur icelui leurs volontés Mais leurſdites majeſtés ſont très-humblement ſuppliées de trouver bon qu'il ſoit répondu audit envoyé par le parlement.

Que la propoſition ayant été préſentée à leurs majeſtés, elles ont donné ordre au parlement de lui faire entendre que, ſi le roi d'Eſpagne veut envoyer des députés en lieu qui ſera convenu pour traiter de la paix, leurs majeſtés y enverront de leur part, dans le nombre deſquels elles choiſiront quelques-uns des officiers du parlement.

Sur le ſixiéme : Que les papiers & les meubles étant en nature & non vendus ſeront rendus, & pour le ſurplus de l'article ne peut être accordé : au contraire, qu'aucuns en général ni en particulier ne pourront être recherchés pour raiſon des choſes contenues en l'article : ſauf à ſa majeſté de faire telle grace qu'il lui plaira, à ceux qui ſe trouveront intéreſſés aux choſes contenues en icelui.

Sur le ſeptiéme : Que l'accommodement fait, & ſiége levé, il ſera exécuté.

Sur le huitiéme : L'article ne tombe point en délibération de la conférence, & il n'y peut être pourvu que par les voies de droit en la forme ordinaire.

Sur le neuviéme article : Qu'il ne peut être accordé aux termes qu'il eſt couché, & ſera ſa majeſté ſuppliée de laiſſer le jugement des intérêts couché en ligne de compte à la chambre des comptes, à laquelle la connoiſſance en appartient.

A la lecture du deuxiéme article, M. le président Amelot, premier président de la cour des aides, a dit que dans le dessein qu'avoit sa compagnie de demeurer dans l'union avec le parlement, il prioit MM. du parlement de leur laisser la connoissance de ce qui étoit de leur jurisdiction, & qu'ils trouvassent bon que s'il survenoit quelque contestation pour raison de ladite jurisdiction, le procureur général de ladite cour des aides conférât avec celui du parlement. Et s'ils ne s'accordoient, que les présidens & conseillers de la cour des aides conféreroient avec ledit parlement. M. le premier président a répondu, que le dessein du parlement n'avoit jamais été d'entreprendre sur la jurisdiction de la cour des aides, & que l'ordre accoutumé, en cas de contestation entre les compagnies, devoit être gardé, qui étoit que le procureur général de la cour des aides descendroit au parquet du parlement; & qu'en cas que le différent ne fût terminé, un président & deux conseillers de ladite cour viendroient au parlement en conférer.

Le lundi 8 mars 1649 de relevée, M. le premier président, MM. le président le Coigneux & Viole, président aux enquêtes, députés pour porter la réponse aux trois premieres propositions faites par M. le duc

d'Orléans, ont rapporté qu'ayant été trouver le jour d'hier ledit ſieur duc d'Orléans il leur avoit témoigné n'être pas ſatisfait de la réponſe faite ſur l'une des propoſitions touchant la ceſſation de l'aſſemblée des chambres : ne voulant pas que dans le diſpoſitif de la déclaration qui devoit être concertée & publiée au lit de juſtice que le roi deſiroit tenir à S. Germain, où il devoit être fait mention de ladite ceſſation pendant le reſte de la préſente année, il fût fait aucune mention de l'exécution des déclarations des mois de mai, juillet & octobre derniers, mais ſeulement dans le narré. Que le roi & la reine & ledit ſieur duc d'Orléans donnoient bien parole que leſdites déclarations ſeroient exécutées, & qu'en cas de contravention, le roi en étant averti, il y ſeroit remédié : mais qu'ils ne vouloient point abſolument que la condition de ne point innover aux déclarations fût miſe ni devant ni après ladite ceſſation d'aſſemblée accordée pour le reſte de l'année; qu'eux, députés, avoient propoſé divers expédiens pour ne pas rompre ſur une propoſition qui ne touchoit que le parlement; que leſdits expédiens par eux propoſés étoient, que l'on ne parlât point dans la déclaration de ladite ceſſation, mais que l'on ſe contentât d'en faire un article ſecret, & de ſe fier à

la promesse verbale ou par écrit de tous les députés du parlement pour la conférence ; que lesdites déclarations étant entretenues & n'y étant innové, il ne seroit point fait d'assemblée pendant le reste de l'année, que pour la réception des officiers & mercuriales. Sur ce ont été lesdits expédiens examinés, ensemble un autre proposé par l'un des députés du parlement pour ladite conférence, qui étoit de mettre dans le dispositif de ladite déclaration, qu'il ne seroit fait aucune assemblée de chambres pendant le reste de l'année, si ce n'étoit pour ladite réception d'officiers & mercuriales, & qu'aussi il ne seroit innové auxdites déclarations. Mais comme ces expédiens, au dire de MM. les présidens le Coigneux & Viole, députés, n'étoient pas pour satisfaire audit sieur duc d'Orléans, la compagnie ayant délibéré ce qui étoit à faire en ce rencontre, a arrêté, que ces mêmes députés retourneroient vers M. le chancelier & M. le Tellier, députés dudit sieur duc d'Orléans, & insisteroient par tous moyens à ce que l'on se contentât de la réponse qu'ils avoient portée, ou que l'on prît un de ces expédiens. Ont été ensuite lus les articles dressés par les députés commis à cet effet.

Après la lecture est entré le sieur de Saintot dans l'assemblée, qui a dit que M.

le duc d'Orléans attendoit réponſe avec impatience. M. le premier préſident a dit qu'on la lui porteroit promptement : leſdits députés étant partis de l'aſſemblée pour exécuter leur commiſſion, a été fait lecture d'une lettre écrite par le prévôt des marchands de Paris, aux échevins députés pour la conférence, & enſuite d'une autre écrite par M. le préſident de Bellievre à M. le premier préſident.

Après la lecture deſdites lettres, a été prié M. de la Nave, conſeiller en la cour, de porter celle de M. le préſident de Bellievre à MM. les préſidens le Coigneux & Viole, pour la faire voir à M. le duc d'Orléans; & la compagnie s'eſt levée.

Peu de tems après, M. le premier préſident a mandé tous les députés, qui ſe ſont rendus chez lui environ les dix heures du ſoir, & là raſſemblés, à la réſerve de M. le préſident de Nicolaï, qui étoit indiſpoſé, M. le préſident le Coigneux a rapporté qu'il avoit avec M. Viole, été trouver M. le chancelier & M. le Tellier, qui avoit inſiſté & repréſenté tous les expédiens propoſés pour accommoder le différent qui s'étoit mû pour la propoſition de la ceſſation des aſſemblées, & leur avoit dit que, pourvu que dans la déclaration où l'on de-

voit faire mention de ladite ceſſation, il y eût des termes ſignificatifs des véritables motifs que l'aſſemblée avoit eus pour ſe relâcher à ladite ceſſation, qui étoient l'exécution deſdites déclarations des mois de mai, juillet & octobre derniers, les termes leur étoient indifférens : mais que M. le chancelier leur ayant demandé ſi c'étoit leur derniere réſolution, & ayant été trouver M. le duc d'Orléans, il leur avoit dit que l'intention dudit ſieur duc d'Orléans étoit de ne rien changer, & qu'il ne vouloit pas que dans le diſpoſitif de ladite déclaration il fût fait mention de l'exécution deſdites déclarations, donnant parole qu'elles ſeroient exécutées; mais ſeulement dans le narré. Et que ſi les députés ne le vouloient ainſi, il leur feroit expédier leurs paſſeports pour le lendemain. Mondit ſieur le préſident le Coigneux a en outre rapporté, qu'il avoit prié M. le chancelier de faire voir la lettre de M. le préſident de Bellievre à M. le duc d'Orléans, & que mondit ſieur le chancelier lui avoit dit l'avoir portée audit ſieur duc d'Orléans, & qu'il ne l'a pas voulu voir. Sur quoi, attendu qu'il étoit tard, que l'affaire étoit importante, & que M. le préſident Nicolaï étoit indiſpoſé, a été remis à en délibérer au lendemain à ſept heures du matin, & a été rendue la lettre

dudit ſieur préſident de Bellievre à M. le premier préſident, qui s'eſt chargé de lui faire réponſe.

Le mardi 9 mars 1649 du matin, MM. les députés étant aſſemblés chez M. le premier préſident, & ayant délibéré ſur la réponſe faite par M. le chancelier le jour d'hier à MM. les préſidens le Coigneux & Viole : il a été arrêté que leſdits ſieurs préſidens le Coigneux & Viole iront vers M. le duc d'Orléans, lui dire que pour le bien de la paix, le reſpect que l'on porte au roi, à la reine, à lui & à M. le prince, la compagnie accorde l'article comme il deſiroit, ſe promettant qu'elle aura ſatisfaction ſur les articles qu'elle donnera, & ſur les réponſes faites aux articles propoſés de ſa part, & qu'il ſera fait regiſtre de la parole donnée, que les déclarations des mois de mai, juillet & octobre derniers ſeront exécutées, & que la compagnie ne s'eſt relâchée à accorder la ceſſation d'aſſemblée, qu'en conſéquence de ladite parole, & pour le deſir de la paix & de la tranquillité du royaume.

Avant que de délibérer, MM. les députés ont envoyé querir le ſieur de Saintot, maître des cérémonies, & l'ont prié d'aller dire à M. le duc d'Orléans qu'ils alloient délibérer & qu'ils lui feroient auſſi-tôt réponſe : & la délibération étant commencée,

eſt retourné peu de tems après ledit ſieur de Saintot, & a dit qu'il avoit fait à M. le duc d'Orléans les civilités de la compagnie; qu'il l'avoit trouvé s'habillant; qu'enſuite il alloit à la meſſe & faiſoit état d'aller dîner à S. Germain, afin que s'ils avoient à lui faire réponſe, ce fût dans cet entretems. Et ladite délibération ayant duré plus long-tems que l'on n'eſpéroit, eſt revenu ledit ſieur Saintot ſur le midi, dire qu'il s'en alloit incontinent partir. Auſſitôt ſont partis leſdits ſieurs préſidens le Coigneux & Viole, pour porter audit ſieur duc d'Orléans la réſolution de ladite compagnie.

Le mardi 9 mars 1649 de relevée, MM. les députés étant aſſemblés chez M. le premier préſident, M. le préſident le Coigneux a rapporté que, ſuivant l'arrêté du matin, il avoit été avec M. Viole trouver M. le duc d'Orléans au château de Ruel, où étoit avec lui M. le prince, & lui avoit fait entendre que la compagnie accordoit l'article de la ceſſation d'aſſemblée comme il deſiroit, pour le reſpect qu'elle portoit au roi, à la reine, à ſa perſonne & à M. le prince, & pour le deſir qu'elle avoit de la paix, & ſe promettoit qu'il donneroit à ladite compagnie ſatisfaction ſur ſes demandes & ſur les réponſes faites aux articles propoſés

proposés de sa part après qu'elle avoit consenti un article d'importance, & qui donnoit en quelque façon atteinte à la liberté & à l'autorité du parlement. Que M. le duc d'Orléans lui avoit répondu qu'en matiere de conférence, si l'on ne tomboit d'accord de tous les articles, les autres accordés ne servoient de rien; que M. le prince avoit dit la même chose : qu'ayant repris la parole, il leur avoit dit qu'il y avoit des articles contre toute raison & apparence, que les compagnies ne les consentiroient jamais : par exemple le premier. M. le prince l'interrompit, & dit qu'il ne disoit pas cela comme député, & que si cela étoit, on sauroit bien que lui répondre; & continuant, mondit sieur le président le Coigneux dit qu'il avoit répondu avec liberté, adressant la parole audit sieur duc d'Orléans, que quand il seroit encore d'une condition plus relevée qu'il n'étoit, il devoit croire que ce n'étoit pas le moyen d'avoir les cœurs & les affections des hommes, en ne leur témoignant que des effets de haine & de colere; & s'étoient retirés. A été lue ensuite une lettre du prévôt des marchands, datée de ce jour, écrite aux échevins députés.

Le mercredi 10 mars 1649 du matin MM. les députés étant assemblés chez M

le premier président, M. le président de Nesmond a rapporté que, suivant l'arrêté du jour d'hier, il avoit été avec M. Mesnardeau au château de Ruel, pour parler à M. le duc d'Orléans; & ayant appris qu'il se promenoit dans le jardin proche la cascade, ils l'y furent trouver, & lui dirent qu'il avoit été accordé que, dès le jour que la conférence seroit arrêtée, on laisseroit arriver dans Paris cent muids de bled par jour. Néanmoins qu'au lieu de sept cens muids qui devoient être à présent portés à Paris, il n'en étoit pas entré cent soixante muids, qu'il n'a manqué ni au bled ni aux bateaux, mais aux défenses que l'on faisoit de les laisser passer au préjudice des paroles données. Que cela étoit bien éloigné des espérances qu'avoit conçues la compagnie, que dès les premiers jours de la conférence, il y auroit des passages ouverts, pour avoir non-seulement plus grande quantité de bled, mais aussi du foin, avoine, chairs, salines & autres choses nécessaires pour ladite ville de Paris. M. le prince les interrompit, & dit que l'on avoit déja laissé passer plus de deux cens cinquante muids de bled. Ils repartirent qu'ils avoient assurance du contraire, & qu'il étoit étrange que l'on eût envoyé une révocation sur une difficulté qui s'étoit mue à la conférence,

puisque l'on avoit donné parole aux gens du roi, qu'en cas que la conférence fût rompue, on ne laisseroit pas de délivrer les cent muids de bled par jour, jusqu'au jour de la rupture. M. le duc d'Orléans & M. le prince dirent hautement qu'il n'étoit pas vrai que l'on eût donné aux gens du roi cette parole; qu'ils n'avoient point eu d'autres ordres que ceux portés par les lettres écrites à M. le premier président, qui portoient que l'on fourniroit le bled selon ce qui se passeroit à la conférence. Lesdits sieurs députés repliquerent, que ladite conférence n'avoit été accordée dans le parlement que sur la parole apportée par lesdits gens du roi; que l'inexécution de cette parole donnoit sujet à la plainte du parlement, & au dessein qu'ils avoient de révoquer le pouvoir des députés; que si l'on ne leur tenoit parole, ils étoient obligés de ne passer pas plus avant. Sur cela M. le prince leur avoit parlé fort hautement, & ils s'étoient retirés. M. le président le Coigneux a pris la parole ensuite, & dit qu'il avoit été ce même matin voir M. le duc d'Orléans, & avoit été introduit dans sa chambre, étant devant le feu, ne faisant que se lever, & qu'il lui avoit dit qu'il le venoit voir, non comme député, mais comme son ancien domestique; que M. le duc d'Orléans lui

avoit demandé s'il ne vouloit pas finir affaire & terminer la conférence ce jour-là, & qu'il lui avoit répondu qu'il étoit impossible; qu'il n'y avoit guère d'apparence que l'on voulût terminer la conférence par la paix, puisque l'on n'avoit pas tenu la parole que l'on avoit promise; que M. le duc d'Orléans lui avoit dit qu'il falloit la terminer dès le jour, & au plus tard dès le lendemain, de crainte qu'il ne se fît des actes d'hostilité de part & d'autre, qui mettroient les affaires hors des termes d'accommodement; qu'il étoit facile. Qu'il avoit dit plusieurs discours à M. le duc d'Orléans, auxquels il avoit pris plaisir, voyant la liberté avec laquelle il défendoit les intérêts du parlement; & qu'enfin il lui avoit dit qu'il pourroit peut-être faire souffrir beaucoup de maux à la compagnie, mais qu'il ne la forceroit jamais à consentir à une paix honteuse & déraisonnable. Après ce discours ont été lues deux lettres de M. le président de Bellievre, du 9 mars, adressantes à M. le premier président, & une de M. le prince de Conti, l'arrêté dudit parlement, du 9 mars, & l'extrait d'une lettre écrite par Cotart, bourgeois de Paris.

Comme on alloit délibérer sur lesdites lettres & sur l'arrêté, le sieur Saintot a frappé à la porte de la chambre de l'assemblée,

& étant entré, a dit que M. le duc d'Orléans prioit la compagnie de venir au château dans la chambre où l'on avoit commencé la conférence; que le lieu feroit commode pour les chofes qu'il avoit à leur dire. M. le premier préfident a répondu, de l'avis de la compagnie, qu'elle alloit monter en caroffe pour aller au château, & que l'on apprêtât les caroffes; & avant que de partir a été lue une lettre datée de ce jour, écrite par le prévôt des marchands aux échevins députés.

Après la lecture de laquelle, a été arrêté que l'on fe plaindroit bien hautement de l'inexécution des promeffes du bled, qu'à faute d'y fatisfaire, on ne pafferoit point plus avant à ladite conférence. Et auffi-tôt MM. les députés font allés au château, & étant montés en la chambre de la conférence, M. le maréchal de Grammont y eft furvenu, qui a rendu de grandes civilités à la compagnie, a témoigné avoir pris foin tant qu'il avoit pu, de conferver ce qui appartenoit à MM. du parlement; qu'il étoit fort defireux que la paix fe fît; que M. le duc d'Orléans & M. le prince la defiroient pareillement; qu'il étoit fort aifé de la conclure, & qu'il y contribueroit de tout ce qui étoit en fon pouvoir. MM. les députés lui ont fait plainte de l'inexécution des pro-

meſſes du bled & des révocations des ordres donnés; lui ont fait voir l'arrêté du parlement, portant ſurſéance de la conférence, & l'ont prié de faire entendre à M. le duc d'Orléans le juſte ſujet de leur plainte; ce qu'il a promis & s'eſt retiré. Peu de tems après, le ſieur Saintot eſt entré dans ladite chambre où étoit la compagnie aſſiſe, qui a dit que M. le chancelier prioit MM. les préſidens le Coigneux & Viole de venir parler à lui dans une autre chambre : ce qu'ils ont fait, & étant rentrés incontinent après, ont dit que M. le chancelier leur avoit dit que M. le duc d'Orléans s'impatientoit d'être ſi long-tems ſans agir, & deſiroit terminer la conférence : qu'il avoit fait entendre que le manquement de promeſſe de fournir, les empêchoit de pouvoir paſſer outre à ladite conférence. Sur cela M. le chancelier avoit demandé l'éclairciſſement de leurs intentions, & qu'ils avoient dit que MM. les députés ne pouvoient agir qu'ils n'euſſent nouvelles certaines de l'arrivée du bled à Paris; & auſſi-tôt leſdits ſieurs préſidens le Coigneux & Viole ont été mandés par M. le duc d'Orléans, & étant retournés, ont dit que M. le duc d'Orléans avoit dit qu'il vouloit que la compagnie fût informée des raiſons qui avoient donné lieu à la révocation des ordres pour les

bleds, qui étoient, qu'ils n'avoient été promis que ſuivant que la conférence iroit bien. Recours à ces lettres, & de M. le prince; qu'il falloit venir au fond, & donner les articles; que la compagnie ne devoit point appréhender de mauvaiſes réponſes, dans le deſſein qu'elle avoit de la paix; qu'ils avoient répondu, que le bled leur devoit être fourni juſqu'au jour de la rupture, & que M. le duc d'Orléans leur avoit répété qu'il falloit venir au fond, que l'on avoit expédié des paſſeports pour faire entrer dans Paris la quantité de bled promiſe. Peu de tems après ont été apportés par le ſieur Saintot, deux ordres du roi, adreſſés aux ſieurs de Noailles & d'Amboiſe, commandans à Lagni & Corbeil, & cinq paſſeports en blanc, avec une lettre de M. le Tellier à M. le maréchal de Grammont, pour la liberté des couriers des députés, qui ont été lus & mis entre les mains des échevins députés, pour faire les dépêches à Paris. A été enſuite délibéré ce qui étoit à faire ſur les lettres de M. le préſident de Bellievre, & ſur l'arrêté du parlement; & tout d'une voix il a paſſé qu'il ſeroit ſurſis à toute conférence juſqu'à nouvel ordre du parlement, & que MM. les préſidens le Coigneux & Viole iroient vers M. le chancelier & M. le Tellier leur faire entendre & leur dire,

que M. le premier préſident & M. le préſident de Meſmes prendroient l'heure de M. le duc d'Orléans pour le voir l'après-dînée, & a été prié M. le premier préſident, de faire réponſe aux lettres de M. le préſident de Bellievre, & mander ce qui avoit été arrêté, ce qu'il a promis de faire, & ſe ſont retirés tous leſdits députés en leurs maiſons.

Le mercredi 10 mars 1649 de relevée, MM. les députés étant aſſemblés chez M. le premier préſident, M. le préſident le Coigneux a dit, qu'il étoit allé avec M. Viole, ſuivant l'arrêté du matin trouver M. le chancelier & M. le Tellier, & lui avoit fait entendre le ſuſdit arrêté, & fait connoître que M. le premier préſident & M. le préſident de Meſmes, par la viſite qu'ils devoient faire à M. le duc d'Orléans, avanceroient peut-être plus les affaires que l'on n'avoit fait juſqu'à préſent, ſi l'on deſiroit les terminer. Mais que leſdits ſieurs le chancelier & le Tellier étant entrés dans la chambre de M. le duc d'Orléans, pour lui faire entendre ce qui s'étoit paſſé, étoient retournés vers eux peu de tems après avec des viſages rudes, & leur avoient dit que M. le duc d'Orléans s'étoit offenſé de ce qu'ils s'étoient retirés ſans lui donner avis; qu'il s'en alloit à S. Germain, & alloit révoquer les paſſeports & ordres donnés pour le bled; qu'il avoit reparti

auxdits ſieurs chancelier & le Tellier, que la compagnie n'avoit jamais manqué de rendre les reſpects dûs à M. le duc d'Orléans, & qu'elle les rendroit toujours; mais que cet arrêté du matin avoit été fait pour le reſpect qui étoit dû au parlement, qui avoit prié la compagnie de ſurſeoir à toutes conférences, juſqu'à ce que l'on eût reçu à Paris tout le bled promis; à quoi leſdits ſieurs le chancelier & le Tellier ſe ſeroient élevés, diſant que M. le duc d'Orléans vouloit ſavoir ſi les députés avoient plein pouvoir ou non, & qu'il ſavoit bien que les généraux de Paris faiſoient brigue dans le parlement, pour la révocation deſdits députés, & qu'il alloit révoquer les ordres donnés pour la fourniture entiere du bled promis; qu'il falloit conclure, & qu'il demandoit des articles, & que ſi dans une heure on ne lui donnoit ſatisfaction, il s'en alloit à S. Germain. Comme on délibéroit ſur cette réponſe, M. le maréchal de Grammont a demandé à parler à la compagnie, & étant entré dans la chambre, a dit qu'il demandoit pardon, s'il avoit interrompu leur délibération; mais que s'en retournant à S. Cloud, il n'avoit pas voulu manquer de prendre congé de ladite compagnie. MM. les députés l'ont remercié de ſes civilités,

& lui ayant fait entendre la réponſe de Monſieur, ſe ſont plaints d'un procédé qui faiſoit voir qu'au lieu de faire une conférence avec eux, on leur vouloit donner la loi, & que dès qu'ils réſiſtoient, on les menaçoit de leur faire expédier des paſſeports pour s'en retourner, ou de révoquer les ordres donnés pour les bleds promis. Ils ont demandé enſuite audit ſieur maréchal, ſi Monſieur avoit révoqué leſdits ordres; & ledit ſieur maréchal ayant répondu qu'il ne le croyoit pas, eſt entré ledit ſieur Saintot, qui a dit qu'il n'y avoit point de révocation. Enſuite de quoi ledit ſieur maréchal a exagéré les maux qui ſuivroient de la rupture de la paix tant deſirée de tous les bons François, & proteſté ſur ſa vie & ſur ſon honneur, que M. le duc d'Orléans avoit deſir de la faire, & que s'ils avoient donné leurs articles, une heure après elle ſeroit terminée. MM. les députés l'ont prié d'y contribuer ce qu'il pourroit, & ce qu'il a promis, & s'eſt retiré. Et d'un commun avis, a été réſolu de charger ledit ſieur Saintot d'aller dire à M. le duc d'Orléans que l'on alloit travailler aux articles, & que dans aujourd'hui on les porteroit. Ont été enſuite lus quelques articles, qui on été mis au net, & mis entre les mains de M. le pre-

mier président & de M. le président de Mesmes, qui les ont portés à M. le duc d'Orléans, & dont la teneur s'ensuit.

ARTICLE PREMIER.

Que M. le prince de Conti & autres princes, ducs, pairs, officiers de la couronne, seigneurs, gentilshommes, villes & communautés & toutes personnes de quelque qualité qu'elles soient, qui auront pris les armes pour la défense & assistance de la ville de Paris, seront conservés en leurs biens, droits, offices, bénéfices, dignités, honneurs, priviléges, prérogatives, charges & gouvernemens, & en tel & semblable état qu'ils étoient avant ladite assistance, sans qu'ils en puissent être recherchés ni inquiétés, pour quelque cause & maniere que ce soit.

II.

Que tous les articles donnés, tant au parlement de Paris, qu'autres sentences & jugemens rendus depuis le sixiéme janvier dernier, seront exécutés selon leur forme & teneur.

III.

Que suivant l'arrêt de 1617 & l'article de l'édit de Loudun, la reine sera très-humblement suppliée d'envoyer une décla-

ration au parlement, portant que nul étranger ne ſera admis dans le miniſtere ni dans le maniement des affaires de l'état, ſi ce n'eſt pour des conſidérations importantes au ſervice du roi, ou du mérite particulier, & des ſervices qu'il auroit rendus à la couronne.

I V.

Seront leurs majeſtés, très-humblement ſuppliées d'ordonner que toutes lettres & déclarations pour la ſuppreſſion des ſemeſtres des parlemens de Rouen & d'Aix, ſeront expédiées. Comme auſſi pour le rétabliſſement & réunion à la cour des aides de Paris, des élections qui en ont été depuis deux ans diſtraites, & attribuées à la cour des aides de Guyenne.

V.

Les lettres des 6 & 7 janvier dernier, écrites aux prévôt des marchands & échevins de la ville de Paris, après la ſortie du roi; toutes déclarations & arrêts du conſeil, tant contre le parlement que contre M. le prince de Conti, ducs, pairs, officiers de la couronne, ſeigneurs, gentilshommes & autres perſonnes, de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, ſeront révoqués.

V I.

Seront les déclarations des mois de mai, juillet & octobre derniers, inviolablement gardées & obſervées, & les contraventions à l'exécution d'icelles, révoquées & réparées. Et ne ſeront faites aucunes impoſitions & levées de deniers, ni créations d'offices, pendant la ceſſation de l'aſſemblée des chambres du parlement, que par édits bien & duement vérifiés, avec la liberté des ſuffrages.

V I I.

Leurs majeſtés ſont très-humblement ſuppliées de décharger l'élection de Paris, de toute taille, taillon, ſubſiſtance & étapes, pendant trois ans, enſemble des reſtes qui en peuvent être dûs des années 1647 & 1648.

V I I I.

Que les troupes & gens de guerre, incontinent après l'accommodement, ſeront renvoyés ſur les frontieres, à la réſerve de celles qui ont accoutumé d'être proche & pour la garde de leurs majeſtés.

I X.

Sera accordé décharge générale pour deniers reçus, tant publics que particuliers, & meubles vendus, comme il ſera plus particu-

liérement exprimé dans les lettres, tant à Paris & Rouen qu'ailleurs.

Du jeudi 11 mars à huit heures du matin, MM. les députés étant assemblés au logis de M. le premier président, il dit à la compagnie, qu'il avoit reçu deux lettres, l'une de M. le prince de Conti, & l'autre de M. le président de Bellievre, qui lui faisoit savoir l'état de la ville, & le pain qui étoit arrivé & porté aux marchés. Lesquelles lettres furent lues par M. le président de Nesmond, avec une autre que lui écrivoit le sieur de Lamoignon, maître des requêtes, qui l'informoit du bruit qui étoit arrivé le jour précédent au marché des Halles, où il y eut un homme de tué par sa faute, d'un pistolet qu'il avoit en sa poche. Et à l'instant arriva ledit sieur Saintot de la part de M. le duc d'Orléans, qui dit à la compagnie, qu'elle eût à se trouver au château, attendu que S. A. R. desiroit terminer promptement la conférence, & leur donna ordre pour faire monter un bateau de bled à Paris de quatre-vingts muids, qui étoit à S. Cloud, destiné pour les munitionnaires dudit lieu. A même tems, M. le premier président dit au sieur Fournier, échevin, l'un desdits députés, qu'il envoyât au plus vîte ledit ordre à Paris, ce qu'il promit de faire; & dans

cet intervalle de tems, arriva encore un second ordre à mondit ſieur le premier préſident de la part de M. le duc d'Orléans, pour l'aller trouver an château, lequel y fut avec M. le préſident de Meſmes, pour négocier avec S. A. R. l'accommodement de trois articles, faiſant partie des neuf qui avoient été préſentés par les députés, dont la réponſe des princes bleſſoit extrêmement le parlement, la ville & MM. les généraux. A l'égard du parlement, ils deſireroient que vingt-cinq des officiers du corps ſe retiraſſent en un lieu qui leur ſeroit nommé par ſa majeſté pour y demeurer juſqu'à ce qu'elle les rappelleroit; que les prévôt des marchands & échevins de la ville de Paris, accompagnés de grand nombre de notables bourgeois, iroient demander pardon au roi pour avoir pris les armes dans les mouvemens derniers arrivés, même auſſi MM. les généraux. M. le premier préſident voyant qu'après pluſieurs conférences priſes & conteſtations, leſdits trois articles lui étoient refuſés, il auroit demandé trois ou quatre fois le paſſeport de tous MM. les députés pour s'en revenir. M. le préſident de Meſmes repréſenta à M. le duc d'Orléans & à M. le prince, les malheurs que pourroit cauſer la guerre, ſi la paix ne ſe faiſoit. Enfin ils accorderent leſdits trois articles, & les mo-

dérerent, ainſi que M. le premier préſident les avoit ſouhaités. Enſuite les autres députés ſe trouverent audit château en la ſalle où ils avoient coutume de s'aſſembler, où il leur fut fait récit de l'accommodement deſdits articles; & pendant la conférence des députés deſdites compagnies, M. le duc d'Orléans arriva dans ladite ſalle où ils étoient avec M. le prince, M. d'Avaux & M. le Tellier, tous avec un viſage fort ouvert, & témoignerent à la compagnie qu'ils deſiroient extrêmement la paix.. M. le prince leur fit connoître dans cette action qu'il avoit quitté ſon humeur ſévere, dont il avoit fait paroître tout le tems de la conférence, & après divers entretiens, ils ſe feroient retirés. Et à l'inſtant ledit ſieur Saintot vint prier de la part de S. A. R. M. le premier préſident & M. le préſident de Meſmes, de l'aller trouver dans la chambre où il étoit, ce qu'ils firent à même tems, & il leur bailla les articles qu'il avoit réglés. Leſquels ayant été rapportés par eux à la compagnie, elle les trouva raiſonnables, à l'exception d'aucuns qui furent mis en délibération; ſavoir, un pour le fait des comptans, un autre concernant MM. les généraux.

L'article des comptans a été réglé pour l'année préſente & la ſuivante ſeulement,

à raiſon du denier douze, dont les intérêts ſeront employés en ligne de compte : & pour celui de MM. les généraux, il a été arrêté que dans quatre jours il le ratifieroit, & M. de Longueville dans dix jours : & d'autant qu'il étoit une heure, la compagnie s'eſt retirée & a continué l'aſſemblée l'après-dînée.

Du jeudi 11 mars de relevée, tous MM. les députés s'étant trouvés au château, ſuivant leur remiſe, où étant aſſemblés en leur chambre ordinaire, le ſieur Saintot vint prier M. le premier préſident, & M. le préſident de Meſmes, d'aller trouver S. A. R. ce qu'ils firent, & porterent les articles ſur leſquels il y avoit eu quelque difficulté le matin, pour les faire entendre à ſadite A. R. même ceux qui regardoient le parlement de Rouen & d'Aix. A l'égard de celui d'Aix, il leur auroit été baillé piéces juſtificatives par ladite A. R. comme ils étoient d'accord avec ſa majeſté, leſquelles ils ont apportées & montrées aux députés deſdites compagnies, qui ont, après pluſieurs conteſtations de part & d'autre, arrêté & mis au net les articles ci-après, leſquels ont été lus par M. le préſident de Neſmond, & enſuite ſignés par M. le duc d'Orléans, M. le prince, M. le cardinal Mazarin, M. le chancelier, M. le maréchal de la Meilleraie, M. d'A-

vaux, M. le comte de Brienne, M. l'abbé de la Riviere & M. le Tellier, tous députés de la part du roi & de la reine régente, ſa mere. Et ſur la conteſtation de M. Amelot, premier préſident de la cour des aides, de ſigner ainſi qu'il avoit eu ſéance pendant toutes les aſſemblées, & qui ne lui avoit point été conteſtée par M. Briçonnet, ni par aucun de MM. les conſeillers du parlement, non plus qu'à M. le préſident de Nicolaï, ayant été tous deux traités comme MM. les préſidens du parlement par M. le premier préſident; a été réſolu que chacune des compagnies ſigneroit par corps, ainſi que vous verrez par les articles de ladite paix, dont la teneur s'enſuit.

LE roi voulant faire connoître à ſa cour de parlement & aux habitans de ſa bonne ville de Paris, combien ſa majeſté a agréable les ſoumiſſions reſpectives qui lui ont été rendues de leur part, avec aſſurance de leur fidélité & obéiſſance : après avoir conſidéré les propoſitions qui lui ont été faites, a volontiers, par l'avis de la reine régente ſa mere, accordé les articles qui ſuivent.

Le traité de l'accommodement étant ſigné, tous actes d'hoſtilité ceſſeront, & tous paſſages, tant par eau que par terre, ſeront

libres, & le commerce rétabli. Le parlement ſe rendra, ſuivant l'ordre qui lui ſera donné par ſa majeſté, à S. Germain-en-Laye, où ſera tenu un lit de juſtice par ſa majeſté, auquel la déclaration contenant les articles accordés, ſera publiée ſeulement. Après quoi le parlement retournera à Paris faire ſes fonctions ordinaires.

Ne ſera faite aſſemblée de chambres pendant l'année 1649, pour quelque cauſe, prétexte & occaſion que ce ſoit, ſi ce n'eſt pour la réception des officiers & pour les mercuriales, & auxdites aſſemblées ne ſera traité que de la réception des officiers, & des mercuriales.

Dans le narré de la déclaration qui ſera publiée, il ſera nommé que la volonté de ſa majeſté eſt, que les déclarations des mois de mai, juillet & octobre 1648, vérifiées au parlement, ſeront exécutées, hors ce qui concerne les prêts, ainſi qu'il ſera expliqué ci-après.

Que tous arrêts qui ont été rendus par le parlement de Paris depuis le 6 janvier juſqu'à préſent, demeureront nuls comme non avenus, excepté ceux qui ont été rendus, tant avec le procureur général, qu'autres des particuliers, principalement tant en matiere civile & criminelle, qu'adjudications par decret & réceptions d'officiers.

Les lettres de cachet de sa majesté qui ont été expédiées sur les mouvemens derniers arrivés en la ville de Paris, comme aussi les déclarations qui ont été publiées en son conseil, arrêt du conseil sur le même sujet, depuis le 6 janvier dernier, demeureront nuls & comme non avenus.

Que les gens de guerre qui ont été levés, tant en la ville de Paris que dehors, en vertu des pouvoirs donnés, tant par le parlement que par la ville de Paris, seront licenciés après l'accommodement fait & signé. Sa majesté fera retirer les troupes des environs de Paris, & les enverra au lieu de la garnison qu'elle leur ordonnera, ainsi qu'il a été pratiqué les années précédentes.

Les habitans de la ville de Paris poseront les armes, après l'accommodement fait & signé, sans qu'ils les puissent reprendre, que par l'ordre & commandement exprès de sa majesté.

Que le député de l'archiduc Leopold, qui est à présent à Paris, sera renvoyé sans réponse, le plutôt que faire se pourra, après la signature du présent traité.

Que tous les papiers & meubles qui ont été enlevés appartenans à des particuliers, leur seront rendus.

La Bastille, ensemble l'Arsenal avec tous les canons, toute la poudre & autres mu-

nitions de guerre, seront remis entre les mains de sa majesté après l'accommodement fait.

Que le roi pourra emprunter les deniers que sa majesté jugera nécessaires pour les dépenses de l'état, en payant l'intérêt à raison du denier douze durant la présente année & la suivante seulement.

Que M. le prince de Conti & autres princes, ducs, pairs & officiers de la couronne, seigneurs & gentilshommes, villes & cour, & toutes autres personnes de quelque qualité & condition qu'ils soient, qui auront pris les armes durant les mouvemens arrivés depuis le 6 janvier dernier jusqu'à présent, seront conservés en leurs biens, droits, offices, dignités, honneurs, privilèges, prérogatives, charges, gouvernemens, en tel & semblable état qu'ils étoient avant ladite prise des armes, sans qu'ils en puissent être recherchés ni inquiétés pour quelque cause & occasion que ce soit, en déclarant par lesdits dénommés; savoir, par M. le duc de Longueville dans dix jours, & par les autres dans quatre jours, (à compter de celui que les passages, tant pour les vivres que pour les commerces, seront ouverts) qu'ils veulent bien être compris au présent traité; & à faute par eux de faire sadite déclaration dans ledit tems, & icelui

paſſé, le corps de la ville de Paris & autres habitans de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, ne prendront plus aucune part à leurs intérêts, & ne les aideront ni aſſiſteront en choſe quelconque, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

Le roi deſirant témoigner ſon affection aux habitans de ſa bonne ville de Paris, a réſolu d'y retourner faire ſon ſéjour, auſſi-tôt que les affaires de l'état lui pourront permettre.

Sera accordé décharge générale pour deniers pris, enlevés ou reçus, tant publics que particuliers, meubles vendus tant à Paris qu'ailleurs : comme auſſi pour les commiſſions données pour la levée des gens de guerre, même pour enlevement d'armes, poudres & autres munitions de guerre & de bouche, enlevées tant à l'Arſenal de Paris qu'autres lieux.

Les élections de Xainctes, de Cognac & de Saint-Jean d'Angeli, diſtraites de la cour des aides de Paris, & attribuées à la cour des aides de Guyenne, ſeront réunies à ladite cour des aides de Paris, comme elles étoient avant l'édit de......

Au cas que le parlement de Rouen accepte le préſent traité dans dix jours, à compter du jour de la ſignature d'icelui, ſa majeſté pourvoira à la ſuppreſſion du nou-

veau ſemeſtre, ou réunion de tous les officiers dudit ſemeſtre, ou de partie d'iceux au corps dudit parlement.

Le traité fait avec le parlement de Provence ſera exécuté ſelon ſa forme & teneur, & lettres de ſa majeſté ſeront expédiées pour la révocation & ſuppreſſion du ſemeſtre dudit parlement d'Aix & chambres des enquêtes, ſuivant les articles accordés entre les députés de ſa majeſté & la cour du parlement & pays de Provence, du 21 février dernier, dont la copie a été donnée aux députés du parlement de Paris.

Quant à la décharge des tailles propoſée pour l'élection de Paris, le roi ſe fera informer de l'état auquel ſe trouvera ladite élection, lorſque les troupes en ſeront retirées, & pourvoira au ſoulagement des contribuables de ladite élection, comme ſa majeſté le jugera néceſſaire.

Que lorſque ſa majeſté enverra des députés pour traiter de la paix avec l'Eſpagne, elle choiſira volontiers quelqu'un des officiers du parlement de Paris, pour aſſiſter audit traité, avec le même pouvoir qui ſera donné aux autres.

Au moyen du préſent traité, tous les priſonniers qui ont été faits de part & d'autre, ſeront mis en liberté du jour de l'arrêté

d'icelui. Fait & arrêté à Ruel, ce 11 mars 1649.

Signé, GASTON, LOUIS DE BOURBON.

Messieurs du parlement.

Le cardinal Mazarin.
Seguier.
La Meilleraye.
De Mesmes.
De Lomenie.
De la Riviere.
Le Tellier.

Molé.
De Mesmes.
Le Coigneux.
Nesmond.
Briçonnet.
Mensardeau.
De Longueil.
Viole.
Le Febvre.
Bitaut.
De Lanave.
Lecocq Corbeville.
Paluau.

Messieurs de la chambre des comptes.

A. Nicolaï.
Paris.
Lescuyer.

Messieurs de la cour des aides.

Amelot.
Bragelonne.
Quatr'omme.

Messieurs de la ville.

Fournier.
Helyot.
Barthelemy.

Après

Après la ſignature deſdits articles, M. le duc d'Orléans & M. le prince ont préſenté M. le cardinal à tous les députés deſdites compagnies, auxquels il a dit qu'il vouloit vivre & mourir leur ſerviteur, tant en général qu'en particulier, avec proteſtation de les ſervir en toutes les occaſions qui ſe préſenteroient, même il les a conduits juſqu'à l'entrée de la derniere ſalle, avec M. le chancelier, qui les ont remerciés tous chacun à part en paſſant, & ſe ſont retirés ainſi.

Le lendemain vendredi 12 mars 1649, leſdits députés partirent dudit Ruel ſur le midi, & ſe rencontrerent tous avec leurs caroſſes & chariots devant la porte dudit château, où ils ſe devoient attendre les uns les autres, & furent conduits & eſcortés par deux ou trois compagnies de Suiſſes en haie, tambour battant, juſqu'au lieu de S. Cloud, & marchant ainſi avec leſdits caroſſes, & les gardes du maréchal de Grammont devant & au bout du pont dudit lieu de S. Cloud, du côté du bois de Boulogne : au lieu deſdits Suiſſes, quatre compagnies de cavalerie en trois eſcadrons, les vinrent joindre dans ledit bois, où étoit ledit ſieur maréchal de Grammont à cheval, avec pluſieurs ſeigneurs, gentilshommes & officiers, qui les conduiſirent juſques hors le-

dit bois, & lesdites gardes jusqu'à la porte de la Conférence, au bout du Cours-la-Reine.

DÉCLARATION DU ROI.

ARTICLE PREMIER.

LOUIS, par la grace de Dieu, roi de France & de Navarre, à tous présens & à venir; salut. L'expérience a fait assez connoître que la France est invincible & redoutable à ses ennemis, lorsqu'elle est parfaitement unie en toutes ses parties. Et nous pouvons dire avec vérité, que cette harmonie si accomplie a été la vraie cause de la grandeur où tant de conquêtes & victoires sur l'Empire & l'Espagne l'ont portée. Ce qui nous oblige de veiller soigneusement à prévenir toutes les occasions qui pourroient altérer cette parfaite union, si nécessaire pour maintenir les avantages que nous avons eus sur nos ennemis, qui sont en si grand nombre, que l'on peut compter les années de notre regne, par les signalées victoires que nous avons remportées sur eux.

Ainſi prévoyant que la diviſion qui a commencé à paroître depuis peu, pourroit prendre des forces, & cauſer une guerre civile qui nous ôteroit le moyen d'oppoſer puiſſamment nos armes aux entrepriſes de nos ennemis, afin de les obliger à conſentir à la paix, qui eſt la récompenſe la plus précieuſe, & comme la couronne que nous nous ſommes propoſée de tous nos travaux, laquelle nous deſirons avec tant d'affection, que pour y parvenir nous n'avons rien omis qui ait pu convenir à notre dignité; faiſant même inceſſamment preſſer les Eſpagnols de nommer un lieu ſur notre frontiere de deçà, pour y envoyer des députés des deux couronnes, avec plein pouvoir pour en traiter: & ayant dès-à-préſent réſolu de nommer entre ceux qui y ſeront envoyés de notre part, l'un de nos officiers de notre cour de parlement de Paris; nous avons jugé que pour obtenir un bien ſi néceſſaire à cet état, il étoit à propos d'employer tous les remedes que la prudence & la bonté d'un prince peuvent apporter pour arrêter le cours d'un mal préſent, & dès ſa naiſſance, afin que nos officiers & ſujets puiſſent, dans une profonde & heureuſe tranquillité, jouir des graces que nous leur avons ſi libéralement départies par notre déclaration du mois d'octobre dernier, que

nous voulons & entendons, enſemble les déclarations des mois de mai & juillet derniers, vérifiées audit parlement, être exécutées ſelon leur forme & teneur, ſinon en ce qu'il y auroit été dérogé par celle dudit mois d'octobre, & ce qui regarde les emprunts que nous pourrons être obligés de faire dans les néceſſités préſentes de notre état, qui ſera obſervé ainſi qu'il ſera dit ci-deſſous. A ces cauſes, après que notre cour de parlement & les habitans de notre bonne ville de Paris, nous ont rendu toutes les ſoumiſſions & obéiſſances que nous pouvions deſirer d'eux avec les aſſurances de leur fidélité à notre ſervice, de l'avis de la reine régente notre très-honorée dame & mere, de notre très-cher & très-amé oncle le duc d'Orléans, de notre très-cher & très-amé couſin le prince de Condê, & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, nous avons dit & déclaré, diſons & déclarons par ces préſentes ſignées de notre main, voulons & nous plaît : que tous les arrêts qui ont été donnés, ordonnances, commiſſions, décernées tant par notredite cour de parlement, prévôt des marchands & échevins de notre bonne ville de Paris, qu'autres généralement quelconques, enſemble tous actes, traités, même les lettres, écrits faits & expédiés au ſujet

des présens mouvemens, depuis le sixiéme janvier dernier, jusqu'au jour de la présente déclaration, demeurent nuls & comme non avenus, sans que personne en puisse être ci-après recherché ni inquiété, ni aussi que l'on s'en puisse aider contre qui que ce soit, ni prévaloir au préjudice de notre service & du repos de l'état. Demeureront néanmoins en leur entier les arrêts qui ont été rendus, tant en matiere civile que criminelle, entre les particuliers présens, ou avec notre procureur général pour affaires particulieres; même les adjudications par decret & réceptions d'officiers, comme aussi ceux concernant nos officiers de ladite cour de la création de l'an 1635.

II.

Demeureront aussi nuls & comme non avenus tous les arrêts donnés en notre conseil, & les déclarations publiées en icelui, & les lettres de cachet expédiées sur le sujet des présens mouvemens depuis le sixiéme janvier dernier jusqu'au jour de la présente déclaration; & en conséquence, ordonnons que la mémoire soit éteinte & assoupie de toutes les unions, ligues & associations faites, & de tout ce qui pourroit avoir été fait, géré & négocié pour raison de ce, tant dedans que dehors notre royaume à l'occasion

des préſens mouvemens; ſoit que ceux qui ont ſuivi le parti de ladite union ayent eu communication avec les étrangers, qu'ils leur ayent donné conſeil & facilité d'entrer en notre état, qu'ils ayent joint leurs armes ou pris commandement parmi eux, & enjoint à nos villes, bourgs & villages de leur ouvrir les portes, les recevoir & leur donner des vivres, & généralement toutes perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles puiſſent être, qui ont eu connoiſſance ou participation de telles & ſemblables négociations; ſoit que leſdites actions ayent été faites par les ordres de notre très-cher & très-amé couſin le prince de Conti, ou par autres princes, ducs, pairs, officiers de notre couronne, prélats, ſeigneurs, gentilshommes, officiers, villes & communautés, ſans que notredit couſin le prince de Conti, ni les autres princes, ducs, pairs, officiers de notre couronne, prélats, ſeigneurs & gentilshommes, villes & communautés, ni même ceux qui pourroient avoir été employés auxdites négociations, de quelque qualité & condition qu'ils puiſſent être, ſoient ores ni à l'avenir recherchés ni inquiétés pour raiſon de ce qui aura été par eux fait dans leſdites négociations, & pour les choſes commiſes dans les armées & ailleurs en toutes les actions de la pré-

ſente guerre, ni pour les levées de troupes, priſes de deniers publics & particuliers, enlevement & vente de meubles & vaiſſelle d'argent, canons, armes, munitions de guerre & de bouche, fors ce qui ſe trouvera en nature non encore vendu, aſſemblées dans les villes & à la campagne, priſes & port d'armes, arrêts & empriſonnemens de perſonnes, occupations de villes, châteaux, paſſages & autres lieux forts, ſoit par ordre ou autrement; & ce, juſqu'au jour de la publication de notre préſente déclaration en notre cour de parlement de Paris, pour ceux qui ſont en notredite ville & aux environs : & pour les autres, trois jours après la publication des préſentes, faite aux bailliages & ſénéchauſſées dans le reſſort deſquels ils ſeront demeurans. Voulons auſſi & ordonnons que notredit couſin le prince de Conti, princes, ducs, pairs & officiers de notre couronne, prélats, ſeigneurs, gentilshommes, officiers & généralement tous autres de quelque qualité & condition qu'ils ſoient, ſans aucun excepter ni réſerver, qui ſe trouveront avoir agi ou contribué en quelque ſorte que ce ſoit aux choſes ci-deſſus ſpécifiées, ſoient rétablis dans tous leurs biens, honneurs, dignités, prééminences, prérogatives, charges, gouvernemens, offices & bénéfices, au même état qu'ils ſe

trouvoient au 6 janvier dernier ; même les ſieurs marquis de Noirmoutier, comte de Fieſque, de Laigues, S. Ibar, la Sauvetat & la Boulaye. Comme auſſi que tous ceux qui ont pris les armes à l'occaſion des préſens mouvemens, ſeront payés de toutes les ſommes qui leur ſeront légitimement par nous dues : à la charge que notredit couſin le prince de Conti, & autres princes, ducs, pairs, officiers de notre couronne, prélats, ſeigneurs, gentilshommes, officiers, villes & communautés, & tous autres qui ſe trouveront avoir agi & contribué aux choſes ci-deſſus, en quelque façon que ce ſoit, poſeront les armes, & ſe départiront de toutes ligues, aſſociations & traités faits pour raiſon des préſens mouvemens, tant dedans que dehors notre royaume.

III.

Les gens de guerre qui ont été levés ſous les ordres de notredit couſin le prince de Conti, ou en vertu d'autres commiſſions, ſeront licenciés incontinent après la publication de la préſente déclaration, à l'exception toutefois de ceux que nous voudrons retenir ſur pied, aux chefs deſquels nous ferons donner nos commiſſions.

I V.

Tous les priſonniers, tant de guerre qu'autres, nommément le ſieur Mangot, conſeiller en nos conſeils & maître des requêtes ordinaire de notre hôtel, les ſieurs de Traci & Brequigni, & généralement tous ceux qui ont été arrêtés & empriſonnés depuis le 6 janvier dernier à l'occaſion des préſens mouvemens, en quelque priſon que ce puiſſe être, ſeront mis en liberté au jour de la publication de la préſente déclaration.

V.

Et d'autant que les premiers deniers de nos tailles & fermes ne ſe reçoivent qu'après quatre ou cinq mois de chaque année commencée, & que la néceſſité preſſante de nos affaires nous force à rechercher un ſecours de deniers plus préſent, nous ordonnons que pendant les années 1649 & 1650 ſeulement, il pourra être fait emprunt de douze millions de livres par chacune deſdites années, ſi l'état de nos finances le deſire : leſquels emprunts ſeront volontaires, ſans qu'aucun de nos ſujets puiſſe être contraint à le faire, & ſans que les deniers qui en proviendront puiſſent être employés au rembourſement des ſommes qui ſont dues par nous pour les dépenſes du paſſé, mais

ſeulement pour celles qui ſeront néceſſaires pour la manutention de l'état : à l'emprunt deſquels deniers ſeront préférées les villes & communautés de notre royaume, en donnant bonne & ſuffiſante caution, de fournir en notre épargne les ſommes aux termes dont l'on conviendra ; & ſera payé pour ledit emprunt l'intérêt, à raiſon du denier douze, duquel, en tant que de beſoin, ſera fait par nous don à ceux qui fourniront les ſommes principales, ſans que pour les emprunts dont le rembourſement ſera aſſigné ſur les recettes générales, l'on puiſſe mettre les tailles en parti, ni en faire faire le recouvrement par autres que par nos officiers ordinaires.

VI.

Nous ordonnons que les élections de Xainctes, Cognac & Saint-Jean-d'Angeli, diſtraites de notre cour des aides de Paris, & attribuées à notre cour des aides de Guyenne, ſeront réunies à celle de Paris, comme elles étoient auparavant l'édit du mois de . . . . . .

VII.

Conſidérant les foules & charges que nos ſujets de l'élection de Paris ont ſouffertes par le logement & le ſéjour des trou-

pes qui y ſont, nous pourvoirons au ſoulagement des contribuables aux tailles de ladite élection, ſelon l'état auquel elle ſe trouvera, après que leſdites troupes en ſeront retirées, & ce, ſur les informations que nous en ferons faire pour cette fin, ſans rejetter le ſoulagement que l'on donnera, ſur les autres élections de la généralité de Paris.

VIII.

Voulons & entendons que notre déclaration du . . . . . concernant la ſuppreſſion du ſemeſtre du parlement de Provence, ſoit exécutée ſelon ſa forme & teneur, aux conditions du traité fait avec ladite cour de parlement.

IX.

Et ayant égard aux remontrances qui nous ont été faites par notre cour de parlement de Rouen, ſur le ſujet de la ſuppreſſion du ſemeſtre établi en icelle; nous avons par ceſdites préſentes, éteint & ſupprimé, éteignons & ſupprimons ledit ſemeſtre établi par nos lettres en forme de déclaration du mois de . . . & en conſéquence tous les offices de conſeillers & préſidens créés par leſdites déclarations, ſans qu'ores ni à l'avenir, pour quelque cauſe & occaſion que ce puiſſe être, ledit ſemeſtre,

enſemble leſdits offices, puiſſent être rétablis : à la réſerve néanmoins d'un office de préſident, & de treize offices de conſeillers en notredite cour, & deux offices aux requêtes du palais d'icelle, que nous voulons être conſervés pour être réunis & incorporés au corps de notredite cour de parlement, & être exercés par ceux qui nous ſeront nommés & choiſis par notredite cour, & aux mêmes honneurs, dignités, prééminences, droits, priviléges & prérogatives que les autres officiers, & aux gages attribués par leur édit de création. Et ſera tenue notredite cour de parlement de Rouen, de faire le choix de ceux qu'elle jugera à propos de demeurer en la fonction deſdites charges, & nous les nommer dans un mois pour toutes préfixions & délais du jour de la publication des préſentes en noſdites cours de parlement de Paris & de Rouen; autrement & à faute de ce faire dans ledit tems, & icelui paſſé, pourront, ſelon l'ordre de leurs réceptions, les officiers pourvus deſdites charges de préſidens & conſeillers de la premiere création, demeurer juſques audit nombre dans la fonction d'icelles, à la charge que ceux qui ſeront ainſi nommés par notredite cour, ou qui ſeront choiſis, faute de faire par icelle ladite nomination, payeront en notre épargne; ſavoir, le préſi-

dent, ſoixante & dix mille livres; les treize conſeillers laïcs, trente mille livres auſſi chacun; & les deux conſeillers aux requêtes, vingt mille livres auſſi chacun, pour être leſdits deniers baillés & payés aux anciens officiers qui demeureront ſupprimés: & pour le ſurplus des ſommes qu'il conviendra pour pourvoir au rembourſement des offices qui demeureront ſupprimés, il y ſera par nous pourvu au plutôt, ſans que notredite cour de parlement de Rouen en puiſſe être chargée, ni ceux qui ont vendu leſdites charges & offices, recherchés ni inquiétés pour quelque cauſe & occaſion que ce ſoit. VOULONS ET ENTENDONS que les officiers qui ſeront ainſi ſupprimés, jouiſſent des priviléges, prééminences & prérogatives que le tems qu'ils ont exercé leſdites charges leur peut avoir acquis, & qu'en conſéquence ils puiſſent entrer en toutes autres charges, ſans qu'ils ſoient obligés de ſubir nouvel examen. Jouiront auſſi juſqu'à leur actuel rembourſement & ſur leurs ſimples quittances, des gages attribués auxdits offices dont ſera fait fonds dans nos états. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux conſeillers les gens tenans noſdites cours de parlement de Paris & de Rouen, que notre préſente déclaration ils ayent à faire lire, pu-

blier & enregiſtrer, & le contenu en icelle garder & obſerver chacun en ſon endroit ſelon ſa forme & teneur: CAR tel eſt notre plaiſir. Et afin que ce ſoit choſe ferme & ſtable à toujours, nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites préſentes. DONNÉ à S. Germain-en-Laye au mois de mars, l'an de grace mil ſix cent quarante-neuf, & de notre regne le ſixiéme. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*, par le roi, la reine régente ſa mere, préſente, DE GUENEGAUT; & ſcellé ſur lacs de ſoie du grand ſceau de cire verte.

Regiſtré, ouï & ce requérant le procureur général du roi, pour être exécutée ſelon ſa forme & teneur, & copies d'icelle envoyées en tous les bailliages & ſénéchauſſées de ce reſſort, pour y être lue, publiée, regiſtrée & exécutée à la diligence des ſubſtituts dudit procureur général, qui ſeront tenus certifier la cour avoir ce fait au mois, & ſuivant l'arrêté de ce jour. A Paris, en parlement le premier jour d'avril mil ſix cent quarante-neuf.

Signé, DU TILLET.

EXTRAIT

Des Registres du Parlement.

CE jour, la cour & toutes les chambres assemblées, après avoir vu les lettres-patentes en forme de déclaration, données à Saint-Germain-en-Laye au mois de mars dernier, signées LOUIS, & par le roi, la reine régente sa mere présente, DE GUENEGAUD, & scellées en lacs de soie du grand sceau de cire verte, expédiées sur les mouvemens présens & pour les faire cesser, ainsi que plus au long est porté par lesdites lettres à la cour adressantes, & les conclusions du procureur général: A ORDONNÉ ET ORDONNE, que ladite déclaration sera registrée au greffe d'icelle, pour être exécutée selon sa forme & teneur, & copies d'icelle envoyées en tous les bailliages & sénéchaussées de ce ressort, pour y être lue, publiée & exécutée à la diligence des substituts dudit procureur général, qui seront tenus certifier la cour avoir ce fait au mois. FAIT en parlement, le premier jour d'avril 1649.

ET arrêté qu'il sera rendu grace à Dieu: & le roi & la reine régente remerciés,

de ce qu'il leur a plu donner la paix à leur peuple ; qu'à cette fin seront députés des présidens & conseillers de ladite cour, pour faire ledit remerciement, & supplier ledit seigneur roi & ladite dame reine d'honorer la ville de Paris de leur présence, & d'y retourner. Comme aussi feront instance pour les intérêts particuliers de tous les généraux. En outre arrêté qu'il sera donné ordre au licenciement des troupes. *Signé*, DU TILLET.

LETTRE

Présentée au Sacré College de la part du Cardinal de Retz, pendant sa prison.

CATENAS meas, ecclesiæ vulnera, cladem novissimam sacri ordinis ac publicæ libertatis, eminentissimi Cardinales, non est quod verbis prolixioribus repræsentem. Quæ me vis captivum detinet, eadem vobis profecto durissimæ servitutis jugum imposuit; & quæ immerentem oppressit calamitas, cervicibus vestris incumbit. Jam augustum purpuræ vestræ decus audacissimis hominibus ludibrium est. Nulla jam apud illos reverentia. Dumque regium nomen, quod sacrum semper apud me ac venerationis plenum extitit, improbissimis conatibus obtendunt, non timent in ecclesiæ Romanæ proceres id moliri, quod in vilissimum caput nemo, nisi injustissimus, admiserit; nisi fortè qui tumultuantem Galliam pacare studui, qui tranquillitati publicæ privata commoda posthabui, qui civibus regem, regi cives restitui, qui post redditum Lutetiæ christianissimum princi-

pem, Ludovicum XIV, vel procul ab aulâ & ſtrepitu preſſi me in ſolitudinem domeſticam, vel in ſuggeſtum publicum coram grege cariſſimo de rebus divinis concionaturus aſcendi, dignus fui qui carcerem & vincula, fidelis obſequii, nec infeliciter navatæ operæ pretium referrem.

Hæc ſæculi noſtri labes & corruptela, Cardinales eminentiſſimi, hæc iniquiſſimorum temporum conditio, ſic vivunt, qui neque publicum odium refugiunt, neque poſteritatis judicium reformidant. Non exagerabo atrocitatem injuriæ querelis acrioribus : erumpit ex ipſo meo carcere vehementiſſimus clamor, nulluſque ejus lapis non vocalis eſt. Certè ſi detentorum carcere Cardinalium aliquot fortè leguntur exempla, præterquam quod longè hîc diſpar occaſio; tam grave vulnus eccleſiaſtico ordini nunquam inflictum eſt illorum manu qui ſacræ libertatis hoſtes eſſe nequeunt, quin ſimul propriæ dignitatis proditores evadant. Alios ira principis, alios vexatæ plebis odium, quoſdam nutantis coronæ neceſſaria viſa defenſio conjecit in carcerem; nullos, quod ſciam, illorum conſpiratio profligavit qui eccleſiæ illud ipſum debent, quod vivunt. Mihi longè aliter contigit, neque jam violatam purpuram conquererer, ſi in debitoribus nullos hoſtes haberet. Sed

quàm mihi citrà noxam pati honorificum est, Cardinales eminentissimi, tam vobis gloriosum erit illatam ordini vestro, totique ecclesiæ injuriam vindicare. Eminentiam vestram interpellat, vel in ipso carcere, liber animus ferreisque cratibus evolans; inde auxilium expectat, undè mihi collatam dignitatem æternam recordabor. Agnoscite ergo in fratre vestro calamitatem propriam; parem injuriæ zelum induite, & apud sanctissimum dominum, communem parentem, efficite ne una eademque clades afflictam innocentiam, conculcatam ecclesiæ libertatem, triumphantem nequitiam diutius exhibeat.

Eminentiæ vestræ,

Humillimus cliens & addictissimus Frater.

Nomine & jussu eminentissimi domini nostri, domini cardinalis de Retz, qui has litteras jussit, sed ob strictissimam custodiam subsignare non potuit.

LE

TRICTRAC.

La reine. JE ſuis enfilée.

Le roi. Je n'aime point les dames noires.

Le cardinal. J'ai fait mon plein, mais je ne puis paſſer ſans bonheur.

Le chancelier. J'ai le mien auſſi.

Beaufort. J'ai évité l'enfilade à mon ordinaire.

La Meilleraye. J'ai trop hazardé.

Chavigni. Je devois me taire ſur le jeu.

Le parlement. Nous ſommes en chemin de gagner le tour de bredouille.

Les parens du cardinal. Le bruit de ce jeu nous rompt la tête.

Le duc d'Orleans. Je n'y entens rien & j'ai le dé malheureux.

La Riviere. Je vais faire une belle école, mais je n'oſe en avertir.

M. le prince. A bon compte j'enfile toujours.

Longueville. J'ai doublé, je ne ſais que faire.

La reine d'Angleterre. J'ai tout perdu à ce jeu.

Les filles de la reine (*a*). On nous enfilera si l'on amene gros jeu.

Châteauneuf. Je reprens mon coin par un double as.

MM. du conseil. On ne peut manquer d'en prendre sur nous, car notre jeu est toujours découvert.

Les partisans. Notre jeu est passé.

Emery. Il faut s'en aller, après ce malheureux obstacle.

Servien. J'amene le jeu que l'on veut, car je pipe le dé.

Le coadjuteur. Il y a de la finesse à mon jeu, mais il n'y a point de bonheur.

Les parisiens. Il faut garnir le coin bourgeois.

Les officiers des élections. Si nous mettons dedans, nous remplirons sans difficulté.

M. de Guise. Si je sors de mon coin, je ferai un Jean-de-retour.

M. de Montbason. Je m'en vais. Je n'ai point de bois à abattre.

Madame de Montbason. Je n'ai qu'un Jean-qui-ne-peut (*a*), mais je suis toute découverte.

(*a*) Les filles d'honneur de la reine-mere étoient presque toutes fort libertines. Il y en avoit entr'elles qui se piquoient de façonner les jeunes hommes, & de les dresser à la galanterie.

(*b*) M. de Beaufort est ici le Jean-qui-ne-peut.

Les dames de la cour. Nous nous laiſſons tellement preſſer, qu'on nous enfile toujours.

Les courtiſans. Nous remuons toujours le filet : mais nous ne gagnons rien pour cela.

LE COURIER BURLESQUE DE LA GUERRE DE PARIS,

Envoyé à M. le Prince DE CONDÉ, *pour divertir ſon Alteſſe durant ſa priſon.*

VOUS, la terreur de l'univers,
Moi courier ſuis parti d'Anvers,
Pour entretenir votre alteſſe,
Et pour divertir ſa triſteſſe.
Prince, ſi mon deſſein eſt grand,
Je prens votre cœur pour garant,
Et dans un malheur ſi funeſte
Je lui laiſſe à faire le reſte ;
C'eſt lui qui vous conſolera,
Qui mieux que moi divertira
L'ennui mortel qui vous accable :
C'eſt lui qui combattra le diable,
S'il vous tentoit de déſeſpoir ;
Et c'eſt lui qui doit faire voir
Que vous, le vainqueur d'Allemagne,

La terreur de Flandre & d'Eſpagne,
Riez du ſort & de ſes coups
Qui ſont grands, mais bien moins que vous.
A donc ſur cette confiance
Que je prens de votre conſtance,
Et de votre religion,
(Car contre la tentation,
En prenant un peu d'eau bénite,
Vous la ferez courir bien vîte)
Je viens pour charmer vos douleurs
Juſtes dans de ſi grands malheurs.
Et connoiſſant que la lecture
En peut ſeule faire la cure,
Je viens avec ce lénitif
Très-propre à guérir un captif.
Or pour commencer une hiſtoire
Toute fraîche en votre mémoire,
Par la mort du grand Chaſtillon.....
Voilà vos dames, tout de bon,
C'eſt fait. Dego s'en va. Silence.
Paix-là, Monſeigneur, je commence.
L'an étoit encore tout neuf
De mil ſix cent quarante-neuf,
C'étoit la cinquiéme journée
De l'ainé des mois de l'année,
Quand le roi vint dans le fauxbourg,
A l'hôtel jadis Luxembourg,
Et qu'une Grammaire nouvelle
Le palais d'Orléans appelle.
Là dans la chambre où s'alitoit
Madame,

Madame, qui fébricitoit,
Comment vous portez-vous, ma tante?
Disoit le roi. Votre servante,
Répondit Madame, assez mal.
Mais la reine & le cardinal
S'entretenoient dans une salle
Avec son altesse royale.
Ce qu'ils dirent, je ne sais pas,
Car ils causerent assez bas:
Mais dans tout ce qu'ils purent dire
Je n'y vois point le mot pour rire.
Ils parloient de nous assiéger,
Et pour ceux qui veulent manger,
En quels termes, rien ne m'importe,
Soit, qu'un d'eux parlât de la sorte:
Il faut affamer ces ingrats,
Ces baricadeurs scélérats:
Foin de vous, répartit la reine,
Où courons-nous la pretentaine,
Avec un peigne en un chausson?
Monsieur répéta la chanson,
Ce qu'on peut prendre est bon à rendre,
Et le succès a fait comprendre
Que tous trois conclurent sans moi
Qu'il falloit emmener le roi.
Ce soir, prince, tu fis ripaille
Chez un fameux, pour la bataille
Qu'il perdit devant Honnecour,
Grammont, le poli de la cour.
Là, changeant d'habit & de linge,

Comme l'on voit ſauter un ſinge
Pour la reine ou le cardinal,
Préſtô, vous voilà ſus cheval,
Et tous deux qui ne voyant goute,
De Saint-Germain prenez la route.
Onze heures de nuit environ,
Vrai tems d'aimant ou de larron,
Monſieur arriva chez Madame,
Et lui dit: dormez-vous, ma femme?
Oui, répondit-elle, je dors:
Prenez, lui dit-il, votre corps,
Venez à Saint-Germain-en-Laye.
A Saint-Germain, lui dit-elle, aye,
Répétant trois fois Saint-Germain,
Mon cœur, je partirai demain.
A quoi Monſieur fit répartie,
A demain donc ſoit la partie:
Et vint dans le palais royal
Avec ſon confident loyal,
Le digne abbé de la Riviere:
Palais, où l'aube la premiere
Ne trouvant plus leurs majeſtés,
Mais ſeulement des chars reſtés,
Les vit près Saint-Germain-en-Laye
Avec meſſieurs la Meilleraye,
Le cardinal, le chancelier:
Dont le dernier ne peut nier
Qu'un peu devant, l'hôtel de Luine
Le garantit à ſa ruine.
Harcourt, Longueville, Conti,

Et tout le reste étoit parti,
Une nuit que l'excès de boire
Nous donna presque à tous la foire,
(Car pour en parler franchement
Tout eut depuis le devoiement)
Nuit des rois, mais sans roi passée:
Nuit fatale, qui commencée
Par l'abondance d'un festin,
Nous laissa la faim sur sa fin.
  Ces nouvelles ne furent sues
Qu'après les sept heures venues :
Mais sept heures ayant sonné,
Tout Paris fut bien étonné.
La bourgeoise étoit soucieuse,
La boulangere étoit joyeuse,
Tous, les partisans détestoient;
Les écoliers se promettoient
D'avoir campo durant le siége,
Et qu'on fermeroit le collége;
Les moines disoient chapelets,
L'habitant couroit au palais,
Le plus zélé couroit aux armes,
Le maltotier versoit des larmes :
Et tout regardoit à son pain,
Le soupesant avec la main.
  C'étoit de janvier le sixiéme;
Si ce n'est assez du quantiéme,
C'étoit un triste mercredi (*a*)

(*a*) 6 janvier.

Que fut fait un coup ſi hardi,
Et que du parlement les membres,
Diſperſés par toutes les chambres,
Dirent qu'il étoit à propos
D'en faire un ſeul qui fût plus gros,
Où les échevins de la ville
Eurent audience civile,
Les gens du roi pareillement.
Enſuite on fit un réglement
Qu'on feroit garde à chaque porte
Nuit & jour de la même ſorte.
A cela nul ne contredit.
Et de plus, il fut interdit
A tous de tout ſexe & tout âge
D'emporter armes ni bagage.
Le reſte de ce réglement
Eſt au journal du parlement.
Ce même jour une charette,
Où fut trouvée une caſſette
Que réclama monſieur Bonneau,
Très-pleine d'argent bon & beau,
Parut au peuple trop chargée,
Dont elle fut fort ſoulagée.
Et l'on traita pareillement
Quelqu'autre charitablement.
Du depuis les belles cohortes
De nos habitans fiers aux portes,
N'ont laiſſé paſſer un feſtu
Sans lui demander, où vas-tu?
Lors fut une lettre reſtée

Au prévôt des marchands portée,
Qui s'adreſſoit à tout ſon corps:
Lettre, où malgré de vains efforts,
On ne trouva raiſon aucune
Pour ce trou qu'on fit à la lune.
Portant ſur l'avertiſſement,
Qu'aucuns de notre parlement
Ont eu ſecrette intelligence
Avec les ennemis de France,
Qu'on a cru que ſa majeſté
N'étoit pas trop en sûreté;
Et que bien que cela déroge
De faire ainſi Jacques déloge,
Retraite faire comme il faut
Valoit bien un méchant aſſaut.

Le jeudi (*a*) la cour toute entiere
Réſoudoit ſur cette matiere:
Mais comme elle étoit au parquet,
Il lui vint un autre paquet,
Dont elle ne fit point lecture,
Non pas ſeulement l'ouverture,
Et dont meſſieurs les gens du roi
Furent crus ſous leur bonne foi;
Diſans, que par icelle lettre
On vouloit le parlement mettre
Et transférer à Montargis:
Mais meſſieurs, qui de leur logis
N'avoient point achevé le terme,

(*a*) 7 janvier.

Dirent qu'il falloit tenir ferme,
Et qu'on iroit le roi prier
De vouloir les noms envoyer
De ceux dont la correſpondance
Etoit dommageable à la France,
Afin que l'ombre d'un gibet
Punît l'ombre de leur forfait.
Et lors les gens du roi partirent,
Et ſelon qu'il fut dit, ils firent :
Mais ils revinrent non oüis,
De Saint-Germain peu réjouis.
 Le vendredi (*a*) premier jour maigre,
Meſſieurs ſur le traitement aigre
Qu'on avoit fait aux gens du roi,
Ordonnerent ſuivant la loi
Que la reine auroit remontrance
Sur le plus fin papier de France.
Et parce que le cardinal
Leur ſembloit l'auteur de ce mal,
(Qui depuis par ſon miniſtère
Leur a bien prouvé le contraire);
Ils jugerent mal à propos
Qu'il troubloit le commun repos,
Qu'il empliſſoit ſa tirelire,
Qu'il haïſſoit notre bon ſire :
Lui manderent que dans ce jour
Il ſe retirât de la cour,
Que dans huit de France il fît gille,

(*a*) 8 janvier.

Sinon enjoint à bourg, à ville
De lui courir ſus comme au loup,
A qui chacun donne ſon coup,
Taloche, ou panne, gringuenaude,
Et de lui jetter de l'eau chaude :
Indulgence à qui l'occiroit.
Cependant que l'on armeroit
Pour la sûreté des entrées,
Et pour l'eſcorte des denrées.
Ce même jour vinrent ici
Meſſieurs les bouchers de Poiſſi,
Diſant que par une ordonnance
Le roi leur a donné vacance,
Et défendu de trafiquer,
Tant qu'il ceſsât de nous bloquer.
Le ſamedi neuf fut choiſie
De la plus leſte bourgeoiſie,
Que l'on penſoit faire ſortir,
Mais elle n'y put conſentir ;
Néanmoins c'étoit la plus leſte,
Jugez donc par elle du reſte,
Et dès ce jour l'on connut bien
Que la meilleure n'en vaut rien.
Or ce jour, de quelque village
Il vint du pain & du fromage :
Mais que nous cauſa de tourmens,
Et plus qu'aux plus parfaits amans
L'éloignement d'une maîtreſſe,
L'abſence des pains de Goneſſe,
Que quinze cens Colintanpons

Aſſurerent être fort bons;
Comme des gardes quelque bande
La pinte de Saint-Denis grande :
Gardes qui parurent très-fiers
Aux pauvres choux d'Aubervillers.
Ce même jour fut rétablie
La taxe du tems de Corbie,
Avec ordre à chaque habitant
De payer une fois autant,
Que pour jouir des bénéfices
Attachés aux premiers offices,
Les conſeillers mal agréés,
En ſix cens trente-cinq créés,
Payeront trois cens mille livres,
Dont ils feront charger les livres.
Ce jour il n'entra pas un bœuf :
Mais les vaillans princes d'Elbeuf,
Et notamment le duc leur pere,
Fort touché de notre miſere,
Avec un joli compliment
Se vint offrir au parlement
Pour être le chef de l'armée,
Et ſa valeur fut eſtimée.
Cette nuit on fut averti
Que le grand prince de Conti
Avec le duc de Longueville
Etoient reçus dans notre ville.
Monſieur d'Elbeuf fit le ſerment
De général du parlement
Dimanche du mois le dixiéme.

Monſieur de Conti ce jour même
Vint aſſurer toute la cour,
De ſon zele & de ſon amour;
Et meſſieurs firent mine bonne
A cet appui de la couronne
Qui ſembloit courbé ſous le faix.
On fit enſuite deux arrêts.
Le premier, que ſon éminence
Obéiroit ſans réſiſtance
A l'arrêt que rendit la cour,
Contre elle le huitiéme jour.
Enjoint qu'on prenne priſonniere
Toute la nation guerriere
Autant que nous en trouverons
A dix poſtes aux environs.
Ordre aux villes, bourgs & villages,
D'en faire de cruels carnages;
Défenſe de lui rien fournir
Que de bons coups à l'avenir.
Qu'en toutes les places frontieres
Les garniſons ſeroient entieres,
Et de ceux qui contreviendroient,
La vie & les biens répondroient.
Par l'autre arrêt on donnoit ordre
Aux échevins de ne démordre
Des nobles charges qu'ils avoient,
Et de faire comme ils devoient.
Au prévôt des marchands de même,
Et parce qu'il étoit fort blême
Depuis que le peuple zélé

Avoit ſur lui crié *Tolle*,
La cour donna des ſauvegardes.
Pour ſa perſonne & pour ſes hardes.
  Le lundi (*a*), (ſi je n'ai menti),
Monſieur le prince de Conti
Fut reçu généraliſſime
D'un conſentement unanime,
Ayant ſous lui trois généraux,
Dont on feroit bien ſix héros.
Savoir le maréchal la Mothe,
Dont la mine n'eſt point tant ſotte,
Bouillon & le grand duc d'Elbeuf,
Qui dans la guerre n'eſt pas neuf.
Mais quant au duc de Longueville,
Comme il eſt d'humeur fort civile,
Il refuſa de prendre emploi,
Et pour nous témoigner ſa foi,
Laiſſa ſes enfans pour ôtage
Avec ſa femme pour les gages.
Et c'eſt tout ce qui nous reſta
De tout ce qu'il nous proteſta.
  Dès-lors Mars, du parti contraire
A celui de ſon petit frere,
(Car ſi Mars étoit contre nous,
Prince, ſans doute c'étoit vous)
Commandoit les troupes royales,
Qui fêterent les bachanales,
Et qui répandirent du vin

(*a*) 11 janvier.

Jusques sur l'autel de Calvin.
A Charenton, dis-je, vos troupes
S'ennivrerent comme des soupes,
A votre barbe, à votre nez,
Force pucelages glanés,
Où quelques jeunes blanchisseuses
Se trouverent assez heureuses.
Dans les environs vos soldats
Firent de notables dégats,
Des assassinats, des pillages,
Des ravages, des brigandages.
Le comte d'Harcourt à Saint-Cloud,
En fit moins, & toujours beaucoup,
Nous n'y pouvions donner remede.

Lors un président fut fait aide
De monsieur des Landes Payen,
Qui n'a que le nom de Payen,
Homme utile en paix comme en guerre,
Qui fait jouer du cimeterre,
Et s'escrimer dans un combat.
Bon conseiller & bon soldat.
Il avoit depuis ces vacarmes,
Sur les bras tout le faix des armes,
Quand Broussel avec Menardeau
Prirent la moitié du fardeau.

Le mardi (*a*) le conseil de ville
Fit un réglement fort utile,
Savoir que pour lever soldats,

(*a*) 12 janvier.

Tant de pied comme ſur dadas,
L'on taxeroit toutes les portes,
Petites, grandes, foibles, fortes.
Que la cochere fourniroit,
Tant que le blocus dureroit,
Un bon cheval avec un homme,
Ou qu'elle donneroit la ſomme
De quinze piſtoles de poids,
Payables la premiere fois:
Les petites, un mouſquetaire,
Ou trois piſtoles pour en faire:
Hommes de chez marchand ſortans,
Et tout fin neufs, & tout battans.

Ce jour en levant ſa béquille,
Le gouverneur de la Baſtille,
Qu'on nommoit monſieur du Tremblai,
Lui qui jamais n'avoit tremblé,
Vieil ſoldat & vieil gentilhomme,
A monſieur d'Elbeuf qui le ſomme
De lui remettre ce château,
Répondit très-bien & très-beau:
Qu'il ne lui plaiſoit de le rendre,
Et qu'il prétendoit le défendre.
Mais il ne fut pas ſi méchant,
Que ſix canons deſſus le champ
Ne nous ouvriſſent cette place
Sans avoir touché la ſurface:
Ce n'eſt pas qu'ils ne fiſſent pouf,
Que la garniſon ne dît ouf,
Qu'elle ne parût ſur la brêche,

Qu'elle n'employât poudre & mêche,
Que maint coup ne fût entendu;
Mais c'eſt qu'il étoit défendu
Que dans ce beau ſiége de ballè,
Aucun côté chargeât à balle
Qu'il n'eût crié : Retirez-vous,
Autant pour eux comme pour nous;
Sur les mêmes peines qu'on donne
Au meurtrier d'une perſonne.
Car quiconque eût fait autrement
Auroit péché mortellement,
Tout autant qu'en un homicide.
Un homme moins vaillant qu'Alcide,
Mais certes plus homme d'honneur,
Brouſſel en fut fait gouverneur,
Et ſon fils en cette occurrence,
Fut pourvu de la lieutenance.
Le mercredi (*a*) mis ſur pied fut
Le premier régiment qu'on eut :
Sur pied, non, j'apperçois que j'erre,
Les pieds n'en touchoient point à terre;
Nos guerriers étoient ſur chevaux
Prêts à fuir devant les royaux.
Ce fut cette même journée
Qu'une petite haquenée
Apporta de notre côté
Alexandre reſſuſcité,
Ce grand Beaufort, dont la préſence

(*a*) 13 janvier.

Nous rendit beaucoup d'aſſurance,
Ce héros, ce fils de Henri,
Ce brave, ce prince aguerri,
Juſques chez Renard redoutable,
Ennemi juré de la table,
Ce fameux fléau des Jerzais,
Quand ils cauſent comme des jais,
Ce Mars, qui bat, qui rompt, qui frappe,
Et perce tout juſqu'à la nappe;
Ce prince plus blond qu'un baſſin,
Et plus dévot qu'un capucin,
Qui mit en rut toutes nos femmes,
Les honnêtes & les infâmes,
Baiſa toujours & rebaiſa;
Car jamais il ne refuſa
Ni harangere ni marchande,
Jeune, vieille, laide, galande,
Qui lui crioient à qui plus fort,
Baiſez mi, monſieur de Biaufort.
L'une tendoit un vilain moufle,
L'autre rendoit un vilain ſoufle:
L'une étalloit ſes cheveux blancs,
L'autre ne montroit que trois dents,
Dont l'ebenne étoit ſuffiſante
Pour en faire plus de cinquante.
Il en baiſa près de trois cens,
Toutes d'un baiſer innocent,
Fors une jeune femme groſſe
Qui deſcendit de ſon caroſſe,
Diſant mon fruit ſeroit marqué:

Car dans le baiser appliqué
Au milieu de sa belle bouche,
Il eut un desir de sa couche,
Et lui demanda rendez-vous,
En la baisant deux autres coups;
Mais il fut depuis à confesse:
Enfin ayant baisé sans cesse
Aux lieux publics, dans les marchés,
Maints becs torchés & non torchés,
Il fut descendre chez sa mere
A l'hôtel de monsieur son pere.
Ce même jour quitta son lit
La Seine, qui des siennes fit,
Et se rendit tellement fiere
La belle dame la riviere,
Qui s'étoit laissée engrosser,
Par qui, je vous donne à penser.
Je ne sai si la débordée
En avoit reçu quelque ondée
D'un galant appellé le tems,
Qui fit le mauvais fort long-tems:
Mais enfin il est véritable
Que pour sa grossesse effroyable,
Dès lors il lui convint chercher
Un autre lit pour accoucher:
Elle usa force bois en couche,
Comme je l'ai sû de la bouche
De ses marchands mal satisfaits,
Qui n'en tirerent pas leurs frais.
Le pauvre pont des Thuilleries,

Pour en avoir fait railleries,
Fut par elle fort maltraité :
Et quelque moulin mal monté,
Eut proche du pont Notre-Dame,
Le croc en jambe de la dame
Qui le fit aller à vau l'eau,
Où firent auſſi leur tombeau,
Vingt & cinq, tant mulets que mules,
Dont les recherches furent nulles,
Et dix-ſept malheureux mortels,
Qui dans l'eau s'avouerent tels.
Or ceſſa ſa rage & ſa haine,
Et promit madame la Seine
D'être plus chaſte une autre fois,
Le dix-huitiéme de ce mois
Qu'elle parut fort avalée,
Et s'eſt du depuis écoulée.
  Le lendemain au parlement,
Beaufort vint faire compliment,
Où haranguant ſans artifice,
Il demanda tout haut juſtice
D'un crime noir & ſuppoſé
Dont je ſuis, dit-il, accuſé.
  Le jour d'après il fut fait quitte
De l'accuſation ſuſdite.
Lors le travail recommença,
Et le trafic, que l'on laiſſa
Pour prendre la noble cuiraſſe,
Eut ſon tour & reprit ſa place.
Le mouſquet au croc fut remis.

Le ſamedi (*a*) les ennemis
Surprirent par ſupercherie
Lagny, riche ville de Brie :
Car Perſan, leur chef, arrêta
Le maire qui parlementa
Sur la parole de ce traître,
Qui menaça de ravir l'être
Au pauvre maire qu'il retint,
N'étoit que le bourgeois atteint
De compaſſion pour ſon maire,
Embraſſant un mal néceſſaire
Pour ſauver ce vieillard griſon,
Reçut enfin la garniſon.
Ce jour même un abbé très-digne,
Iſſu d'une famille inſigne,
Et notre archevêque futur,
Dont le jugement eſt très-mûr,
(Et ce que je trouve admirable)
C'eſt qu'étant ſavant comme un diable;
De plus comme quatre il ſe bat,
Quand il croit que c'eſt pour l'état,
Eut & l'aura, pourvu qu'il vive,
En cour voix délibérative.
Il fit depuis un régiment.
Le dimanche (*b*) le compliment
Du parlement de la Provence
Qui demandoit notre alliance,
Lu par meſſieurs, leur plut bien fort.

(*a*) 16 janvier.
(*b*) 17 janvier.

Le lundi (*a*) le duc de Beaufort
Fut fait pair en pleine audience,
Où comme tel il prit féance.
Enfuite lecture s'y fit
De la lettre qu'on écrivit
A tous les parlemens de France.
Elle fut pliée en préfence,
Et pour la cacheter après,
On fit venir chandelle exprès,
Je penfe des huit à la livre:
On mit deffus, port, une livre.
Dans cette lettre l'on voyoit
Que le confeil d'un mal-adroit
Avoit penfé perdre à la halle
Toute l'autorité royale:
Qu'on tâchoit malheureufement
D'anéantir le parlement;
Ce que pour rendre plus facile,
On avoit bloqué notre ville.
Que Paris embreliquoqué
De fe trouver ainfi bloqué,
Avoit befoin de l'affiftance
De tout le refte de la France,
Vu qu'il fe confeffoit troublé,
D'être non pas comme en un blé,
Mais fans bled pris & fans farine,
Fort proche d'avoir la famine;
Et que s'il ne fe repaiffoit

(*a*) 18 janvier.

Tout le royaume périſſoit.
  Le ſoir à cheval troupes fortes
Sortirent par diverſes portes
Pour la ſûreté des marchands
Qui portoient des vivres des champs.
  Le mardi, du côté de Brie,
Sortit avec cavallerie
Le généreux prince d'Elbeuf,
Ce fut de janvier le dix-neuf,
Qu'ayant rencontré quelque bande
Des voleurs de notre viande,
Notamment de cinq cens gorets,
Il prit en main leurs intérêts,
Et battant ces oiſeaux de proie,
Gagna les gorets avec joie,
Que ces animaux par leurs cris,
Firent connoître à tout Paris.
  Le mercredi le vingt nous ſûmes,
Par deux lettres que nous reçumes,
Que le vaillant comte d'Harcourt,
Devant Rouen demeura court,
Bien qu'aux portes de cette ville
Il jurât comme tous les mille :
Cependant que ce parlement
Ordonna d'un conſentement,
Qu'on prîroit la reine régente
D'être ſi bonne & complaiſante,
De laiſſer Rouen tel qu'il eſt,
Défendre ſeul ſon intérêt;
Et qu'ailleurs dreſſeroit ſa marche

Harcourt, qui vint au pont de l'Arche
Monté ſur un cheval Rohan,
Sans avoir entré dans Rouen.
  Dès ce jour pour la Normandie,
Terre belliqueuſe & hardie,
Le grand Longueville quitta
Paris, qui fort le regretta.
La cour fit deux arrêts enſuite,
Dont l'un porte que ſur la fuite
De beaucoup de particuliers
Sous des habits de Cordeliers,
Et d'autres perſonnes ſorties,
Que Scaron n'auroit traveſties,
On défend à grands & petits
De prendre plus de faux habits,
Ni de changer leur ſeigneurie,
Ne fût-ce que par raillerie;
Et parce que les partiſans
Fuyoient en habits de payſans,
Les Jeans ſe faiſoient nommer Pierres,
Les Pierres, Pauls, ſi qu'en ces guerres,
Souvent nos portiers par ce dol,
Prenoient ſaint Pierre pour ſaint Paul;
Parce que ſous vertes mandilles,
Et ſous de traîtreſſes guenilles
Qui receloient maint quart d'écu,
Les maltotiers montroient le cu
Sans qu'on le ſût, tant ces jaquettes
Sur leurs meſures ſembloient faites,
Tant pour eux leur mine parloit,

Et tant rien ne les déceloit,
Tant avoit de correſpondance
Cet état avec leur naiſſance.
La cour dit qu'on traiteroit mal
Les maſques de ce carnaval
Portans momons hors de la ville :
Permis ſeulement à Virgille
De ſortir ainſi traveſti.
Par l'autre arrêt fut conſenti
Qu'on gardât la vieille ordonnance
Pour les ſoldats, avec défenſe
Aux gens de guerre de voler,
De brûler ou de violer ;
Mais ſe contenter de l'étappe
Sans à leurs hôtes donner tappe ;
Et que les biens en pâtiroient
Des chefs qui leur commanderoient.
Ce jour les troupes Polonoiſes
Qui ne cherchoient qu'à faire noiſes
Au bourg de Seve & de Meudon,
(Dieu veuille leur faire pardon),
Commirent ſans les violences,
Plus d'un demi-cent d'inſolences.
Dieu, qu'elles ont fait de cocus
Pendant ce malheureux blocus !
Que cette race Polonoiſe,
Mettant Ville-Juif dans Pontoiſe,
Nous a laiſſé d'enfans meſtis !
Qu'il nous en reſte de petits
Depuis que les grands ſont en voie !

Jamais le Grec ne fit dans Troye
Ce que dans Meudon elle a fait,
Où ſans laiſſer un ſeul buffet
Elle rompit avecque rage,
Les reliques de ce naufrage,
Entr'autres pluſieurs pleins tonneaux,
Tant de vins vieux que de nouveaux:
Action qui fut ſi vilaine,
Que deux de leurs chefs pour leur peine,
Par les habitans de ce lieu,
Furent envoyés devant Dieu,
Où je crois qu'ils ne furent guère,
Car Noé ſe mit en colere
Sachant qu'ils avoient maltraité
Le jus d'un fruit par lui planté,
Qui le coucha pour récompenſe.
  Le jeudi (*a*) fut lue à l'audience
La lettre que l'on écrivoit
Le plus humblement qu'on pouvoit
A la maman de notre ſire,
Où vous pouvez encore lire
Les raiſons que le parlement
Alléguoit de ſon armement,
Qui ſont aſſez conſidérables.
  Vendredi (*b*) contre les notables
Et quelques échevins d'Amiens,
Arrêt fut contre ces chrétiens

(*a*) 21 janvier.
(*b*) 22 janvier.

Rendu ſur la plainte civile
De l'habitant de cette ville
A la tête caude & hardi.
L'Arrêt portoit : Du vendredi,
Le vingt & deux de cette année,
Que ſur la requête donnée
Sous l'aveu du grand duc d'Elbeuf,
Ce jour-là vêtu tout de neuf,
L'un de nos chefs, illuſtre prince,
Gouverneur de cette province,
Que le Picard s'aſſembleroit,
Et d'autres échevins feroit.
Ce jour-là il arriva deux hommes
De la capitale des pommes,
Qui diſoient que leur parlement
Avoit envoyé promptement
A leurs majeſtés très-chrétiennes,
Porter ſes très-humbles antiennes.
Samedi (*a*) le bruit a couru
Que l'archiduc avoit paru
Sur les aſſurances reçues
De nos frontieres dépourvues,
Dont on tiroit les garniſons
Pour faire au blocus des cloiſons.
Le dimanche (*b*) le vingt & quatre
Sortirent tout prêts à ſe battre,
Force gens bien faits, gros & gras,

(*a*) 23 janvier.
(*b*) 24 janvier. Journée de Juviſy.

Les cheveux friſés, le poil ras,
En ſouliers noirs, en bas de ſoie,
Tels que ceux qui vont tirer l'oye.
Gageons, prince, que tu m'attens,
A nommer nos fiers habitans,
Qui, contre la pluie & l'orage,
N'avoient porté que leur courage,
Et dont ils avoient peu porté
Pour plus grande légereté.
Oui, je veux chanter la journée
La plus célebre de l'année,
Depuis dite de Juviſy,
Alors que le bourgeois choiſi,
La plupart la plume à l'oreille,
Jurant Dieu qu'il feroit merveille,
Et portant la fureur dans l'œil,
Marchoit pour aſſiéger Corbeil,
Si la maiſon du ſieur des Roches
N'en eût empêché les approches.
Sotte & miſérable maiſon,
Qu'on te maudit avec raiſon!
Juviſy, malheureux village,
Où manqua ſi peu de courage
Qu'ils en avoient apporté tous,
Sans toi Corbeil étoit à nous.
Le bourgeois alloit en furie,
Joint qu'on avoit cavalerie,
Des fantaſſins & du canon,
Et puis tu me diras que non!
Ah! maiſon de monſieur des Roches,
Que

Que tu nous coûtes de reproches !
Pourtant la ſortie eut effet,
Le pont de Saint-Maur fut défait,
Tandis que nos gens en déſordre,
Aſſez bons chiens, s'ils vouloient mordre,
Le lendemain ſont revenus
Ayant la plupart les pieds nuds;
D'autres ayant perdu leurs armes,
Et tous pintés comme des Carmes.
Les uns admiroient le danger
Où l'on vouloit les engager,
Encor que de cette bataille
Se ſentît la ſeule futaille
Qu'ils percerent de mille trous,
Et dont enfin à pluſieurs coups
Ils burent dans cette déroute,
Le ſang juſqu'à la moindre goute.
Enfin plus mouillés qu'un canard,
Les enfans criant au renard,
Ils rentrerent dans notre ville
En faiſant une longue file ;
Tantôt formant un entrechas,
Tantôt vomiſſant ſur leurs pas ;
Dont le grand Beaufort dans ſon ire,
Ne pouvoit s'empêcher de rire.
Le lundi (*a*) ne doit être omis,
Qu'on ſut qu'en Bretagne un commis
De monſieur de la Meilleraie

(*a*) 25 janvier.

N'avoit remporté qu'une baye,
Ayant demandé ſix milliers,
Tant fantaſſins que cavaliers.
Que la cour n'avoit fait réponſe
Sur la demande de ce nonce ;
Mais défendu que chef aucun
Leve ſoldats, ne fut-ce qu'un,
Pour monſieur de la Meilleraye,
Contre qui ſaigne encore la playe
Et le trou qu'il fit au nabot
D'un crocheteur : veut que Chabot,
Qui ſous main levoit gens de guerre
Ait à dénicher de la terre,
Et cependant qu'aux droits royaux
Soit rejoint le droit des billots.
  Le mardi (*a*) le ſieur la Railliere
Fut pris noüant ſa jarretiere
Et mené comme un eſpion.
L'on ne connoît que trop ſon nom,
Il eſt monopoleur en diable,
Auteur de la taxe effroyable,
Par qui tant de gens ſont léſés
Deſſous le faux titre d'aiſés ;
Il fut coffré dans la Baſtille,
Et fit pénitence à la grille.
  Le mercredi (*b*) l'on eut avis
Que meſſieurs de Lyon ravis,

(*a*) 26 janvier.
(*b*) 27 janvier.

Faiſant des accueils favorables
A tous nos arrêts équitables,
Retinrent les gens que pour vous
Amenoit un duc contre nous,
Le grand Schomberg qui prit Tortoſe,
Et qui pourroit faire autre choſe
Que de ſervir la paſſion
D'un prodige d'ambition.
Ce jour nous eûmes aſſurance
Qu'un mouchard de ſon éminence,
Vint les Chartrains queſtionner
S'ils ſe vouloient Mazariner :
Que Chartres entrant en fredaines,
Répondit vos fiévres quartaines,
Allez chien d'eſpion au grat.
Jugez s'il retourna bien fat,
La ville en état s'étant miſe
De ſe garantir de ſurpriſe.
Dès lors un régiment botté,
Qui n'en étoit pas moins crotté,
Sortit du côté de la Brie,
D'où vint à notre boucherie
Le lendemain mouton & bœuf,
Que ce beau régiment d'Elbœuf,
Enſemble des bleds & farines
Amena des villes voiſines,
En auſſi grande quantité
Qu'à Paris il en ait été.
Ce même jour chemin facile
Fut fait des fauxbourgs à la ville,

Comme de la ville aux fauxbourgs.
Les tours étoient encor très-courts,
Mais cela ne fit point obſtacle
Qu'un ſecond fils, ſecond miracle,
Né le jour précédent du ſuc
De monſieur ſon pere le duc
De la duché de Longueville,
Né, dis-je, dans l'hôtel-de-ville,
Ne fût à Saint Jean baptiſé,
Autrement chriſtianiſé,
Ayant la ville pour maraine,
Madame de Bouillon paraine;
Car je n'oſe dire parain,
Puiſque c'eſt un mot maſculin;
Et que ce fut dame la ville
Qui tint le jeune Longueville,
Et qui le nomma Carolus
De Paris, & s'il en faut plus,
D'Orléans, s'il en faut encore,
Comte de Saint-Paul, que j'honore,
Pour la ville étant le Feron.
  La nuit devant qu'il eut ſon nom,
Les chevaux-légers de Corinthe,
Gens à l'épreuve de la crainte,
Sur le chemin de Longjumeau,
Rencontrerent ſous un ormeau,
Cent deux hommes d'infanterie,
Et deux cens de cavalerie,
Hommes qui n'étoient pas pour nous;
Sur leſquels & boutte à grands coups

Donna notre petite troupe,
Qui pouſſe, qui bat & qui coupe ;
Qu'on pouſſe, qu'on coupe, qu'on bat,
Qui rend & qui reçoit combat,
Et fait joliment ſa retraite,
La partie étant trop mal faite,
Sevigny commandant pour nous.
Le jeudi (*a*) nous apprîmes tous,
Que dans la terre Provençale
La proceſſion générale
Que le peuple d'Aix bon chrétien,
Fit le jour de ſaint Sébaſtien,
Fut interrompue en ſa file
Par des ſoldats entrés en ville
Sous l'ordre du comte d'Alets,
Gouverneur de la ville d'Aix.
Sur quoi la populace fiere,
Avec la croix & la banniere,
Le beneſtier & l'aſpergès,
Battit ces gens & prit d'Alets.
Nous ſumes auſſi qu'à Marſeille
L'on avoit joué la pareille
Au jeune duc de Richelieu,
Arrêté par ceux de ce lieu,
Qui même avoient fait priſonnieres
Plus des trois quarts de ſes galeres.
Le ſamedi trentiéme jour,
De l'ordonnance de la cour,

(*a*) 28 janvier.

Les conſeillers Doux & Viole,
Dont la vertu tient comme colle,
Prirent la poſte en maniement,
La cour leur fit commandement
Que paſſeports ils délivraſſent
De toute ſorte & les ſignaſſent
Tous deux, ou l'un l'autre abſent, &
(En latin) le greffier Guyet.
Ce jour les troupes d'Alexandre,
Venant à Bri pour le ſurprendre,
(J'entens vos troupes, grand Condé)
Il nous fut à Paris mandé.
Sur quoi notre cavalerie
Prenant la route de la Brie,
Les ennemis fuirent tout net,
Et pas un d'eux ne ramenoit;
Mais bien une quantité grande
De bleds & de vive viande,
C'eſt-à-dire, de beſtial,
Qui pour renfort du carnaval
Fut à Paris fort bien reçue,
Et dont la ville fut pourvue.
Lors on tira des Fuzeliers
Des colonelles des quartiers:
Et de la noble bourgeoiſie
Il alla quelque compagnie
Pour faire garde à Charenton;
Tandis qu'on menoit, ce dit-on,
La garniſon faire ſes orges
Devers Villeneuve-Saint-Georges,

Et d'autre à Brie-Comte-Robert,
Qu'on craignoit qui fût pris ſans vert.
Le dimanche (*a*), monſieur Tancrede
Fut bleſſé d'un coup ſans remède,
Bleſſé, dis-je, d'un coup mortel,
L'iſſu du côté paternel
Du feu duc de Rohan ſon pere,
Si l'on en croit ſa chaſte mere (*b*).
Au reſte un enfant très-bien né,
Auſſi vaillant qu'infortuné.
Il donnoit beaucoup d'eſpérance,
Mais le mauvais deſtin de France
Prit mal à propos le toupet
Contre un jeune homme ſi bien fait,
Qui portoit toupet ſur ſa tête,
Comme l'on voit dans ſa requête.
Voyons donc comme il a péri.
Il revenoit avec Vitri,
Noirmoutier & d'autre nobleſſe,
Quand pour ſa premiere proueſſe,
Et pour achever ſon roman,
Il rencontra quelque Allemand
De la garniſon de Vincenne
Qu'il ſuivit à perte d'haleine,
Mais il s'engagea trop avant,
Les ennemis étoient devant,
Qui, ſans conſidérer ſon âge,

(*a*) 31 janvier.

(*b*) (*Madame de Rohan, en la requête qu'elle préſenta, dit que Tancrede étoit reconnu par le toupet qu'il avoit.*)

Le traiterent avecque rage,
Parce qu'il avoit preſque occis,
De leurs cavaliers cinq ou ſix,
Ils le chargerent, le bleſſerent,
Et dans Vincennes le traînerent,
Où le lendemain ſon décès
Finit ſa vie & ſon procès.
Lors on eut avis véritable
Qu'à Saint-Germain (choſe effroyable),
Monſeigneur, vous aviez nuds mis
Tous les gens que vous aviez pris;
Et que ſans bal & ſans raquette,
Ils étoient en grande diſette
Enfermés au tripot du lieu,
N'ayant reconfort que de Dieu.
  Le lundi (*a*) premiere journée
Du ſecond mois de cette année,
Vous fites le déterminé,
Dont il prit mal à Fontenai,
A Sceau, Palaiſeau belle terre,
Où vos barbares gens de guerre
Firent ès maiſons & clochers,
Pis que n'auroient fait des archers,
Où les voleurs de ſaint Sulpice,
(Car ils prirent juſqu'au calice),
Piſſerent dans le benneſtier,
Aſſomerent un marguillier.
Des ſurplis firent chemiſettes,

(*a*) 1 février.

Et burent le vin des burettes,
Prirent le livre d'oremus,
Qu'ils ne reſpecterent pas plus.
Le mardi n'eſt pas remarquable.
Jeudi quatre, ſortant de table,
Où l'on ſervit force rôti,
Monſieur ſe Prince de Conti,
Suivi d'une grande cohue,
Fit faire à ſes gardes revue,
Où ſe trouva monſieur d'Elbeuf,
Qui n'avoit pris qu'un jaune d'œuf,
Tant ſon ardeur infatigable
Le laiſſoit peu dormir à table.

Jour que pour nous faire du mal,
Sachant que force beſtial
Nous venoit du côté de Brie,
Bled, farine, autre drollerie,
Qui ſauvoit Paris de la faim
Et qui rompoit votre deſſein,
Vous pensâtes mourir de rage,
Et pour nous boucher paſſage,
Ayant en vain attaqué Bri,
Qui n'étoit votre favori
Depuis qu'à vos belles cohortes
Il avoit refuſé les portes;
Vous tournâtes vers Leſigny,
Château jadis à Conchiny,
Où de la canaille ruſtique,
Ce jour à vos gens fit la nique,
Et quelques ſoldats au milieu,

Venus de Bri voiſin du lieu,
Répondirent avec rudeſſe,
Je ſons valets de ſon alteſſe,
Ce ſera pour une autre fois.
  Ce fut le cinquiéme du mois,
Que quelques troupes ennemies
Pour pourſuivre leurs voleries,
Et le dégât du plat pays,
Prirent leur vol de Saint-Denis.
Hélas, que tu dus être en trance,
Pauvre Meſnil-madame-Rance!
Ce jour c'étoit à toi le dez,
Tes murs n'étoient pas bien gardés:
Ils mirent au fil de leurs lames,
Enfans, vieillards, hommes & femmes,
Et firent actes de larrons
Par tous les bourgs aux environs.
  C'eſt ce jour, ſi je ne me blouſe,
Que l'archevêque de Toulouſe
Revint ici de Saint-Germain.
Mais non, ce fut le lendemain.
Nenni, ce fut ce jour-là même
Qu'étant allé dès le troiſiéme,
Y faire prédication
De notre bonne intention,
En guiſe d'une remontrance,
Il ne put avoir audience,
Et ſans qu'on l'ouït il avint
Que le zélé prélât revint.
  Ce jour mérite quelque note,

Puisque le maréchal de la Motte
Et le vaillant duc de Beaufort,
Qu'on appelloit frappe-d'abort,
Sortis avec cavalerie
Pour purger les chemins de Brie
Des picoreurs de Saint-Denis,
Virent près les bois de Bondis,
Une forte troupe & très-grande
De cavalerie Allemande.
Demander si nos généraux
Furent aussitôt à leur dos,
C'est péché mortel que ce doute:
L'Allemand fut mis en déroute,
Après s'être bien défendu:
Jusques-là même qu'un pendu,
Le capitaine de la troupe,
(Quand j'y songe ma voix s'étoupe),
Vint tirer à brûle pourpoint
Notre duc qui ne branla point;
Mais d'un revers de cimeterre
Il jetta ce Reistre par terre:
Les uns disent de pistolet;
Enfin le coup ne fut pas laid,
Le drôle en est au cimetiere,
Et mord fierement la poussiere.
Le sept. Par vous, brave Condé,
Le duc d'Orléans secondé,
Ayant tiré des voisinages,
Des villes, bourgs, châteaux, villages,
Autant de troupes qu'il en put,

Sans que Paris débloqué fût ;
Il fit bien de cavalerie
Trois mille & cinq d'infanterie,
Qui filerent toute la nuit
Vers Charenton à petit bruit.
Lundi huit. L'Aurore éveillée
Vous trouva dans une vallée,
Que nous appellons tous Fécamp,
Où le voleur eſt très-fréquent
Durant tous les mois de l'année :
Mais où devant cette journée
Jamais tant il ne s'en compta
Que dans ce jour elle en porta.
Là, votre gros prit ſa ſéance
Et ſe ſaiſit de l'éminence,
Tandis que quelque régiment,
Détaché par commandement,
Alla pour donner l'eſcalade
A la malheureuſe bourgade.
Avant qu'aucun fût aſſommé,
Clanleu par vos gens fut ſommé
De leur remettre cette place,
Qui ne leur fit pas cette grace ;
Et ſur l'heure les aſſiégeans,
De cette bravade enrageans,
Occuperent les avenues
Que nos canons rendirent nues.
Sans mentir le coup le premier
Les fit plus nettes qu'un denier ;
Le ſecond rompit quatre cuiſſes ;

Le troiſiéme tua deux ſuiſſes.
Navarre, brave régiment,
Lâcha le pied vilainement.
Vingt de ſes officiers à terre
Maudirent mille fois la guerre,
Qui les envoyoit chez Pluton
Devant un chetif Charenton.
Votre alteſſe ayant ſu l'eſcarre
Qui s'étoit faite de Navarre,
Penſa crever dans ſon pourpoint;
Pourtant elle ne creva point,
Sur l'eſpérance de combattre
Le badaut qu'on tenoit à quatre,
Qui comme un diable juroit Dieu
Qu'il vouloit ſecourir ce lieu.
Il diſoit d'elle peſte & rage,
Cependant qu'avec avantage,
Elle attendoit ceux de Paris
Comme le chat fait la ſouris :
Se fiant ſur ſon éminence,
Elle avoit grande impatience
De tâter le poux au bourgeois
Qui ne ſortit point cette fois.
Il eſt prudent & craint la touche,
Joint qu'il n'aime point la cartouche,
Et qu'elle en avoit fait charger :
Paris n'en vouloit point ronger,
Et certes avecque prudence.
(Puiſqu'on dit que cette éminence
Se pouvoit auſſi peu forcer

Que l'autre le pouvoit chaſſer.)
Votre alteſſe faiſant fanfare,
Commit pour ſoutenir Navarre,
Châtillon avec du renfort,
Ou plutôt pour chercher la mort:
Car, hélas! au bas de ſon ventre,
Une balle de mouſquet entre,
Sans reſpecter ce duc nouveau,
Jeune, vaillant, adroit & beau.
Tôt après vos troupes filerent
Par des jardins qu'elles forcerent,
Si qu'il convint à nos ſoudars,
Environnés de toutes parts,
De faire une retraite honnête:
Ce ne fut pas ſans caſſer tête
Et percer maints & maints boyaux
De maints & maints & maints royaux.
Clanleu, devant qu'il devînt ombre,
En tua de ſa main grand nombre,
Tant que lardé de pluſieurs coups,
Ce brave prit congé de nous,
Et finit vaillamment ſa vie
Par une mort digne d'envie;
Ayant devant mis par quartier
Un qui lui préſentoit quartier.
Charenton ſe rendit enſuite,
La garniſon ſe mit en fuite,
Qu'on tâchoit de ſecourir, quand
Il fallut paſſer par Fécamp,
Ce qui n'étoit pas fort facile

À nos petits meſſieurs de ville.
Le jour que fut pris Charenton,
Rêvant en ſoi-même Gaſton
Sur l'importance de la perte
Qu'à ſa priſe il avoit ſoufferte,
Sur ſa conquête il raiſonna,
Et par conſeil l'abandonna,
Comme pour ſon trop d'étendue
Ne pouvant être défendue.
Il ſort, & ſeulement il rompt
Le paſſage qui mene au pont.
Ce fait, vos troupes défilées,
Vers Nogent prirent leurs volées;
Nogent-ſur-Marne, que vos gens,
Plus impiteux que des ſergens,
Surprirent, pillerent, brûlerent,
Et puis après ſe retirerent.
Le mercredi (*a*) notre ſupport
Sortit de grand matin, Beaufort:
Il avoit la puce à l'oreille,
Auſſi ce jour fit-il merveille;
Car dès qu'à Charenton il fut,
L'ennemi ſoudain diſparut,
Et lui préſentant le derriere
Se retira ſur la riviere
Dans des moulins proche du pont,
Où notre prince actif & prompt,
Ayant mandé l'artillerie

(*a*) 10 février.

Pour battre cette infanterie,
Au nombre de deux à trois cens,
Reçut un avis plus pressant
Qui le fit dénicher bien vîte;
Car il sut qu'avoit pris son gîte,
A Linas le fameux convoi
Qu'Estampe (*a*) envoyoit par charroi.
Noirmoutier lui prêtoit main forte:
Mais pour une plus sûre escorte,
La Mothe-Houdancour & Beaufort,
(C'étoit à qui couroit plus fort),
Etoient déja dessus la voie;
Quand un avis on leur envoye,
Que le maréchal de Grammont
S'avançoit en pas de Gascon
Pour les couper sur leurs passages.
Nos généraux prudens & sages,
Vinrent en ordre martial
Recevoir ce grand maréchal,
Qui montra bravement la croupe,
(Dit la chanson) avec sa troupe,
Bien qu'elle fût de cinq milliers,
Tant fantassins que cavaliers:
Laissant témoins de sa disgrace,
Plusieurs officiers sur la place,
Entre lesquels il dit adieu
Au brave colonel Noirlieu,
Qui, savant au fait de la guerre,

(*a*) Arrivée du convoi d'Estampes.

N'en fut pas moins porté par terre,
Quoiqu'armé comme un Jacquemart,
Et malgré les rufes de l'art,
S'abattit en faifant une effe
Deffous Beaufort de qui l'adreffe
Lui porta l'épée au gofier;
Coup qui l'empêcha de crier
Contre notre guerre civile,
Et d'embraffer cet autre Achille,
Ce Beaufort, dont l'illuftre bras
Combloit de gloire fon trépas.
Beaufort, dis-je, qui tête nue,
Sans armes que celle qui tue,
N'ayant qu'un bufle fur le corps,
Affronta ce jour mille morts,
Les pouffa, leur dit pis que pendre,
Sans qu'elles ofaffent le prendre.
Ce fut lors que notre bourgeois
Fut aux champs la feconde fois
Sur le bruit de cette rencontre:
Chacun d'eux fort zélé fe montre,
Ils vont, ils volent au fecours;
Et l'on n'entend dans leurs difcours,
Que vive Beaufort & la Mothe:
Il n'en eft pas un qui ne trote,
Et fe trouvent ainfi trotans
Plus de trente mille habitans,
Dont l'ardeur fut bien rengainée
Trouvant la bataille gagnée,
Et la victoire qui rioit

De nos bourgeois, qu'elle voyoit
Pester & se gratter la tête
De n'avoir été de la fête,
Jurant pour faire les méchans
Contre le prévôt des marchands,
Soit que madame la victoire
Eût rappellé dans sa mémoire
Juvisy, que ces bons soldats
Ont promis de ne passer pas,
Et dont ils étoient sur la route:
Bref, ils revinrent sans voir goute,
Confondus avec les pourceaux,
Les moutons, les bœufs & les veaux.
Il faisoit beau voir en bataille
Cinq cens gorets de belle taille;
Leur bataillon sage & discret
Laissoit un étron à regret,
Mais pour mieux observer son ordre,
Chacun d'eux passoit sans le mordre.
Ensuite on voyoit les moutons
Qui faisoient mille plaisans bonds,
Et s'avançoient en criant baye,
Que reçut Saint-Germain-en-Laye.
Nos chefs entrerent les premiers
Avec force prisonniers.
Le jeudi (*a*) fut pris la Vallette,
Fruit de l'Epernone brayette,
Mais de ces fruits qui sont bâtards.

(*a*) 11 février.

Il fut pris ſemant des placards,
Placards qu'il croyoit pour récolte
Devoir produire une révolte,
Et qui n'eurent aucun effet,
Si ce n'eſt que par eux fut fait
A cet homme pourpoint de pierre,
Qu'il eut le reſte de la guerre.
Ce jour certains du parlement
Parlerent d'accommodement.
Mais ſoit qu'ils n'euſſent pas puiſſance,
Soit pour la raiſon de l'abſence
De nos chefs, la cour fut d'avis
Qu'au lendemain tout ſût remis.
Le vendredi (*a*) le héraut d'armes
Me fit rire juſqu'aux larmes,
Lorſque je le conſidéré
Vers la porte Saint-Honoré,
Au matin, qui faiſoit maint cerne,
Comme pour invoquer l'Averne.
Je le vis qui faiſoit trois tours,
A peu près comme font ces ours
Qu'on fait montrer à la jeuneſſe,
Et qu'un batteleur mene en leſſe.
Après avoir pirouetté
Il demanda d'être écouté.
Mais meſſieurs ſans faire réponſe
Laiſſerent ce biſarre nonce,

(*a*) 12 février. Refus du hérault d'armes que la reine envoya.

Ordonnant qu'il falloit mander
Nos généraux pour procéder,
Et que par une tolérance
La Mothe auroit aussi séance.
Nos généraux étant venus,
Il fut dit qu'on feroit refus
D'introduire cette toupie,
Qui ne manquoit pas de roupie,
Et que messieurs les gens du roi
Iroient lui citer une loi
Qui défendoit d'ouvrir la porte
A pas un homme de sa sorte,
Vû qu'ils n'étoient point ennemis,
Ni souverains, mais très-soumis
Aux volontés de leur monarque.
(Réponse digne de remarque,
Et qui dut rendre bien camus
Le héraut qui ne tournoit plus.)
Les mêmes iroient vers la reine,
Dire que ce n'est pas par haine
Qu'on a fait geler son héraut,
Que messieurs ont fait comme il faut,
Que c'est marque de leur science,
Et non de désobéissance.
Selon qu'il fut dit, il fut fait,
Et le héraut mal satisfait,
Mit son cheval à l'écurie
Dans la prochaine hôtellerie.
Mais pour aller à Saint-Germain
Monsieur Talon baisa la main :

Il repaſſoit en ſa mémoire
Qu'il n'eut pas ſeulement à boire
La premiere fois qu'il y fut;
Ce qui fit qu'il ſe réſolut
D'écrire pour ſon aſſurance.
Cependant le héraut de France
Qui fit un médiocre écot,
Mais qui dormit comme un ſabot,
Ayant encore tourné de même,
Partit le ſamedi treizieme (*a*),
Et devant plier ſon paquet,
Laiſſa ſur la barre un paquet,
Qui demeura cette ſemaine
Entre les mains du capitaine.
  Ce même jour le fils puîné
D'un potentat infortuné
Fut reçu dedans notre ville,
Où ſa mere avoit pris aſyle
Contre la fureur de l'Anglois,
Infâme bourreau de ſes rois.
  Le quatorziéme & le dimanche
Par un prélat à barbe blanche
Fut ſacré monſieur de Bayeux.
Tandis qu'un édit rigoureux
Qui fut fait en l'hôtel-de-ville,
Ordonna (choſe très-utile)
Aux chefs & maîtres des maiſons,
Nonobſtant toutes leurs raiſons,

(*a*) 13 février.

De porter eux-mêmes en garde,
Pique, mousquet ou hallebarde,
Et d'être chez leurs officiers
Aux mandemens particuliers :
De venir quand on les appelle
En faction ou sentinelle,
Selon l'ordre du caporal,
Qui bien souvent est un brutal,
Toujours ignorant, par fois ivre.
Mais bien qu'il ne sache pas vivre,
Fit-il en commandant un rot,
Il faut suivre sans dire mot,
Et là prendre mainte roupie
Si le caporal vous oublie,
S'il cause, s'il dort ou s'il boit,
Sans oser sortir de l'endroit
Où pour sentinelle il vous pose,
Tant qu'il boit, qu'il dort ou qu'il cause.
Or, le lundi quinziéme jour,
Le vaillant la Mothe-Houdancour,
Au parlement prit sa séance,
Et depuis en toute occurrence,
Fut conseiller *ad honores*.
  On eut avis le jour d'après,
Que de Soissons l'échevinage
Partit pour un pélerinage
Qu'il alloit faire à Saint-Germain ;
Le lieutenant, homme de main,
S'étant mis très-fort en colere,
Avoit fait faire un autre maire,

Et créé nouveaux échevins.
Que ces premiers furent janins,
Lorſque la gueulle enfarinée
Par une belle après dînée
Etant à Soiſſons retournés,
On leur ferma la porte au nez !
Quelqu'un d'entr'eux prit la parole,
Mais zeſte, comme il a pris Dole,
Les portiers ſont ſourds à ſa voix,
Et par-tout viſage de bois.
Ce fut cette même journée
Qu'à ſept heures la matinée,
Meſſieurs n'étant point aſſemblés,
Il vint de Chartres force bleds,
Que fit apporter la Boullaye,
Que quelques vendeuſes de raye,
Qui l'allerent remercier,
Nommoient leur peré nourricier.
De fait, ce contrôleur des halles,
Eſquivant les troupes royales,
Alloit à la proviſion
Plus ſouvent qu'à l'occaſion.
Les gens du roi le dix-ſeptiéme,
Sous un paſſeport du ſeiziéme,
S'étoient déja mis en chemin,
Et s'en alloient à Saint-Germain,
Dire à la reine en bonne amie,
Que par mépris ce ne fut mie
Que ſon héraut ne fut admis,
Et qu'il falloit bien qu'elle eût pris

Meſſieurs pour des niais de Sologne;
Quand de vers le bois de Boulogne
Nos gens virent venir d'amont
Le courtois maréchal de Grammonr,
Qui leur venoit offrir main forte,
Et qui leur fit toujours eſcorte.
Jeudi (*a*) le gouverneur de Bri,
Qui depuis le fut de Saint-Pry,
Connu ſous le nom de Bourgogne,
Sur le régiment de Bourgogne
Sortit avec quelques chevaux,
Et fut vainqueur en peu de mots;
Car ſi de toutes vos défaites
Vous me demandiez des gazettes,
Il faudroit être Renaudot,
Qui les donne à ſon fils en dot,
Avoir les mêmes avantages,
Ses lieux communs & tous ſes gages.
Ce jour même il nous fut mandé
Que le beau-frere de Condé,
Longueville l'inébranlable,
Refuſoit d'être connétable.
Que cela fût en ſon pouvoir,
Je ne ſais; mais il dut ſavoir
Que tel qui refuſe, après muſe,
Si le proverbe ne s'abuſe.
Ce jour au parlement on lut
La lettre qui ſurpriſe fut,

(*a*) 18 février.

Et

Et que par quelque manigance
Ecrivoit à ſon éminence
Le grand homme Monſieur Cohon,
Dont ſi vous abregez le nom,
Il reſte un mot plein d'infamie,
Qui fait tort à ſa ſainte vie.
Il fut dit qu'on l'obſerveroit,
Et gardes on lui donneroit,
Comme à monſieur l'évêque d'Aire,
Qu'on croyoit être du myſtere;
Qu'en outre on prendroit au collet
Un conſeiller du châtelet,
Laune, qui gagnant la guérite,
N'attendit pas cette viſite.

Ce jour (*a*) l'archevêque régla,
Et par ſon réglement ſangla
Meſſieurs de jeûne & de carême,
Qui s'en venoient à face blême,
Victorieux du carnaval,
Seconder le parti royal,
En nous ôtant la bonne chere:
Mais la farine étoit trop chere,
Ce qui fit que notre paſteur
Uſant envers nous de douceur,
Par une forme d'indulgence,
Et ſans tirer à conſéquence,
Nous accorda de manger œuf,
Mouton, goret, volaille & bœuf,

(*a*) Exemption du carême.

Fromage, veaux, agneaux, éclanche,
Lundi, mardi, jeudi, dimanche;
Et du poiſſon les mercredis,
Les vendredis & ſamedis,
Et toute la ſainte ſemaine,
Tems qu'il laiſſa ſous le domaine
D'un carême très-rigoureux
Qui fut tout le reſte aux Chartreux
Ou qui du moins y devoit être.
Mais il ſe vint camper le traître,
Chez quelques pauvres habitans,
Qui, diſent-ils, devant ce tems,
Jamais ſi long ne le trouverent,
Et dès les Rois le commencerent:
Si bien qu'en mangeant ſon harant,
Par un effet bien différent,
Sans jours gras le gueux fit carême,
Le riche n'en fit pas de même;
Car ayant toujours force plats,
Sans carême il fit les jours gras.
  Le vendredi (*a*) dans l'aſſemblée,
Les gens du roi vinrent d'emblée.
Ils retournoient de Saint-Germain.
Lors ils dirent l'accueil humain
Qu'ils avoient reçu de la reine,
Qui ſans leur témoigner de haine,
Leur avoit fait civilité,
Et promis une infinité

(*a*) 19 février.

De faveurs & de bienveillance,
Dès que par leur obéiſſance,
Meſſieurs du palais prouveroient
Les reſpects dont ils l'aſſuroient,
Et que s'ils tenoient leur promeſſe,
Ils auroient du pain de Goneſſe.
Cependant (*a*) l'agent arriva
Que l'archiduc nous envoya,
Et dont, diſoit la harangere,
Il porte la paix, ma comere.
Il venoit faire compliment
A notre auguſte parlement.
Et ce fut ce jour que le drole
Nous fit voir ſa trogne Eſpagnole,
Jour que recru de ſon travail,
Il ne prit qu'une gouſſe d'ail,
Tant il avoit d'impatience
D'être bientôt à l'audience,
Où la main deſſus le rognon
Il laiſſa tomber un ognon,
Comme il tiroit de ſa pochette
Une miſſive aſſez bien faite,
Qu'avoit écrite l'archiduc,
Dont je vous donne tout le ſuc.
Du dix de février, à Bruxelle,
Je, l'archiduc vous écris celle
Que vous rend le préſent porteur.
Je ſuis le garand & l'auteur

(*a*) Arrivée de l'agent de l'archiduc.

De tout ce que dira cet homme.
De ce qu'il dit, voici la ſomme.
L'archiduc parle par ma voix,
Il m'envoye offrir aux François
Une paix qu'ils ont ſouhaitée
Et qu'on a toujours rejettée.
Lors il ſe mit à dire mal
Contre monſieur le cardinal,
En accuſant ſon miniſtere.
Et dès qu'il lui plut de ſe taire,
La cour dit qu'il mettroit au net
Ce qu'il a dit, ce qu'il a fait,
Et cependant dans la ſemaine,
Qu'on députeroit vers la reine
Pour l'inſtruire de tout cela,
Et prier par ce moyen-là
De ne faire pas la Normande,
Mais comme la cour lui demande,
Et qu'à meſſieurs les gens du roi
Elle donnât jeudi ſa foi :
Prendre des ſentimens de mere
Pour un peuple qui la révere,
Et finir un triſte blocus
Qui ne fait rien que des cocus.
Le ſamedi (*a*), cent trois charrettes
De bleds & de farines faites,
Renforcerent nos magaſins
Malgré meſſieurs les Mazarins.

(*a*) 20 février.

Ce convoi nous vint de la Brie
Au nez d'une troupe ennemie,
Et fut conduit par Noirmoutier,
Homme ſavant dans le métier,
Et qui dans cette conjoncture
Garantit fort bien ſa voiture
Des mains du comte de Grancé,
Où le combat fut balancé.
Mais nous eumes victoire entiere,
Peu de nos gens au cimetiere,
Encor que le choc fût très-chaud,
Monſieur de la Rochefoucault
Et monſieur de Duras le jeune,
Bleſſés par mauvaiſe fortune.
Ce même jour les ennemis
Traînerent canons plus de ſix,
Dont ils firent battre en ruine
Le château de monſieur de Luine (*a*),
Leſigni, qui le lendemain,
Fut pris & tout ſon ſaint-crepin.
Le lundi (*b*) la troupe royale
Fit gribouillette générale
Aux environs de Monthléri :
J'en ſuis encore tout ahuri.
Piller, brûler autour de Châtre,
Battre ſon hôte comme plâtre,
Ce ſont ſes péchés véniels.

(*a*) 21 février.
(*b*) 22 février.

Quels feront fes péchés mortels ?
Enfin ayant fu que les nôtres
Qui vivoient comme des apôtres,
Venoient avec elle compter,
Elle voulut bien fe hâter :
Et la crainte de rendre compte
Lui fit faire retraite prompte.
  Ce même jour les députés
Du parlement s'étant bottés,
Allerent par mer & par terre
Chercher la reine d'Angleterre,
Pour mêler enfemble leurs pleurs
Et pour compatir aux douleurs
De cette princeffe affligée
Que les Anglois ont outragée,
Décollant le roi fon époux.
Bon Dieu ! ces peuples font-ils fous,
Enforcelés, mélancoliques,
Hypocondres ou frénétiques ?
Ont-ils le diable dans les reins
D'occire ainfi leurs fouverains,
Comme ils viennent de faire à Londres ?
L'enfer les puiffe-t-il confondre.
Mais confolez-vous, grand roi mort,
Et prenez quelque réconfort :
Votre majefté n'eft pas feule,
La reine Stuart votre ayeule
Eut auffi le fifflet coupé :
L'on dit que fans avoir foupé,
Ce peuple en qui malice abonde,

L'envoya dormir hors du monde :
Elle eſt encor à s'éveiller.
Pour vous qu'il a fait ſommeiller,
Noble prince, illuſtre victime
De ſujets enhardis au crime,
Et qu'on a vu jouer deux fois
A coupe-tête avec leurs rois ;
Daignez nous dire la lignée
Qu'à votre femme ſi bien née,
Et fille de Henri-le-grand,
Vous laiſsâtes lors quand & quand.
N'eſt-ce pas ſix, dont la plus grande
Se tient à la Haye en Hollande ?
Le prince de Galles l'ainé,
Qui dans l'Ecoſſe eſt couronné,
Le duc d'York & ſa cadette,
Qui dans Paris font leur retraite ;
Deux autres qui chez les Anglois
Soupirent depuis pluſieurs mois ?
Le mardi (*a*) pour leur aſſurance
Nos députés à l'audience
Reçurent des paſſe-partout.
Mercredi, vingt & quatre, tous
Meſſieurs aſſemblés appellerent
Les noms de ceux qu'ils députerent.
Le premier préſident Molé,
Après lequel fut appellé
Monſieur le préſident de Meſme,

(*a*) 23 février.

Viole de la chambre même :
Ensuite de ces trois fut hoc,
Menardeau, Catinat, le Coq,
Cumont, Palluau des enquêtes,
Avec le Févre des requêtes.
Dans le Cours monsieur de Saintot
Vint au devant d'eux au grand trot,
Avec ordre de les conduire,
Sans qu'il fût permis de leur nuire,
Jusques au château de Ruel;
Ordre qui pourtant ne fut tel,
Qu'étrangere cavalerie
N'eût l'audace & l'effronterie,
De roder en montrant les dents
Près du char de nos présidens.
Enfin notre ambassade arrive,
Et l'on la foula comme grive,
A Ruel, d'où le lendemain
Elle partit pour Saint-Germain.
Ce même jour sur l'assurance
Que les royaux en abondance
Par le pont de Gournai filoient,
Et que Bri siéger ils alloient,
(Lors, pour le succès de leurs armes,
Nos chefs oyoient vêpres aux Carmes);
Sachant donc que les ennemis
Devant Bri le siége avoient mis,
Ils sortirent de notre ville
Ayant à leur suite onze mille,
Tant cavaliers que fantassins.

Si vous demandez leurs deſſeins,
Les voici. L'armée ennemie
Etant ce jour-là dans la Brie,
Ils alloient d'un autre côté;
Et pour dire la vérité,
Nos chefs dans ces derniers bagarres
Ne firent que jouer aux barres.
Etiez-vous devers Charenton?
Nous vous cherchions devers Meudon.
Et ſi des deux partis le nôtre,
Rencontra quelquefois le vôtre,
Où l'on fit de petits combats,
Ce fut qu'on ne s'entendit pas:
Ce fut par malheur ou bévue:
Par une rencontre imprévue,
Par quelques ſoldats trop vaillans,
Par des eſpions un peu lents:
Par fois dans quelque caracole,
Souvent contre votre parole,
Et toujours contre nos deſſeins,
Que nous ſommes venus aux mains.
Mais pour cette fois notre armée
Ne fut jamais plus animée,
Et vous fites bien d'être ailleurs
Pour éviter ces grands malheurs.
Or, treve de la raillerie,
Tandis que vous futes en Brie,
Nos généraux tenant les champs
Ce jour & les autres ſuivans,
Donnerent tems à tout le monde

D'aller & courir à la ronde,
Chercher infinité de grains
Dont nos greniers furent ſi pleins,
Que j'en ſais pluſieurs qui creverent
Des quantités qui s'y trouverent.
  Les jours ſuivans (*a*) furent vendus,
Selon pluſieurs arrêts rendus,
Les meubles de ſon éminence,
Qui bien que pleine d'innocence,
Et qu'elle eût proteſté d'abus,
Il n'en reſta pourtant rien plus.
  Le vendredi (*b*) l'on a nouvelle,
Qui pour nous n'eſt bonne ni belle,
Que le ſieur comte de Grancé,
Sans que nous l'euſſions offenſé,
Avoit mis un ſiége funeſte
Devant Bri (*c*), le ſeul qui nous reſte,
Et qu'à l'abord ce gouverneur,
Nommé Bourgogne, homme d'honneur,
Avoit fait juſqu'à l'impoſſible,
Percé l'ennemi comme un crible,
Et bien rabattu ſon caquet
A coups de canons & mouſquet.
Mais qu'enfin une large brêche,
Le manque de poudre & de méche,
Et le déſeſpoir du ſecours,

(*a*) 25 février.
(*b*) 26 février.
(*c*) Siége de Brie-Comte-Robert.

(Qui ne pouvoit pas avoir cours
A cauſe des mauvais paſſages,
Des défilés & marécages
Que nous ne pouvions pas gauchir,
Et que nous pouvions moins franchir,
Praſlin tenant les avenues)
Faiſant ſauter Bourgogne aux nûes,
Il avoit fait un bon traité;
Car tel il lui fut proteſté.
Mais, las! ceux qui tenoient le ſiége
Se ſervirent du privilége
Qui permet à tous les Normans
De ne tenir point leurs ſermens;
Puiſque contre la foi promiſe,
Ils mirent tous nuds en chemiſe
La plus grand-part de nos ſoldats,
Qui revinrent les chauſſes bas.

Ce fut au cul (a) de la ſemaine,
Que nos député vers la reine
Au parlement ſont revenus,
Où devant ſénateurs chenus,
Et tous nos chefs à l'audience
Ayant pris chacun leur ſéance,
Là de leur députation
Ils firent expoſition,
Et rapporterent que la reine
Avoit dit, je n'ai point de haine,
Et ſi j'oſois boire du vin,

(a) 27 février.

Nous boirions enſemble demain.
Cependant nommez commiſſaires
Qui ſoient plénipotentiaires,
Tant pour la générale paix,
Que pour décharger de ſon faix
Le pauvre peuple de la France :
Et pendant notre conférence,
Ceux qui vous portent à manger,
Pourront paſſer ſans nul danger.
Ce que la cour trouva très-juſte ;
Et notre parlement auguſte
Conclut qu'en un certain endroit
Des députés on envoiroit,
Et même qu'avant leur ſortie,
La reine en ſeroit avertie.
Pour cet effet les gens du roi
S'y firent traîner par charroi.
  Le dimanche (*a*) quelque canaille,
Dont le feu fut un feu de paille,
Fit maniere d'émotion
Qui tendoit à ſédition.
Elle en vouloit à la ſoutanne,
Et prit je crois pour une canne
Monſieur le préſident Thoré,
Qui fut à peine retiré
Des griffes de notre fruitiere
Qui le traînoit à la riviere.
  Le lundi premier jour de mars,

(*a*) 28 février.

Je fus courre de toutes parts,
Sans apprendre aucune nouvelle.
Le mardi (*a*) nous reçûmes celle
Qu'écrivoit le duc d'Orléans,
Laquelle ouverte, on lut dedans
Que c'étoit chose très certaine
Que la volonté de la reine
Etoit de fournir tous les jours
Que la conférence auroit cours,
De bleds une quantité fixe,
Ni plus courte, ni plus prolixe,
Tant par jour seulement. Sur quoi
La cour voulut qu'aux gens du roi
On eût à porter cette lettre,
Vu qu'ils étoient venus promettre
A leur retour de Saint-Germain,
Bien plus de beurre que de pain,
Et des passages l'ouverture;
Ce qui n'étoit qu'une imposture.
Et qu'ils prirolent leurs majestés
De faire jour de tous côtés,
Et de nous ouvrir les passages,
Vu qu'ils sont de Dieu les images
Qui ne nous les boucha jamais,
Et qui se dit Dieu de la paix.
Bref, qu'ils rompent la conférence
Sur cet article, avec défense
D'entrer en aucun pourparler,

(*a*) 2 mars.

Mais commandement d'enrôler
Par les provinces & les villes
Des soldats tant que tout les milles.
Ils revinrent le trois de mars,
Moins gais que devant des trois quarts,
N'ayant pu tirer de la reine
Rien qu'une mesure certaine
De muids de bleds réduits à cent
Par chaque jour pour notre argent,
Dont seroit faite délivrance,
Moyennant que la conférence
Commençât dès le lendemain.
Sur quoi messieurs amis du pain
Conclurent qu'une paix de verre
Valoit mieux qu'une forte guerre,
Qu'un soupir valoit moins qu'un rot,
Qu'un casque valoit moins qu'un pot,
Une brette qu'une lardoire,
Coup à donner, que coup à boire,
Et que le corps d'un trépassé
Valoit bien moins qu'un pot cassé,
Un cabaret mieux qu'une garde,
Une plume qu'une hallebarde,
Mourir saoul, que mourir de faim:
Voulant que dès le lendemain
Nos députés fussent en voie.
Ce jour nous eûmes de la joie
D'apprendre qu'à la fin du tems
Nos soldats faisoient battre aux champs,
Eux que pour leur long domicille

On nommoit les ſoldats de ville.
Voyons où s'adreſſa leur pas,
Ce fut où vous ne fûtes pas.
Ils camperent près de la Seine
En toute bourgade prochaine,
Et ſe raſſurerent un peu
Ayant de l'eau contre le feu :
Avec un pont ſur la riviere,
Par où, par devant, par derriere,
De tous côtés, à gauche, à droite
S'enfuir quand l'ennemi viendroit :
Pont que pour garantir d'embûche,
Et d'être brûlé comme bûche,
Bref, pour le ſauver de tout tort,
Aux deux bouts ils firent un fort.
Le jeudi (*a*) ſe bottifierent,
Et pour faire accord s'en allerent
Le premier préſident Molé
Dont je vous ai déja parlé,
Monſieur le préſident de Meſme,
Dont je vous ai parlé de même,
Les Nemonds & les le Coigneux
Préſidens au mortier tous deux,
Deux conſeillers de la grand'chambre
Dont la vertu ſent meilleur qu'ambre :
Meſſieurs Longueil & Menardeau
Pour qui je veux faire un rondeau :
Des enquêtes monſieur la Nauve

(*a*) 4 mars.

Homme de bien, ou Dieu me ſauve,
Meſſieurs le Coq, monſieur Bitau,
Meſſieurs Viole & Palluau :
Monſieur le Febvre des requêtes :
Briçonnet, maître des requêtes :
Enſuite un homme très-prudent
Des comptes premier préſident ;
Paris & l'Ecuyer, perſonnes
Très-vertueuſes & très-bonnes :
Des aides monſieur Amelot
Premier préſident fort dévot ;
Meſſieurs Bragelonne & Quatre-hommes
Qui pourtant ne ſont que deux hommes
Pour notre ville ; & le dernier
Un échevin nommé Fournier,
Qui tous à Ruel s'arrêterent.
  Où le lendemain (*a*) arriverent
Monſeigneur le duc d'Orléans,
Et vous qui n'étiez pas céans.
C'eſt vous, prince, que j'apoſtrophe
Vous qui faiſiez le philoſophe
Et l'homme d'état dans Ruel,
Vous qui traitiez de criminel
Un corps qui ſera votre juge,
(Diſons plutôt votre refuge)
Prince, avouez-nous à préſent (*b*),
Ce qui vous ſembla mal plaiſant

(*a*) 5 mars.

(*b*) M. le prince conteſta contre l'article qui porte que tout priſonnier ſera interrogé dans les vingt-quatre heures,

Avant votre métamorphose,
Que c'eſt une agréable choſe
De n'être point pris ſans décret,
Et que c'étoit-là le ſecret
Qui pouvoit ſauver votre alteſſe
D'une captivité traîtreſſe,
Dont on ne ſe peut garantir,
Et qui vient ſans nous avertir.
Vous voilà tombé dans le piége :
Qui l'eût dit que ce privilege
Que votre interprétation
A couvert de confuſion,
Ce privilege raiſonnable,
Le ſeul recours d'un miſérable,
De n'être qu'un jour en priſon
Sans tyrannie & par raiſon,
Et par une prompte audience
Pouvoir montrer ſon innocence :
Que ce privilege ſi doux,
Qui ne ſera meshui pour vous,
Vous eût un an après fait faute ?
Vous comptiez bien lors ſans votre hôte.
Mais tréve de moralités,
Revenons à nos députés,
Qui dès que dans la conférence
Ils eurent vu ſon éminence,
La regardant à pluſieurs fois,
Firent le ſigne de la croix,
Eſbahis de revoir un homme
Qu'ils croyoient de retour à Rome,

Et dont les François quelque jour
Auroient regretté le retour :
Mais cependant pour la grimace,
Et pour plaire à la populace,
On le pria de s'en aller
Avant qu'on se mît à parler.
 Le dimanche (*a*) je vis un homme
Qui disoit que vers Brai sur Somme
L'archiduc avoit déja bu,
Et que vers Guise on avoit vu
Voltiger des troupes d'Espagne;
Que le duc Charles en Champagne
Près d'Avennes se promenoit,
Et forces troupes qu'il menoit.
 Lundi (*b*) qu'il étoit inutile,
Le régiment de notre ville,
Levé non sans beaucoup de frais,
En un tems qu'on faisoit la paix,
Joignit l'armée à Ville-Juifve;
Qui de loin lui criant, *Qui vive*,
Il crut qu'il étoit dèja mort,
Et demanda quartier d'abord.
Il étoit fait de Jansenistes (*c*),
D'illuminés & d'Arnaudistes,
Qui tous en cette occasion,
Requéroient la confession

(*a*) 7 mars.
(*b* 8 mars.
(*c*) M. de Luine, janseniste, en étoit mestre-de-camp.

Dont ils avoient blâmé l'uſage.
J'oüis un de ce badaudage
Qui demandoit à Dieu tout bas
La grace qu'il ne croyoit pas.
Ce jour la cour tira de peine
Le grand maréchal de Turenne
Tenu coupable à Saint-Germain,
Pour n'avoir pas prêté la main
A la ruine de la fronde.
(C'eſt comme parloit tout le monde
Du parti prétendu royal)
On diſoit de ce maréchal
Que pour notre ville affamée
Il avoit offert ſon armée.
Notre parlement l'accepta,
Et dès ce jour même arrêta
Que déclaration & bulle,
Toute ſentence ſeroit nulle,
Et tout arrêt fait contre lui:
Ordonnant que dès aujourd'hui
Il revînt, s'il pouvoit, en France.
Et de plus pour la ſubſiſtance
Que cent mille écus il prendroit
Es recette qu'il trouveroit.
Le mardi (*a*) la cour étonnée
Sur la remontrance donnée
Par le procureur général,
Que quelqu'un du parti royal

(*a*) 9 mars.

Fit délivrer l'autre ſemaine
Sous l'autorité de la reine
Des commiſſions à certains,
Aux Damillis, aux Lavardins,
Aux Gallerandes, aux Courcelles,
De lever des troupes nouvelles:
Auxquels & tous autres défend
Haute & puiſſante cour, qui pend
Ceux qui ſa volonté violent,
Que plus de ſoldats ils n'enrôlent,
Sans un royal commandement
Approuvé par le parlement.
Défenſe à toute ame guerriere,
Gentihomme ou bien roturiere,
De prendre emploi ni s'enrôler,
Sur peine de dégringoler
Du haut de nobleſſe en roture,
Et de roture en ſépulture.
Veut que les villes & les bourgs
Courent deſſus eux comme à l'ours,
Qu'ils s'aſſemblent à ſon de cloche,
Qu'à pied, qu'à cheval ou par coche
Ils courent après tels ſoldats,
Et qu'ils leur rompent les deux bras.
Le dix on ſut qu'en Normandie,
Pour joindre à l'armée ennemie,
Le baron de Marre levoit
Le plus de troupes qu'il pouvoit:
Mais que Chamboi, guerrier habile,
Lieutenant du grand Longueville,

Avec cinq ou ſix cens chevaux
Ayant pourſuivi ces royaux,
Sut que dans le château de Chêne
Ces gens qu'on faiſoit pour la reine
Avoïent élu leur rendez-vous.
Il y courut tout en courroux,
Et par un plaiſant artifice
Faiſant faire alte à ſa milice,
Lui trentiéme quittant le gros
Vint à Chêne tout à propos :
Où ſans dire qu'il fût des nôtres
Il fut reçu comme les autres,
Qui buvoient tous comme des trous,
Et qu'on tua comme des poux.
Car Chamboi s'étant fait connoître
Se rendit aiſement le maître,
Et les prit tous ou les tua,
Comme un ſecond Gargantua.
Le jeudi (*a*) vint à l'audience,
Avec des lettres de créance
Que dans ſa poche il apporta,
Un député que députa
Monſieur le duc de la Trimouille,
Qui voulant empêcher la rouille
De ſon courage martial,
Monté deſſus ſon grand cheval
Pour le ſecours de notre ville,
Avoit levé près de trois mille,

(*a*) 11 mars.

La moitié grimpés ſur rouſſins,
L'autre moitié des fantaſſins.
La nuit les troupes ennemies
Que nous croyions être endormies,
Vinrent voir ce que nous faiſions,
Et virent que nous achevions
Notre pont deſſus la riviere,
Ouvrage qui ne leur plut guère,
Et qu'elles euſſent bien aimé
De voir de loin bien allumé.
Ce fut du côté de la Brie
Que parut leur cavalerie,
Qui vint reconnoître ce pont:
Mais ſon retour fut auſſi prompt
Qu'avoit été ſon arrivée,
Heureuſe de s'être ſauvée,
Puiſqu'elle eût bientôt vu beau jeu;
Les nôtres affligés fort peu
D'avoir manqué cette couronne,
Et de n'avoir tué perſonne:
Vû que c'eſt un acte cruel,
Et que l'on traitoit à Ruel.
D'où le lendemain (*a*) retournerent,
Et des articles apporterent
Tous nos meſſieurs les députés,
Aſſez tard, mais aſſez crotés:
Et dès ce jour les deux armées
Se ſont uniquement aimées,

(*a*) 12 mars.

Il n'eſt pas reſté pour un grain
De frondeurs ni de Mazarin.
Samedi (*a*) la cour aſſemblée
Parut extrêmement troublée
D'apprendre que nos généraux
N'avoient été qu'en certains mots
Compris au traité pacifique,
Sans avoir fourni de réplique :
Vû que perſonne de leur part
N'avoit conteſté pour leur part.
Si bien qu'en cette conjoncture,
Il fut dit qu'avant la lecture
De ce qu'on avoit arrêté,
Derechef ſeroit député
Pour conférer des avantages
De ces illuſtres perſonnages,
Et de tous les intéreſſés,
Tant qu'ils euſſent dit c'eſt aſſez,
Qu'on ſupplieroit le roi de mettre
En une ſeule & même lettre.
Ce jour on eut avis certain
Que monſieur du Pleſſis-Praſlain
Avoit, des troupes ennemies
Fait un amas des mieux choiſies,
Pour s'oppoſer à l'archiduc,
Qui s'avancoit d'un pas caduc,
Et de qui la démarche lente
Ne donnoit pas moins d'épouvante.

(*a*) 13 mars.

Le dimanche (*a*), les députés
En carroſſe étoient ja montés,
Quand lettre du roi fut reçue
En termes abſolus conçue,
Portant une interdiction
De faire députation,
Que les articles, qu'apporterent
Vendredi, ceux qui conférerent,
N'euſſent été vérifiés.
Sur quoi Meſſieurs furent criés
Par l'inſolente populace,
Qui les pouſſoit avec menace,
Diſant tout haut je ſons vendus,
Je ſerons bientôt tous pendus,
S'il plaît au bon Dieu, ma commere,
C'eſt grand pitié que la miſere,
Ils avont ſigné notre mort:
C'eſt fait de monſieur de Biaufort:
Guerre & point de paix pour un double.
Mais en dépit de ce grand trouble,
Il fut par Meſſieurs réſolu
Que le lendemain ſeroit lu
Le contenu deſdits articles,
Et qu'avec paire de béſicles
On examineroit de près
S'ils portoient une bonne paix.
Le lundi (*b*). La tête affublée

(*a*) 14 mars
(*b*) 15 mars.

Nos

Nos chefs étant en l'aſſemblée,
Leſdits articles furent lus,
Et la cour n'en fit point refus;
Mais ſeulement pour la réforme
De quelqu'un qui ſembloit énorme
Ordonna qu'on députeroit,
Et qu'enſemble l'on parleroit
Pour nos chefs, qui feroient écrire
Ce que chacun pour ſoi deſire,
Pour être au traité de Paris
Tous les intéreſſés compris.
Ce lundi, le courier du Maine
Mit nos eſprits hors de la peine
Où long-tems ils auroient été,
Si le diable avoit emporté
Le ſieur marquis de la Boullaye (*a*),
Qu'il aſſura pour choſe vraie
Avoir paru vers ces quartiers
Avecque force cavaliers,
Qui ſavoient mener le carroſſe,
Et ne cherchoient que plaie & boſſe.
Que le marquis de Lavardin
Fuyant devant eux comme un dain,
Toute la Mancelle contrée
Pour Paris s'étoit déclarée.
Le mardi (*b*), tous nos députés

(*a*) La Boullaye qui commandoit les cochers de Paris.
(*b*) 16 mars.

Sous des passeports apportés,
Pour la troisiéme fois marcherent,
Et comme il étoit dit, allerent
Pour leurs majestés supplier
Que du mois d'octobre dernier
La déclaration reçue
Après tant d'allée & venue
Pour le commun soulagement,
Ne souffrît aucun détriment.

Le mercredi (*a*), lettre civile
Vint de Monsieur de Longueville,
Qu'il adressoit au parlement,
Et qui n'étoit qu'un compliment:
A qui fit aussi-tôt réponse
La cour, qui pese tout à l'once.
Or, ce jour le duc de Bouillon
Ayant pris congé du bouillon (*b*),
Des médecines, des clysteres,
Et des drogues d'apoticaires,
N'étant debout que de ce jour,
Releva la Mothe-Houdancour,
A Ville-Juifve, où notre armée
S'étoit déja bien enrhumée.

C'est ce même jour qu'on a su
Qu'au Mans avoit été reçu
Notre marquis de la Boullaye,

(*a*) 17 mars.

(*b*) Le duc de Bouillon fut toujours malade pendant notre guerre.

(Qui bien qu'il criât holla, haye,
Alte, marquis de Lavardin,
L'autre ne fut pas ſi badin
Que de tourner jamais viſage,
Mais courut toujours davantage).
Qu'à la fin par notre marquis
Ayant force chapons conquis,
Les faiſoit cuire en cette ville,
Et que ſes gens étoient cinq mille.
Un autre avis bien plus certain,
Fut que le maréchal Praſlain,
Qui d'une démarche guerriere
Etoit allé ſur la frontiere
Tâter le poux à Léopol,
Avoit pris ſes jambes au col,
Sans avoir dit ni quoi, ni qu'eſt-ce?
(Ce qui n'eſt pas grande proueſſe)
Et qu'étant ici de retour,
Dans leurs garniſons d'alentour
Ses troupes étoient retournées :
Troupes très-mal morigenées,
Et qui contre l'accord paſſé,
D'acte d'hoſtilité ceſſé,
Pillerent toute la chevance
Des deux bourgs à leur bienſéance,
Qu'ils trouverent ſur le chemin;
Chemin que tenant ſans deſſein,
Quelque boulangere badine,
Blanche pour le moins de farine,
Qui venoit de vendre ſon pain,

Se sentit légere d'un grain,
Sans argent & sans pucelage,
Hormis une qui fut si sage
Que de le laisser à Paris,
Qui n'eut que son argent de pris.
 Le jeudi (*a*), les chefs de nos bandes
Ayant fait chacun des légendes
De tous leurs petits intérêts,
Commirent à Ruel exprès,
Pour porter leurs humbles prieres,
Le duc de Brissac & Barrieres,
Le sieur de Bas & de Creci.
 Le Vendredi dix-neuf, ici
Nous sumes que dans la Gascogne
La reine avoit de la besogne,
Que le parlement de Bourdeaux
Tout prêt à jouer des couteaux,
Avoit fait armer à notre aide.
L'action n'en étoit pas laide,
Car le Normand & le Gascon,
Et le nôtre faisoient tricon.
 Ce même jour par une lettre
Toulouse nous faisoit promettre
Que nous pouvions tenir pour hoc
Le parlement de Languedoc,
Qui se déclaroit pour le nôtre,
Tellement qu'avecque cet autre,
C'étoit un quatorze bien fait.

(*a*) 18 mars.

Le ſamedi (*a*), ni beau, ni laid,
Ni chaud, ni froid, à l'audience
Nos généraux prirent ſéance,
Et là dirent tous d'une voix,
Qu'ils avoient donné cette fois
Des propoſitions à faire,
Mais qu'ils l'avoient cru néceſſaire,
Monſieur le cardinal reſté,
Pour n'avoir plus de ſûreté,
Sachant bien qu'homme d'Italie
Jamais une offenſe n'oublie.
Qu'au contraire ils étoient tous prêts
D'abandonner leurs intérêts,
S'il lui plaiſoit faire voyage,
Sinon, que, pour un témoignage
Qu'ils ſeroient toujours ſerviteurs
De nos illuſtres ſénateurs,
Ils s'en rapportoient à ces juges,
Proteſtant que dans nos grabuges
Ils avoient armé ſeulement
Pour le public ſoulagement.
Ce jour, ordonnance royale
Deſſus la plainte générale
Qu'avoient faite nos échevins,
Qui n'étoient pas des quinze-vingts,
Voulut qu'on nous donnât des vivres,
Pain & vin, de quoi nous rendre ivres,

(*a*) 20 mars.

Et boire en diable à la ſanté
De ſa chrétienne majeſté,
De toutes parts, par eau, par terre
Librement comme avant la guerre
Le commerce étant rétabli ;
Et le reſte mis en oubli :
Bonne nouvelle pour la pance.
Lundi vingt & deux, en l'abſence
Du vaillant prince de Conti
Que la fiévre avoit inveſti,
Le coadjuteur en ſa place
Vint au parlement, de ſa grace,
Dire que le jour précédent
L'archiduc, homme fort prudent,
Ecrivit au prince malade
Qu'ayant fait une cavalcade,
Et dit au maréchal Praſlain,
Je ſuis ſur ta terre vilain ;
Pour ôter toute défiance
Qu'il voulût envahir la France,
Il étoit prêt de retourner,
Si la reine, pour terminer
Les différens des deux couronnes,
Vouloit nommer quelques perſonnes.
Et dit notre frondant paſteur
Que Conti prenant fort à cœur
L'occaſion avantageuſe
De conclure une paix heureuſe,
Avoit à Ruel député
Pour derechef être inſiſté

Sur ce que l'archiduc propose,
Qui méritoit bien une pose.
Et qu'il conjuroit notre cour
Par son zele & par son amour,
De peser un peu cette affaire,
Et la paix qu'elle pouvoit faire ;
Qu'il étoit toujours prêt pour lui
D'abandonner dès aujourd'hui
Tout ce qu'il avoit pu prétendre,
Si Messieurs y vouloient entendre.
Qu'au contraire si Léopol
Par supercherie ou par dol
Venoit pour pêcher en eau trouble,
(Dont j'aurois parié le double)
Il déclaroit dès-à-présent
Qu'il ne le trouvoit pas plaisant ;
Que lui-même sur les frontieres
Iroit lui tailler des jartieres,
Et l'accommodant de rôti,
Se montrer prince de Conti.
Sur quoi Messieurs firent écrire
Tout le contenu de son dire.

Ce jour on sut qu'à S. Germain
On avoit fait accueil humain
Aux députés de Normandie,
Qui pour chasser la maladie
Dont nous étions tous menacés,
Y venoient comme intéressés,
Pour délibérer du remede.
Que le bon Dieu leur soit en aide !

Le mercredi (*a*), l'on ſut qu'Erlac
Etoit clos & coi dans Briſſac,
Quoiqu'on nous voulût faire entendre
Qu'il venoit nous réduire en cendre.
L'on ſut que Normands députés
S'étoient tous bien fort aheurtés
Au renvoi de ſon éminence,
Et l'on nous donnoit aſſurance
Qu'ils ne dépliroient leur cahier
Qu'il n'eût un pied dans l'étrier.
Mais s'il eſt vrai qu'ils le promirent,
Ces Normands après ſe dédirent,
Et certes autant à propos
Qu'il ſe peut pour notre repos:
Car qu'on renvoyât pour leur plaire
Un miniſtre ſi néceſſaire
Comme monſieur le cardinal;
Quelque ſot ſe fut fait du mal,
Et plus ſot qui l'auroit pu croire
Qu'un prince jaloux de ſa gloire
Eût défait ce qu'il avoit fait
En un favori ſi parfait,
Pour quelque courtaut de boutique
Qui n'aimoit pas ſa politique.
Auſſi les députés Normans,
S'ils avoient fait quelques ſermens
De ne déplier point leur rôle,
Ne garderent pas leur parole,

(*a*) 24 mars.

Et cette fois manquant de foi,
Servirent la France & leur roi.
Ce même jour, fut dit en ville
Que le grand duc de Longueville
Avoit, pour assiéger Harfleur,
Fait partir sous un chef de cœur
Des troupes dès le dix-septiéme:
Et que ce chef le dix-neuviéme
Par un tambour nommé la Fleur
Fit sommer la ville d'Harfleur,
Qui lui dit votre fille Heleine,
Je suis servante de la reine.
Mais quatre pieces de canon
Lui firent bientôt dire non;
Car plus défaite qu'un cadavre
Ayant dépêché vers le Havre
Dont chacun sait qu'elle dépend,
Pour venir être son garand,
(C'étoient les termes de sa lettre)
Ce gouverneur se voulut mettre
En devoir de la secourir,
Et pour l'empêcher de périr
Détacha deux cens cinquante hommes
Qui venoient en mangeant des pommes:
Quand sur le chemin ces mangeans
Trouvent un parti de nos gens.
La peur saisit ces misérables
Qui fuirent comme de beaux diables,
Nul ne regardant après soi.
Enfin ils eurent tant d'effroi

Que quand dans le Havre ils entrerent,
Les huit heures du ſoir frapperent,
Bien que partis au chant du coq,
Et que Harfleur qui nous eſt hoc,
Du Havre fût à demi-lieue.
Mais la peur qu'ils avoient en queue
Leur fit oublier le chemin,
Tellement que le lendemain
Harfleur nous fit ouvrir la porte.
La garniſon n'étant pas forte
Se rendit à diſcrétion.
Après cette reddition
Nos gens furent faire godaille
Au château de pierre de taille
Du ſieur de Fontaine-Martel:
Château très-fort, mais non pas tel
Que les nôtres ne le forcerent,
Et deux canons n'en rapporterent,
Sans les meubles & le bétail,
Dont je ne ſais point de détail.
Le jeudi (*a*) jour que Notre-Dame
Sut que de fille elle étoit femme
Par une annonciation,
Tout étoit en dévotion;
Quand lettre de cachet venue
Fit que ſéance fut tenue,
Où quand nos chefs furent venus
Tous les premiers propos tenus

(*a*) 25 mars.

Furent de ſavoir ſi la tréve,
Ennuyeuſe aux gens de la gréve,
Et qui finiſſoit ce jour-là,
Paſſeroit encor au-delà :
Tréve qui reçut anicroche
Juſques au lundi le plus proche,
Et compris incluſivement
Par un arrêt du parlement.
Ce jour à la Ferté-ſur-Jouarre,
Un Mazarin qui diſoit garre,
Qu'on faſſe place à mon cheval,
Je viens pour le parti royal
Loger ici des gens de guerre,
Fut accueilli à coups de pierre,
Et de quelque coup de fuſil.
Je penſe que d'un grain de mil
On eût lors bouché ſon derriere.
Heureux de retourner arriere,
Maudiſſant tout cicatriſé,
Le manant mal civiliſé,
Qui depuis garda ſes murailles,
Crainte du droit de repréſailles.
Samedi, du mois vingt & ſept,
Votre frere encor tout mal fait
Du reſte de ſa maladie,
Fit déclaration hardie,
Que celles que juſqu'à ce jour
Il avoit faites à la cour
De ne faire aucune demande
Pour lui ni pour ceux de ſa bande,

Le cardinal étant ſorti :
Que foi de prince de Conti
Ces déclarations ſignées
Qu'on avoit juſqu'ici bernées,
Recevroient applaudiſſement,
Pourvu qu'il plût au parlement
Rendre arrêt, que ſon éminence
Eût à dénicher de la France,
Parce qu'ils ne pouvoient jamais
Autrement conclure la paix :
Que le feu par-tout s'alloit prendre
S'il n'étoit couvert de ſa cendre.
Qu'il prioit la cour d'y rêver
Avant même que ſe lever.
Sur quoi la cour à ſa priere
Rêva tant ſur cette matiere
Qu'après ſon rêve elle a trouvé
Qu'il avoit le premier rêvé.
Cependant pour faire grimace,
Et pour ne rompre pas en face
De ce prince qu'elle honoroit,
La cour dit que l'on enverroit
Inſiſter ſur cette retraite,
Qui ne s'eſt pas encore faite.
Ce jour nous sûmes que Jerjay,
Du parti contraire engagé,
Partoit de Saint-Germain-en-Laye
Pour s'oppoſer à la Boullaye (*a*)

(*a*) Ce fut le 11 décembre qu'on dit que M. de la Boullaye cria aux armes.

Qui faiſoit merveille en Anjou.
(Car il n'eſt pas tous les jours fou,
Comme il n'eſt pas tous les jours fête,
Et puis ce n'eſt que par la tête
Qu'il eſt fou, quand il l'eſt par fois,
Notamment les onze des mois.)
Or, ce marquis à tête ſeche
Etoit entré dedans la Fléche.
Le dimanche (*a*) on ſut qu'à Bourdeaux
Les coups déja pleuvoient à ſeaux,
Le tout pour la cauſe commune:
L'habitant au clair de la lune
Avoit pris le château du Haſt
Et depuis avoit fait un paſt
D'inveſtir le château Trompette;
Cela n'eſt point dans la Gazette.
Ce jour même il vint un courier,
Qui perdit bien cent fois l'eſtrier,
Et ſe penſa caſſer la tête,
Tant il preſſa ſa pauvre bête.
On l'avoit fait partir exprès,
Parce que le grand duc de Retz
Avoit dit, nous ſommes deux mille,
Bon jour, monſieur de Longueville,
Je ne vous ai vu de cet an.
Et cela fut dit dans Rouen.
Le jour d'après (*b*) en l'aſſemblée,

(*a*) 28 mars.
(*b*) 29 mars.

De divers ſoucis accablée,
Savoir ſi l'on continueroit,
Comme la reine deſiroit,
Notre tréve en ſon agonie:
Conclut toute la compagnie,
Qu'elle auroit libéralement
Vingt & quatre heures ſeulement.
Après leſquelles nouveau trouble,
Et plus de tréve pour un double.
Ce même jour fut défendu
Par un arrêt qui fut rendu,
Qu'on n'imprimât plus aucun livre,
Dont le débit auroit fait vivre
Quelque miſérable imprimeur,
Et quelque burleſque rimeur,
Qui, comme un ſecond Mithridate,
Etoit plus friand qu'une chate
Au poiſon qui le nouriſſoit
Dans l'inſtant qu'il le vomiſſoit:
Glorieux de la médiſance
Qu'il faiſoit de ſon éminence,
Il vivoit de ſon acconit:
Et c'étoit pour lors pain bénit
De parler mal du miniſtere,
De chanter prince de lanlere:
(Car on parloit preſque auſſi mal
De vous comme du cardinal.)
On ne vit onç tant de ſatires
Ni de meilleures, ni de pires,
Qu'on en fit de vous & de lui,

Et de vous encor aujourd'hui.
La cour, ſans exprès congé d'elle,
Sur une peine corporelle
Défendit de rien imprimer;
Ce qui ne fit que ranimer
Cette criminelle manie
Que chacun croyoit aſſoupie,
Mais de qui la démangeaiſon
S'accroît depuis votre priſon.

Le mardi (*a*), la nuit étoit cloſe,
(L'homme propoſe & Dieu diſpoſe)
Lorſqu'on ne les attendoit plus,
Nos députés ſont revenus.

Le mercredi (*b*), dans l'audience
Le procès de la conférence
Lu qu'il fut haut de bout en bout,
Au lendemain on remit tout.

Et le premier d'avril fut lue
La déclaration reçue,
Qui nous rendit notre repos,
Dont voici les points principaux.
Nos arrêts, écrits & libelles
Ne feront que des bagatelles
Depuis le ſixiéme janvier
Qu'il fut tant perdu de papier,
Sans que pour choſe aucune faite
Perſonne en ſoit plus inquiéte.

(*a*) 30 mars.
(*b*) 31 mars.

Ce que pour nous rendre plus doux,
Le roi voulut que contre nous
Tant de lettres expédiées,
De déclarations criées
Du côté de sa majesté,
Tout fût cassé par sa bonté,
Qui prit la place de la haine :
Et dit que sa maman la reine
Dès le premier beau jour d'été
Enverroit au fleuve Léthé (*a*)
Quelqu'un qui prît de cette eau forte,
Qui fît oublier toute sorte
D'unions, ligues & traités,
Dont ne seroient inquiétés
Ceux qui pour faire telle ligue,
Non contens de faire une brigue,
Ont levé soldats, pris deniers,
Tant publics que particuliers :
Qu'on maintiendra dans leurs offices,
Biens, honneurs, charges, bénéfices,
Au même état qu'ils se trouvoient
Quand les Parisiens buvoient
La nuit des rois, nuit qu'ils perdirent
Le vrai pour mille faux qu'ils firent :
Pourvû qu'ils mettent armes bas,
Et ne s'opiniâtrent pas
Aux ligues, s'ils en ont aucune,
Sous couleur de cause commune.

(*a*) Léthé est le fleuve d'oubli.

Tous les priſonniers renvoyés :
Tous nos ſoldats congédiés :
Ce qui fut fait. La cour joyeuſe
D'une fin de guerre ennuyeuſe,
L'enregiſtra, la publia,
Vérifia, ratifia ;
Et quand elle fut publiée,
Regiſtrée & vérifiée,
Dit qu'on priroit leurs majeſtés
De rendre à Paris ſes beautés,
Sa ſplendeur & ſon éminence,
En l'honorant de leur préſence :
Ce qui ne ſe fit pas ſi-tôt
Qu'auroit ſouhaité le courtaut :
Car le roi partit pour Compiégne,
Où trois mois il tint comme teigne,
Et ne revint de très-long-tems,
Au grand deuil de nos habitans.
Ainſi la paix nous fut donnée,
Et notre guerre terminée ;
Ainſi finit notre blocus ;
Ainſi ni vainqueurs, ni vaincus,
Nous n'eûmes ni gloire, ni honte :
Nul des partis n'y fit ſon compte.
Le vôtre y ſouffrit maints ennuis,
Y paſſa de mauvaiſes nuits
Dans un ſi grand froid, qu'on préſume
Qu'il y gagna beaucoup de rhume.
Le nôtre en fut incommodé :
Le carnaval en a grondé :

Le carême en a fait ſa plainte :
Philis, Cloris, Silvie, Aminthe,
Y perdirent tous leurs galands :
Le palais n'eut plus de chalands,
Le procureur fut ſans pratique :
Le marchand ferma ſa boutique.
L'arthamene fut ſans débit,
Et l'on penſa chanter l'obit
De l'Ybrahim, de Polexandre,
De Cléopatre & de Caſſandre,
Avec celui de leurs auteurs,
Leurs libraires & leurs lecteurs.
Le ſermon n'eut plus d'audience,
Le charlatan plus de créance ;
L'hôtel de Bourgogne ferma :
La troupe du Marais s'arma :
Jodelet n'eut plus de farine
Dont il pût barbouiller ſa mine :
Les marchés n'eurent plus de pain,
Et chacun plus ou moins eut faim.
Mais ſi-tôt que par ſa préſence
La paix nous promit l'abondance,
Que le roi ſeul nous redonna,
Quand ſa majeſté retourna ;
Auſſi-tôt diſparut le trouble :
Plus de miſeres pour un double :
Paris a repris la beauté,
Tout eſt dans la proſpérité.
Le marchand eſt à ſa boutique,
Le procureur à ſa pratique,

Les hommes de robe au palais,
Les comédiens au Marais,
Les artiſans à leur ouvrage,
Les bourgeois ſont à leur ménage,
Les bonnes femmes au ſermon.
Cormier eſt à ſon galbanon,
L'apoticaire à ſa ſeringue,
Et vous, le vainqueur de Nortlingue,
De Rocroi, de Fribourg, de Lens,
L'effroi de tous les Caſtillans,
Etes dans le bois de Vincennes.
Dieu vous y conſerve & maintienne
En ſanté.

SERMON
DE S. LOUIS,
ROI DE FRANCE,

Fait & prononcé devant le Roi & la Reine Régente sa Mere,

Par Monseigneur JEAN-FRANÇOIS-PAUL DE GONDY, *Archevêque de Corinthe, & Coadjuteur de Paris,*

EN L'ANNÉE 1648.

SERMON
DE S. LOUIS,
ROI DE FRANCE,

Fait & prononcé devant le Roi & la Reine Régente ſa Mere, par Monſeigneur l'Illuſtriſſime & Révérendiſſime JEAN-FRANÇOIS-PAUL DE GONDY, *Archevêque de Corinthe, & Coadjuteur de Paris, à Paris dans l'Egliſe de S. Louis des Peres Jéſuites, au jour & Fête dudit S. Louis, l'année 1648.*

IN NOMINE PATRIS, † ET FILII, ET SPIRITUS SANCTI. Amen.

Audi, fili mi, diſciplinam Patris tui.
Proverbiorum 1.

Ecoutez, mon fils, les enſeignemens de votre Pere.
Au Chap. 1 des Proverb.

SIRE,

J'apporte aujourd'hui aux pieds du crucifix ce qui n'a preſque jamais ſervi que de trophée à la vanité des hommes. Je lui

préſente des couronnes, ce qui n'eſt pas le ſacrifice le plus ordinaire que l'on lui faſſe. Je lui offre des armes, qui ne ſont pas les inſtrumens les plus communs de la piété. Et ces armes, & ces couronnes, qui n'ont preſque jamais été en uſage que comme les marques profanes de la grandeur humaine, peuvent être aujourd'hui, ce me ſemble, judicieuſement dépoſées dans une chaire chrétienne, comme les trophées de la piété, puiſqu'elles ont été ſanctifiées par les juſtes intentions & par les actions héroïques du grand S. Louis, qui fait couler dans vos veines, SIRE, par une longue ſuite de grands princes, l'auguſte ſang dont vous ſortez, & qui ſort aujourd'hui lui-même du tombeau pour vous inſtruire par ma bouche, & pour porter à V. M. cet oracle ſacré,

Audi, fili mi, diſciplinam patris tui. Ecoutez, mon fils, les enſeignemens de votre pere.

A quoi je me ſens obligé d'ajouter les paroles qui ſuivent dans le texte de l'écriture : *Et legem matris tuæ ne dimittas à te.* Et n'oubliez jamais la loi de votre mere, puiſque je ne doute point que la ſainte éducation que vous recevez de la plus grande & de la plus vertueuſe des reines, ne ſoit particuliérement fondée

ſur

ſur les exemples du plus grand & du plus ſaint de vos prédéceſſeurs.

Plaiſe au ciel de donner à V. M. les diſpoſitions néceſſaires pour ſuivre ſes inſtructions, & pour imiter ſes exemples. Et pour en mériter la grace, implorez, SIRE, les bénédictions du Saint-Eſprit, par l'interceſſion de celle qui eſt la mere de votre roi & de votre maître, & que l'ange a remplie de bénédictions, en lui diſant :

Ave Maria, &c.

SIRE,

Entre un nombre infini de qualités éminentes, qui rendent la religion chrétienne toute éclatante de merveilles & de prodiges, la plus conſidérable ſans doute eſt la puiſſance qu'elle a de perfectionner, & même de changer (pour ainſi dire) la nature de toutes choſes. La philoſophie n'a que trop ſouvent & trop témérairement eſſayé de produire cet effet. Elle n'a jamais fait ſur ce ſujet que des efforts inutiles; & quand elle s'y eſt imaginé quelque ſuccès, elle n'a fait qu'ajouter à ſon impuiſſance une vanité fort mal fondée. Elle a donné en de certaines occaſions de belles apparences :

il semble même qu'elle ait quelquefois produit de bonnes actions. Mais en effet elles ont presque toujours été si défectueuses, ou dans elles-mêmes, ou par leurs circonstances, que l'on peut ne prendre avec raison le sentiment qui les a causées, que pour l'impétueux mouvement de quelques esprits naturellement généreux, qui eussent peut-être aimé la vertu, s'ils l'eussent connue. Leur fin la plus ordinaire a été la gloire, qui même selon leurs maximes étoit criminelle. La plus excusable a été la complaisance, & la satisfaction qu'ils ont cherchée dans eux-mêmes, & qu'ils n'ont jamais trouvée. Ils n'en ont jamais eu de solidement bonne. Et je ne puis m'imaginer leurs actions les plus éclatantes, & même celles qui ont passé pour être les plus utiles au public, que comme ces grandes rivieres qui portent l'abondance dans les provinces qu'elles arrosent, mais qui ne laissent pas en même tems dans leur plus grande largeur d'être encore toutes troublées par la fange, & par les impuretés qui descendent du côté de leurs sources, ou qui tombent dans la suite de leur cours.

La religion chrétienne agit sans doute avec beaucoup plus de force & de vigueur. Elle ne redresse pas seulement les intentions des hommes: elle ne leur donne pas seulement

des vues plus hautes & plus élvées; mais encore elle les rend capables de ſe ſervir de ſes lumieres : elle purifie & leurs volontés & leurs actions; & en un ſens on peut dire très-vérirablement que, par un changement prodigieux, des crimes même elle fait des vertus.

Saint Paul ne reſpire que le ſang des diſciples de Jeſus-Chriſt; il ne ſonge qu'à la ruine & qu'à la perte de la religion, *Spirans erat cædis & minarum in diſcipulos.* Et en même tems & au même moment qu'il eſt dans cette malheureuſe diſpoſition, Dieu le touche, ou, pour parler plus conformément à ſa vocation, Dieu l'emporte par un coup violent & extraordinaire de ſa miſéricorde, dans la connoiſſance du chriſtianiſme, & en un inſtant ſa fureur ſe change en une ſainte ardeur pour le ſalut de ſes freres. N'eſt-ce pas un prodige?

Théodoſe fumant encore du ſang des citoyens de Theſſalonique, marche d'un pas ſuperbe pour entrer dans l'égliſe, comme pour la rendre complice de ſa cruauté. Saint Ambroiſe d'un ſeul regard arrête la fierté d'un empereur victorieux de toutes les parties du monde; & dans un moment ſa fierté ſe change en un profond reſpect, & dans une ſainte ſoumiſſion pleine d'une véritable humilité. Et ce dernier exemple, qui nous

repréſente l'orgueil de la terre confondu, & pour ainſi parler, anéanti par un ſeul mouvement du ciel, nous marque puiſſamment le dernier effort de la grace; puiſqu'il nous fait voir la grandeur humaine, qui, devant que les hommes euſſent été éclairés de la lumiere de l'évangile, a été la cauſe la plus ordinaire & la plus générale de leur perte, & qui même depuis ce bonheur, eſt encore ſelon toutes les maximes de l'écriture, la choſe du monde la plus oppoſée à la véritable piété: puiſque, dis-je, cet exemple nous la fait voir aſſujettie au chriſtianiſme, & aſſujettie juſqu'au point que d'être un de ſes plus propres & un de ſes plus glorieux inſtrumens. Et de cette oppoſition, qui ſe rencontre entre la grandeur & la piété qui fait trembler quand on la lit dans l'écriture, & qui l'a même obligée de dire que *Dieu eſt terrible deſſus les rois*, il s'enſuit néceſſairement que l'accord de ces contraires, eſt la production la plus forte du chriſtianiſme, & que par conſéquent le dernier point de la ſainteté eſt d'être grand & d'être ſaint.

Et ſelon ces principes, ô grand & admirable monarque, qui avez brillé ſur la terre moins par l'éclat de votre couronne que par la ſplendeur de vos belles actions, de quels éloges, de quelles louanges peut-on

former votre panégyrique ? Qu'eſt-ce qui peut répondre à vos vertus ? Je m'éblouis à la vue de tant de lumieres ; je me perds dans ce rare mélange de la fortune & de la vertu. Et ſi je me laiſſois emporter à la juſte crainte qui ſaiſit mon eſprit, de ne pouvoir parler aſſez dignement de ces merveilles ; au lieu d'élever des trophées à la mémoire glorieuſe du grand ſaint Louis, je me contenterois préſentement de dreſſer en ce lieu un tribunal ſacré, où j'appellerois de la part de Dieu tous ceux qui vivent aujourd'hui dans ce royaume, pour reconnoître le crime qu'ils commettent de ne ſe pas ſoumettre à Dieu dans leur baſſeſſe, après l'exemple d'un grand monarque qui lui a ſoumis ſi généreuſement ſa grandeur. Peuples qui m'entendez, tremblez à cet exemple. Et vous, SIRE, apprenez aujourd'hui de vos ancêtres comment il faut vivre en roi.

L'on ne peut commencer la vie de ſaint Louis par rien de plus élevé que ſa naiſſance ; & cette longue ſuite de rois dont il a tiré ſon origine, ouvriroit avec pompe ce diſcours, ſi je n'étois perſuadé que les avantages les plus illuſtres, & de la nature & de la fortune, ne méritent jamais d'être relevés dans une chaire chrétienne. Ils ſont trop au-deſſous de la dignité d'un lieu ſanc-

tifié par la parole de l'évangile, pour n'être pas ensevelis dans le silence. Mais ce silence, SIRE, est peut-être ce qui sera le plus instructif dans ce discours. Il apprendra à V. M. que cette haute naissance, qui par un privilége dû aux seules maisons dont vous sortez, vous sépare du commun des rois, n'est rien devant Dieu, puisque je n'ose seulement la faire entrer en part des éloges que je donne à un de vos prédécesseurs, dans cette chaire, qui est pourtant le véritable lieu des louanges, puisque c'est celui d'où l'on les doit distribuer selon le poids du sanctuaire. De sorte que le seul avantage véritablement solide que vous pouvez tirer de ce grand nombre de monarques que vous avez pour ayeuls, est la connoissance de l'obligation que vous avez de songer plus souvent que tous les autres princes de la terre, que vous êtes mortel, parce que vous comptez plus d'ancêtres qui vous enseignent cette vérité par leur exemple. Et cette considération dès les commencemens de votre vie, vous doit tous les jours humilier devant Dieu, même en vue de ce que vous avez de plus grand dans le monde, à la différence des autres hommes, qui trouvent assez de sujet dans eux-mêmes, même selon la terre, pour abaisser leur orgueil. Et toutefois ouvrons ici nos consciences, confessons-

nous publiquement à la vue du ciel & de la terre, n'eſt-il pas vrai que ſans deſcendre du ſang des rois, la moindre chimere aſſez ſouvent ridicule, même ſelon le monde, nous emporte à des vanités criminelles contre les ordres du ciel ?

L'hiſtoire remarque que le beau naturel de ſaint Louis répondit à ſa haute naiſſance. Dès ſes plus tendres années on vit briller dans les premiers mouvemens de ſon ame, des étincelles de ce grand feu, qui depuis anima tout le cours de ſa vie avec tant d'ardeur pour la vertu. *Sortitus ſum bonam indolem*, diſoit Salomon. Après cette remarque du plus ſage des hommes, on doit croire que les bonnes inclinations peuvent être une juſte matiere de louanges. Et l'on peut dire qu'elles ne furent jamais meilleures dans l'ame de ſaint Louis, que quand elles produiſirent ce profond reſpect & cette parfaite obéiſſance, qu'il conſerva toujours avec tant de ſoin pour la reine Blanche de Caſtille, ſa mere, régente de ſon royaume, grande & vertueuſe princeſſe, de laquelle je me contente de dire, pour marquer ſeulement le caractere de ſa vertu, que dans la minorité du roi ſon fils, elle purgea la France des reſtes malheureux de l'héréſie des Albigeois.

SIRE, je ne prétens pas de vous tou-

cher en ce point par des exemples. Les obligations que vous avez à la reine votre mere, parlent plus ſuffiſamment à votre cœur, que toutes mes paroles ne ſe ſauroient faire entendre à vos oreilles. Vous êtes l'enfant de ſes larmes & de ſes prieres, elle vous a porté au trone ſur des trophées, vous êtes conquérant ſous ſa régence. Et ce qui eſt ſans comparaiſon plus conſidérable que tous ces avantages, elle vous inſtruit ſoigneuſement à la piété. Je vous ai dit ces vérités de la part du clergé de votre royaume : je me ſens forcé par un inſtinct ſecret, de les répéter encore aujourd'hui à V. M. la part de Dieu, non pour vous exhorter à l'obéiſſance que vous lui devez, de laquelle l'auguſte ſang qui coule dans vos veines, & ce beau naturel que l'Europe admire dans les commencemens de votre vie, ne vous permettront jamais de vous diſpenſer; mais pour prendre ſur ce fond un juſte ſujet de vous expliquer en peu de paroles la plus importante, & ſans doute la plus néceſſaire des inſtructions : c'eſt, SIRE, la diſtinction du droit poſitif de votre royaume, & du droit naturel qui oblige tous les hommes. Le droit poſitif de votre état fait que la reine votre mere eſt votre ſujette, & ainſi il la ſoumet à V. M. Le droit naturel qui eſt au-deſſus

de toutes les loix, fait que vous êtes son fils, & ainsi il vous soumet à elle. Distinguez, SIRE, ces obligations : elles ne sont point contraires, mais il les faut entendre. Je ne les touche qu'en passant, parce que je ne doute point que la sainte éducation que vous recevez, ne vous permettra point de les ignorer. Aussi est-ce en cet endroit, & en ce point & en plusieurs autres, la connoissance la plus importante & la plus nécessaire aux princes.

Saint Louis n'eut pas plutôt atteint un âge raisonnable, qu'il se trouva enveloppé dans une grande & difficile guerre, émue par quelques princes mécontens dans son royaume, fomentée par l'Anglois & soutenue par ces belliqueuses provinces, que cet ennemi fier & puissant possédoit en ce tems-là dans cet état. Ce généreux prince s'opposa courageusement à ses injustes entreprises. Il fit voir à toute la terre que la véritable piété n'est point contraire à la véritable valeur. Il raffermit son état ébranlé : il porta la terreur & l'effroi dans les terres & dans les troupes étrangeres : il soutint, ou plutôt il força lui seul sur le pont de Taillebourg l'armée Angloise, avec une fermeté plus merveilleuse que celle que l'antiquité Romaine a consacrée avec tant de gloire à la postérité. Il arrêta ce déborde-

ment du nord qui grondoit déja contre la France, & qui depuis a été si furieux, qu'il a failli à emporter les plus braves de ses successeurs. Je n'appréhende point de vous présenter dans une chaire de paix ces images sanglantes de carnage & de meurtres, puisque les guerres de saint Louis ont été de ces guerres sanctifiées, dont l'écriture même parle avec éloge : *Sanctificate bellum, sanctificate arma.* Il a sanctifié la guerre en lui donnant une juste cause, qui fut la sûreté de ses peuples, & en la portant à une juste fin, qui fut une glorieuse paix. Il a sanctifié les armes en tempérant leur violence par les loix de la discipline chrétienne. Ainsi tout tourne en bien à ceux qui aiment Dieu. *Diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum.* Ainsi la guerre même entre en part de la sainteté de saint Louis. Ainsi les rois se sauvent en donnant des batailles, pourvu qus ces batailles se donnent pour la conservation ou pour le repos de leurs sujets. Et saint Louis sans doute a plus mérité par les ordres qu'il a donnés à la tête de son armée, qu'il n'eût pu faire par les prieres & par la retraite de son cabinet.

On ne s'applique pas avec assez de choix à la piété ; on n'a pas assez de discernement pour distinguer les différentes conduites que

l'on doit prendre dans les différens emplois. Il y a des actions de piété qui ſont communes à toutes les profeſſions. Il y en a qui ſont particulieres à chaque profeſſion. Il eſt important de ne les point confondre. Et ceux qui les confondent, ſe mettent du nombre de ceux que reprend l'écriture, quand elle dit : *Corripite inquietos & inordinatos.* Ce diſcernement eſt particuliérement demandé à Dieu par le pſalmiſte pour les rois, *Deus judicium tuum regi da.* Aſſez ſouvent un juge plaît plus à Dieu en rendant la juſtice, qu'en faiſant oraiſon, & quelquefois un roi ſuit plus exactement les volontés du ciel à la tête d'un bataillon que dans ſon oratoire. Par cette conduite, ce grand monarque, dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire, a attiré ſur ſes exploits les bénédictions du ciel; & par cette conduite, ſes armes ont été ſanctifiées par une glorieuſe paix.

Les vôtres, SIRE, ne ſont pas moins juſtes, elles n'ont pas eu de moindres ſuccès. Cette importante victoire remportée ſi fraîchement & ſi glorieuſement ſur vos ennemis, eſt-elle une moins bonne cauſe? En naiſſant vous vous les êtes trouvées dans les mains. Dieu veuille par ſa miſéricorde, qu'elles ayent bientôt une auſſi bonne fin. Dieu veuille que vos victoires ſoient bientôt ar-

rêtées par une heureuse paix. Je vous la demande, SIRE, au nom de tous vos peuples affligés, & pour parler plus véritablement, consumés par les nécessités inséparables d'une si longue guerre. Je vous la demande avec liberté, parce que je parle à V. M. d'un lieu, d'où je suis obligé par ma conscience de vous dire, & de vous dire avec autorité, que vous nous la devez.

Mais, hélas! je me reprens, SIRE, si la paix étoit dans vos mains innocentes, il y a long-tems qu'elles auroient fait à la terre ce don si précieux: la reine votre mere les auroit désarmées pour la gloire du ciel & pour le repos du monde. Votre jeune courage auroit cédé à sa piété. Elle est lasse de ces funestes victoires, que l'on achete par le sang de ses sujets. L'opiniâtreté des ennemis de votre couronne a rendu jusqu'ici inutiles tous les efforts qu'elle a faits pour leur propre tranquillité, & pour leur propre salut. C'est donc à Dieu, chrétiens, qu'il faut demander la paix, & non pas au roi. C'est de sa bonté qu'il faut espérer qu'il fléchira les cœurs de ces princes obstinés à leur perte. Et je m'assure, MADAME, que ces prieres ardentes dont V. M. presse le ciel, ne sont particuliérement employées qu'à le conjurer qu'il fasse que le sang d'Autriche relâche un peu de ce noble orgueil, qui,

contre ſes propres intérêts, le rend trop ferme dans ſes malheurs. Ces vœux ſont ſi juſtes & ſont ſi néceſſaires au monde, que j'en attends le ſuccès avec confiance, & je n'en ai pas moins, que quand Dieu leur aura donné leur effet, V. M. SIRE, ne ſe ſerve de la tranquillité de ſon royaume auſſi utilement pour l'avantage de ſes peuples, que ſaint Louis ſe ſervit du relâche que lui donnerent ſes premieres armes.

Il ſoulagea ſes ſujets, il poliça ſon état, il fit refleurir la juſtice, il réprima les violences, il défendit les duels, il châtia rigoureuſement les impies & les blaſphémateurs. Ah! SIRE, puiſque vos ſujets ſont aſſez malheureux pour imiter leurs peres dans leurs crimes, ne ſerez-vous pas aſſez juſte pour imiter votre glorieux ancêtre dans ſes loix? Et ſouffrirez-vous à la vue de la France, aux yeux de la chrétienté, à la vue du Dieu que vous adorez, que l'impiété regne & triomphe par l'impunité dans la ville capitale de votre royaume? *Non ſine cauſâ gladium Dei portas, vindex es in iram.* Ce n'eſt pas ſans ſujet que Dieu vous a confié l'épée de ſa juſtice, c'eſt pour venger ſa cauſe & pour punir les crimes que l'on commet contre ſa divine majeſté. La clémence eſt la vertu des rois, & ſans elle les princes les plus légitimes ne

ſont preſque point diſtingués des tyrans : mais elle perd ſon luſtre & ſon mérite, quand elle eſt employée pour tirer des mains de la juſtice, ces noirs & ces infames criminels, qui ſe ſont attaqués directement à leur créateur. Saint Louis, par une grandeur de courage digne d'un héros véritablement chrétien, & contre les maximes de la fauſſe politique, pardonna au comte de la Marche déclaré rebelle, qui par un attentat étrange avoit porté les armes d'Angleterre dans le ſein de la France contre ſon ſouverain ; & au même moment, contre toutes les regles de la fauſſe clémence, il fait percer la langue à des blaſphémateurs, peut-etre, & ſans doute moins coupables que ceux de notre ſiecle. La noble impatience que la reine votre mere ſent en ſon ame contre tout ce qui eſt péché, ne lui permettra pas aſſurément d'attendre la paix pour remédier à ces déſordres ; & c'eſt l'unique gloire, SIRE, que ſon amour lui permet de vous envier. Mais j'avoue que la charité chrétienne ne demande qu'avec peine & qu'avec regret la punition des crimes, & qu'elle en ſouhaite plutôt la converſion. Ames impies & brutales, qui n'éclatez que par des blaſphêmes, & qui toutefois éclatez ; qui ne cherchez de l'applaudiſſement que par des diſcours abominables, & qui toute-

fois en trouvez; prévenez par une ſévere pénitence le châtiment exemplaire que la juſtice de Dieu & celle du roi vous préparent; & vous gladiateurs, qui même avec faſte vous ſacrifiez vous-mêmes tous les jours au démon, dérobez vos têtes aux ſupplices, & vos ames aux enfers.

Le grand ordre que ſaint Louis mit en ſon royaume, attira ſur lui les bénédictions du ciel. Et comme la plus grande & la principale de toutes eſt l'amour de Dieu, & la charité pour ſes freres, il lui inſpira ce vaſte & pieux deſſein de ſecourir les chrétiens de Jéruſalem, opprimés par la tyrannie des barbares, & d'affranchir de leur puiſſance ces lieux conſacrés par la naiſſance & par la mort du fils de Dieu. Et véritablement c'eſt ici où la parole me manque, c'eſt ici où ſans emprunter les figures de l'éloquence humaine, ſans parler avec exagération, je me ſens obligé d'avouer que je me trouve dans l'impuiſſance d'achever le tableau de ce grand monarque. Les traits en ſont trop forts. Tantôt je le conſidere triomphant des périls de la mer, attaquant Damiette, prenant le premier terre à la tête de ſon armée à la vue de ſes ennemis, faiſant trembler l'orient ſous le poids de ſes armes. Tantôt je le regarde perçant en deux batailles, comme un pro-

dige de valeur, les rangs des troupes infidelles, & après des efforts plus qu'humains, abattu dans la troisiéme, moins par la multitude de ses ennemis, que par la main de Dieu, qui veut éprouver sa constance. Tantôt je le considere en sa prison, attirant la vénération des peuples les plus barbares par sa vertu, & foulant aux pieds par la grandeur de son courage, la vaste couronne des Mahométans. Tantôt je l'apperçois dans les hôpitaux de Syrie au retour de sa captivité, secourant les malades, assistant lui-même les pestiférés; & de ce lieu d'humilité où il sert à genoux les plus pauvres, je le vois tout d'un coup rappellé sur son trône : non pour s'y reposer de ses travaux passés, mais pour y reprendre de nouvelles forces, pour former de nouvelles armées, pour passer en Afrique, pour porter la guerre dans les provinces les plus farouches & les plus belliqueuses des Sarrazins, & pour planter la croix sur les mosquées de Mahomet. Où pouvons-nous trouver la variété des couleurs nécessaires pour dépeindre les actions de ce grand prince? Hélas! nous n'en avons pas seulement d'assez vives pour donner la moindre partie de l'éclat qui est dû à ses malheurs, qu'il a rendus à la vérité par sa constance aussi illustres que ses victoires, & qui peuvent faire dire avec fon-

dement de ſaint Louis, pris & défait par les Barbares, ce qu'on diſoit autrefois de cette peinture ſi eſtimée par les anciens, qu'elle ne fut jamais plus belle ni moins effacée, qu'après qu'elle eut été touchée par trois différentes fois de la foudre. Tirons le rideau ſur toutes ces merveilles, couvrons d'un voile, à l'imitation de cet ancien qui s'en ſervit ſi judicieuſement dans une occaſion trop connue pour être répétée : couvrons, dis-je, d'un voile cette partie la plus animée de ſa belle vie, parce que nous n'en ſaurions exprimer ſeulement les moindres traits. Et tirons de ces grands exemples, par un avantage que V. M. doit partager avec ſes ſujets, des fruits dignes de cette chaire, & ſans leſquels les panégyriques les plus chrétiens ne ſeroient pas plus utiles que les diſcours les plus profanes.

Saint Louis a ſervi lui-même les pauvres dans les hôpitaux, ſans autre obligation que celle de ſon ardente charité. Jugez, SIRE, à quel point vous êtes obligé à les ſervir ſur votre trône, où Dieu vous a mis pour les ſoulager. Et nous, chrétiens, jugeons, à notre honte & à notre confuſion, que nous ſommes indignes de porter ce glorieux titre, depuis qu'une dureté qui fait horreur, fait que nos entrailles ne ſont plus émues ſur la néceſſité de nos freres,

depuis que nos folles dépenſes, & notre luxe ſouvent ridicule & toujours honteux, emportent, ou pour mieux dire, dérobent ce que nous devons aux miſeres de notre prochain.

Saint Louis animé du ſaint zele de la gloire de Dieu, ſe réſolut de paſſer au levant, & d'ouvrir la guerre ſainte contre les infideles. Dieu veuille, SIRE, que le cimeterre des Ottomans, qui brille déja ſur les frontieres de la chrétienté, ne vous impoſe pas un jour la néceſſité de ſemblables deſſeins : mais au moins cet exemple doit donner à V. M. du zele pour ſa religion. Hélas ! en ſommes-nous ſeulement échauffés ! Et n'eſt-il pas vrai que ſans paſſer les mers, nous nous trouvons aſſez ſouvent dans les compagnies avec des ennemis de notre foi, contre leſquels nous opiniâtrons peu de combats pour ſa défenſe ?

Saint Louis reçut les afflictions qui lui arriverent en Syrie, avec une fermeté admirable ; & la réſignation qu'il eut aux volontés de Dieu en ſa défaite, dans ſa priſon, dans ſes maladies, a été même plus eſtimée par le plus grand prélat de notre ſiecle, le bienheureux François de Sales, que la généroſité de ſon entrepriſe. Ce grand monarque, SIRE, n'oublia jamais qu'il étoit roi, mais il ſe ſouvint toujours qu'il

étoit homme. C'eſt pourquoi les accidens de la vie ne le ſurprirent point & ne l'étonnerent pas ; à la différence des grands du monde, à qui pour l'ordinaire la flatterie, plus forte même que l'expérience, fait perdre la mémoire, & qui n'en ſont pas exempts. Et nous, ſans porter des couronnes, recevons-nous avec plus de ſoumiſſion les ordres de Dieu ? & aux premieres afflictions que le ciel nous envoye, ne paroît-il pas viſiblement à nos impatiences & à nos murmures, que nous oublions ſouvent que nous ſommes mortels ?

Saint Louis ne ſe laſſe jamais de ſervir Dieu, & quoique ſes bons deſſeins n'ayent pas toujours de bons ſuccès, il les pouſſe avec vigueur, il ne s'ébranle point. Au retour de l'Aſie il attaque l'Afrique, il porte l'étendard de la croix juſques ſur les murailles de Tunis, & rien n'arrête ſon ardeur, que la volonté de celui qui la lui inſpire. Ah ! qui que tu ſois, malheureux, ame lâche & timide, qui prends un bon deſſein, & qui l'abandonnes, ou par crainte, ou par eſpérance, ou par foibleſſe, ou par corruption, confonds-toi en toi-même, par l'exemple du plus grand des rois ; mais confonds-toi d'une ſainte honte, qui produiſe une véritable pénitence digne de ton crime, digne de ta foibleſſe, digne de ta lâcheté.

Je ſens que je m'emporterois dans un nombre infini d'oppoſitions qui ſe rencontrent, au déshonneur de notre ſiecle, entre la vertu de ſaint Louis & nos péchés. Je me perdrois facilement dans ces grandes diſtances qu'il y a de ſa continence à nos déſordres, de ſon humilité à notre fauſſe gloire, de ſa charité à nos froideurs, de ſon courage à nos foibleſſes. Je m'arrête, je m'arrête contre mes ſentimens, pour voir mourir ce grand monarque, mais non pas pour parler de ſa mort. On peut exagérer la mort des hommes ordinaires, parce qu'aſſez ſouvent on n'en eſt pas ému qu'après de longues réflexions : mais celle des grands rois touche par la ſeule vue de leurs tombeaux. Saint Louis étendu ſans ſentiment dans un pays ennemi, ſur une terre étrangere, marque plus fortement la vanité du monde, que tous les diſcours qu'on pourroit faire ſur ce ſujet. Et à ce triſte ſpectacle je me contente de m'écrier avec le prophéte : *Ubi gloria Iſraël ?* Où eſt la gloire d'Iſraël ? Où eſt la grandeur de la France ? Où eſt cette floriſſante nobleſſe ? Où eſt cette puiſſante armée ? Où eſt ce grand monarque qui commandoit à tant de légions ? Et au même moment que je fais ces demandes, il me ſemble que j'entends les voix confuſes & ramaſſées de tous les hom-

mes qui ont vécu dans les quatre ſiecles écoulés depuis ſa mort, qui me répondent qu'ils regnent dans les cieux. Ah ! que ce dernier moment, qui l'y a porté avec tant de gloire, nous fournit d'exemples de conſtance, de fermeté, de générosité, de magnanimité vraiment chrétienne ! Toutes les paroles par leſquelles il a fini ſa belle vie, & par leſquelles je prétends finir ce diſcours, ſont autant de caracteres illuſtres d'une mort toute grande, toute héroïque, toute ſainte.

Ce grand monarque adreſſa ces paroles au roi ſon fils & ſon ſucceſſeur ſur la terre dans le lit de la mort, & je dois croire qu'il les adreſſe préſentement à V. M. encore avec plus de force, du ciel, où il eſt dans la gloire. *Audi, fili mi, diſciplinam patris tui.* Ecoutez, SIRE, mais écoutez attentivement, voici les paroles originales du teſtament de votre pere.

Sachez que vous êtes roi pour rendre la juſtice, & que vous la devez également aux pauvres & aux princes, & par vous & par vos officiers, des actions deſquels vous rendrez compte à Dieu. Soulagez votre peuple, conſervez ſa franchiſe, écoutez ſes plaintes, & inclinez d'ordinaire du côté du moins riche, parce qu'il y a apparence qu'il eſt le plus oppreſſé ; faites-vous juſtice à vous-

même dans vos intérêts, afin que vos officiers n'ayent pas lieu de se persuader qu'ils vous puissent plaire en faisant des injustices pour votre service. N'entrez jamais en guerre contre aucun prince chrétien, que vous n'y soyez obligé par des considérations très-pressantes. Pardonnez les fautes qui ne regarderont que votre personne, & soyez inexorable pour celles qui toucheront la divine majesté. Punissez les blasphémateurs, & ayez aversion pour les hérétiques; soyez libéral de votre bien, & soyez ménager de celui de vos sujets. Maintenez les bons réglemens, & les anciennes ordonnances de votre royaume, & corrigez avec soin les mauvais usages. Ne donnez jamais les bénéfices qu'à ceux qui seront capables d'en faire les fonctions & d'en soutenir la dignité. Demeurez dans le respect que vous devez au saint siége, & conservez inviolablement les priviléges & les immunités de l'église. Entendez souvent la parole de Dieu & fréquentez les sacremens avec les dispositions nécessaires. Enfin, faites regner Jesus-Christ en votre cœur & dans votre royaume, afin qu'après une longue vie, il vous fasse regner avec lui dans la vie éternelle, *où vous conduise le Pere,* † *le Fils,* † *& le Saint-* † *Esprit. Ainsi soit-il.*

LA CONJURATION DU COMTE JEAN-LOUIS DE FIESQUE.

LA

LA
CONJURATION
DU COMTE
JEAN-LOUIS
DE FIESQUE.

AU commencement de l'année 1547, la république de Genes se trouvoit dans un état que l'on pouvoit appeller heureux, s'il eût été plus affermi. Elle jouissoit en apparence d'une glorieuse tranquillité acquise par ses propres armes & conservée par celles du grand Charles-Quint, qu'elle avoit choisi pour protecteur de sa liberté. L'impuissance de tous ses ennemis la mettoit à couvert de leur ambition, & les douceurs de la paix y faisoient revenir l'abondance que les désordres de la guerre en avoient si long-tems bannie : le trafic se remettoit dans la

ville avec un avantage viſible du public & des particuliers, & ſi l'eſprit des citoyens eût été auſſi exempt de jalouſie que leurs fortunes l'étoient de la néceſſité, cette république ſe feroit relevée en peu de jours de ſes miſeres paſſées, par un repos plein d'opulence & de bonheur. Mais le peu d'union qui étoit parmi eux, & les ſemences de haine que les diviſions précédentes avoient laiſſées dans les cœurs, étoient des reſtes dangereux qui marquoient bien que ce grand corps n'étoit pas encore remis de ſes maladies, & que ſa guériſon étoit ſemblable à la ſanté apparente de ces viſages bouffis, ſur leſquels un peu d'embonpoint cache beaucoup de mauvaiſes humeurs. La nobleſſe qui avoit le gouvernement entre ſes mains, ne pouvoit oublier les injures qu'elle avoit reçues du peuple dans le tems qu'elle étoit éloignée des affaires. Le peuple de ſon côté ne pouvoit ſouffrir la domination de la nobleſſe que comme une nouvelle tyrannie qui étoit contraire aux ordres de l'état. Une partie même des gentilshommes qui prétendoient à une plus haute fortune, envioit ouvertement la grandeur des autres. Ainſi les uns commandoient avec orgueil, les autres obéiſſoient avec rage, & beaucoup croyoient obéir, parce qu'ils ne commandoient pas aſſez abſolument : quand la

providence permit qu'il arrivât un accident qui fit éclater tout d'un coup ces différens ſentimens, & qui confirma pour la derniere fois, les uns dans le commandement, & les autres dans la ſervitude.

C'eſt la conjuration de Jean-Louis de Fieſque, comte de Lavagne, qu'il faut reprendre de plus loin, pour en connoître mieux les ſuites & les circonſtances.

Au tems de ces fameuſes guerres, dans leſquelles Charles-Quint, empereur, & François premier, déſolerent toute l'Italie; André Doria, ſorti d'une des meilleures maiſons de Genes, & le plus grand homme de mer qui fût à cette heure-là dans l'Europe, ſuivoit avec ardeur le parti de la France, & ſoutenoit la grandeur & la réputation de cette couronne ſur les mers, avec un courage & un bonheur qui donnoient autant d'avantage à ſon parti, que d'éclat à ſa gloire particuliere. Mais c'eſt un malheur ordinaire aux plus grands princes de ne conſidérer pas aſſez les hommes de ſervice, quand une fois ils croyent être aſſurés de leur fidélité. Cette raiſon fit perdre à la France un ſerviteur ſi conſidérable; & cette perte produiſit des effets ſi fâcheux, que la mémoire en ſera toujours funeſte & déplorable à cet état. En même tems que ce grand perſonnage fut engagé

dans le ſervice du roi en qualité de général de ſes galeres, avec des conditions avantageuſes, ceux qui tenoient les premieres places de la faveur & de la puiſſance dans les conſeils, commencerent à envier & ſa gloire & ſa charge, & formerent le deſſein de perdre celui qu'ils voyoient trop grand ſeigneur, pour ſe réſoudre jamais à dépendre d'autres perſonnes que de ſon maître. Comme ils jugerent qu'il ne ſeroit d'abord ni ſûr ni utile à leur deſſein de lui rendre de mauvais offices auprès du roi, qui venoit de témoigner une trop bonne opinion de lui, pour en concevoir ſitôt une mauvaiſe; ils prirent une voie plus délicate, & joignant les louanges aux applaudiſſemens publics que l'on donnoit aux premieres armes que Doria avoit priſes pour la France, ils ſe réſolurent de lui donner peu-à-peu des mécontentemens que l'on pouvoit attribuer à la néceſſité des affaires générales, plutôt qu'à leur malice particuliere, & qui néanmoins ne laiſſerent pas de faire l'effet qu'ils prétendoient. Ils s'appliquerent à donner à cet eſprit altier & glorieux, matiere de s'échapper, pour avoir un moyen plus aiſé de le ruiner dans l'eſprit du roi; & les affaires que ſa charge lui donnoit dans le conſeil, ne fournirent à ceux qui y avoient toute l'autorité, que trop d'occaſions de le

désobliger. Tantôt l'on trouvoit les finances trop épuisées pour fournir à de si hauts appointemens ; tantôt on le payoit en mauvaises assignations ; quelquefois ses demandes étoient trouvées injustes & déraisonnables. A la fin ses remontrances sur les torts qu'on lui faisoit furent rendues si criminelles auprès du roi, par les artifices de ses ennemis, qu'il commença d'être importun & fâcheux, & peu-à-peu il passa auprès de lui pour un esprit intéressé, insolent & incompatible. Enfin on le désobligea ouvertement en lui refusant la rançon du prince d'Orange, son prisonnier, que son neveu Philippin Doria avoit pris devant Naples, & que le roi avoit retiré de ses mains. On lui demanda même avec des menaces le marquis du Guast & Ascagne Colonne, pris à la même bataille. On ne parla plus de lui tenir la parole qu'on lui avoit donnée, de rendre Savone à la république de Genes ; & comme on vit que cet esprit prenoit feu, au lieu de cacher ses dégoûts sous une modération apparente, ses ennemis n'oublierent rien pour les accroître. M. de Barbezieux fut commandé pour se saisir de ses galeres, & même pour l'arrêter, s'il étoit possible. Cette faute étoit aussi pleine d'imprudence que de mauvaise foi, & l'on ne sauroit assez blâmer les ministres de

France d'avoir préféré leurs intérêts au service de leur maître, & ôté à ſon parti le ſeul homme qui pouvoit le maintenir en Italie : & puiſqu'ils vouloient le perdre, on peut dire qu'ils furent fort malhabiles de ne l'avoir pas perdu tout-à-fait, & de l'avoir laiſſé dans un état où il étoit capable de nuire extrêmement à la France, & à eux-mêmes, par le chagrin que le roi pouvoit prendre de leurs conſeils, & par les mauvaiſes ſuites qu'ils avoient attirées contre ſon royaume.

Doria ſe voyant traité ſi criminellement, fait un manifeſte de ſes plaintes, proteſte qu'elles ne procedent pas tant de ſes intérêts particuliers, que de l'injuſtice avec laquelle on refuſoit à ſa chere patrie de lui rendre Savone, qui lui avoit été tant de fois promiſe par le roi. Il traite avec le marquis du Guaſt ſon priſonnier, ſe déclare pour l'empereur, & accepte la généralité de ſes mers. La conduite de ce vieux politique fut en cela pour le moins auſſi malicieuſe que celle des miniſtres de France, mais beaucoup plus adroite & plus judicieuſe. On ne le peut excuſer d'une ingratitude extraordinaire de s'être laiſſé emporter au mouvement d'une ſi dangereuſe vengeance contre un prince à qui l'on peut dire qu'il avoit obligation de tout ſon hon-

neur, puiſqu'il en avoit acquis les plus belles marques en commandant ſes armées; & il eſt difficile de le juſtifier d'une trahiſon lâche & indigne de ſes premieres actions, d'avoir commandé à Philippin Doria, ſon lieutenant, de laiſſer entrer des vivres dans Naples, alors extrêmement preſſé par M. de Lautrec, au moment même qu'il proteſtoit encore de vouloir demeurer dans le ſervice du roi. Mais il faut avouer auſſi que ce même procédé le doit faire paſſer pour un homme fort habile dans la politique intéreſſée, en ce qu'il mit avec tant d'adreſſe les apparences de ſon côté, que ſes amis pouvoient dire que le manquement de parole dont il ſe plaignoit pour ſa patrie, étoit la véritable cauſe de ſon changement; & que ſes ennemis ne pouvoient nier qu'il n'y eût été pouſſé par des traitemens trop rudes, & trop difficiles à ſouffrir. Outre qu'il n'ignoroit pas que le moyen d'être en beaucoup de conſidération dans un parti, étoit celui d'y apporter d'abord un grand avantage. En effet, il prit ſi bien ſon tems, & ménagea ſa révolte avec tant de conduite, qu'elle ſauva Naples à l'empereur, que les François lui alloient ravir en peu de jours, ſi Philippin Doria eut continué de les ſervir fidélement. Ce changement fut cauſe de la perte d'un des plus grands capitaines

qui fût jamais ſorti de la France, & mit enfin la république de Genes ſous la protection de la couronne d'Eſpagne, à qui elle eſt ſi néceſſaire à cauſe du voiſinage de ſes états d'Italie. Auſſi fut-ce la premiere action d'André Doria pour le ſervice de l'empereur, après qu'il ſe fut ouvertement déclaré contre le roi.

Cet homme habile & ambitieux connoiſſant au point qu'il faiſoit les intrigues de Genes & les inclinations des Genois, ne manqua pas de ménager des eſprits, qu'on a de tout tems accuſés d'aimer naturellement la nouveauté. Comme il avoit beaucoup d'amis & de partiſans ſecrets dans la ville, qui lui rendoient compte de ce qui s'y paſſoit, il avoit ſoin auſſi d'y confirmer les uns dans le mécontentement qu'ils témoignoient du gouvernement préſent, & d'eſſayer d'en faire naître dans l'eſprit des autres; de perſuader au peuple que les François ne lui laiſſoient que le nom de la ſouveraineté, pendant qu'ils en retenoient tout le pouvoir. Il faiſoit repréſenter à la nobleſſe l'image du gouvernement ancien qui avoit toujours été entre ſes mains; & enfin il inſinuoit à tout le monde l'eſpérance du rétabliſſement général des affaires dans un changement.

Sa cabale étant faite, il s'approcha de

Genes avec ses galeres, il mit pied à terre, & rangea ses gens en bataille, sans trouver aucune résistance. Il marcha dans la ville, suivi de ceux de son parti qui avoient pris les armes au signal arrêté. Il occupa les principaux lieux, & s'en rendit maître presque sans mettre l'épée à la main. Théodore Trivulce, qui y commandoit pour le roi, perdit avec Genes toute la réputation qu'il s'étoit acquise dans les guerres d'Italie, patce qu'il négligea de rompre les pratiques qui s'y étoient tramées, quoiqu'il en fût averti, & qu'il aima mieux, pour sauver sa vie & son argent, faire une honteuse composition dans le châtelet, que de s'ensevelir honorablement dans les ruines de cette place si importante au service de son maître.

Les François ne furent pas plutôt chassés de Genes, que l'on entendit crier dans les rues le nom de Doria; les uns suivant dans ces acclamations leurs véritables sentimens, les autres essayant de cacher par des cris de joie dissimulés, l'opinion qu'ils avoient donnée en diverses occasions, que leurs pensées n'étoient pas conformes à la joie publique. Et la plupart se réjouissoient de ces choses, (comme c'est l'ordinaire des peuples) par la seule raison qu'elles étoient nouvelles.

Doria ne laissa pas refroidir cette ar-

deur : il aſſembla la nobleſſe, lui mit le gouvernement entre les mains, & proteſtant qu'il n'y prétendoit aucune part que celle qui lui ſeroit commune avec tous les autres gentilshommes, il donna lui-même la forme à la république, & après avoir reçu tous les témoignages imaginables des obligations que lui avoient ſes concitoyens, il ſe retira dans ſon palais pour y goûter en repos le fruit de ſes peines paſſées : & la république lui érigea une ſtatue avec le titre *de pere de la patrie, & de reſtaurateur de la liberté.*

Il y a beaucoup de perſonnes qui croyent qu'en effet Doria avoit terminé toute ſon ambition au préſent qu'il faiſoit à ſon pays de la liberté, & que l'applaudiſſement général qu'il recevoit des ſiens, lui donnoit plutôt la penſée de jouir de cette gloire avec tranquillité, que de s'en ſervir pour des deſſeins plus élevés. D'autres ne ſe peuvent imaginer que le grand emploi qu'il avoit pris tout de nouveau dans le ſervice de l'empereur, & le ſoin continuel qu'il avoit toujours eu de tenir la nobleſſe de Genes attachée à ſa maiſon, partiſſent d'un eſprit enclin au repos, & abſolument déſintéreſſé. Ils croyent qu'il étoit trop habile homme pour ne pas voir qu'un ſouverain dans Genes ne pouvoit plaire au conſeil

d'Espagne, & qu'il vouloit seulement l'entretenir par une modération apparente, & remettre de plus hautes entreprises à des tems plus favorables.

Sa vieillesse néanmoins eut pu diminuer justement l'appréhension que l'on avoit de son autorité, si l'on n'eût pas vu un autre lui-même dans une puissance presque égale à la sienne: Jannetin Doria, son cousin & son fils adoptif, âgé d'environ vingt-huit ans, étoit extrêmement vain, altier & insolent : il avoit en survivance toutes les charges de son pere, & tenoit par ce moyen la noblesse de Genes dans ses intérêts. Il menoit une façon de vie plus éclatante que celle d'un citoyen qui ne veut pas s'attirer de l'envie & donner de l'ombre à la république. Il témoignoit même assez ouvertement qu'il en dédaignoit la qualité. L'élévation extraordinaire de cette maison produisit le grand mouvement dont nous allons parler, & donna ensuite un exemple mémorable à tous les états, de ne souffrir jamais dans leurs corps une personne si éminente, que son autorité puisse faire naître le dessein de l'abaisser & le prétexte de l'entreprendre.

Jean-Louis de Fiesque, comte de Lavagne, sorti de la plus illustre & de la plus ancienne maison de Genes, riche de plus de

deux cens mille écus de rente, âgé de vingt-deux ans, doué d'un des plus beaux & plus élevés esprits du monde, ambitieux, hardi & entreprenant, menoit en ce temps-là dans Genes, une vie bien contraire à ses inclinations. Comme il étoit passionnément amoureux de la gloire, & qu'il manquoit d'occasions d'en acquérir, il ne songeoit qu'aux moyens d'en faire naître: mais quelque peu de matiere qu'il en eût alors, il eut pu se promettre néanmoins que son mérite lui auroit ouvert le chemin de la gloire où il aspiroit en servant son pays, si l'extrême pouvoir de Jannetin Doria, dont nous avons déja parlé, lui eût laissé quelque lieu d'y espérer de l'emploi. Mais comme il étoit trop grand par sa naissance & trop estimé par ses bonnes qualités pour ne donner pas de l'appréhension à celui qui vouloit attirer à lui seul toute la réputation & les forces de la république; il voyoit bien qu'il ne pouvoit avoir de prétentions raisonnables en un lieu où son rival étoit presque le maître; parce qu'il est certain que tous ceux qui prennent de l'ombrage dans les premieres places, ne songent jamais aux intérêts de celui qui le donne, que pour le ruiner. Voyant donc qu'il devoit tout appréhender de l'élévation de Doria, & qu'il n'avoit rien à espérer pour la

ſienne, il crut être obligé de prévenir par ſon eſprit & par ſon courage, les mauvaiſes ſuites d'une grandeur ſi contraire à celle de ſa maiſon; n'ignorant pas qu'il ne faut jamais rien attendre des perſonnes qui ſe font craindre, qu'une extrême défiance; & un abaiſſement continuel de ceux qui ont quelque mérite & qui ſont capables de s'élever.

Toutes ces conſidérations mettant dans le cœur de Jean-Louis de Fieſque le déſeſpoir de s'agrandir dans le ſervice de ſa patrie, lui firent prendre le deſſein d'abattre la puiſſance de la famille de Doria, avant qu'elle eût acquis de plus grandes forces: & comme le gouvernement de Genes y étoit attaché, il forma la réſolution de joindre le changement de l'un à la perte de l'autre.

Les grands fleuves ne font jamais de mal tant que rien n'empêche leur cours; mais au moindre obſtacle qu'ils rencontrent, ils s'emportent avec violence, & la réſiſtance d'une petite digue eſt cauſe bien ſouvent qu'ils inondent les campagnes qu'ils arroſeroient avec utilité.

Ainſi l'on peut juger que ſi le naturel du comte de Fieſque n'eut point trouvé le chemin de la gloire traverſé par l'autorité des Doria, il fût aſſurément demeuré dans

les bornes d'une conduite plus modérée, & auroit employé utilement pour le ſervice de la république les mêmes qualités qui penſerent la ruiner.

Ces ſentimens d'ambition furent entretenus dans l'eſprit du comte par les perſuaſions de beaucoup de perſonnes, qui eſpéroient de trouver leurs avantages dans les déſordres publics; mais ſur-tout par les ſollicitations preſſantes des François, qui lui firent porter quantité de paroles & faire des offres conſidérables; premiérement, par Ceſar Fregoze & Cagnino Gonzague, & enſuite par M. du Bellai, qui eut des entretiens ſecrets avec lui par l'entremiſe de Pierre-Luc de Fieſque.

L'opinion commune de ce tems-là étoit que le pape Paul III, eſpérant d'abattre d'un même coup André Doria qu'il haïſſoit pour quelques intérêts ſecrets, & ôter à l'empéreur déja trop puiſſant, un partiſan redoutable dans l'Italie, avoit travaillé ſoigneuſement à nourrir l'ambition de Jean-Louis de Fieſque, & lui avoit inſpiré les plus forts mouvemens du deſſein d'entreprendre ſur Genes.

Il n'y a rien qui flatte ſi puiſſamment un homme de cœur, & qui le porte à des réſolutions ſi haſardeuſes, que de ſe voir recherché par des perſonnes qui ſont beau-

coup au-dessus des autres, ou par leur dignité, ou par leur réputation. Cette marque de leur estime lui remplit d'abord l'ame d'une grande confiance de lui-même, & lui fait croire qu'il est capable de réussir dans les plus grandes affaires. Celle que Jean-Louis avoit dans l'esprit devoit par cette raison lui paroître glorieuse & facile, puisqu'il s'y voyoit poussé par le plus grand prince de l'Europe & par le plus habile homme de son tems. L'un fut François I, qui donna ordre à Pierre Strozzi en passant les montagnes voisines de Genes avec des troupes, de l'en solliciter de sa part; & l'autre fut le cardinal Augustin Trivulce, protecteur de France à la cour de Rome, duquel il reçut tous les honneurs imaginables au voyage que le comte y fit pour se divertir en apparence, mais en effet pour communiquer plus aisément son dessein au pape, & s'instruire mieux de ses sentimens.

Ce cardinal, qui étoit en grande réputation, & qui passoit pour un homme fort éclairé dans les affaires d'état, sut animer Jean-Louis par une émulation à laquelle il n'étoit que trop sensible, en lui mettant devant les yeux avec tout l'art qui pouvoit exciter sa jalousie, la grandeur présente de Jannetin Doria, & celle dont il commen-

çoit à s'aſſurer par les profondes racines qu'il donnoit à ſon autorité : & augmentant ainſi l'envie qu'il avoit contre l'une, & la crainte qu'il avoit conçue de l'autre, il lui repréſenta combien il eſt inſupportable à un homme de cœur de vivre dans une république, où il ne peut trouver aucun moyen légitime de s'élever, & où le mérite ne met preſque pas de différence entre des perſonnes illuſtres & les hommes les plus ordinaires.

Après qu'il l'eut bien confirmé dans ſon deſſein, il lui offrit toutes les aſſiſtances poſſibles de la part de la France ; & il preſſa ſi fortement cet eſprit déja ébranlé, qu'enfin il témoigna d'accepter avec beaucoup de joie la propoſition qui lui fut faite, de lui donner la paye & le commandement de ſix galeres pour le ſervice du roi, de deux cens hommes de garniſon dans Montobio, d'une compagnie de gendarmes, & de douze mille écus de penſion, demandant néanmoins le délai pour en rendre une réponſe aſſurée juſqu'à ſon retour à Genes ; tant il eſt vrai qu'il n'y a rien de plus difficile en des affaires d'importance, que de prendre ſur le champ une derniere réſolution, parce que la quantité de conſidérations qui ſe détruiſent l'une l'autre, & qui viennent en foule dans l'eſprit, font croire que l'on n'a jamais aſſez délibéré.

Les actions extraordinaires reſſemblent aux coups de foudre, le tonnerre ne fait jamais de violens éclats ni des effets dangereux, que quand les exhalaiſons dont il ſe forme ſe ſont long-tems combattues; autrement ce n'eſt qu'un amas de vapeurs qui ne produit qu'un bruit ſourd, & qui bien loin de ſe faire craindre, a de la peine à ſe faire entendre. Il en eſt ainſi des réſolutions dans les grandes affaires, lorſqu'elles entrent d'abord dans un eſprit & qu'elles y ſont reçues ſans y trouver que de foibles réſiſtances. C'eſt une marque infaillible qu'elles n'y font qu'une impreſſion légere & de peu de durée, qui peut bien exciter quelque trouble, mais qui ne ſera jamais aſſez forte pour produire aucun effet conſidérable.

On ne peut pas déſavouer avec raiſon que Jean-Louis de Fieſque n'ait conſidéré très-mûrement & avec beaucoup de réflexion ce qu'il avoit envie d'entreprendre; car lorſqu'il fut de retour à Genes, quoiqu'il eût un deſir violent d'exécuter ſon deſſein, il balança long-tems néanmoins ſur les diverſes routes qui le pouvoient conduire à la fin qu'il s'étoit propoſée. Tantôt l'aſſiſtance d'un grand roi le faiſoit pencher vers le parti de ſe jetter entre les bras des François; tantôt la défiance naturelle que l'on

a des étrangers, jointe à certain chatouillement de gloire, qui fait toujours ſouhaiter avec paſſion de ne devoir qu'à ſoi-même les belles actions que l'on veut faire, le portoient à chercher dans ſes propres forces des moyens qui euſſent quelque proportion à de ſi grandes penſées: & peut-être que ces divers mouvemens euſſent plus long-tems agité ſon eſprit, & tiré quelque tems les choſes en longueur, s'il n'eût eu à tous momens de nouveaux & de juſtes ſujets d'indignation contre l'orgueil extraordinaire de Jannetin Doria, qui portant ſon inſolence juſqu'à mépriſer généralement tout le monde, traita le comte de Fieſque depuis ſon retour avec des façons ſi hautaines, qu'il ne put s'empêcher de prendre feu ouvertement, & de témoigner qu'il ne conſentoit pas à la ſervitude honteuſe de tous ſes concitoyens.

Les politiques ont repris cette conduite de peu de jugement, ſuivant en ceci la regle générale, qui veut que l'on ne faſſe jamais la moindre démonſtration de colere contre ceux que l'on hait, que dans le moment que l'on porte le coup pour les abattre. Mais s'il a manqué de prudence dans cette occaſion, il faut avouer que c'eſt une faute ordinaire aux grands courages, que le mépris irrite trop violemment, pour leur

donner le tems de conſulter leur raiſon, & de ſe rendre maîtres d'eux-mêmes. Cette faute a ſervi du moins à le mettre à couvert du blâme que quelques hiſtoriens lui ont voulu donner, en diſant qu'il avoit l'eſprit naturellement couvert & diſſimulé, qu'il étoit plus intéreſſé qu'ambitieux, & plus amoureux de la fortune que de la gloire. Cette chaleur, dis-je, que l'on a remarquée dans ſon procédé, fait voir qu'il ne s'eſt porté à cette entrepriſe que par une émulation d'honneur & une ambition généreuſe, puiſque tous ceux qui ſe ſont engagés dans de ſemblables deſſeins par un eſprit de tyrannie, & des intérêts qui ne vont point à la grande réputation, ont commencé par une patience toujours ſoumiſe & des abaiſſemens honteux.

Il eſt certain que l'inſolence de Jannetin Doria alloit juſqu'à un excès inſupportable, & qu'il ſuivoit en toutes choſes cette méchante maxime, qui dit que les rudeſſes & la fierté ſont les plus ſûrs moyens pour regner, & qu'il eſt inutile de ménager par la douceur, ceux que l'on peut retenir dans leur devoir par la crainte & par l'intérêt. Cette conduite augmenta de telle force l'averſion que le comte Jean-Louis avoit pour lui, qu'elle avança la réſolution qu'il avoit priſe de le perdre, & lui donna lieu de ſe ſervir

utilement contre lui des effets de cet orgueil, avec lequel Jannetin prétendoit abattre tout le monde.

Le cardinal Auguſtin Trivulce, qui ſavoit bien qu'il ne faut pas en ces occaſions laiſſer refroidir les eſprits des jeunes gens, lui envoya incontinent après ſon retour à Genes, Nicolas Foderato, gentilhomme de Savone & allié de la maiſon de Fieſque, pour tirer la réponſe de ce qu'il avoit réſolu. Celui-ci l'ayant trouvé plus aigri que jamais, & dans l'état que nous venons de dire, lui fit ſigner tout ce qu'il voulut, & s'en retourna auſſi-tôt pour faire ratifier le traité par les miniſtres du roi qui étoient à Rome. Mais il n'eut pas fait trente ou quarante lieues, qu'il fut rappellé en grande diligence; le comte ayant fait réflexion qu'il s'étoit trop précipité, & qu'il ne devoit pas conclure une affaire de cette importance, ſans en conférer avec quelques-uns de ſes amis dont il connoiſſoit la capacité. Il en appella trois ſur la fidélité deſquels il pouvoit s'aſſurer, & qu'il eſtimoit extrêmement pour leurs bonnes qualités: &, après leur avoir déclaré en général la réſolution qu'il avoit priſe de ne plus ſouffrir le gouvernement préſent de la république, il les pria de lui dire leur avis ſur ce ſujet.

Vincent Calgagno de Vareſe, ſerviteur

paſſionné de la maiſon de Fieſque & homme de jugement, mais d'un eſprit aſſez timide, commença ſon diſcours avec la liberté que lui donnoient ſes longs ſervices, & s'adreſſant au comte, il parla de la ſorte :

« Il me ſemble que l'on a beaucoup de » raiſon de plaindre le malheur de ceux qui » ſont embarqués dans les grandes affaires, » parce qu'ils ſont comme ſur une mer » agitée où l'on ne découvre aucun endroit » qui ne ſoit marqué par quelque naufrage. » Mais il eſt juſte de redoubler ſes frayeurs, » quand on voit de jeunes perſonnes que l'on » aime, expoſées à ce danger, puiſqu'elles » n'ont pas aſſez de force pour réſiſter à une » navigation ſi pénible, ni aſſez d'expérience » pour éviter les écueils & ſe conduire heu» reuſement au port. Tous vos ſerviteurs » doivent être ſenſiblement touchés des » mouvemens où vous porte votre courage. » Permettez-moi de vous dire qu'ils ſont » au-deſſus de votre jeuneſſe & de l'état où » vous êtes. Vous penſez à des choſes où » l'on a beſoin d'une conſidération dans le » monde, à laquelle la réputation d'un » homme de votre âge, quelque grande » qu'elle puiſſe être, ne ſauroit s'élever, & » vous formez un deſſein qui demande des » forces qu'un des plus grands rois de la » terre n'a pu encore juſqu'à préſent met-

» tre ſur pied. Ces penſées naiſſent dans » votre eſprit de deux faux raiſonnemens, » qui ſont comme attachés à la nature de » l'homme. Il ſe conſidere trop lui-même, » c'eſt-à-dire, que de ce qu'il croit pouvoir » il fait la regle de ce qu'il peut, & qu'il » juge toujours peu ſûrement des autres, » parce qu'il en juge par rapport à lui plu- » tôt qu'à eux, & qu'il regarde comme ils » le peuvent ſervir, & non pas comme ils » le doivent ou comme ils le veulent pour » leur intérêt. Le premier eſt très-dange- » reux; parce que, comme on ne fait pas » une grande affaire tout ſeul, & que l'on » a beſoin de la communiquer à beaucoup » de gens, il eſt très-important qu'ils la » croyent raiſonnable & poſſible. Ou autre- » ment, celui qui l'entreprendra trouvera » peu d'amis qui veuillent ſuivre ſa fortune. » Le ſecond eſt encore plus général & n'eſt » pas moins dangereux; parce que dans » les mêmes perſonnes de qui on prétend » tirer du ſecours, on trouve aſſez ſouvent » les plus fortes réſiſtances. Prenez donc » garde que les grandes lumieres que la na- » ture vous a données, & que vous croyez » peut-être avec juſtice pouvoir ſuppléer au » défaut de l'expérience, ne vous faſſent » tomber dans le premier inconvénient, » & ſongez que quelque brillantes qu'elles

» ſoient, il eſt bien mal-aiſé qu'elles vous
» acquierent, dans les eſprits même les
» mieux diſpoſés à vous ſervir, une eſtime
» proportionnée à l'exécution d'une affaire
» ſi difficile & ſi dangereuſe. Mais il n'eſt
» pas croyable qu'elles éblouiſſent vos en-
» nemis juſqu'au point de les empêcher de
» ſe ſervir avec utilité contre vous du pré-
» texte que leur donnera votre jeuneſſe. Pre-
» nez garde que la grandeur de votre naiſ-
» ſance & la réputation que vos bonnes qua-
» lités vous ont acquiſe, l'abondance de
» votre bien & les ſecretes intelligences que
» peut-être vous avez ménagées, ne vous
» jettent dans le ſecond inconvénient &
» ne vous faſſent croire que le ſecours de
» ceux qui vous ont promis ne peut vous
» manquer au beſoin. Changez donc cette
» penſée, ou ſi vous l'avez, ne conſidérez
» plus les autres par rapport à vous, mais
» par rapport à eux-mêmes; regardez leurs
» intérêts, ſongez que c'eſt ce qui fait agir
» preſque tous les hommes; que la plupart
» de ceux qui vous eſtiment & qui vous
» aiment, s'aiment encore mille fois mieux,
» & craignent beaucoup plus leur perte
» qu'ils ne ſouhaitent votre grandeur. Enfin
» repréſentez-vous que ceux qui vous font
» eſpérer leur aſſiſtance, ſont ou étrangers,
» ou de votre pays même. Les plus conſi-

» dérables entre les premiers ſont les Fran-
» çois, qui ne ſauroient l'entreprendre,
» parce qu'ils ſont aſſez empêchés mainte-
» nant à ſe défendre dans leur propre pays
» des armées de l'Empire & de l'Eſpagne;
» & que ceux qui le peuvent, qui ſont les
» Génois, ne le voudront pas, parce que
» la peur fera appréhender aux uns les dan-
» gers qui ſont attachés aux affaires de
» cette nature, & que l'intérêt fera crain-
» dre aux autres la perte de leur repos &
» de leur fortune. La plupart de ceux qui
» n'ont point ces conſidérations, ſont des
» gens d'une ſi petite naiſſance, & de ſi
» peu de pouvoir, que l'on n'en peut rien
» eſpérer d'avantageux à votre parti. De
» ſorte que la trop grande puiſſance de Do-
» ria, & la mauvaiſe condition du tems,
» qui vous donnent des penſées de révolte,
» vous en devroient donner de patience,
» puiſqu'elles ont tellement abattu les eſ-
» prits des Génois, qu'ils ſe font préſente-
» ment un honneur de ſoumettre par re-
» connoiſſance à l'autorité d'André, la liber-
» té qu'il leur a rendue, & qu'il n'avoit
» arrachée des mains des étrangers que pour
» en uſurper la domination. Ne voyez-vous
» pas que cette république n'a eu depuis
» long-tems que l'image d'un gouverne-
» ment libre, & qu'elle ne ſauroit plus ſe
paſſer

» passer de maître ? Ne voyez-vous point » que la maison de Doria attache à ses in- » térêts la meilleure partie de la noblesse » par les emplois qu'elle lui donne sur la » mer, & qu'à la faveur de l'Empire & de » l'Espagne, elle tient tout le reste dans la » crainte ? Ne voyez-vous pas, dis-je, que » tous les Génois sont comme ensevelis » dans une profonde létargie, & que les » moins lâches ne croyent point qu'il soit » déshonnête de céder à cette haute puis- » sance, pourvu qu'ils ne l'adorent pas ? Je » ne prétens point justifier ici l'imprudence » de la république, qui a permis l'élévation » de cette maison, qu'elle ne sauroit plus » souffrir sans honte, ni abattre sans dan- » ger. Mais j'ose soutenit qu'un particulier » ne peut songer avec raison de changer » lui seul une nécessité qui a pris de si for- » tes racines, & que tout ce qu'un homme » généreux peut faire en cette rencontre » est d'imiter les sages mariniers, qui, au » lieu de s'opiniâtrer contre les vents pour » prendre port, se rejettent à la mer & se » laissent emporter au gré de la vague & » de l'orage. Cédez donc au tems lorsque » la fortune le veut ; ne cherchez point de » remedes où l'on n'en peut trouver que de » ceux qui sont pires que le mal ; attendez- » les de la providence, qui dispose comme

» il lui plaît du changement des états, & » qui ne manquera jamais à cette républi- » que. Jouissez paisiblement du repos & des » avantages que votre naissance vous donne, » ou prenez des emplois légitimes pour exer- » cer votre valeur, dont les guerres étran- » geres vous fourniront assez d'occasions. » N'exposez point aux suites d'une révolte » criminelle cette grande fortune que vous » possédez, & qui contenteroit toute autre » ambition que la vôtre; & songez que si » Jannetin a de la haine ou de l'envie con- » tre votre mérite, vous ne sauriez l'obli- » ger davantage qu'en suivant les pensées » que vous avez maintenant : puisque vous » lui donnerez lieu de couvrir son res- » sentiment particulier sous le prétexte du » bien général, & de vous perdre avec l'au- » torité de la république, & qu'enfin vous » travailleriez vous-même à élever les tro- » phées de sa gloire & de sa grandeur sur » vos propres ruines. Ces fortunes qui s'é- » levent sans peine à des degrés éminens, » tombent presque toujours d'elles-mêmes, » parce que ceux qui ont l'ambition & les » qualités propres pour y monter, n'ont pas » d'ordinaire celles qu'il faut avoir pour s'y » soutenir; & lorsque quelqu'un de ceux » que le bonheur a portés à ces élévations » précipitées, atteint le comble sans bron-

» cher, il faut qu'il ait trouvé dès le com-
» mencement beaucoup de difficultés qui
» l'ayent formé peu-à-peu à se soutenir sur
» un endroit si glissant. César avoit au sou-
» verain degré toutes les qualités nécessai-
» res à un grand prince, & néanmoins il
» est certain que ni sa courtoisie, ni sa pru-
» dence, ni son courage, ni son éloquence,
» ni sa libéralité, ne l'eussent pas élevé à
» l'empire du monde, s'il n'eût trouvé de
» grandes résistances dans la république Ro-
» maine. Le prétexte que lui fournit la per-
» sécution de Pompée, la réputation que
» leurs démêlés lui donnerent occasion d'ac-
» quérir, le profit qu'il tira des divisions de
» ses concitoyens, ont été les véritables
» fondemens de sa puissance : & cependant
» il semble que vous ayez dessein d'ajouter
» à l'établissement de la maison de Doria,
» le seul avantage qui lui manquoit, &
» qu'à cause que son bonheur lui a trop
» peu coûté jusqu'ici pour être bien assuré,
» vous ayez impatience de l'affermir par
» des efforts, qui étant trop foibles pour
» le renverser, ne serviront qu'à justifier
» ses entreprises & à mieux établir son au-
» torité. Mais je donne, si vous voulez,
» à vos sentimens, que vous ayez heureu-
» sement exécuté toutes vos pensées : ima-
» ginez-vous la maison de Doria massacrée,

» toute la nobleſſe qui ſuit ſes intérêts dans » les fers ; repréſentez-vous tous vos ennemis abattus, l'Eſpagne & l'Empire dans » l'impuiſſance ; flattez-vous de triompher » déja dans cette déſolation, ſi vous pouvez » trouver quelque douceur dans ces images » funeſtes de la ruine de la république. Que » ferez-vous au milieu d'une ville déſolée, » qui vous regardera comme un nouveau » tyran plutôt que comme ſon libérateur ? » Où trouverez-vous des fondemens ſolides, qui puiſſent appuyer votre nouvelle » grandeur ? Pourrez-vous prendre de la » confiance dans les biſarreries d'un peuple, lequel dès l'heure même qu'il vous » aura mis la couronne ſur la tête, ſi vous » en avez la penſée, concevra peut-être » de l'horreur pour vous, & ne ſongera » plus qu'aux moyens de vous l'ôter ? Car, » comme je vous l'ai déja dit, il ne ſauroit jouir de la liberté, ni ſouffrir longtems un même maître. Ou, ſi vous remettez Genes ſous la domination des » étrangers, ſi elle leur ouvre encore les » portes par votre moyen, au premier mauvais traitement qu'elle recevra d'eux, elle » vous conſidérera comme le deſtructeur » de ſon pays, & comme le parricide du » peuple. Ne craignez-vous point que ceux » qui ſont maintenant les plus échauffés à

» votre ſervice ne ſoient peut-être les pre-
» miers à travailler à votre perte par le dé-
» pit de vous être ſoumis ? Et quand même
» cette conſidération ne les y porteroit pas,
» vous ne pouvez ignorer que ceux qui ſer-
» vent un rebelle, croyent l'obliger ſi for-
» tement, que n'en pouvant jamais être
» récompenſés ſelon leur gré, ils devien-
» nent preſque toujours ſes ennemis. Comme
» ceux qui roulent d'une montagne, ſont
» fracaſſés par les mêmes pointes des ro-
» chers auxquelles ils s'étoient pris pour
» y monter; de même ceux qui tombent
» d'une fortune extrêmement élevée, ſont
» preſque toujours ruinés par les moyens
» qu'ils avoient employés pour y arriver.
» Je ſais bien que l'ambition chatouille in-
» ceſſamment les perſonnes de votre con-
» dition, de votre âge & de votre mérite,
» & qu'elle ne vous met devant les yeux en
» cette occaſion, que des images pompeu-
» ſes & éclatantes de gloire & de grandeur.
» Mais en même tems que votre imagina-
» tion vous repréſente tous les objets de
» cette paſſion qui fait les hommes illuſ-
» tres, il faut que votre jugement vous la
» faſſe connoître auſſi pour celle qui les rend
» d'ordinaire les plus malheureux, & qui
» renverſe les biens aſſurés pour courir après
» des eſpérances incertaines. Songez que

» ſi ſon juſte uſage fait les hautes vertus, » ſon excès fait auſſi les grands crimes. » Imaginez-vous que c'eſt elle qui a autre- » fois mêlé tant de poiſons & afilé tant de » poignards contre les uſurpateurs & les ty- » rans, & que c'eſt elle-même qui vous » pouſſe maintenant à être le Catilina de » Genes.

» Ne vous flattez pas que le motif que » vous avez de ſauver la liberté de la répu- » blique, puiſſe être autrement reçu dans » le monde que comme un prétexte com- » mun à tous les factieux : & quand il n'y » auroit en effet que le zele du bien public » qui vous porteroit à ce deſſein, n'eſpérez » pas que l'on vous faſſe la juſtice de le » croire; puiſque dans toutes les actions qui » peuvent être attribuées indifféremment » au vice ou à la vertu, quand il n'y a que » la ſeule intention de celui qui les fait qui » peut les juſtifier, les hommes qui ne ſau- » roient juger que par les apparences, ex- » pliquent rarement les plus innocentes en » bonne part. Mais en celle-ci, de quel- » que côté que l'on ſe tourne, il eſt im- » poſſible d'y voir autre choſe que des maſ- » ſacres, des pillages & des objets funeſ- » tes, que la meilleure intention du monde » ne ſauroit juſtifier. Apprenez donc à ré- » gler votre anbition, ſouvenez-vous que

» la ſeule qui doit être ſuivie eſt celle qui » ſe dépouille de ſon propre intérêt, & qui » n'a pour but que ſon devoir. Il s'eſt trouvé » bien des conquérans qui ont ravagé des » états & renverſé des couronnes, qui n'a» voient pas cette grandeur de courage » qui fait regarder d'un œil indifférent les » élévations & les abaiſſemens, le bonheur » & le malheur, les plaiſirs & les peines, » la vie & la mort; & cependant c'eſt cet » amour de la belle gloire, & cette hau» teur d'ame qui fait les hommes vérita» blement grands, & qui les éleve au-deſſus » du reſte du monde. C'eſt la ſeule qui peut » vous rendre parfaitement heureux, quand » même, les dangers que vous vous figurez » vous environneroient de toutes parts, » puiſque vous ne ſauriez avoir l'autre ſans » vous noircir du plus grand de tous les » crimes. Embraſſez donc celle-ci par pru» dence & par généroſité, puiſqu'elle eſt » plus utile, moins dangereuſe, & plus ho» norable ».

Le comte fut extrêmement touché de ce diſcours, parce que les raiſons lui en paroiſſoient fortes, & que la confiance qu'il avoit eue dès ſa plus grande jeuneſſe en celui qui le faiſoit, y ajoutoit encore beaucoup d'autorité. Verrina, qui étoit un de ceux qui furent appellés à ce conſeil,

homme d'un eſprit vaſte, impétueux, porté aux grandes choſes, ennemi paſſionné du gouvernement préſent, preſque ruiné par ſes grandes dépenſes, attaché fortement & par intérêt & par inclination à Jean-Louis, prit la parole pour répondre & parla ainſi :

« Je m'étonnerois qu'il y eût un ſeul » homme dans Genes capable des ſentimens » que vous venez d'entendre, ſi mes éton- » nemens n'étoient épuiſés par la conſidé- » ration de ce que ſouffre la république. » Tout le monde endurant l'oppreſſion » avec une ſoumiſſion ſi lâche, il eſt bien » naturel que l'on cache ſes déplaiſirs, & » que l'on cherche des excuſes à ſa foibleſſe. » Cette inſenſibilité néanmoins eſt une mar- » que de la déplorable condition de cet » état; & Vincent Calcagno l'a bien judi- » cieuſement touchée comme le ſymptôme » qui donne le plus de témoignages de la » violence de notre maladie. Mais il me » ſemble qu'il n'eſt pas raiſonnable de ne » tirer aucun fruit de la connoiſſance que » l'on a de ſon mal, puiſque la nature même » nous enſeigne que nous ſommes obligés » de nous en ſervir pour y apporter les re- » medes néceſſaires. Néanmoins la ſanté de » cette république n'eſt pas encore déſeſ- » pérée juſqu'au point que tous ſes mem-

» bres soient corrompus, & le comte
» Jean-Louis que la fortune a élevé en
» grandeur, en biens & en naissance au-
» dessus de tous ceux de cet état, se porte
» par les lumieres de son esprit jusqu'où
» les vues trop affoiblies des Génois ne sau-
» roient aller, & s'éleve par son courage
» au-dessus de la corruption générale. Pour
» connoître si un homme est né pour les
» choses extraordinaires, il ne faut pas seu-
» lement le considérer selon les avantages
» de la nature & de la fortune, parce qu'il
» s'est trouvé quantité de personnes qui ont
» possédé parfaitement les uns & les autres,
» & qui sont néanmoins demeurés toute
» leur vie dans le train d'une conduite fort
» commune; mais il faut remarquer si un
» homme de condition se trouvant dans
» des conjonctures extrêmement mauvaises,
» & dans un pays où une tyrannie se forme,
» conserve alors les semences des vertus,
» & les belles qualités que sa naissance lui
» a données. Car s'il ne les perd pas dans
» ces rencontres, & s'il résiste à la contagion
» de ces maximes lâches qui infectent tout
» le reste du monde, & particuliérement
» les esprits des grands; (parce que les ty-
» rans prennent plus de peine à les cor-
» rompre, comme ceux qu'ils craignent
» davantage) alors on doit juger que sa

» réputation ſera un jour égale à ſon mé-
» rite, & que la fortune le deſtine à quel-
» que choſe de merveilleux. Cela étant,
» Monſieur, je ne crois pas qu'il y ait ja-
» mais eu perſonne de qui la république
» ait pu attendre avec juſtice de ſi grandes
» choſes, qu'elle en doit eſpérer de votre
» courage. Vous êtes né dans des tems qui
» ne vous produiſent preſque aucun exem-
» ple de force & de généroſité qui n'ait été
» puni, & qui nous en repréſentent tous
» les jours de baſſeſſe & de lâcheté qui ſont
» récompenſés. Ajoutez à cela que vous êtes
» dans un pays où la puiſſance de la maiſon
» de Doria tient le cœur de toute la no-
» bleſſe abattu par une honteuſe crainte,
» ou engagé par un intérêt ſervile : & ce-
» pendant vous ne tombez point dans cette
» baſſeſſe générale. Vous ſoutenez ces nobles
» ſentimens que votre illuſtre naiſſance vous
» inſpire, & votre eſprit forme des entre-
» priſes dignes de votre valeur. Ne négligez
» donc point ces qualités admirables, n'a-
» buſez pas des graces que la nature vous a
» faites, ſervez votre patrie, jugez par la
» beauté de vos inclinations, de la grandeur
» des actions qu'elles peuvent produire,
» ſongez qu'il ne faut qu'un homme ſeul de
» votre condition & de votre mérite pour
» redonner cœur aux Génois & les enflam-

» mer du premier amour de leur liberté.
» Repréſentez-vous que la tyrannie eſt le
» plus grand mal qui puiſſe arriver dans
» une république. L'état où eſt la nôtre tient
» de la nature de ces maladies, qui malgré
» l'abattement qu'elles cauſent, excitent
» dans l'eſprit des malades de violens de-
» ſirs pour la guériſon. Répondez aux ſou-
» haits de tout le peuple, qui gémit ſous
» l'injuſte autorité de Doria. Secondez les
» vœux de la plus ſaine partie de la no-
» bleſſe, qui déplore en ſecret le malheur
» commun des Génois; & ſongez enfin que
» ſi la foibleſſe & la lâcheté s'augmentent
» tous les jours parmi eux, on ne blâmera
» pas tant Jannetin Doria, d'en être cauſe
» par ſon orgueil, que le comte Jean-Louis
» de Fieſque de l'avoir ſouffert par ſon irré-
» ſolution. La grande eſtime que vos bonnes
» qualités vous ont donnée, a déja fait le
» coup le plus important de cette affaire.
» Qu'on ne me parle point de votre jeuneſſe,
» comme d'un obſtacle au ſuccès d'un deſ-
» ſein ſi glorieux : c'eſt un âge où la cha-
» leur du ſang qui fait les plus nobles mou-
» vemens du courage, n'inſpire que de
» grandes choſes, & dans les actions ex-
» traordinaires on a toujours plus beſoin de
» vigueur & de hardieſſe, que des froides
» réflexions d'une prudence timide, qui en

» découvre les inconvéniens. Mais outre » cela votre réputation eſt ſi bien établie, » que l'on peut dire, ſans vous flatter, » qu'avec tout ce que la jeuneſſe a de char- » mes pour attirer des amis, vous avez ac- » quis cette créance dans le monde, que » l'on n'obtient d'ordinaire que dans un âge » plus avancé. C'eſt pourquoi vous êtes dans » une heureuſe obligation de ſoutenir cette » haute idée que l'on a conçue de votre » vertu. Vous connoiſſant déſintéreſſé au » point que vous l'êtes, je ne ſais ſi je dois » ajouter aux conſidérations du malheur » de notre république, des motifs qui vous » regardent en particulier: mais puiſqu'il y » a des rencontres où l'intérêt ſe trouve ſi » attaché avec l'honneur, qu'il eſt preſque » auſſi honteux de ne le conſidérer pas, » qu'il eſt quelquefois glorieux de le mé- » priſer; je vous ſupplie de jetter les yeux » ſur l'état où vous ſerez, ſi le gouverne- » ment préſent dure encore quelque tems. » Ceux qui joignent un grand mérite à une » grande naiſſance, ont toujours dans le » monde deux puiſſantes ennemies, l'envie » des courtiſans, & la haine de ceux qui » occupent les premieres places. Il eſt ex- » trêmement difficile de ne s'attirer pas la » premiere quand on a de grands établiſ- » ſemens; mais il eſt impoſſible d'éviter la

» seconde quand on a beaucoup de cœur, » & de considération dans le monde. La » prudence & l'honnêteté peuvent bien di- » minuer la jalousie que l'intérêt fait naître » entre les égaux ; mais elles ne peuvent » jamais ôter tout l'ombrage, que met dans » l'esprit des supérieurs le soin de leur sû- » reté. Il y a des vertus si belles, qu'elles » forcent l'envie même de leur rendre hom- » mage. Mais en même tems qu'elles rem- » portent une victoire sur celle-ci, elles » augmentent les forces de l'autre. La haine » s'accroît à mesure que le mérite s'éleve, » & la vertu ressemble dans ces rencontres » aux vaisseaux agités de la tempête, qui » n'ont pas sitôt surmonté une vague, qu'ils » sont incontinent attaqués par une autre » plus violente que la premiere. Pouvez- » vous ignorer que Jannetin Doria n'ait » une envie secrette contre votre naissance, » beaucoup plus élevée que la sienne ? con- » tre vos biens, plus légitimemen acquis » que ceux qu'il posséde ? & contre votre » réputation, qui passe de bien loin toute » celle qu'il peut espérer en sa vie ? Quel » sujet avez-vous de croire qu'une envie » que ces considérations ont fait naître, & » qui est animée par une ambition violente, » ne produira dans l'esprit de cet insolent » que des pensées foibles & languissantes,

» & qu'elle n'ira pas directement à votre » ruine ? Avez-vous raiſon d'eſpérer que » quand par votre prudence & par l'effort » de votre vertu, vous auriez ſurmonté cette » envie, vous puſſiez éviter cette haine que » la différence de vos humeurs lui donne » pour vous; & que cet eſprit altier, que » juſqu'ici la ſageſſe d'André a un peu re- » tenu, ſouffrît plus long-tems celui qui » eſt le ſeul obſtacle de ſes deſſeins ? Pour » moi je ſuis perſuadé que les ſuites en ſont » inévitables, parce que vous ne ſauriez » vous défaire des qualités qui vous les » attireront, ni vous dépouiller de votre » naturel & ceſſer d'être généreux. Mais, » quand il ſeroit en votre pouvoir de ca- » cher ſous un extérieur modeſte cette hau- » teur d'ame qui vous éleve ſi fort au-deſſus » du commun, croyez-vous que Jannetin » Doria, ſoupçonneux comme il eſt, & » comme le ſont tous les tyrans, ne fût » pas dans une défiance continuelle de votre » conduite ? Toutes les marques de votre » modération & de votre patience, lui pa- » roîtroient des artifices & des piéges pour » le perdre. Il ne pourroit s'imaginer qu'un » homme du nom de Fieſque fût capable » d'une pareille baſſeſſe, & jugeant avec » raiſon de ce que vous ſeriez par ce que » vous devez être, il ſe ſerviroit pour votre

» ruine de cette ſoumiſſion apparente que
» vous affecteriez auprès de lui pour votre
» ſûreté. Toute la différence qu'il y auroit
» donc entre ce que vous êtes à cette heure,
» & ce que vous feriez alors, feroit ſeu-
» lement que vous auriez une aſſurance
» certaine de périr avec une honte éter-
» nelle; au lieu qu'en ſuivant les ſentimens
» généreux où votre inclination vous porte,
» vous êtes aſſuré que le ſeul malheur qui
» vous puiſſe arriver, ſera de mourir dans
» une entrepriſe glorieuſe, & d'acquérir en
» mourant tout l'honneur qu'un particulier
» ait jamais acquis. Si vous voyez ces cho-
» ſes, comme ſans doute vous les pouvez
» voir plus clairement que moi, je n'ai
» que faire de les exagérer davantage : je
» vous ſupplie ſeulement d'en tirer deux
» conſéquences importantes. La premiere
» eſt de reconnoître la fauſſeté de ces ma-
» ximes, qui défendent de prévenir le coup
» d'un ennemi qui ne ſonge qu'à nous per-
» dre, & qui nous conſeille d'attendre
» qu'il ſe perde lui-même. C'eſt ſe trom-
» per que de croire que la fortune ne faſſe
» monter ceux que nous haïſſons au com-
» ble du bonheur, que pour nous donner
» le plaiſir de les voir tomber. Toutes les
» grandeurs ne ſont pas voiſines des pré-
» cipices, tous les uſurpateurs n'ont pas été

» malheureux, & le ciel enfin ne punit pas » toujours les méchans à point nommé, » pour réjouir les bons & les garantir de » la violence de ceux qui les veulent op» primer. La nature, plus infaillible que » la politique, nous enſeigne d'aller au-de» vant du mal qui nous menace ; il devient » incurable pendant que la prudence déli» bere ſur les remedes. Que nous ſervira » d'examiner avec tant de délicateſſe les » exemples qu'on nous a propoſés ? Ne ſa» vons-nous pas que la trop grande ſub» tilité du raiſonnement amollit le courage, » & s'oppoſe ſouvent aux plus belles actions ? » Toutes les affaires ont deux viſages diffé» rens, & les mêmes politiques qui blâ» ment Pompée d'avoir affermi la puiſſance » de Céſar en l'irritant, ont loué la con» duite de Ciceron dans la ruine de Cati» lina. L'autre fruit que vous devez tirer » de ces conſidérations, eſt que les belles » connoiſſances que la nature vous a don» nées, ne doivent pas reſſembler à ces lu» mieres foibles & ſtériles qui n'ont qu'un » peu d'éclat & qui n'ont aucune chaleur. » Il faut qu'elles ſoient comme la lumiere » du ſoleil, qui produit ce qu'elle éclaire. » Il faut que les grandes penſées ſoient » ſuivies de grands effets, & que dans l'exé» cution auſſi-bien que dans le projet de

» cette entreprise, votre courage ne trouve » rien qui l'empêche de vous rendre le » dompteur des monstres, le vengeur des » crimes, l'asyle des affligés, l'allié des » grands rois, & l'arbitre de l'Italie. Mais » si dans le moment que je vous parle, cette » apparence de liberté que l'on voit encore » dans notre république se présente à votre » esprit, je crains avec quelque sujet qu'elle » n'arrête le cours de votre ambition: car » je sais qu'une ame aussi délicate que la » vôtre & aussi jalouse de la gloire, aura » peine à souffrir de se voir ternie par ces » noms terribles de rebelle, de factieux & » de traître. Cependant ces fantômes d'in» famie que l'opinion publique a formés » pour épouvanter les ames du vulgaire, » ne causent jamais de honte à ceux qui les » portent pour des actions éclatantes, quand » le succès en est heureux. Les scrupules & » la grandeur ont été de tous tems incom» patibles, & ces foibles préceptes d'une » prudence ordinaire, sont plus propres à » débiter à l'école du peuple qu'à celle des » grands seigneurs. Le crime d'usurper une » couronne est si illustre, qu'il peut passer » pour une vertu. Chaque condition des » hommes a sa réputation particuliere: l'on » doit estimer les petits par la modération, » & les grands par l'ambition & par le cou-

» rage. Un miſérable pirate qui s'amuſoit
» à prendre de petites barques du tems
» d'Alexandre paſſa pour un infame vo-
» leur, & ce grand conquérant qui raviſ-
» ſoit les royaumes entiers, eſt encore ho-
» noré comme un héros : & ſi l'on con-
» damne Catilina comme un traître, l'on
» parle de Céſar comme du plus grand
» homme qui ait jamais vécu. Enfin je n'au-
» rois qu'à vous mettre devant les yeux
» tous les princes qui regnent aujourd'hui
» dans le monde, & à vous demander ſi
» ceux dont ils tiennent leurs couronnes
» ne furent pas des uſurpateurs. Mais ſi ces
» maximes ont quelque choſe qui ne s'ac-
» commode pas avec votre délicateſſe ; ſi
» l'amour de votre pays eſt plus fort dans
» votre cœur que celui de votre gloire ;
» s'il vous reſte encore quelque égard pour
» l'autorité mourante de la république :
» voyons quel honneur vous reviendra de
» la reſpecter, lorſque vos ennemis la mé-
» priſent, & ſi c'eſt un parti fort avantageux
» pour vous que de vous expoſer à devenir
» leur ſujet. Plût à Dieu qu'elle fût dans
» ſon premier éclat ! Perſonne alors ne vous
» diſſuaderoit plus fortement que moi du
» deſſein où je vous anime préſentement.
» Si cette république, qui n'a preſque plus
» rien de libre que le nom, pouvoit con-

» ſerver ſon autorité, toute languiſſante
» qu'elle eſt, dans l'état où nous la voyons,
» j'avoue qu'il y auroit quelque raiſon de
» ſouffrir notre malheur avec patience, &
» que s'il n'étoit ni ſûr ni utile, il ſeroit au
» moins généreux de ſacrifier nos propres
» intérêts à cette vaine image qui nous
» reſte de ſa liberté. Mais à préſent que les
» artifices d'André Doria ont renfermé tous
» les conſeils de la république dans ſa ſeule
» tête, & que l'inſolence de Jannetin en a
» mis toutes les forces entre ſes mains; à
» cette heure que Gênes ſe trouve dans le
» période où elle doit changer, par cette
» fatalité ſecrette, mais inévitable, qui mar-
» que de certaines bornes à la révolution des
» états; à cette heure que les eſprits de ſes
» citoyens ſont trop déſunis pour pouvoir
» vivre davantage ſous le gouvernement de
» pluſieurs; à préſent, dis-je, qu'on ne
» peut réſiſter à la tyrannie qu'en établiſ-
» ſant une monarchie légitime; que ferons-
» nous dans cette extrêmité? Tendrons-
» nous la gorge à ces bourreaux, qui veu-
» lent joindre notre perte à celle de la li-
» berté publique? Le comte Jean-Louis
» de Fieſque verra-t-il avec patience,
» Jannetin Doria monter inſolemment ſur
» le trône de ſa patrie, où ſa fortune &
» ſon ambition le portent, ſans avoir aucune

» qualité pour le mériter ? Non, non, » Monſieur, il faut que votre vertu lui diſ- » pute un avantage qui n'eſt dû qu'à vous » ſeul. C'eſt une choſe rare, & ſouhaitable » tout enſemble, de ſe trouver dans une oc- » caſion où l'on ſoit obligé, comme vous » l'êtes aujourd'hui par le motif du bien » public & de votre gloire particuliere, de » vous mettre une couronne ſur la tête. » Ne craignez point que cette action vous » donne le nom d'intéreſſé : au contraire, » il n'y a que la crainte du danger, qui eſt » le plus bas de tous les intérêts, qui vous » puiſſe empêcher de l'entreprendre, & il » n'y a que la gloire, qui eſt directement » oppoſée à l'intérêt, qui ſoit capable de » vous porter à un ſi grand deſſein. Si vous » êtes délicat juſques au point de ne pou- » voir ſouffrir l'apparence du blâme, qui » vous empêchera de rendre à votre répu- » blique la liberté que vous lui aurez ac- » quiſe, & de lui remettre entre les mains » la couronne que vous aurez ſi bien mé- » ritée ? Alors il ne tiendra qu'à vous de » donner un témoignage éclatant du mé- » pris que vous faites de tous les intérêts du » monde, quand vous les pouvez ſéparer » de l'honneur. La ſeule choſe qui me reſte » à vous repréſenter, c'eſt qu'il me ſemble » que vous ne devez pas vous ſervir des

» François. Les intelligences avec les étrangers ſont toujours extrêmement odieuſes : » mais celle-ci dans les conjonctures préſentes ne vous ſauroit être utile, parce » que, comme Calcagno l'a remarqué, la » France eſt maintenant aſſez empêchée » à ſe défendre contre les forces de l'Empire » & de l'Eſpagne, qui l'attaquent puiſſamment de tous côtés. Mais quand vous en » pourriez tirer de l'aſſiſtance, ſongez que » la condition où vous paſſeriez ne ſeroit » qu'un changement de ſervitude; & que » vous ſeriez l'eſclave des François, au lieu » que vous pouvez être leur allié. Jugez » enfin ſi c'eſt le parti d'un homme habile, » de mérite & de qualité, comme vous êtes, » de ſe réſoudre à tout ſouffrir & d'être la » victime de l'inſolence de Doria; ou bien, » en hazardant toutes choſes pour ſecouer » le joug de ſa tyrannie, de vous expoſer » ſans beſoin à devenir l'eſclave d'une puiſſance étrangere, & de vous renfermer » comme auparavant dans les bornes de la » fortune d'un particulier ».

Raphaël Sacco, qui ſervoit de juge dans les terres de la maiſon de Fieſque, & qui étoit le troiſiéme qui fut appellé à ce conſeil, voyant bien que le comte penchoit abſolument du côté des ſentimens de Verrina, crut qu'il ſeroit inutile de les contre-

dire : & jugeant d'ailleurs que cette action étoit extrêmement perilleuſe, il ne voulut pas lui conſeiller de l'entreprendre, & ne déclara point ſes penſées ſur ce ſujet, ſe remettant entiérement pour le gros de l'affaire aux volontés de ſon maître. C'eſt pourquoi il ne ſongea qu'à ſoutenir ſeulement que, ſi elle étoit entiérement réſolue, il étoit néceſſaire de ſe ſervir des François, diſant que ce ſeroit une imprudence extraordinaire de ne pas employer tout ſon crédit & toute ſes forces, où le comte hazardoit toute ſa fortune. Qu'il ne pouvoit comprendre comment on conſeilloit à Jean-Louis de réſiſter lui ſeul aux armes de l'Empire, de l'Eſpagne & de l'Italie, qui s'uniroient aſſurément contre lui ; que l'on pouvoit bien prendre une ville par une entrepriſe, mais non pas aſſurer un état : que le dernier ne ſe pouvoit faire ſans une longue ſuite d'années, des forces, & des alliances ; & que la penſée de ſe rendre ſouverain de Gênes, dans la diſpoſition où ſe trouvoient les affaires de l'Europe, étoit une réſolution téméraire, que l'on vouloit faire paſſer ſous le nom d'une entrepriſe glorieuſe. Verrina réſiſta de tout ſon pouvoir à ce raiſonnement de Raphaël Sacco, & remit dans l'eſprit du comte les raiſons qu'il avoit apportées ſur ce ſujet dans ſon diſcours ; en

lui repréſentant plus fortement qu'il n'avoit fait, que les amitiés des princes ne duroient jamais davantage que leurs intérêts, & qu'encore que la faveur de la maiſon d'Autriche ſemblât inſéparablement attachée aux Doria, parce qu'ils lui étoient utiles, elle finiroit dès qu'ils ne le ſeroient plus. Au lieu que ſi l'empereur voyoit Jean-Louis en état de le ſervir ou de lui nuire, il oublieroit bientôt les ſervices des autres pour rechercher ſon amitié: mais que s'il appelloit les François, outre qu'ils ſe laſſent aiſément de toutes choſes, & que leur application aux affaires étrangeres eſt ſujette aux révolutions fréquentes du dedans du royaume, & dépend du génie de ceux qui gouvernent, il ſe fermeroit toutes les voies d'accommodement avec l'empereur, dont la puiſſance étoit plus conſidérable en Italie que la leur; qu'il ſuffiroit enfin de rechercher le ſecours de la France, lorſqu'il ſe verroit entiérement exclus de l'alliance de l'Empire; & qu'elle auroit en ce cas tant d'intérêt à ne le point abandonner, qu'elle ne manqueroit par de le ſecourir; parce que le comte Jean-Louis demeurant le maître de Gênes, les François ſeroient toujours dans la crainte qu'il ne s'accordât avec leurs ennemis, s'ils lui refuſoient les aſſiſtances néceſſaires pour ſa défenſe: qu'au reſte il n'étoit pas beſoin de

plus grandes forces pour réussir dans ce dessein, que celles qu'il pouvoit avoir de lui-même, puisqu'il savoit bien qu'il n'y avoit que deux cens cinquante hommes de guerre dans Gênes, & que les galeres de Jannetin Doria étoient entiérement désarmées. Ces raisons donnerent le dernier coup dans l'esprit du comte, parce qu'elles étoient conformes à l'inclination naturelle qu'il avoit toujours eue pour la gloire, & à cette grandeur d'ame qui faisoit qu'aucune chose ne lui paroissoit difficile, pourvu qu'elle fût honorable : il se résolut enfin d'entreprendre celle-ci avec ses propres forces, & de n'y employer que les amis & les serviteurs, que sa haute naissance, sa courtoisie extraordinaire, sa libéralité inépuisable & toutes ses autres bonnes qualités lui avoient acquis.

Il se trouve assez de personnes qui ont du mérite, du courage & de l'ambition, & qui roulent dans leur esprit des pensées générales de s'élever & de rendre leur condition meilleure : mais il s'en rencontre rarement qui, après les avoir formées, sachent faire le choix des moyens qui sont propres à l'exécution, & qui ne se relâchent pas du soin continuel qu'il faut avoir pour les faire réussir : ou quand ils s'en donnent la peine, c'est presque toujours à contre-

tems,

tems, & avec trop d'impatience d'en voir le ſuccès. Et cela eſt ſi vrai, que dans les affaires de la nature de celle-ci, la plupart des hommes prennent d'ordinaire plus de loiſir qu'il ne faut pour s'y réſoudre ; mais ils n'en prennent jamais autant qu'il eſt néceſſaire pour exécuter ce qu'ils ont réſolu. Ils ne ſongent pas d'aſſez loin à diſpoſer toutes leurs actions pour la fin qu'ils ſe ſont propoſée, à conduire tous leurs pas ſur le plan qu'ils ont formé une fois, à s'établir un fonds de réputation, à s'acquérir des amis, & faire enfin toutes choſes en vue de leur premier deſſein. Au contraire on les voit ſouvent changer de vue tout à coup, leur eſprit paroît inquiet & ſurchargé du ſecret & du poids de leur entrepriſe, & dans les changemens & l'irrégularité de leur conduite, ils laiſſent toujours échapper quelque choſe, qui peut donner priſe à leurs ſurveillans, & de l'ombrage à leurs ennemis.

Le comte Jean-Louis de Fieſque remédia très-ſagement à ces inconvéniens ; car ſe connoiſſant d'un eſprit porté aux grandes choſes, & voyant bien qu'il ſeroit un jour capable de ramener ſes inclinations générales à quelque deſſein particulier & important pour ſon élévation, il ſe donna tout entier à cette penſée : & comme il avoit de

lui-même une ardeur incroyable pour la gloire, & beaucoup d'adreſſe pour accroître ſa réputation, il vivoit de maniere que toutes les grandes qualités que l'on remarquoit en lui paroiſſoient venir du fonds de ſon naturel, & non pas d'une conduite étudiée. Il avoit un air toujours égal, ouvert, agréable, & même enjoué : il étoit civil avec tout le monde, mais avec des diſtinctions obligeantes ſelon le mérite & la qualité. Sa libéralité étoit ſi grande, qu'il alloit au-devant du beſoin de ſes amis : il gagnoit de la ſorte les pauvres par ſes largeſſes, & les riches par ſon honnêteté. Il obſervoit religieuſement ſes paroles : il avoit une chaleur à obliger qui ne ſe relâchoit jamais : ſa maiſon & ſa table étoient ouvertes à tous venans. Il étoit magnifique en toutes choſes juſqu'à la profuſion : & jamais perſonne n'a été mieux perſuadé que lui, que l'avarice, la ſécheteſſe & l'orgueil, terniſſent les plus belles qualités des grands hommes. Mais ce qui donnoit un luſtre merveilleux aux ſiennes, c'eſt qu'il étoit bien fait de ſa perſonne, & que tout ce qu'il faiſoit étoit accompagné d'un air noble & grand, qui ſentoit ſa naiſſance illuſtre, & qui attiroit l'inclination & le reſpect de tout le monde.

Cette conduite lui aſſura tellement les cœurs de ſes amis, que pas un de ceux qui

lui avoient promis de le ſervir ne manqua de foi ni de diſcrétion dans une affaire ſi délicate : choſe extraordinaire à la vérité dans les conjurations, où il faut tant d'acteurs & tant de ſecret, que quand il n'y auroit point d'infidele, il eſt mal-aiſé qu'il ne s'y trouve toujours quelque imprudent. Mais ce qu'il y eut de plus admirable en celle-ci, ce fut que ſes ennemis voyant ſon procédé toujours égal, ils n'en prirent aucun ombrage, parce qu'ils attribuoient plutôt ce qu'il y avoit de trop éclatant dans ſes actions à ſon humeur naturelle, qu'à un deſſein formé.

Ce fut ſans doute une des cauſes du mépris que fit André Doria des avis qu'il reçut de Fernand Gonzague & de deux ou trois autres touchant cette entrepriſe; je dis une des cauſes, parce qu'encore que la conduite de Jean-Louis contribuât à ôter la méfiance de l'eſprit de ce vieux politique, jaloux de ſon autorité, il falloit néanmoins qu'il y eût quelqu'autre raiſon d'un ſi grand aveuglement. Mais il eſt difficile de la pénétrer, ſi nous ne la rapportons à la providence, qui prend plaiſir de faire connoître la vanité de la prudence humaine, & de confondre l'orgueil de ceux qui ſe flattent de pouvoir démêler les replis du cœur des hommes, & d'avoir un diſcernement in-

faillible pour toutes les choſes du monde. Cette préſomption n'eſt jamais plus ridicule que dans ces grands génies, qu'une étude continuelle, une profonde méditation, & une longue expérience ont tellement élevés au-deſſus du commun, & enivrés de la bonne opinion d'eux-mêmes, qu'ils ſe repoſent ſur la foi de leurs propres lumieres dans les affaires les plus difficiles, & n'écoutent les conſeils d'autrui que pour les mépriſer. Il eſt vrai que la plupart de ces hommes extraordinaires, que les autres vont conſulter comme des oracles, & qui pénétrent ſi vivement dans l'avenir ſur les intérêts qui leur ſont indifférens, deviennent preſque toujours aveugles ſur ceux qui leur importent davantage. Ils ſont plus malheureux que les autres, en ce qu'ils ne ſauroient ſe conduire, ni par leur raiſon, ni par celle de leurs amis.

L'action de libéralité qui donna le plus de partiſans au comte Jean-Louis de Fieſque parmi le peuple, fut celle qu'il fit aux fileurs de ſoie, qui forment un corps d'habitans conſidérable dans Gênes. Ils étoient alors extrêmement incommodés de la miſere des guerres paſſées. Le comte ayant appris de leur conſul l'état où ils ſe trouvoient, il témoigna beaucoup de compaſſion de leur pauvreté, & lui commanda

en même tems d'envoyer en ſon palais ceux qui avoient le plus de beſoin de ſon ſecours. Il leur fournit abondamment de l'argent & des vivres, & les pria de ne point faire éclater ſes préſens, parce qu'il n'en prétendoit aucune récompenſe, que la ſatisfaction qu'il ſentoit en lui-même de ſecourir les affligés; & accompagnant ces choſes d'une courtoiſie & d'une douceur civile & careſſante qui lui étoient naturelles, il gagna tellement les cœurs de ces pauvres gens, qu'ils furent depuis ce jour-là entiérement dévoués à ſon ſervice.

Mais s'il s'attiroit par ces bienfaits l'amour & l'eſtime du menu peuple, il n'oublioit pas de ſe rendre agréable à ceux qui étoient les plus conſidérables dans cet ordre, par des paroles de liberté qu'il laiſſoit couler adroitement dans ſes diſcours, qui leur faiſoient comprendre, qu'encore qu'il fût du corps de la nobleſſe, il étoit trop raiſonnable pour ne pas compatir avec beaucoup de douleur à l'oppreſſion du peuple.

Quelques perſonnes accuſent la république d'avoir manqué de conduite en cette occaſion, & ſoutiennent que ce fut une imprudence extrême au ſénat de ſouffrir que Jean-Louis obligeât ainſi tout le monde, & s'acquît avec tant de ſoin les cœurs de ſes citoyens. Je ne puis déſavouer que la ma-

xime qui ſert de fondement à cette opinion ne ſoit un trait de fine politique, & il ſemble qu'ayant pour but la médiocrité des particuliers, elle doive avoir pour effet la ſûreté générale : mais je ſuis perſuadé qu'elle eſt fort injuſte, en ce qu'elle corrompt la nature des bonnes qualités, qui deviennent par cette raiſon nuiſibles ou dangereuſes à celui qui les poſſéde. Je la crois même pernicieuſe, parce qu'en rendant le mérite ſuſpect, elle étouffe toutes les ſemences de la vertu, & dégoûte tellement de l'amour de la gloire, qu'on ne ſe porte jamais qu'avec crainte aux belles actions, & que l'on ſe détourne de celles qui pourroient être utiles à l'état, pour éviter de donner de l'ombrage au gouvernement. Il arrive auſſi qu'au lieu de retenir les hommes de grand cœur dans les bornes de cette égalité qu'elle preſcrit, elle les porte quelquefois à donner un cours plus libre à leur ambition, & à prendre des réſolutions extrêmes pour ſecouer le joug d'une loi ſi tyrannique.

Le comte ne ſe fioit pas tellement aux bonnes qualités de cette populace, que cette confiance l'empêchât de s'aſſurer des gens de guerre, qui ſont principalement néceſſaires pour de ſemblables entrepriſes. Il partit au commencement de l'été, en apparence pour viſiter ſes terres, mais dans la vérité

ce fut pour remarquer les gens de ſervice qui ſe trouvoient alors parmi ſes ſujets, & pour les accoutumer aux exercices de la guerre, ſous prétexte de la crainte qu'il diſoit avoir alors du duc de Plaiſance. Il vouloit auſſi donner les ordres néceſſaires au deſſein qu'il avoit de faire entrer ſecretement du monde dans Gênes quand il ſeroit tems, & s'aſſurer des ſentimens de ce duc, qui lui promit deux mille hommes de ſes meilleures troupes.

Le comte revenant ſur la fin de l'automne, ajouta à ſa vie ordinaire une profonde diſſimulation pour ce qui regardoit la maiſon de Doria, témoignant en toutes les rencontres une grande vénération envers la perſonne d'André, & une amitié très-étroite à Jannetin, afin de faire connoître à tout le monde que ſes diviſions paſſées étoient entiérement aſſoupies, & de leur donner toutes les marques imaginables d'une liaiſon extrêmement aſſurée.

S'il eſt vrai ce que dit le comte Jean-Louis de Fieſque, le jour même qu'il exécuta ſon entrepriſe, qu'il étoit averti depuis long-tems que ſa perte étoit réſolue dans l'eſprit de Jannetin, & que cet homme injuſte & violent, qui n'étoit retenu que par la prudence d'André, voyant que ſon oncle étoit ſujet à de grandes maladies, avoit

commandé au capitaine Lercaro de ſe défaire de tous les Fieſques dans le moment qu'André Doria mourroit, qu'il avoit des lettres convainquantes, par leſquelles il lui étoit aiſé de prouver que le même Jannetin avoit eſſayé de l'empoiſonner par trois diverſes fois ; & qu'il étoit avec cela très-aſſuré que l'empereur étoit prêt de lui mettre entre les mains la ſouveraineté de Gênes : ſi, dis-je, tout cela eſt vrai, je ne penſe pas que l'on puiſſe blâmer avec juſtice la diſſimulation du comte, parce que dans les affaires où il s'agit de notre vie, & de l'intérêt général de l'état, la franchiſe n'eſt pas une vertu de ſaiſon; la nature nous faiſant voir, dans l'inſtinct des moindres animaux, qu'en ces extrêmités l'uſage des fineſſes eſt permis pour ſe défendre de la violence qui nous veut opprimer.

Mais ſi les plaintes de Jean-Louis n'étoient que des calomnies inventées contre la maiſon de Doria, pour donner des couleurs plus honnêtes à ſon deſſein & pour aigrir les eſprits, on ne peut déſavouer que ces fauſſes marques d'amitié données avec tant d'affectation, ne fuſſent des artifices indignes d'un grand courage comme le ſien. Et ſans doute il ſeroit difficile de juſtifier une pareille conduite, ſi ce n'eſt par la raiſon de cette néceſſité que l'inſolence & le pouvoir

de Jannetin lui avoient imposée de vivre de la ſorte.

Le comte avoit acheté quatre galeres du duc de Plaiſance, & les entretenoit de la paye du pape, ſous le nom de ſon frere Hiérôme. Jugeant bien que la choſe la plus néceſſaire à ſon entrepriſe étoit de ſe rendre maître du port, il en fit venir une à Gênes, ſous prétexte qu'il la vouloit envoyer en courſe au levant, & prit en même tems l'occaſion de faire entrer dans la ville ſans ſoupçon une partie des ſoldats qui lui venoient de ſes terres & de l'état de Plaiſance, dont les uns paſſoient comme étant de la garniſon, les autres comme aventuriers qui demandoient à prendre parti; quelques-uns comme mariniers, & beaucoup même comme forçats.

Verrina fit couler adroitement dans les compagnies de la ville quinze ou vingt ſoldats qui étoient ſujets du comte, & en gagna d'autres de la garniſon. Il ſe fit promettre par les plus conſidérés & les plus entreprenans d'entre le peuple toutes ſortes d'aſſiſtances pour exécuter, leur diſoit-il, un deſſein particulier qu'il avoit contre quelques-uns de leurs ennemis. Calcagno & Sacco travailloient de leur côté avec beaucoup de diligence & de ſoin; & il me ſemble que l'on ne peut mieux exprimer l'a-

dresse avec laquelle ces quatre personnes conduisirent cette entreprise, qu'en disant qu'ils y engagerent plus de dix mille hommes, sans en découvrir le véritable sujet à aucun.

Les choses étant ainsi disposées, il ne manquoit qu'à choisir le jour pour les exécuter : à quoi il se trouva quelques difficultés. Verrina étoit d'avis que l'on priât à une nouvelle messe André & Jannetin Doria, & Adam Centurione, avec ceux de la noblesse qui étoient les plus affectionnés à ce parti. Il s'offroit de les tuer lui-même. Cette ouverture fut aussi-tôt rejettée par le comte, qui conçut une telle horreur de cette proposition, qu'il s'écria que jamais il ne consentiroit à manquer de respect au mystere le plus saint de notre Religion, pour faciliter le succès de son dessein. L'on proposa ensuite de prendre l'occasion des noces d'une sœur de Jannetin Doria avec Jules Cibo, marquis de Masse, beau-frere du comte, & l'on trouvoit que l'exécution en seroit facile dans cette rencontre, parce que Jean-Louis auroit le prétexte de faire un festin à tous les parens de cette maison, & la commodité entiere de les perdre tous à la fois. Mais la générosité du comte s'opposa encore à cette noire trahison, ainsi que beaucoup de personnes l'assurent, &

qu'il eſt aiſé à croire d'un homme de ſon naturel ; quoique les partiſans de Doria ayent publié qu'il avoit réſolu de ſe ſervir de ce moyen, ſi une affaire qui engagea ce même jour Jannetin à un petit voyage hors de Gênes, ne lui en eût fait changer la penſée. Enfin après pluſieurs délibérations, la nuit du ſecond jour de janvier fut choiſie pour cette entrepriſe, & en même tems les ordres néceſſaires furent donnés pour cet effet avec beaucoup de conduite : Verrina, Calcagno & Sacco, diſpoſant de leur côté ceux qu'ils avoient pratiqués. Le comte fit apporter chez lui ſecretement grande quantité d'armes, & envoya remarquer les lieux dont il falloit ſe rendre maître. Il fit paſſer peu à peu & ſans bruit dans un corps de logis ſéparé du reſte de ſon palais, les gens de guerre qui étoient deſtinés pour commencer l'exécution; & le jour étant arrivé, le comte, pour mieux couvrir ſon deſſein, fit quantité de viſites, & alla même ſur le ſoir au palais de Doria, où rencontrant les enfans de Jannetin, il les prit l'un après l'autre entre ſes bras, & les careſſa long-tems en préſence de leur pere, qu'il pria enſuite de commander aux officiers de ſes galeres de ne donner aucun empêchement à la partance de la ſienne, qui devoit la même nuit faire voile au Le-

vant : après quoi il prit congé de lui avec ſes civilités ordinaires, & en retournant à ſon palais il paſſa chez Thomas Aſſereto, où il rencontra plus de trente de ces gentilshommes que l'on appelloit populaires, que Verrina avoit fait trouver par adreſſe en ſon logis, d'où le comte les emmena ſouper avec lui. Quand il fut arrivé, il envoya Verrina par toute la ville, au palais de la république, & à celui de Doria, pour obſerver ſi l'on avoit aucune lumiere de ſon deſſein; & après avoir appris que toutes choſes étoient dans le calme accoutumé, il commanda que l'on fermât les portes de ſon logis, avec ordre néanmoins d'y laiſſer entrer tous ceux qui le demanderoient, & défenſes d'en laiſſer ſortir qui que ce ſoit.

Comme il s'apperçut que ceux qu'il avoit conviés étoient extrêmement étonnés de ne trouver au lieu d'un feſtin préparé, que des armes, des gens inconnus, & des ſoldats, il les aſſembla dans une ſalle, & faiſant paroître ſur ſon viſage une fierté noble & aſſurée, il leur tint ce diſcours :

« Mes amis, c'eſt trop ſouffrir de l'inſo-
» lence de Jannetin, & de la tyrannie d'An-
» dré Doria. Il n'y a pas un moment à per-
» dre, ſi nous voulons garantir nos vies &
» notre liberté de l'oppreſſion dont elles
» ſont menacées. Y a-t-il quelqu'un ici qui

» puiſſe ignorer le danger preſſant où ſe
» trouve la république ? A quoi penſez-
» vous que ſoient deſtinées les vingt ga-
» leres qui aſſiégent votre port ; tant de
» forces & d'intelligences que ces deux
» tyrans ont préparées ? Les voilà ſur le
» point de triompher de notre patience, &
» d'élever leur injuſte autorité ſur les ruines
» de cet état. Il n'eſt plus tems de déplo-
» rer nos miſeres en ſecret, il faut hazar-
» der toutes choſes pour nous en délivrer :
» puiſque le mal eſt violent, les remedes
» le doivent être, & ſi la crainte de tom-
» ber dans un eſclavage honteux a quelque
» pouvoir ſur vos eſprits, il faut vous ré-
» ſoudre à faire un effort pour briſer vos
» chaînes, & prévenir ceux qui vous en
» veulent charger ; car je ne puis m'ima-
» giner que vous ſoyez capables d'endurer
» davantage de l'injuſtice de l'oncle, ni de
» l'orgueil du neveu. Je ne penſe pas,
» dis-je, qu'il y ait aucun d'entre vous qui
» ſoit d'humeur d'obéir à des maîtres qui
» ſe devroient contenter d'être vos égaux.
» Quand nous ſerions inſenſibles pour le
» ſalut de la république, nous ne pou-
» vons pas l'être pour le nôtre : chacun de
» nous n'a que trop de ſujet de ſe venger,
» & notre vengeance eſt légitime & glo-
» rieuſe tout enſemble, puiſque notre reſ-

» ſentiment particulier eſt joint au zele du
» bien public, & que nous ne pouvons
» abandonner nos intérêts ſans trahir ceux
» de notre patrie. Il ne tient plus qu'à
» vous d'aſſurer ſon repos & le vôtre; vous
» n'avez qu'à vouloir être heureux pour le
» devenir. J'ai pourvu à tout ce qui pouvoit
» traverſer votre bonheur, je vous ai faci-
» lité le chemin de la gloire, & je ſuis prêt
» de vous le montrer, ſi vous êtes diſpoſés à
» me ſuivre. Ces préparatifs que vous voyez
» doivent vous animer à cette heure plus
» qu'ils ne vous ont ſurpris, & l'étonnement
» que j'ai remarqué d'abord ſur vos viſa-
» ges, doit ſe changer en une glorieuſe ré-
» ſolution d'employer ces armes avec vi-
» gueur pour travailler à la perte de nos
» ennemis communs & à la conſervation
» de notre liberté. J'offenſerois votre cou-
» rage ſi je m'imaginois qu'il fût capable de
» balancer entre la vue de ces objets, &
» l'uſage qu'il en doit faire. Il eſt sûr par
» le bon ordre que j'ai mis à toutes choſes,
» il eſt utile par l'avantage que vous en ti-
» rerez, il eſt juſte à cauſe de l'oppreſſion
» que vous ſouffrez, & il eſt glorieux enfin
» par la grandeur de l'entrepriſe. Je pour-
» rois juſtifier par les lettres que voici,
» que l'empereur a promis à André Doria
» la ſouveraineté de Gênes, & qu'il eſt

» prêt d'exécuter ſa parole. Je pourrois vous » faire voir par d'autres, que j'ai entre mes » mains, que Jannetin a voulu ſuborner par » trois fois des gens pour m'empoiſonner. » Il me ſeroit facile de vous prouver qu'il » a donné ordre à Lercaro de me maſſacrer » avec tous ceux de ma maiſon, au mo- » ment que ſon oncle viendroit à mourir. » Mais la connoiſſance de ces trahiſons, » quoique noires & infames, n'ajouteroit » rien à l'horreur que vous avez déja pour » ces monſtres. Il me ſemble que j'apper- » çois dans vos yeux cette noble ardeur » qu'inſpire une vengeance légitime, je » vois que vous avez plus d'impatience que » moi-même de faire éclater votre reſſen- » timent, d'aſſurer vos biens, vos repos & » l'honneur de vos familles. Allons donc, » mes chers concitoyens, ſauvons la répu- » tation de Gênes, conſervons la liberté de » notre patrie, & faiſons connoître aujour- » d'hui à toute la terre qu'il ſe trouve en- » core des gens de bien dans cette républi- » que, qui ſavent perdre les tyrans ».

Les aſſiſtans ſe trouverent extrêmement étonnés de ces paroles; mais comme ils étoient preſque tous paſſionnés pour le comte de Fieſque, & que les uns joignoient à cette amitié les hautes eſpérances dont ils ſe flattoient au cas que l'entrepriſe réuſsît, &

que les autres craignoient ſon reſſentiment s'ils refuſoient de ſuivre ſa fortune, ils lui promirent toute ſorte de ſervices. Il n'y en eut que deux de ce nombre aſſez conſidérable, qui le prierent de ne les point engager dans cette affaire; ſoit que leur profeſſion éloignée des périls, & leur humeur ennemie des violences, les rendît incapables (comme ils diſoient) de ſervir dans une action où il y avoit beaucoup de dangers à eſſuyer & de meurtres à commettre; ſoit qu'ils couvriſſent de l'apparence d'une peur ſimulée, l'affection véritable qu'ils avoient pour la maiſon de Doria, ou pour quelques-uns de ſon parti. Il eſt certain que le comte ne les preſſa pas davantage, & qu'il ſe contenta de les enfermer dans une chambre, afin de leur ôter le moyen de découvrir ſon deſſein. La douceur dont il uſa envers ces deux perſonnes, fait que je ne puis croire ce que quelques hiſtoriens paſſionnés contre ſa mémoire ont publié; qui eſt, que le diſcours qu'il fit dans cette aſſemblée ne fut rempli que de menaces contre ceux qui refuſeroient de l'aſſiſter; & je crois que l'on peut avec raiſon faire le même jugement des paroles impies & cruelles qu'ils l'accuſent d'avoir dit le ſoir de ſon entrepriſe. Car quelle apparence y a-t-il qu'un homme de ſa condition, né avec une paſſion extraor-

dinaire d'acquérir de la gloire, se soit laissé emporter à des discours dont il est impossible de se ressouvenir sans horreur, & qui ne servoient en façon du monde à ses desseins? Quoi qu'il en soit, dès qu'il eut achevé de parler à ces gentilshommes, & qu'il les eut informés de l'ordre de son entreprise, il s'en alla dans l'appartement de sa femme qu'il trouva dans les pleurs, prévoyant bien que ces grands préparatifs qui se faisoient dans sa maison ne pouvoient être destinés par son mari qu'à quelqu'action dangereuse. Il crut donc qu'il ne devoit pas lui en cacher plus long-tems la vérité, mais il essaya de diminuer ses craintes par toutes les raisons dont il put s'aviser, en lui représentant à quel point les choses étoient engagées, & l'impossibilité où il étoit de s'en retirer. Elle fit tous les efforts imaginables pour le détourner de cette action, & se servit du pouvoir que lui donnoit sur son esprit la tendresse qu'il avoit pour elle; mais ni ses larmes ni ses prieres ne purent ébranler sa résolution. Paul Pansa, qui avoit été son gouverneur, & pour lequel il avoit une grande vénération, se joignit à la comtesse, & n'oublia rien pour le ramener dans les bornes du devoir d'un citoyen, & lui représenter tout ce qu'il hazardoit dans cette occasion. Le comte fut aussi peu touché des conseils

de ſon gouverneur, que des careſſes & des pleurs de ſa femme. Il avoit (comme on dit de Céſar) paſſé le Rubicon, & rentrant dans la ſalle où il avoit laiſſé ceux qui avoient ſoupé avec lui, il donna les derniers ordres pour l'exécution de ſon entrepriſe. Il commanda cent cinquante hommes choiſis, entre ce qu'il avoit de gens de guerre, pour aller dans cette partie de la ville que l'on appelle le bourg, où il les devoit ſuivre accompagné de la nobleſſe. Corneile, ſon frere bâtard, eut ordre, dès qu'on ſeroit arrivé au bourg, de ſe ſéparer avec trente hommes détachés pour marcher à la porte de l'Arc, & s'en rendre maître. Hiérôme & Ottobon, ſes freres, avec Vincent Calcagno, eurent charge de prendre celle de Saint-Thomas, en même tems qu'ils entendroient le coup de canon que l'on tireroit de ſa galere commandée par Verrina, qui étoit toute prête pour ſerrer la bouche de la Darſe, & inveſtir celle du prince Doria. Le comte devoit ſe rendre par terre à cette porte après avoir laiſſé des corps de garde en paſſant à l'Arc de Saint-André, de Saint-Donat, & à la place des Sauvages, avec le moins de bruit qu'il ſe pourroit. Thomas Aſſereto fut commandé pour ſe ſaiſir de cette porte, en donnant le mot qu'il pouvoit aiſément ſavoir, parce qu'il avoit

charge sous Jannetin Doria. Comme cette action étoit le point le plus important de l'entreprise, parce que si elle ne réussissoit pas, ceux qui étoient sur la galere de Fiesque ne pouvoient avoir de communication avec les autres conjurés, on jugea à propos, pour la rendre encore plus aisée, que Scipion Borgognino, sujet du comte & déterminé soldat, se jettât dans la Darsene avec des felouques armées, & mît pied à terre de ce côté-là, en même tems que Thomas Assereto attaqueroit cette porte par dehors. Il fut aussi résolu qu'au moment que Hiérôme & Ottobon de Fiesque se seroient rendus maîtres de la porte de Saint-Thomas qui est proche du palais de Doria, l'un d'eux l'iroit forcer, & tuer André & Jannetin. Et parce qu'il y avoit quelque sujet de croire que Jannetin s'éveillant au bruit qui se feroit aux portes, pourroit se mettre sur la felouque de Louis Giulia pour y venir donner ordre; on laissa trois felouques armées pour y prendre garde. A ces ordres il en fut ajouté un général, que tous les conjurés appellassent le peuple avec le nom de Fiesque, & criassent liberté, afin que ceux de la ville, de l'affection desquels on étoit assuré, ne se trouvassent point surpris, & que voyant que le comte étoit auteur de cette affaire, ils se joignissent à ses gens.

Il n'eſt pas aiſé de décider s'il n'eut point été plus avantageux & plus sûr de ne faire qu'un gros de toutes ces troupes, qui étoient ſéparées en tant de quartiers différens & éloignés les uns des autres, que de les déſunir, parce que le nombre en étoit aſſez conſidérable pour croire que, ſi elles fuſſent entrées par un même endroit dans la ville, elles auroient pouſſé tout ce qui ſe ſeroit préſenté devant elles, & auroient attiré le peuple en faveur du parti victorieux partout où elles auroient paſſé : au lieu qu'étant diviſées, elles ne pouvoient agir que foiblement, au hazard de faire des contretems, & d'être défaites l'une après l'autre. Car il eſt certain qu'il faut une grande juſteſſe pour accorder l'heure des attaques, & bien du bonheur pour qu'elles réuſſiſſent également. Tant de bras & de têtes doivent en ces rencontres concourir à une même action, que la moindre faute déconcerte bien ſouvent tout le reſte, de même que le déſordre d'une ſeule roue peut arrêter le mouvement des plus grandes machines. Cependant il eſt fort difficile que durant la nuit & parmi le tumulte qui accompagne d'ordinaire ces entrepriſes, le cœur ou le jugement ne manque à quelqu'un des conjurés, & que trouvant le péril de près plus terrible que de loin, il ne ſe re-

pente de s'y être engagé. Mais lorſqu'ils marchent tous enſemble, l'exemple anime & raſſure les plus timides, qui ſont contraints de ſe laiſſer entraîner par le nombre, & de faire par néceſſité ce que les braves ſont par valeur.

Ceux qui ſont d'une opinion contraire ſoutiennent que dans ces entrepriſes qui ſe font la nuit dans une ville où l'on a de grandes intelligences, & la plupart du peuple favorable, & où les conjurés peuvent ſe rendre maîtres des poſtes principaux avant que leurs ennemis ſoient en état de les diſputer, il vaut mieux former divers corps & faire des attaques différentes en beaucoup d'endroits, parce qu'en donnant pluſieurs allarmes à la fois en des lieux éloignés, on oblige ceux qui ſe défendent à ſéparer leurs forces, ſans ſavoir combien ils en doivent détacher; & l'épouvante que ces ſurpriſes cauſent ordinairement, eſt bien plus forte lorſque le bruit vient de tous côtés, que quand il ne faut pourvoir qu'à un ſeul. Outre que dans des rues étroites comme ſont celles de Gênes, un nombre médiocre fait autant d'effet que le plus grand, & que dix hommes, à la faveur de la moindre barricade, n'étant attaqués que de front, y peuvent en arrêter cent fois autant des plus braves gens du monde, & donner le loiſir

à ceux qui ſont derriere eux de ſe rallier. Enfin ceux qui ſont de la derniere opinion croyent que, dans une entrepriſe comme celle-ci, il eſt moins avantageux au parti des conjurés d'unir leurs forces en un ſeul corps, que de les répandre en divers endroits de la ville, ayant la faveur de la plupart des habitans, parce que l'on ſouleve tout à la fois, & qu'ils prennent plus aiſément les armes quand ils ſe voyent appuyés, & ſont plus capables de ſervir lorſqu'ils ont des troupes réglées, & des perſonnes de créance à leur tête.

Toutes ces raiſons étant juſtement balancées de part & d'autre, je crois que le comte de Fieſque en uſa très-judicieuſement; car il me ſemble qu'en cette occaſion les inconvéniens que nous venons de dire étoient moins à craindre qu'ils ne ſont d'ordinaire, parce que ſon parti n'étoit pas ſeulement compoſé de gens de guerre & de nobleſſe, mais encore d'un grand nombre de peuple dont il étoit aſſuré. De ſorte qu'ayant dans tous les quartiers de Gênes des forces conſidérables, il avoit ſujet de croire que la garniſon qui étoit extrêmement foible, & ceux qui ne lui étoient pas favorables, ne pourroient apporter aucun obſtacle à ſes deſſeins, ni faire réſiſtance qui fût capable d'ébranler ceux qui combattoient pour lui.

C'eſt pourquoi étant ſorti de ſon palais, il diviſa ſes gens ſelon l'ordre qu'il avoit réſolu, & en même tems que le coup de canon qui avoit été donné pour ſignal fut tiré de ſa galere, Coranille ſurprit la garde qui étoit à la porte de l'Arc, & s'en rendit maître ſans aucune peine. Ottobon & Hiérôme, freres du comte, accompagnés de Calcagno & de ſoixante ſoldats, ne trouverent pas tant de facilité à celle de Saint-Thomas, par la réſiſtance de Sébaſtien Lercaro, capitaine, & de ſon frere, qui firent ferme aſſez long-tems. Mais celui-ci ayant été tué, & l'autre pris, quelques-uns même de leurs ſoldats qui étoient de l'intelligence ayant tourné leurs armes en faveur des Fieſques, ceux de la garde lâcherent le pied & abandonnerent leur poſte aux ennemis. Jannetin Doria éveillé, ou par le bruit qui ſe fit à cette porte, ou par les cris qui ſe faiſoient en même tems dans le port, ſe leva en grande hâte, & ſans être accompagné d'autre perſonne que d'un page qui portoit un flambeau devant lui, il accourut à la porte Saint-Thomas, où ayant été reconnu par les conjurés, il fut tué en arrivant.

Cette précipitation de Jannetin ſauva la vie à André Doria, & lui donna le tems de monter à cheval, & de ſe retiret à

quinze milles de Gênes, parce que Hiérôme de Fiesque, qui avoit eu ordre de son frere de forcer le palais de Doria incontinent après qu'il se seroit saisi de la porte de Saint-Thomas, voyant que Jannetin s'étoit fait tuer par son imprudence, préféra la conservation des richesses immenses qui étoient dans le palais, & qu'il eût été bien mal-aisé de sauver des mains des soldats, à la prise d'André Doria, qu'il ne considéroit plus que comme un vieillard cassé dont la perte devoit être indifférente. Pendant que ces choses se passoient au quartier de la porte de Saint-Thomas, Asséreto & Scipion Borgognino exécuterent ce qui leur avoit été commandé avec toute sorte de bonheur. Ils tuerent ceux qui firent quelque résistance à la porte de la Darsene, & pousserent les autres si vivement, qu'ils ne leur donnerent pas le loisir de se reconnoître, & s'assurerent enfin d'un lieu si considérable.

Le comte, après avoir laissé en passant de grands corps de garde dans les places qu'il jugeoit les plus importantes, se rendit dans la Darsene, dont il trouva l'entrée tout-à-fait libre, & se joignit à Verrina, qui avoit déja investi avec sa galere celles du prince Doria. Il les trouva presque toutes désarmées, & s'en rendit maître avec beau-

coup

coup de facilité. Mais craignant que dans cette confuſion la chiourme ne relevât la capitane, ſur laquelle il entendoit beaucoup de bruit, il courut en diligence pour y donner ordre, & comme il étoit ſur le point d'y entrer, la planche ſur laquelle il paſſoit venant à ſe renverſer, il tomba dans la mer. La peſanteur de ſes armes & la vaſe qui étoit profonde en cet endroit l'empêcherent de ſe relever, & l'obſcurité de la nuit, joint au bruit qui ſe faiſoit de toutes parts, ôta aux ſiens la connoiſſance de cet accident : en ſorte que ſans s'appercevoir de la perte qu'ils avoient faite, ils acheverent de s'aſſurer du port & des galeres.

Ottobon qui étoit venu en ce lieu, après avoir exécuté ſon premiere deſſein, y demeura pour commander, & Hiérôme qui l'avoit ſuivi laiſſa Vincent Calcagno à la porte de S. Thomas, & ſortit du port avec deux cens hommes pour émouvoir la populace dans les rues, & rallier auprès de lui le plus de gens qu'il pourroit. Verrina fit d'un autre côté la même choſe, & ainſi un grand nombre de peuple s'étant rangé auprès d'eux, perſonne n'oſa plus paroître dans la ville ſans ſe déclarer pour le parti de Fieſque. La plus grande partie de la nobleſſe demeura renfermée pendant le bruit, chacun craignant le pillage de ſa maiſon;

les plus courageux ſe rendirent au palais avec l'ambaſſadeur de l'empereur, qui avoit été ſur le point de s'enfuir de la ville, ſans les remontrances de Paul Laſagna, homme de grande autorité parmi le peuple. Le cardinal Doria & Adam Centurione s'y trouverent auſſi, & réſolurent avec Nicolas Franco, en ce tems-là chef de la république, parce qu'il n'y avoit point de duc, d'envoyer Boniface Lomellino, Chriſtofle Pallavicini, & Antoine Calva avec cinquante ſoldats de la garniſon, pour défendre la porte de S. Thomas. Mais ceux-ci ayant rencontré une troupe de conjurés, & ſe trouvant abandonnés d'une partie de leurs gens, ils furent obligés de ſe retirer dans la maiſon d'Adam Centurione, où ayant trouvé François Grimaldi, Dominique Doria, & quelques autres gentilshommes, ils reprirent cœur, & retournerent encore à la même porte par un chemin différent. Mais ils la trouverent ſi bien gardée, & ils furent chargés avec tant de vigueur, qu'ils laiſſerent Boniface Lomellino priſonnier, qui ſe fit remarquer en cette action par ſon courage, & ſe ſauva heureuſement des mains des conjurés.

Le ſénat ayant éprouvé que la force ne réuſſiſſoit pas, eut recours aux remontrances, députa Hiérôme de Fieſque, parent du

comte, & Hiérôme Canevale, pour lui demander le sujet qui le portoit à ce mouvement; & incontinent après le cardinal Doria son allié, assisté de deux sénateurs, dont l'un étoit Jean-Baptiste Lercaro, & l'autre Bernard Castagna, se résolut à la priere du sénat d'aller parler au comte pour essayer de l'adoucir. Mais voyant que les choses étoient dans une si grande confusion, que s'il sortoit par la ville, il exposeroit inutilement sa dignité à l'insolence d'un peuple furieux, il ne voulut point passer outre, & demeura dans le palais : si bien que le sénat donna cette commission à Augustin Lomellino, Hector de Fiesque, Ansaldo Justiniani, Ambroise Spinola, & Jean Balliano, lesquels voyant une troupe de gens armés venir à leur rencontre, crurent que c'étoit le comte, & s'arrêterent à S. Siro pour l'attendre. En même tems que les conjurés les apperçurent, ils les chargerent & firent fuir Lomellino & Hector de Fiesque. Ansaldo Justiniani tint ferme, & s'adressant à Hiérôme qui conduisoit cette brigade, il lui demanda de la part de la république où étoit le comte. Les conjurés venoient d'apprendre sa mort. Verrina, après l'avoir cherché long-tems en vain, s'étoit remis sur sa galere comme désespéré, parce que les nouvelles qui venoient

de tous les quartiers de la ville portoient qu'il ne paroiſſoit en aucune part. Cela fit que Hiérôme répondit audacieuſement & avec une extrême imprudence à Juſtiniani, qu'il n'étoit plus tems de chercher d'autre comte que lui-même, & qu'il vouloit que tout préſentement on lui remît le palais.

Le ſénat, ayant appris par ce diſcours la mort du comte, reprit courage, & envoya douze gentilshommes pour rallier ceux de la garde & du peuple qu'ils pourroient mettre en état de ſe défendre. Quelques-uns des plus échauffés même pour le parti de Fieſque commencerent à s'étonner. Pluſieurs, qui n'avoient pas tant d'affection ni de confiance pour Hiérôme, qu'ils en avoient eu pour ſon frere, ſe diſſiperent au ſeul bruit de ſa mort; & le déſordre ſe mettant parmi les conjurés, ceux du palais s'en apperçurent, & délibérerent s'ils les iroient charger, ou s'ils traiteroient avec eux. Le premier avis fut propoſé comme le plus honorable, mais le ſecond fut ſuivi comme le plus sûr. Paul Panſa, homme extrêmement conſidéré dans la république, & attaché de tout tems à la maiſon de Fieſque, fut choiſi comme un inſtrument très-propre pour cet effet. Le ſénat le chargea de porter à Hiérôme un pardon général pour lui & pour tous ſes complices; il

conſentit à cet accord par les perſuaſions de Panſa. L'abolition fut ſignée en même tems, & ſcellée avec toutes les formes néceſſaires par Ambroiſe Senaregua, ſecrétaire de la république : & ainſi Hiérôme de Fieſque ſortit de Gênes avec tous ceux de ſon parti, & ſe retira à Montobio. Ottobon, Verrina, Calcagno & Sacco, qui s'étoient ſauvés ſur la galere de Fieſque, tinrent la route de France, & ſe rendirent à Marſeille, après avoir renvoyé à la bouche du Vare, ſans leur faire aucun mal, Sébaſtien Lercaro, Manfredo Centurione, & Vincent Vaccaro, qu'ils avoient pris à la porte de S. Thomas. Le corps du comte fut trouvé au bout de quatre jours, & ayant été laiſſé quelque tems ſur le port ſans ſépulture, il fut enfin jetté dans la mer par le commandement d'André Doria. Benoît Centurion & Dominique Doria furent députés le lendemain vers André, pour lui faire compliment au nom de la république ſur la mort de Jannetin, & le reconduire dans la ville, où il fut reçu avec tous les honneurs imaginables. Il ſe rendit au ſénat le jour ſuivant, où il repréſenta par un diſcours véhément, & qu'il prit ſoin d'appuyer du crédit de ſes amis, que la république n'étoit point obligée de tenir l'accord qu'elle avoit fait avec les Fieſque, puiſqu'il avoit été

conclu contre toutes les formes, & ſigné (pour ainſi dire) l'épée à la main. Il exagéra fort combien il étoit dangereux de ſouffrir que les ſujets traitaſſent de la ſorte avec leur ſouverain, & que l'impunité d'un crime de cette importance ſeroit un exemple fatal à la république. Enfin André Doria ſut couvrir avec tant d'adreſſe ſes intérêts particuliers ſous le voile du bien général, & ſoutenir ſi fortement ſa paſſion par ſon autorité, qu'encore qu'il y eût beaucoup de perſonnes qui ne pouvoient approuver que l'on manquât à la foi publique, le ſénat déclara néanmoins tous les conjurés criminels de léze-majeſté, fit raſer le ſuperbe palais de Fieſque, condamna ſes freres & les principaux de ſa faction à la mort, punit de cinquante ans de banniſſement ceux qui avoient eu la moindre part à cette entrepriſe, & ordonna que l'on feroit commandement à Hiérôme de Fieſque de remettre entre les mains de la république la fortereſſe de Montobio. Le dernier point n'étoit pas ſi aiſé à exécuter que les autres; & comme la place étoit bonne par ſa ſituation & par ſes fortifications, auxquelles on travailloit encore continuellement, on jugea plus à propos d'eſſayer toutes les voies de la douceur pour la tirer des mains des Fieſque, avant que d'en venir à la force,

dont l'événement eſt toujours douteux. Paul Panſa eut commandement du ſénat de s'y rendre au plutôt, & d'offrir des conditions raiſonnables à Hiérôme de la part de la république. Mais elle ne reçut de lui pour toute réponſe que des reproches de la foi violée envers les ſiens, & un refus aſſez fier d'entrer en aucun traité avec les Génois. L'empereur, qui craignoit que les François ne ſe rendiſſent maîtres de ce château très-important à la ſûreté de Gênes, preſſa fortement le ſénat de l'aſſiéger, & lui donna pour cet effet toutes les aſſiſtances néceſſaires. Auguſtin Spinola, capitaine de réputation, eut cet emploi, inveſtit la place, la battit quarante jours durant, & obligea ceux qui étoient dedans de ſe rendre à diſcrétion.

Quelques hiſtoriens accuſent Verrina, Calcagno & Sacco d'avoir conſeillé à Hiérôme une capitulation ſi peu honorable, à cauſe des dégoûts qu'ils avoient reçus en France, d'où ils étoient revenus pour ſe jetter dans la place. Cette priſe fit naître dans la république de nouveaux déſordres, par la diverſité qui ſe trouva dans les avis des ſénateurs touchant la punition des priſonniers. Beaucoup de perſonnes penchoient du côté de la douceur, & vouloient que l'on pardonnât à la jeuneſſe de Hiérôme,

ſoutenant que le crime de cette famille avoit été ſuffiſamment puni par la perte du comte & par celle de tous ſes biens. Mais André Doria, paſſionnément animé contre elle, l'emporta encore une fois ſur la clémence du ſénat, & fut cauſe qu'il fit exécuter Hiérôme de Fieſque, Verrina, Calcagno & Aſſereto, & que l'on donna le ſanglant arrêt contre Ottobon, qui porte défenſes à ſa poſtérité, juſqu'à la cinquiéme race, de s'approcher de Gênes.

Arrêtons-nous ici, & conſidérons exactement ce qui s'eſt paſſé dans l'exécution de ce grand deſſein. Tirons, s'il nous eſt poſſible, de ce nombre infini de fautes, que nous y pouvons remarquer, des exemples de la foibleſſe humaine, & avouons que cette entrepriſe, conſidérée dans ſes commencemens comme un chef-d'œuvre du courage & de la conduite des hommes, paroît dans ſes ſuites toute pleine des effets ordinaires de la baſſeſſe & de l'imperfection de notre nature. Car après tout, quelle honte n'a-ce pas été pour André Doria d'abandonner la ville au premier bruit, & de ne pas faire le moindre effort pour eſſayer d'appaiſer par ſon autorité cette émeute populaire ? Quel aveuglement d'avoir négligé les avis qui lui venoient de beaucoup d'endroits ſur l'entrepriſe du comte ?

Quelle imprudence fut celle de Jannetin, de venir ſeul & dans les ténebres de la nuit à la porte de Saint-Thomas, pour remédier à un déſordre qu'il n'avoit pas raiſon de mépriſer, puiſqu'il en ignoroit la cauſe ? Quelle timidité au cardinal Doria de n'oſer ſortir du palais, pour eſſayer de retenir le peuple par le reſpect de ſa dignité ? Quelle imprudence au ſénat de n'aſſembler pas toutes ſes forces à la premiere allarme, pour arrêter d'abord le progrès des conjurés dans les poſtes principaux de la ville, au lieu d'y envoyer de foibles ſecours qui ne pouvoient faire aucun effet conſidérable ? Et quelle conduite enfin étoit cellelà, de vouloir ramener par des remontrances un rébelle déclaré, qui avoit les armes à la main, & qui ſe voyoit le plus fort ? Mais après avoir traité dans les formes; quelle maxime a ce même ſénat de violer la foi publique, & de contrevenir à une parole ſi ſolemnellement donnée à Hiérôme & Ottobon de Fieſque ? Car ſi la crainte d'un pareil traitement peut être utile à un état, en ce qu'elle retient dans le devoir ceux qui auroient quelque penſée de révolte, elle peut auſſi lui être pernicieuſe, en ce qu'elle ôte toute eſpérance de pardon à ceux qui ſe ſont révoltés. En effet il eſt mal-aiſé de comprendre comment ces po-

litiques, qui paſſoient pour avoir de l'habileté, n'appréhenderent pas de déſeſpérer par cet exemple Hierôme de Fieſque, qui tenoit encore la Roque de Nontobio, qu'il pouvoit mettre entre les mains des étrangers, & dont la perte étoit d'une extrême importance à la ville de Gênes. Mais ſi ceux dont nous venons de parler firent des fautes remarquables en cette occaſion, nous pouvons dire que les conjurés en firent encore de plus grandes après qu'ils eurent perdu leur chef. Sa valeur & ſa bonne conduite, qui étoient comme les ſuprêmes intelligences de tous les mouvemens de ſon parti, venant à manquer par ſa mort, il tomba tout à coup dans un déſordre qui acheva de le ruiner. Hiérôme de Fieſque, qui, par beaucoup de raiſons, étoit obligé de cacher la mort de ſon frere, fut le premier à la publier, & par cette nouvelle il redonna cœur aux ennemis, & jetta l'épouvante dans l'eſprit des ſiens. Ottobon, Verrina, Calcagno & Sacco, qui s'étoient ſauvés ſur la galere, remirent en liberté, preſqu'au ſortir de Gênes, les priſonniers qu'ils avoient entre leurs mains, ſans prévoir qu'ils leur pourroient être néceſſaires pour leur accommodement. Verrina ayant appris la mort du comte ſe retira dans ſa galere, & abandonna lâchement une af-

faire de cette importance à la conduite de Hiérôme, qui n'avoit ni aſſez d'expérience, ni aſſez d'autorité parmi les conjurés pour l'achever. Ce même Hiérôme fit un traité avec le ſénat, & conſentit à rentrer dans la condition d'un particulier, après s'être vu ſur le point de ſe rendre ſouverain. Il fit enſuite une capitulation honteuſe dans Montobio ſur la parole de ceux qui lui en avoient déja manqué. Verrina, Calcagno & Sacco, les principaux miniſtres de cette conjuration, & les plus criminels de tous les complices du comte, le porterent à cette baſſeſſe, ſur l'eſpérance qu'on leur donna de l'impunité, aimant mieux s'expoſer à mourir par la main d'un bourreau, que de périr honorablement ſur une brêche.

Ainſi finit cette grande entrepriſe : ainſi mourut Jean-Louis de Fieſque, comte de Lavagne, que les uns honorent de grands éloges, & les autres chargent de blâme, & que pluſieurs excuſent. Si l'on conſidere cette maxime, qui conſeille de reſpecter toujours le gouvernement préſent du pays où l'on eſt, ſans doute que ſon ambition eſt criminelle. Si l'on regarde ſon courage & toutes les grandes qualités qui éclaterent dans la conduite de cette action, elle paroît noble & généreuſe. Si l'on a égard à

la puiſſance de la maiſon de Doria, qui lui donna un juſte ſujet d'appréhender la ruine de la république & la ſienne propre, elle eſt excuſable. Mais de quelque façon que l'on en parle, les langues & les plumes paſſionnées ne ſauroient déſavouer que le mal qu'elles en peuvent dire ne lui ſoit commun avec les hommes les plus illuſtres. Il étoit né dans un petit état, où toutes les conditions particulieres étoient au-deſſous de ſon cœur & de ſon mérite; l'inquiétude naturelle de ſa nation portée de tout tems à la nouveauté, l'élévation de ſon propre génie, ſa jeuneſſe, ſes grands biens, le nombre & la flatterie de ſes amis, la faveur du peuple, les recherches des princes étrangers, & enfin l'eſtime générale de tout le monde, étoient de puiſſans ſéducteurs pour inſpirer de l'ambition à un eſprit encore plus modéré que le ſien. La ſuite de ſon entrepriſe eſt un de ces coups que la ſageſſe des hommes ne ſauroit prévoir. Si le ſuccès en eut été auſſi heureux, que ſa conduite fut pleine de vigueur & d'habileté, il eſt à croire que la ſouveraineté de Gênes n'eût pas borné ſon courage ni ſa fortune, & que ceux qui condamnerent ſa mémoire après ſa mort, auroient été les premiers à lui donner de l'encens durant ſa vie : les auteurs qui

l'on noirci de tant de calomnies pour ſatisfaire la paſſion des Doria, & juſtifier la mauvaiſe foi du ſénat de Gênes, auroient fait ſon panégyrique par un intérêt contraire, & la poſtérité l'auroit mis au nombre des héros de ſon ſiecle. Tant il eſt vrai que le bon ou le mauvais événement eſt la regle ordinaire des louanges ou du blâme, que l'on donne aux actions extraordinaires. Néanmoins je crois que nous pouvons dire avec toute l'équité que doit garder un hiſtorien qui porte ſon jugement ſur la réputation des hommes, qu'il n'y avoit rien à deſirer dans celle du comte Jean-Louis, qu'une vie plus longue, & des occaſions plus légitimes pour acquérir de la gloire.

AVIS

A M. le Cardinal MAZARIN, *ſur les affaires de M. le Cardinal* DE RETZ.

MONSEIGNEUR,

Vous douterez peut-être de la véritable intention que j'ai eue de faire voir ce diſcours à V. E. & du ſujet qui m'oblige à lui parler d'une maniere ſi peu conforme à ſa conduite, & ſi contraire aux ſentimens de tous ceux qui l'approchent. L'appréhenſion dans laquelle je ſuis, auſſi-bien que pluſieurs autres, de voir renaître dans Paris les premiers troubles & les diviſions qui ont ſi long-tems & ſi malheureuſement troublé le repos général de toute la France, eſt la ſeule & la véritable raiſon qui m'a fait mépriſer toutes les autres, & par laquelle je me ſuis enfin réſolu de faire voir à V. E. les dangers preſqu'inévitables, où elle précipite la fortune de l'état & la ſienne particuliere, en donnant lieu à un ſchiſme dans la capitale du royaume, dont les ſujets ne peuvent être que funeſtes; puiſque tout ce que nous voyons de ſemblable ou d'ap-

prochant dans notre hiſtoire, nous repréſente en même tems l'image d'une déſolation publique, qui ne manque jamais d'être l'effet de la fureur ordinaire, qu'allume dans les eſprits le zele de la religion; pour laquelle on mépriſe toutes les autres conſidérations de l'honneur, de la fortune & de la vie.

Ne vous imaginez pas, MONSEIGNEUR, que je ſois un des partiſans du cardinal DE RETZ. Je proteſte à V. E. que je n'ai jamais eu aucune part dans ſes affaires paſſées; & ſi, je fais quelque réflexion ſur ſa conduite & ſur ſes grandes qualités, ce n'eſt que dans la crainte que j'ai qu'elles ne puiſſent encore l'aider dans ſes deſſeins préſens, & contribuer au retour de cet état déplorable que j'appréhende pour le public, pour ma fortune, & pour celle de mes amis.

Je ne prétens point, Monſeigneur, examiner la queſtion, ni toutes les raiſons qui ſont écrites de part & d'autre, ou pour, ou contre la démiſſion de M. le cardinal de Retz. Je m'en remets à la déciſion de vos plus confidens, & à ce que vous en penſez vous-même. Je ne veux point pareillement faire impreſſion ſur votre eſprit par les maximes de la conſcience & de l'égliſe; je ſais bien que ces ſortes de raiſons ſont toujours les dernieres dans l'eſprit des miniſtres & des politiques. Il me ſuffit de faire voir à V. E.

que toute l'oppoſition que l'on forme, ſous le nom de S. M. au retour de M. le cardinal de Retz dans l'archevêché de Paris, eſt un biais qui lui met les armes à la main, dont les ſuites ſeront ſans doute fâcheuſes au royaume & à votre perſonne particuliere; qu'en lui accordant au contraire dans cette occaſion ce que l'on ne lui peut juſtement refuſer, on lui ôte toutes ſortes de prétextes, on évite tous les mauvais pas que l'on trouveroit indubitablement dans la ſuite de l'affaire; & qu'enfin ceux qui donnent ces ſortes de conſeils à V. E. ſont les mêmes qui, pour leur intérêt particulier, & pour ſe rendre conſidérables, l'ont précipitée dans toutes les diſgraces paſſées; qu'ils cherchent peut-être de donner dans cette conjoncture le dernier coup à votre fortune, dont ils eſpérent être les ſucceſſeurs, & qu'ils le font avec d'autant plus d'avantage & de sûreté, que c'eſt ſous le prétexte de conſeil, de ſecours & d'amitié.

Je ſupplie donc V. E. de conſidérer l'état préſent du royaume, & la diſpoſition des eſprits qui compoſent tout ce grand corps. On peut dire en vérité qu'il n'y en a guère qui ne conſerve dans ſon ame un reſte de cette haine, qui parut lors de la guerre de Paris contre votre miniſtere & contre votre perſonne; & ſi nous voyons préſentement,

& depuis le retour du roi dans Paris, quelque calme extérieur dans les eſprits, il n'y a perſonne qui ne ſache bien que la ſeule raiſon de ce repos apparent, que l'on peut appeller un aſſoupiſſement plutôt qu'un véritable ſommeil, eſt bien plus la laſſitude des maux paſſés, que la ſatisfaction de l'état préſent où l'on ſe trouve.

On a vu fort peu de campagnes depuis trois ou quatre années, dans leſquelles on n'ait fait des vœux publics pour la proſpérité des armes de M. le prince. En effet, n'eſt-il pas facile de croire, à qui voudra juger des choſes ſans flatterie & ſans paſſion, qu'il eſt impoſſible que tous les François ne conſervent un venin ſecret contre un miniſtre étranger, qu'ils voyent malgré leurs ſouhaits & leurs deſirs, le tyran de leurs vies? Pendant que les princes du ſang n'ont aucune part dans la direction du royaume; pendant qu'ils ſont exilés, ou obligés de chercher un refuge chez les ennemis de l'état; & pendant que cinq ou ſix fripons, qui abuſent du ſacré nom du prince, triomphent impunément ſur le pavé de Paris de la dépouille du royaume, ſe moquant en eux-mêmes de la facilité du miniſtre qui les ſouffre.

Je ne veux point m'étendre ſur les ſujets de mécontentement des peuples. Je dirai

ſeulement en paſſant qu'il n'y a preſque point de famille dans Paris qui, outre les maux généraux, ne ſoit intéreſſée par l'exil ou la perſécution particuliere de quelques-uns des ſiens. Cela étant, V. E. peut-elle s'imaginer que cette grande ville, qui donne le branle & le mouvement à tout le royaume, puiſſe long-tems retenir ſes inquiétudes & ſes chagrins; & que ce feu qui couve ſous la cendre, ne ralume pas enfin quelqu'embraſement funeſte ? Quelle occaſion plus belle peut-on donner aux mécontens, & de quel prétexte plus légitime pourroit-on armer leur révolte, que des violences que l'on fait à leur conſcience & à leur religion ? C'eſt un mouvement qui tombe dans les eſprits avec force, & qui fait ordinairement plus d'impreſſion ſur ceux qui lui réſiſtent. Qui peut, dans la circonſtance préſente, douter dans Paris, que M. le cardinal de Retz n'en ſoit véritable & légitime paſteur? Peut-il reſter quelque ſcrupule, après les déclarations publiques d'un pape (*a*), que tous les peuples connoiſſent ſi amateur de la juſtice & de la paix ? Le *pallium* que S. S. a donné à M. le cardinal de Retz, & les défenſes qu'il a fait faire par ſon nonce au chapitre de s'immiſcer dans la juriſdiction

(*a*) On parle ici du pape Alexandre VII.

ſpirituelle du diocèſe, ſont des déciſions qui n'ont point de réponſe. J'oſe même ajouter que dans cette occaſion le peuple ne témoigne pas ſeulement une ſoumiſſion pure & ſimple aux ordres du ſaint Siége; il eſt vrai de dire qu'il le fait avec joie, & qu'il y eſt comme porté par avance par l'inclination qu'il a pour M. le cardinal de Retz.

Tous les placards & les libelles qu'il voit affichés ou publiés dans les rues contre l'honneur & la conduite de ſon prélat, ne ſervent qu'à lui faire connoître avec plus d'effet l'injuſtice des violences que l'on exerce contre ſa perſonne & contre ſa dignité. Et s'il eſt vrai de dire que la diviſion qui a été entre lui & M. le prince, ſuſpendit pour quelque tems le crédit qu'il avoit dans Paris; il eſt certain maintenant que la haine & la perſécution du miniſtre lui redonnent avec abondance cette premiere grace du peuple, & l'eſtime qu'il n'a jamais perdue de ſes rares qualités & de ſon mérite.

Toutes ces diſpoſitions ſe trouvant dans Paris, on peut dire, Monſeigneur, qu'il ne faut preſque qu'un ſouffle contraire au vent de votre bonne fortune, pour en arrêter le cours. Cependant il ſemble qu'elle vous importune, & que vous vouliez vous-même travailler à ſa deſtruction. Quel autre effet peuvent produire ces arrêts du conſeil, tout

pleins des entreprises de la justice séculiere sur l'autorité spirituelle ? A quoi bon tant d'efforts pour faire reprendre au chapitre de Paris une jurisdiction qu'il a abandonnée, qu'il ne tenoit qu'en l'absence de son évêque, & sous son sceau ? V. E. pense-t-elle que, lorsqu'elle sera à bout de ses desseins contre les défenses du nonce, le pape souffre cet établissement violent ; qu'il n'employe pas tous les foudres de l'église pour venger son autorité méprisée, & qu'il ne choisisse pas les têtes criminelles, qui seront les premiers auteurs de cette division dans le royaume de J. C. si injurieuse au tems de son pontificat ? Et quand cela ne seroit pas, les censures, les interdits & les autres armes spirituelles qui sont en la main de M. le cardinal de Retz, & qui deviennent toutes nécessaires par la résistance que vous y apportez, tomberont-elles sur Paris sans effet ? sans y mettre du moins le trouble dans les consciences, & sans y produire peut-être ces révolutions subites & dangereuses, qui ne laissent pas même le tems de s'en garantir par les remedes & les moyens que l'on avoit prévus ?

V. E. s'imagine possible que la longueur du tems réduira l'esprit de M. le cardinal de Retz au point où vous le souhaitez, & que le défaut de subsistance l'obligera de se rendre aux choses que vous prétendez de lui.

Mais y a-t-il apparence, outre les secours de tant d'amis & de gens intéressés dans sa fortune présente & dans le succès d'une meilleure, qu'il ne reçoive pas du nouveau pape (*a*) les mêmes assistances d'argent, qui lui furent accordées par le défunt pape Innocent X, dès qu'il entra dans la ville de Rome? Et V. E. qui accuse tous les jours M. le cardinal de Retz d'intelligence avec les ennemis de l'état, peut-elle croire, si elle est bien persuadée de ce qu'elle dit, qu'au pis-aller ils ne lui puissent pas fournir une subsistance annuelle & fort médiocre, après lui avoir fait des offres immenses dans son passage, qu'il ne tint constamment qu'à lui d'accepter.

Je m'imagine que l'on dit aussi tous les jours à V. E. que la continuation des injures & du procédé que l'on exerce contre M. le cardinal de Retz lui donneront enfin quelques mouvemens d'inquiétude & d'impatience, qui l'obligeront de se rendre à vos volontés; & qu'en tout cas vous en ferez quitte pour le souffrir, quand il vous plaira, dans la possession libre de son archevêché, au-delà duquel vous savez qu'il n'a point d'autres intérêts, ni d'autres pré-

(*a*) Alexandre VII, au conclave duquel il se trouva quelques semaines après son arrivée à Rome.

tentions. Mais croiriez-vous, Monſeigneur, que cet homme, de la fermeté ou de l'obſtination duquel vous avez eu tant de marques en d'autres occaſions, & que vous croyez le plus ambitieux du royaume, fût capable de céder un titre, que la priſon & les menaces de la mort n'ont pu lui arracher des mains, qu'involontairement & contre ſon gré? Penſez-vous qu'il veuille perdre la ſeule conſidération qui lui reſte, & jetter les ſeules armes qu'il a contre la perſécution que vous lui faites; au hazard de la voir renaître avec plus de violence, & moins de reſſource qu'auparavant? D'ailleurs V. E. peut-elle s'imaginer que le ſuccès ayant tant ſoit peu favoriſé les deſſeins du cardinal de Retz, il demeure dans les mêmes bornes où l'on dit qu'il eſt préſentement, & qu'il ne prenne pas tous les avantages du tems & de la conjoncture pour s'en prévaloir contre celui qu'il croit être l'auteur de ſa priſon & de ſes diſgraces paſſées? Il y aura même des momens, où les fureurs populaires ne pourront plus être retenues par perſonne; & Dieu veuille que le prétexte de la religion ne tire point après lui une infinité de clameurs & de plaintes, que les mécontentemens publics & particuliers ont coutume de faire éclater en ces occaſions.

S'il eſt donc vrai, Monſeigneur, que

la conduite que tient V. E. ne peut pas réduire le cardinal de Retz au point où vous le desirez : s'il est résolu, comme tous ses partisans le publient, de n'abandonner son archevêché qu'avec la vie : s'il en a trop donné d'assurances au public, & s'il s'est à lui-même lié les mains sur ce sujet : s'il est aussi véritable que le chemin que vous prenez augmente les forces & la défense de M. le cardinal de Retz : s'il est impossible, quelque lenteur que vous supposiez dans les résolutions du pape, qu'il n'en vienne enfin aux dernieres extrêmités ; & si tout ce que vous pouvez prétendre de plus avantageux dans cette occasion, est de mettre les choses dans les termes d'un schisme & d'une division, qui ne vous peut être que pernicieuse ; sur quoi peut-on appuyer le conseil que l'on vous donne ? Et quel intérêt peut trouver V. E. en se mettant au hazard de rallumer dans le royaume les premiers feux & les troubles, que les pernicieux avis de ceux qui vous approchent y avoient excités ?

Je ne dis rien à V. E. qui ne soit parfaitement connu de tous ses partisans, & de ceux qui se disent ses véritables amis : & puisqu'ils ne veulent pas se rendre à des raisons si claires & si apparentes, V. E. devroit, ce me semble, mieux juger de leurs

intérêts & de leurs véritables intentions, & ne pas s'assujettir si fort à ces petits tyrans de son ministere.

J'entens parler de ceux qui, sous prétexte de vous servir, disoient pendant votre absence tous les jours à la reine qu'il ne falloit pas tout-à-fait se conduire à votre mode, que vous n'étiez pas assez décisif ni assez entreprenant, & bien d'autres discours, qui peut-être avoient quelque fin plus secrete & plus cachée que celle de votre service, quoiqu'ils voulussent persuader qu'ils n'avoient point d'autre motif. Ce sont ces mêmes personnes, qui se voyant quelquefois plus reculées de l'honneur de vos bonnes graces que leurs compétiteurs, avec qui ils entretiennent des divisions qui vous sont si préjudiciables, font afficher, sous le nom des partisans de M. le prince ou de M. le cardinal de Retz, des placards contre V. E. & qui, pour en tirer le mérite, les font arracher avec éclat, & vous les présentent de leur main propre, comme un témoignage de la diligence avec laquelle ils exercent la charge que vous leur avez commise, de surintendant de tous les espions du royaume. Cependant ils songent bien plus à leur considération particuliere, qu'à la sûreté des affaires de V. E. & comme la division qui est entre vous & le

cardinal

cardinal de Retz, eſt la choſe du monde qu'ils voyent vous être la plus ſenſible, ils n'ont point ſur ce ſujet de bornes dans leurs emportemens, non pas pour vous y ſervir, mais pour vous en donner toutes les apparences; ſe ſouciant peu du ſuccès, portant même leurs eſpérances au-delà de votre fortune, & en formant encore de plus grandes ſur les engagemens les plus ſecrets, & les cabales particulieres dans leſquelles on ſait qu'ils ſont engagés. C'eſt pour cela que l'on voit quelquefois quelques-uns d'entr'eux, qui parlent ſi indifféremment de V. E. qui ne veulent pas reconnoître les graces & les bienfaits qu'ils tiennent de ſa main, & qui ſont aſſez inſolens pour ſe dire les ſeuls artiſans de leur bonne fortune.

Enfin, Monſeigneur, ce ſont ces ſortes de gens, qui vous ont conſeillé le ſiége de Paris, la priſon de M. le prince, celle de M. le cardinal de Retz. C'eſt eux qui veulent inceſſamment profiter du retranchement des rentes de l'hôtel-de-ville, qui inventent mille nouveaux édits contre leſquels ils ſont eux-mêmes ſoulever le parlement, par les cabales qu'ils y entretiennent, qui vous obligent d'y mener le roi en juſte-au-corps & en équipage de guerre, pour y faire une action qui n'a jamais eu d'exemple, & dont il faut que la majeſté

royale faſſe comme une eſpece de ſatisfaction à ſes ſujets. C'eſt eux auſſi qui vous font traiter avec Cromwel d'une maniere ſi baſſe & ſi injurieuſe à toute la nation Françoiſe ; qui vous conſeillent de baiſſer notre pavillon devant ſes vaiſſeaux, & qui veulent bien lui accorder la qualité de protecteur des religionnaires de ce royaume. C'eſt eux qui ont dreſſé cet arrêt du conſeil, qui adjuge à V. E. les prétendus dix millions qu'elle dit avoir employés de ſes deniers au ſervice de la couronne. Et c'eſt eux enfin qui vous flattent du mariage de l'une de vos nieces avec S. M. & qui voudroient quaſi nous faire croire que vous feriez aſſez téméraire pour mêler votre ſang parmi celui des Dieux, & pour vous aſſocier à notre empire.

Certes, Monſeigneur, toutes ces choſes, & une infinité d'autres qu'il ſeroit trop long de ramaſſer, ſont celles qui vous ont donné cette haine & ce mépris général de tous les François. Vos prétendus conſeillers eſſayent de vous faire faire encore en ce rencontre un mauvais pas ; mais je vous avertis qu'il n'y a plus de reſſource, & que l'on n'a jamais mis impunément en France les armes à la main du peuple, ſur le fait de la religion.

Conſidérez auſſi qu'un accommodement

avec le cardinal de Retz ſur le fait de ſon archevêché, ne vous peut nuire. Croyez-vous qu'étant paiſible dans ſon bénéfice, il hazarde une ſeconde priſon pour ſon retour dans Paris ? Craignez-vous que ſon titre lui donne quelqu'avantage ſur la place que vous tenez, & puiſſe le remettre à votre préjudice dans les bonnes graces de S. M. ? Craignez-vous qu'il ſe ſerve du pouvoir que lui donne ſon caractere, pour brouiller les affaires dans Paris ? Comme s'il n'étoit pas certain que pour lors vous auriez la juſtice de votre côté, que vous oppoſeriez aux mandemens extraordinaires de ſes grands-vicaires, ou aux ſiens, toute l'autorité du bras ſéculier, qui en ce cas n'a que trop de force & de moyens pour réprimer les choſes qui ſont contre l'ordre & la tranquillité publique. Au lieu qu'à préſent la réſiſtance que l'on apporte à ſon titre, qui ne lui peut être diſputé, rend légitimes tous les ordres qui viennent de ſa part, aigrit de plus en plus l'eſprit du pape, & celui des peuples, qui s'irritent toujours par l'oppoſition que l'on apporte aux choſes qu'ils ont ſouhaitées, & qu'ils ont cru être raiſonnables.

N'écoutez donc plus, Monſeigneur, les pernicieux conſeils de ces confidens infideles; appréhendez que la main de Dieu, qui vous a miraculeuſement tiré de tant de

bourbiers où ils vous avoient précipité, ne soit enfin une main vengeresse qui s'arme contre vous pour la défense de ses autels, & la protection de son ministre.

Il ne sert de rien d'objecter au cardinal de Retz les crimes & les révoltes dont vous l'accusez. Comme ces mouvemens lui ont été communs avec tous les peuples du royaume, les parlemens & les compagnies souveraines de l'état, le reproche que vous lui en faites tourne bien plus dans leur esprit à son honneur & à son avantage, qu'à sa honte & à sa confusion.

Recevez, s'il vous plaît, l'avis que je vous donne; faites voir que vos ressentimens particuliers sont moindres que la passion que vous avez pour le repos du public; & si les mauvais conseils de ceux qui vous environnent, ont attiré sur le royaume la guerre & toutes les malédictions passées, faites qu'une conduite plus sage & plus prudente détourne ce second & plus cruel orage dont il est menacé. Enfin ne donnez point lieu, en méprisant les raisons que je vous représente, aux justes plaintes que tous les gens de bien feroient contre vous. Ils vous regarderoient dans les suites comme l'auteur des maux dans lesquels vous auriez laissé tomber toute la France, après en avoir été si précisément averti.

Pardonnez, Monſeigneur, à la liberté que j'ai priſe de vous parler dans ce petit diſcours, en des termes qui peut-être ne feront pas tous agréables à V. E. La néceſſité du ſujet, & de lui repréſenter le véritable état des affaires, m'a donné cette hardieſſe ; ne doutant pas auſſi qu'elle ne reçoive bien tout ce qu'on lui repréſente pour le bien de l'état, & ſon avantage particulier, quand il vient principalement de ceux qui ſont, comme je ſuis, avec reſpect,

MONSEIGNEUR,

De Votre Eminence,

Le très-humble, &c.

FIN.

TABLE

Des principales Matieres & de toutes les Perſonnes dont il eſt parlé dans les Mémoires.

A

*A*CHON, (le comte d') *tome* I, *page* 313.
Aiguillon, (la ducheſſe d') I, 30.
Aix (le parlement d') s'unit à celui de Paris ; I, 311.
Alais, (le comte d') *ibid.*
Albret, (le marquis d') II, 86, 97, 346, III, 17.
Alexandre VII, III, 167.
Aligre, conſeiller d'état, III, 64.
Amboiſe, (le cardinal d') I, 125.
Amelot, conſeiller au parlement, I, 264.
Amelot, premier préſident de la cour des aides, I, 267, III, 226.
Amilly, (le ſieur d') I, 429.
Amirauté diſputée par M. le duc, I, 99.
Amniſties accordées par la cour, II, 43 & *ſuiv.* 185 & *ſuiv.*
Amville. (le duc d') Voyez *Brion*.
Ancre, (le maréchal d') I, 126 & *ſuiv.*
Andilly, (Robert Arnauld, ſieur d') I, 25, 58.
Angerville, III, 243.

Angleterre, (la reine d') sa misere, I, 308 & *suiv.* 370, III, 245.
Anjou, (Philippe de France, duc d') I, 219.
Annery, II, 119, III, 17.
Antonville, I, 55, 397, 433, II, 29, 49.
Argenteuil, I, 183, 190, II, 26.
Argouges, conseiller au grand conseil, I, 147.
Arnaud, mestre de camp, II, 63, 216, 253, 341.
Arnolfini, I, 326, 333 & *suiv.* 335 & *suiv.* 347, 421 & *suiv.* II, 57.
Artois, (Robert d') I, 38.
Astaly, (le cardinal d') IV, 17.
Attichi, I, 3.
Avaux, (le comte d') 188, 191 & *suiv.* 195.
Aubigny, (l'abbé Stuart d') IV, 123.
Aubry, président de la chambre des comptes, I, 317, III, 212.
Augustins déchaussés, I, 67.
Aumale, (le duc d') I, 379, II, 244 & *suiv.*
Aumont, (le marquis d') II, 503, III, 185.
Autorité royale, I, 145, 223, II, 62, III, 110.
Autriche, (maison d') sa politique, I, 53, III, 477 & *suiv.*
Autriche, (Anne d') accorde tout, les premiers jours de sa régence, I, 32 & *suiv.* Conditions auxquelles le roi son mari la lui avoit laissée, 92. Son caractere, 93. Idée du commencement de sa régence, 94, 99. Son obstination, 172, II, 481. Elle fait sortir le roi de Paris, I, 207, 451 & *suiv.* Elle l'y ramene, 216 & *suiv.* Son attachement, pour le cardinal Mazarin, I, 240, II, 130, 361, 382. Son portrait, I, 292. Elle est embarrassée de la déclaration de l'armée d'Allemagne, 414. Revient à Paris, II, 76. Ses conférences avec le cardinal de Retz, 130 & *suiv.*

Elle change le conseil, 343. Outrée contre M. le prince, 229; elle veut le faire tuer, 365 *& suiv.* Ses incertitudes après sa sortie, 409 *& suiv.* Elle soutient les ministres, 436 *& suiv.* les abandonne, 487. Ses amours, III, 43. Elle va à Bourges & à Poitiers contre M. le prince, 69 *& suiv.* Rappelle le cardinal Mazarin, 130 *& suiv.* Faute qu'elle fait, 217 *& suiv.*
Avranches, (l'évêque d') III, 136.
Autel, (le vicomte d') II, 286.
Azolini, (le cardinal) III, 167.

B

BACHAUMONT, II, 54, III, 218.
Bagny, le Nonce, III, 431, *bis.*
Bagnols, (M. du Gué) II, 126.
Bailleuil, (le président de) II, 183, III, 111, 136, 209, IV, 19.
Baltons, III, 67.
Bar, II, 208, 263.
Barberin, (Antoine, cardinal) II, 225, IV, 19 *& suiv.*
Bardouville, I, 30.
Barentin, (le président) III, 280.
Barillon, (le président) I, 11, 72 *& suiv.* 127.
Barnevelte, I, 468.
Barreaux (...... des) I, 16.
Barriere, I, 313, II, 42.
Bassompierre, (le marquis de) I, 45 *& suiv.* 98.
Beaufort, (François de Vendôme, duc de) I, 313, 316, 326 *& suiv.* 416, 451, II, 30, 76, 231. Il prétend gouverner, I, 81 *& suiv.* Son incapacité, 81, 87, 90, 93. Il se met à la tête de la cabale des importans, 88 *& suiv.* Est arrêté, 90. Son caractere, 294 *& suiv.* II, 20. Il vient à

Paris dans le commencement des troubles, I, 304. Il y eſt bientôt adoré, 306. Il envoie ſa vaiſſelle d'argent à la monnoie, 361. On ne peut ſe fier à lui, 377. Il refuſe d'entrer en traité avec les Eſpagnols, 394 *& ſuiv.* Voyez *Montbazon.* (la Ducheſſe de) Son lieu commun, 441. Il va au parlement, 453. Il appaiſe le tumulte, 454. Veut le réveiller, II, 10. En eſt détourné, 11. Reſte uni contre le cardinal Mazarin, 49. Son expédition des Tuileries, 68 *& ſuiv.* Il offre ſes ſervices au prince de Condé, 81. A peur & veut ſe ſauver, 98 *& ſuiv.* Va chez M. le prince, 102. Deſſein contre lui, 106. Il va au palais pour ſe juſtifier, 110 *& ſuiv.* Obtient la ſurvivance de la ſurintendance des mers, 133. Se laſſe de ſon union avec Mazarin, 189. N'eſt pas de l'avis de la tranſlation des princes, 208. Sa façon d'opiner dans l'affaire des princes miſe en chanſon, 279. Sa fauſſe démarche, 344 *& ſuiv.* Ce qu'il devient, III, 30 *& ſuiv.* Il commande les troupes de Monſieur, 185. Attaque Gien, 190. Autre occaſion où il ſe ſignale, 191. Il eſt cauſe d'une ſédition, 271 *& ſuiv.* Eſt établi gouverneur de Paris, 287. Tue M. de Nemours, 306. On lui ôte ſon gouvernement, 360, 362.

Beaupré, (M. de) I, 88.

Beauregard, I, 30.

Beautru, (Guillaume, comte de) I, 93, 166, 167, 169, 182, 202.

Beauvais, (de) I, 93.

Beauvais, (madame de) III, 38.

Becheraille, (le ſieur de la) II, 140.

Bellegarde, (le duc de) III, 43.

Bellievre, (Pomp. de) I, 288, 326, 335, 358, 387, 413, 416 *& ſuiv.* 419, 424, 429, 445, 453, 463, 466 *& ſuiv.* 468, II, 22, 91, 102,

146, 188, 211, 221, 323, III, 45 & *suiv.* 455.
Bellievre. (M. de) Ses réflexions sur l'état du cardinal de Retz, prisonnier, III, 445, *bis*, 453.
Beloi, II, 147, III, 384.
Belot, II, 124.
Bercy, (M. de) III, 205.
Bermont, (M. de) III, 189.
Bernay, conseiller au parlement, I, 266, III, 395.
Bertet, III, 77 & *suiv.* 99 & *suiv.*
Betaud, III, 115, 118.
Bethune, (le comte de) I, 88, 313, II, 309.
Beuvron, II, 26.
Bignon, (l'avocat général) II, 113, III, 291.
Bitaut, II, 254, III, 397.
Blancmenil, (René Potiers, sieur de) I, 164, 206 & *suiv.* 211 & *suiv.* 258, 277, II, 257.
Bluet, III, 326, 327, 328.
Bocquemont, II, 123.
Boisi, (le marquis de) I, 35 & *suiv.*
Boisle, (l'avocat du) I, 454, 457.
Boisleve, (M. de) III, 218.
Bossu, (le comte de) II, 273.
Bouillon (le duc de) Commencement de ses liaisons avec le cardinal de Retz, I, 40. Il prend avec lui des engagemens, 251, 255. Se plaint de ce qu'on ne les remplit point, 262 & *suiv.* 266, 270. Va au parlement offrir ses services, 285. Son caractere, 295 & *suiv.* On signe chez lui un engagement, 312. Ses idées sur l'alliance d'Espagne, 333. Son discernement, 337. Son foible, 359. Sa politique, 376, 380. Il traite l'alliance avec l'Espagne, 381, 394, 397 & *suiv.* Est d'avis de ne faire qu'un traité préliminaire, 409. C'étoit un mauvais parti, 413 & *suiv.* Réflexions sur son caractere, 414 & *suiv.* Il pense à s'ac-

commoder avec l'Eſpagne, 433. Avoue qu'il s'eſt trompé dans toutes ſes vues, 439. Y revient pourtant, 448 & *ſuiv.* Eſt au déſeſpoir de la paix conclue à Ruel, 452 & *ſuiv.* Manque d'être tué, 458. Sa patience, 461. Subſtance de ſon diſcours ſur le traité général avec l'Eſpagne, 462. Ses délais cauſent du dommage au parti, 467. Expédient qu'il prend pour s'en tirer, II, 21 & *ſuiv.* Il les fait goûter aux envoyés d'Eſpagne, 25. Faute eſſentielle qu'il fait, 34. Sa probité, 35. Il eſt mécontent de la paix du parlement, 45 & *ſuiv.* Va à la cour, 48. Cherche à adoucir M. le prince irrité contre le cardinal de Retz, 125 & *ſuiv.* Va à Turenne, 139. Se mêle des troubles de Guienne, 157, 162, 169, 170. Se raccommode avec la cour, III, 77 & *ſuiv.*

Bouillon, (la ducheſſe de) I, 251 & *ſuiv.* 255, 288, 325, 331, 438, 464, II, 22.

Bouillon, (mademoiſelle de) I, 367.

Boulaye, (le marquis de la) I, 290, II, 49, 93, 97.

Bouqueval, I, 257.

Bourbon, (Louis de) prince de Condé. Voyez *Condé.* (Louis de Bourbon, prince de)

Bourbon, (Armand de) prince de Conti. Voyez *Conti.* (Armand de Bourbon, prince de)

Bourdeaux. Troubles de cette ville, II, 78 & *ſuiv.* 151, 161. Par qui fomentés, 167. Eſpece de paix, 170, 214. Son parlement s'adreſſe à celui de Paris, 171.

Bourdet, II, 180.

Bourgogne, I, 373.

Bouthillier, (M. de) I, 92.

Bragelone, (l'Abbé de) III, 432.

Brancas, (le comte de) I, 228.

Brézé, (le marquis de) I, 14 & *ſuiv.* II, 140, 169.
Brézé, (le duc de) II, 64.
Bridieu, II, 44.
Brie-Comte-Robert, I, 314.
Brigallier, conſeiller à la cour des aides, I, 50, 259.
Brillac, conſeiller aux enquêtes, I, 317, 445.
Brion, (le comte de) I, 62, 64, 65, 68.
Briquemaut, I, 350, 401, 464.
Briſſac, (le duc de) I, 191, 269, 312, 387, 416, 419, II, 24, 32, 42, 44, 49, 53, 134, 221, III, 29, 145, 393, 398.
Brouſſel, conſeiller au parlement, I, 164, 165, 166, 171, 173, 175, 195, 199, 203, 206, 216, 219, 221, 234, 254, 264, 275 & *ſuiv.* 321, II, 114, 118, 174, 300, 326, 508, III, 284, 350 & *ſuiv.* 383.
Buiſſon, (du) I, 261.
Brulon, (le régiment de) II, 88.
Brunſwic zell, (le duc de) II, 52 & *ſuiv.*
Buckingham, (le duc de) I, 16, III, 45.
Brienne, (le comte de) II, 41.
Bullion, (M. de) II, 402, III, 254, 306.
Buſſi-Lamet, I, 368, 402, III, 429.

C

CAEN, II, 26.
Cambray, II, 3.
Cambray, gouverneur de Bourdeaux, II, 78 & *ſuiv.*
Campion, I, 37.
Candale, (le duc de) II, 66, 67 & *ſuiv.* 151 & *ſuiv.*
Canillac, (le marquis de) III, 19.
Canolle, II, 169.
Cantarini, II, 378.
Canto, II, 111 & *ſuiv.*

Cardinalat, II, 154, 226, 333, III, 173, 174, 202 & *suiv.* 259, 324.
Carnavalet, (M. de) I, 148 & *suiv.*
Carouge, (le pere D.) III, 205.
Caumartin, (M. de) II, 105 & *suiv.* 221, 227, 228, 277, III, 393, 394, 416, 417, 421, 447.
Causmenil, II, 49, 68.
Chaise, (le chevalier de la) I, 275.
Châlons, (M. l'évêque de) II, 326.
Chamboy, II, 310.
Chambre de justice, I, 154, 210.
Chandenier, (le marquis de) II, 307, III, 397.
Chapelain, (Jean) I, 96, 165.
Charenton, I, 315.
Charles II, roi d'Angleterre, II, 199, III, 245, 263.
Charles V, roi de France, I, 125.
Charles IX, I, 125.
Charlevoix, III, 348.
Charon, II, 104, 123, 307.
Charton, (le président) I, 200, 264, 347, 374. II, 94, 104, 112.
Charier (l'abbé) II, 394, III, 168, IV, 8.
Chastelet, (madame du) I, 1.
Châteauneuf, garde des sceaux, II, 158, 162, 163, 168, 170, 174, 176, 179, 193, 211, 220, 230, 232, 240, 248, 262, 295, 343, 360, 369, 392, 393, 395, 396, 404, 438, 439, 444, 510 & *s.* III, 64, 71, 72, 89, 132 & *suiv.* Il suppose un rappel du cardinal Mazarin, III, 70 & *suiv.* 126.
Chatillon, (le maréchal de) I, 55, 213, 315.
Chatillon, (madame de) II, 433, III, 248.
Chavigni, (M. de) I, 31 & *suiv.* 158, 199, 209, 223 & *suiv.* II, 62, 106, 126, 343, 353 & *suiv.* 433, III, 55, 172, 228, 232, 258, 345, 346.
Chaumont, I, 313.
Chaunes, (le duc de) II, 86.

Chevreuse, (madame de) II, 49, 85, 127, 128, 130, 166 & *suiv.* 209, 219, 227, 229, 241, 242, 243, 244, 314, 315, 337, 343, 347, 348, 369, 483, III, 206, 389 & *suiv.* Son caractere, I, 299.
Chevreuse, (mademoiselle de) II, 49, 52, 83, 85, 129, 211, 230, 244 & *suiv.* 255, 337, 338, 343, 347, 348, 483, III, 206, 241 & *suiv.* 391. Son caractere, I, 301.
Chigi. (le cardinal) Histoire du conclave où il a été élu pape, III, 20, 49. Petit génie, 60, 64.
Choisi, (madame de) I, 64.
Choisi, (M. de) I, 117, 222.
Chanleu, I, 315.
Clément, (Jacques) I, 291.
Clérambault, (le marquis de) comté de Palluau, I, 10 & *suiv.* 307, 309, III, 65, 307.
Clergé. Naturellement rempant, I, 99, Son assemblée de 1645, 103 & *suiv.* Conclusion de cette assemblée, 120 & *suiv.*
Clinchamp, (marquis de) III, 185.
Cohon, évêque de Dôle, (M. de) I, 322.
Coigneux, (le président le) I, 206, 212, 273, 274, 277, 287, 326, 334, 335, 345, 391, 453 & *suiv.* II, 188, 277, III, 205.
Coligny, (l'amiral de) I, 206, II, 402 & *suiv.*
Coligny, (M. de) I, 87, 250, II, 319.
Cominges, (le comte de) I, 164, 193, II, 137, 249.
Condé, (Louis de Bourbon, prince de) se laisse mener par la reine, I, 97. Soutient le cardinal de Retz contre Monsieur, 118. Gagne la bataille de Lens, 157. Son retour, 213, II, 488. Prend des mesures contre le cardinal Mazarin, I, 215, 216. Son impétuosité, 217, 440. Ses bonnes intentions, 221 & *suiv.* Il confere avec les députés du parlement, 221, 222. Fautes qu'il fait, 231 & *suiv.*

Il se tourne du côté de la cour, 233. Motifs de cette conduite, 244. Ses brouilleries avec madame de Longueville, 249 *& suiv.* Il emmene son frere, 259. Son portrait, 293. Sa colere de l'évasion du prince de Conti, 306 *& suiv.* Il attaque Charenton, 315. N'a point eu de part à l'entreprise faite sur la vie du cardinal de Retz, 322. Son entreprise sur les farines, 370. Il protege M. de Bouillon, II, 48. Est mécontent du cardinal, 62, 64, 77. Il se raccommode, 81 *& suiv.* On lui persuade que les frondeurs ont voulu l'assassiner, 96. Il est détrompé, 126. Il est arrêté, 137. Efforts que madame la princesse fait en sa faveur, 142. Il est bien servi dans le parlement, 180. On veut le transférer de Vincennes, 203. Mesures prises pour le tuer si on eut voulu le sauver, 208. Ses partisans sont consternés de la paix de Guyenne, 215. Il est transféré au Havre, 236 *& suiv.* Tout se réunit pour le faire sortir de prison, 247 *& suiv.* De qui étoit composé son parti, 252 *& suiv.* Commerce qu'on entretenoit avec lui, 263. Ce qui se passe dans la négociation de sa liberté, 269 *& suiv.* Il est joué par Mazarin, 305. Sort de prison, 324 *& suiv.* Arrive à Paris, 325. Songe à s'accommoder avec la reine, 340 *& suiv.* Il avoit oublié les circonstances de la minorité, 350 *& suiv.* Le traité commencé n'a point de suite, 357, 375. Il s'en venge en aigrissant le parlement, 376. Parti contre lui, 380. On veut s'en défaire, il est averti, 385 *& suiv.* Ses vues, 399. Il se retire à S. Maur, 400. Portrait de son parti, 402, 414 *& suiv.* Il pousse les ministres subalternes, 429. Propositions d'accommodement, 436 *& suiv.* Elles se rompent, 460 *& suiv.* Il revient à Paris, 495. Y reste, 499. Complication des intérêts de son parti, *ibid.* Son parti se fortifie, 502

& suiv. Ecrit envoyé contre lui au parlement, III 9 *& suiv.* Il se défend, 13 *& suiv.* Sa prise avec le cardinal de Retz, 21 *& suiv.* On fait défendre à M. le prince de se trouver au palais, 33 *& suiv.* Arrêt rendu en sa faveur, 50 *& suiv.* Déclaration du roi, 52 *& suiv.* Il quitte Paris, 54 *& suiv.* Il refuse toute négociation avec la cour, 64. Va en Guyenne, 66. Traite avec les Espagnols, 67. Déclaration du roi contre lui, 101 *& suiv.* Sa modestie, 179. Il combat en Guyenne, 180. Met ordre aux affaires qu'il avoit en cette province & vient à Paris, 181 *& suiv.* Sa marche, 193. Il ne profite pas de ses avantages, 217 *& suiv.* Est attaqué par le procureur général, 225. Par tous les corps, 226. Sa générosité, 243. Ses négociations avec la cour, 244 *& suiv.* Il soutient le siege de Paris, 250. Combat du fauxbourg S. Antoine, 274. Il veut enlever le cardinal de Retz, 278 *& suiv.* Lassé de la guerre civile, 318. Il quitte Paris, 362.

Confessions. Leur inutilité ordinairement, III, 499.

Conjurations. Réflexions à cet égard, I, 35 *& suiv.*

Conti, (Armand de Bourbon, prince de) II, 297, III, 57, IV, 74. Va à la cour des aides, I, 146. Voyez *Riviere.* (l'abbé de la) Il refuse d'aller au parlement, 218. Assiste aux conférences de S. Germain, 223. Sa tendresse pour madame de Longueville, 250 *& suiv.* 254. Il prend des engagemens pour la guerre civile, 255. Est emmené à S. Germain, 259, 263, 265. Arrive à Paris, il a de la peine à être reçu, 264 *& suiv.* Est d'abord suspect, 279. On revient en sa faveur, 282. Il va au parlement, où il est déclaré généralissime, 289. Son caractere, 296, 315. Il demande audience pour le député d'Espagne, 374. Mollit, 375. Redevient plus animé que jamais, 394. Parti

qu'il prend dans une occasion importante, 415 & *suiv.* Il assiste à diverses assemblées du parlement 430, 451 & *suiv.* Il retourne à la cour, II, 48. Son naturel, 55. On lui fait manquer le cardinalat & l'évéché de Liege, 61, 62. Il céde sa nomination à la Riviere, 78. Engagé avec mademoiselle de Chevreuse, 336. Il retire sa parole, 312. Va à Bourdeaux, III, 63.

Corbeil, I, 313.

Cospean, évêque de Lisieux, (Henri de) I, 61, 73 & *suiv.*

Coudray-Giviers, III, 115, 118.

Coudray-Montpensier, I, 45, 46, II, 188, 212.

Coulon, (M.) II, 53.

Cour. Il y a des tems où il ne convient pas d'être brouillé avec la cour, I, 91. Elle dupe facilement les courtisans, 217. Ne connoît jamais le public, II, 428. Inimitiés qui y régnent, III, 338.

Courcelles, (M. de) I, 488, III, 255.

Couret, (l'aumônier) I, 78.

Courtin, I, 291, IV, 74.

Couteneau, (le capitaine) I, 77.

Cramail, (le comte de) prisonnier à la Bastille, I, 45. Source de sa haine contre le cardinal de Richelieu, 46. Il projette de se rendre maître de la Bastille, 47 & *suiv.* Evénement qui rompt son plan, 55 & *suiv.*

Creci, II, 42.

Crenan, III, 25.

Crespin, II, 269 & *suiv.*

Cressi, II, 138.

Croisat, III, 413.

Croissi, conseiller au parlement, I, 418, II, 216, 251, 253, 378, 379, 439 & *suiv.* III, 103, 187, 189, 317, 355.

Cromwel, II, 202, 203, III, 46, 301.

Cugnac, (Ant. de) marquis de Dampierre, I, 313.
Cumont, III, 64, 221, 279.

D

DANGERS, quand ils ſont à craindre, I, 208.
Daurat, conſeiller au parlement, II, 124.
Débauches outrées, II, 53.
Défauts. Ils ont quelquefois leur ſource dans de grandes qualités, I, 72.
Deſita, avocat, I, 78.
Deſnots, III, 214.
Deſtouches, II, 320.
Dévotion. Ses illuſions, I, 5 & *ſuiv.*
Dieppe, II, 26.
Dognon, (le comte du) II, 169.
Dorieux, (M.) III, 292.
Doujat, II, 104, 115, 271, III, 357.
Dreux, conſeiller au grand conſeil, I, 147.
Duneau, ſecrétaire de M. le comte, I, 50.

E

ECCLÉSIASTIQUES. Comment ils doivent faire l'amour, I, 13.
Edits du tarif, I, 140.
Edits du domaine, I, 143.
Edits de la création de douze nouveaux maîtres des requêtes, I, 144 & *ſuiv.*
Edits d'impôt ſur l'entrée des vins, I, 229 & *ſuiv.*
Elbene, (le chevalier d') II, 78.
Elbœuf, (le duc d') I, 269, 277, 278, 279, 280, 281, 282, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 295 & *ſuiv.* 326 & *ſuiv.* 336, 377, 382, 383, 387, 388, 394, 416, 439, 441, 451, 463, II, 10, 23, 34, 43, 49, 291, III, 185. Son caractere, I, 295.

Emery, surintendant des finances, I, 137, 152, II, 69, 86, 145.
Emplois. Il y faut débuter par quelque action brillante, I, 84.
Ennemis. Comment il faut se conduire avec eux, II, 67 & *suiv.*
Enquêtes, (chambre des) II, 278.
Epernon, (le duc d') I, 98, II, 151, 171.
Epienne, (le sieur l') I, 16.
Epinelle, (madame d') II, 94.
Epineville, (le sieur d') I, 13.
Equili, I, 11.
Erlac, (M. d') I, 208, 402, 413, II, 36.
Est, (le cardinal d') IV, 10,
Estampes, (M. d') président du grand conseil, I, 49.
Estrées, (le marquis d') I, 22, 110, 227, II, 152, 157.
Estrées, (le cardinal d') II, 152.
Estri, II, 105.
Etats généraux, II, 328, 335.
Etourville, I, 34 & *suiv.*
Etrangers, doivent être exclus du ministere, I, 211, 218 & *suiv.* II, 311, 426.
Evêques. Arrêt contr'eux, III, 136.
Exemples du passé, I, 308.
Extrêmités, à quoi elles portent, I, 208 & *suiv.*

F

Familiarité, ce qu'elle produit, IV, 95.
Fargis, (madame du) I, 13.
Fargis, (M. du) I, 45.
Faveur, II, 372.
Fayes, (les) I, 127.
Fayette, (madame de la) III, 176.
Febey, (monsignor) IV, 9.

Feron, (le) prévôt des marchands, I, 260, 270.
Ferté, (le marquis de la) II, 141.
Ferté Imbaut, (le marquis de la) II, 350.
Fevre, (M. le) III, 199.
Fiennes, (madame de) I, 416.
Fiesque, (le comte de) I, 88, 313, II, 49, III, 188, 298.
Fiesque, (la comtesse de) III, 189.
Flamarin, (le marquis de) I, 308 & *suiv.* II, 389.
Fleury, III, 105, 383.
Foix, (la comtesse de) II, 84.
Fontenay, (M. de) III, 300, 309, 314, 347 & *suiv.*
Fontrailles, I, 88, 176, II, 49.
Force, (le marquis de la) I, 60, II, 169, III, 67.
Foulai, II, 174, 181.
Fouquet, (l'abbé) II, 145, III, 176, IV, 91.
Fouquet, (le procureur général) III, 225.
Fournier, échevin, I, 267, 272.
Frages, (le chevalier de) I, 416.
France. Comment elle a été gouvernée, I, 124. Elle se joint presque toute entiere au parlement sous la minorité de Louis XIV, 310.
François I, I, 125.
François II, I, 125.
Françoni, (monsignor) IV, 9.
Fremont, II, 233.
Frette, (le sieur de la) I, 34 & *suiv.* 93.
Fronde. Origine de ce mot, I, 53. Ses intrigues, II, 105 & *suiv.* Son embarras, 127. Elle s'unit à M. le prince, 257 & *suiv.* Ecrits pour & contre, 379.
Frontenac, (M. de) III, 189.
Fruges, (madame de) I, 16.
Fuensaldagne, (le comte de) I, 204, 213, 324, 329, 393, 413, 416, 425, II, 6, 198.

G

Gaboury, II, 380, 389.
Gamarre, (D. Estevan de) II, 273.
Ganseville, I, 91.
Gascons, II, 220.
Gaucourt, (M. de) III, 172.
Germain, (milord) III, 262.
Germain, (M. de S.) I, 313, 439.
Gomberville, I, 165.
Gondi, (Henri, cardinal de) I, 92.
Gondi, (archevêque de Paris) I, 12, 79, 100, 107, 111 & *suiv.* II, 109 & *suiv.*
Gondi, (Philippe-Emanuel, comte de) I, 393, II, 10.
Gondrin, archevêque de Sens, I, 185.
Gonzeville, II, 346 & *suiv.*
Goulas, II, 91, 146, 147 & *suiv.* III, 187 & *suiv.* 228.
Gourgues, (le président de) II, 163, 174.
Gourville, II, 170, III, 82.
Grammont, (le marquis de) I, 31, 98, 307, 316, II, 50, 129, 253, 259 & *suiv.* 266, 271, 272, 304 & *suiv.* 325, 388, 405.
Grancei, (le marquis de) I, 348, II, 40.
Grandmaison, II, 245.
Grandpré, (le comte de) II, 141, III, 66.
Gras, (M. le) III, 188, 280.
Grifoni, (le commandeur) III, 499.
Guebriant, (le maréchal de) III, 348.
Guénégaut, (M. du Plessis) I, 148.
Guerin, (le capitaine) I, 56.
Guerin, conseiller au grand conseil, I, 149.
Guerre civile, (occasion de la) I, 124 & *suiv.* Ce qui la fait naître, 134, & *suiv.* 197 & *suiv.* Mesures pour la soutenir, 266 & *suiv.*

Guyenne. Sous la minorité de Louis XIV, II, 150 & *suiv*. Causes des troubles qui l'agitoient, 168. Suite de ces troubles, III, 67, 179 & *suiv*. 307.
Guimené, (le prince de) II, 309.
Guimené, (la princesse de) I, 13, 18, 22, 25, 26, 28, 58, 202, 227, II, 82, 84, 87, 246.
Guise, (François de) II, 506.
Guise, (Henri de) I, 54, 98, III, 346, IV, 7.
Guise, (mademoiselle de) I, 69.
Guitaut, (le comte de) I, 90 & *suiv*. 166, 171, & *suiv*. II, 137.
Guyonnet, conseiller au parlement de Bourdeaux, II, 78, 174.

H

Habileté. En quoi elle consiste, I, 415.
Hacquet, (d') III, 275.
Hacqueville, II, 211.
Hamel, (le sieur du) I, 305.
Harcourt, (le comte d') I, 4, II, 27, 63, III, 117, & *suiv*. 303.
Harcourt, (le prince d') I, 311 & *suiv*. II, 40 & *suiv*. III, 347.
Harfleur, II, 27.
Harlay, (le premier président) I, 127.
Haro, (D. Louis de) III, 477.
Henri III, I, 125.
Henri IV, I, 126.
Hérault. S'il doit être refusé par des sujets, I, 318 & *suiv*.
Hervart, II, 77.
Histoire. Raisons qui empêchent qu'on n'y prenne confiance, I, 67, II, 388, 397 & *suiv*. III, 109, 116, 361.
Hoquincourt, (le marquis d') I, 368, II, 98, 383, III, 115, 190, 196.

Hosiere, (M. de l') I, 82, II, 119.
Hôpital, (le maréchal de l') II, 84, III, 254, 280.

I

JARS, (le commandeur de) II, 159.
Ibal, (M. de S.) I, 30, 40, 43, 54, 213, 248, 252, 263, 324, 325.
Jeannin, (le président) III, 258.
Jerzay, II, 66, 68, 129, 273.
Illescas. (D. Joseph de) Voyez *Arnolfini*.
Innocent X, III, 165.
Intendans de provinces, I, 153.
Joly, (Claude) II, 93, 104, 111, 379, III, 314; IV, 98.
Jouy, II, 350.
Jour, (le baron du) III, 356.
Jucatieres, I, 9.

L

LAIGUES, I, 160, 183, 184, 290, 313, 424 & *suiv.* II, 5, 35, 43, 49, 53, 88, 129, 133, 146, 221, 240 & *suiv.* III, 274 & *suiv.* 390 & *suiv.* IV, 123 & *suiv.*
Lainé, II, 466.
Lamet, (l'abbé de) III, 91.
Lavardin, évêque du Mans, (M. de) I, 311.
Lavardin, (M. de) I, 429.
Launay Gravai, I, 255.
Lauzieres, I, 18.
L'Epinai, I, 50, 188.
Lescuyer, maître des comptes, I, 49, 444.
Lesdiguieres, (le duc de) I, 158.
Lesdiguieres, (la duchesse de) I, 182, 414, II, 28, 109.
Lettres de cachet, II, 51, 263.

Levigné, (le chevalier) I, 262.
Levy, (le comte de) III, 193.
Liancourt, (M. de) II, 9, 45.
Libelles, II, 65.
Lieutenant civil, I, 172.
Ligue, (le commencement de la) I, 241. Réflexions sur quelques-unes de ses démarches, 353 & *suiv.* 361 & *suiv.*
Lingendes, évêque de Mâcon, I, 17.
Lionne, II, 182, 235, 368, 381, 385, 387, & *suiv.* 459, III, 7, IV, 19, 63.
Loisel, conseiller au parlement, I, 264.
Longueil, conseiller au parlement, I, 198, 199, 210, 216, 219, 234, 254, 277, 346, 391, II, 106 & *suiv.* 321, 327, III, 292.
Longueville, (le duc de) I, 53, 98, 166 & *suiv.* 168, 248, 250 & *suiv.* 254, 259, 262, 265, 269, 270, 273, 275, 276, 285, 287, 328, 394, 433, 462, 471, II, 27, 28, 79, 81, 103, 134, 194, 269, III, 14. Son caractere, I, 294.
Longueville, (la duchesse de) I, 87, 248, 253, 254, 259, 262, 263, 285, 287, 330, 415, II, 139, 404, III, 14, 62, 65. Son caractere, I, 298 & *suiv.*
Longueville, (mademoiselle de) II, 269.
Lorme, (Marion de) I, 16.
Lorraine, (Charles IV, duc de) III, 256, 262, 263, 287.
Lotin, conseiller au grand conseil, I, 147.
Louis IX, I, 125.
Louis XI, I, 125.
Louis XII, I, 125.
Louis XIII, I, 126.
Louis XIV, II, 140 & *suiv.* Tient son lit de justice, I, 143, III, 383, 403.
Louvieres, II, 43.
Loziere. (M. de) Voyez *Hosiere*. (M. de l')

Luc, (le marquis de S.) III, 180.
Lude, (le duc du) III, 185.
Luſſan, III, 67.
Luxembourg, (M. de) II, 68, 138, 273.
Luynes, (le connétable de) I, 126.
Luynes, (le duc de) I, 306, 313.

M

MACHAUT, conſeiller au parlement, I, 459, II, 408, III, 106, 383. Doyen du conſeil, II, 280.
Machiavel, II, 151.
Mademoiſelle, I, 32, III, 189, 275, 276, 281.
Maignelai, (la marquiſe de) I, 22, 52 & *ſuiv.* 70.
Maillé, (le préſident de) I, 22.
Maiſons, (le préſident de) I, 199, II, 163, III, 351.
Malauze, (le comte de) I, 373.
Malclerc, (le ſieur) IV, 98.
Mancini, (mademoiſelle de) II, 510.
Mans, (la ville du) I, 311.
Marcouſſe, (le) III, 67.
Marguerie, (M. de la) conſeiller d'état, III, 64.
Marigni, I, 257, II, 81, III, 307.
Marillac, I, 12.
Marlot, II, 65.
Marſillac, I, 290, III, 193.
Marſin, II, 341, III, 66, 179.
Martineau, conſeiller des enquêtes, I, 347.
Matha, I, 290, 313, II, 32, 49, 53.
Matignon, (le comte de) II, 26.
Maure, (le comte de) I, 313, II, 32, 42.
Maure, (M. de Sainte-) III, 130.
Maurice, (le comte) I, 468.
Mayenne, (le duc de) I, 362.
Mazarin, (le cardinal) I, 24, II, 168, 171 & *ſuiv.* 402, III, 31. Eſt un des nommés pour le conſeil

de régence, I, 92. Son début, 96. Il n'entendoit rien à nos usages, 105, 111, 235. Son portrait, 132 & *suiv.* II, 275. Sa conduite dans les premiers mouvemens de Paris, I, 151, 163, 167. L'un de ses apophtegmes le moins désobligeant, 162. Il étoit un vrai pantalon, 202 & *suiv.* Arrêt du parlement contre lui, 211, 266. Voyez *Paris.* (parlement de) Fautes qu'il fait, 230, 232, 234 & *suiv.* 256 & *suiv.* II, 79, 151 & *suiv.* Son ridicule, I, 257. Il négocie utilement, 433 & *suiv.* 440, 444, II, 41. Ses fausses vues, 38. Nouvelles démarches pour son exclusion du ministere, 40. Il se brouille mal-à-propos avec M. le prince, 61 & *suiv.* Se rend plus odieux que jamais, 86 & *suiv.* 181 & *suiv.* Cherche à brouiller M. le prince avec les frondeurs, 95 & *suiv.* Fait arrêter les princes, 136. Il en devient fier, 141. Cherche à décrier sourdement le cardinal de Retz, 144 & *suiv.* Prend un parti extrême sur les affaires de Guyenne, 163 & *suiv.* 175 & *suiv.* Source de sa défiance contre le cardinal de Retz, 173, 174. Il cherche à perdre Monsieur, 185 & *suiv.* 234 & *suiv.* Divise la fronde, 242. Trahit le cardinal de Retz, 217 & *suiv.* Va en Champagne, 264 & *suiv.* Revient à Paris où il fait une lourde faute, 281 & *suiv.* Est poussé personnellement par Monsieur, 292. Se sauve, 307, 311. Ses bassesses à l'égard des princes, 324 & *suiv.* Déclaration du roi contre lui, 326. Il est convaincu d'avoir volé neuf millions, 385. Sa tête est mise à prix, III, 113. Son rappel, 132. Ce qu'il dit à Pimentel, 143. Quel étoit son fort, 229. Il négocie sans avoir envie de réussir, 245 & *suiv.* 248. On fait les fonds pour celui qui pourra le tuer, 255. Mal de son ministere, 306. Il revient à Paris, 430 & *suiv.*

Medicis, (Marie de) I, 14.
Meillancourt, I, 12.
Meillant, II, 106.
Meille, II, 84.
Meilleraye, (le maréchal de la) I, 14 & *suiv.* 26 & *suiv.* 165, 167, 169, 172, 180, 183 & *suiv.* 224, 269, II, 169, 213, III, 128.
Meilleraye, (la maréchale de la) I, 26, & *suiv.* 58.
Meilleville, I, 3.
Menardeau, I, 391, II, 174, 271, 274, 298, III, 64, 110, 225.
Menil, II, 68.
Mercœur, (le duc de) I, 6, II, 508, 510.
Mesgrin, (le marquis de S.) II, 66.
Mesmes, (le président de) I, 194, 277, 287, 321, 328, 336, 338, 341, 344, 357, 374, 390, 428, 434, 446, 457, 461, 466, II, 44, 106, 111, 277, III, 64, 130.
Mestrezat, (le ministre) I, 59 & *suiv.*
Meternie, I, 55.
Meunier, II, 214.
Mezerolles, II, 63.
Micault, (M. de S.) II, 141.
Michel, I, 318.
Ministres. Source de la haine qu'on a pour eux, I, 96. Leurs excès, 128. Il leur convient peu de dire des impertinences, 163, 256. Qualités qu'ils doivent avoir, 230. Ils sont trop poussés, 238. Il ne faut jamais les mépriser, II, 62. Ils s'énorgueillissent trop aisément, 249.
Miossans, II, 86.
Miron, maître des comptes, I, 126 & *suiv.* 187, 288, 451, III, 280.
Miron, député du parlement de Rouen, I, 430, 459.
Molé, (le garde des sceaux & premier président) I, 193, 194, 196, 212, 224, 229, 271, 277, 287,

328, 385, 390, 428, 446, 452, 455, 466, II, 31, 44, 48, 52, 106, 115, 118, 172, 174, 188, 190, 195, 253, 261, 265, 271, 274, 298, 323, 343, 353, 359, 488, III, 35, 70, 110, 189. Son caractere, I, 302.
Molé de Champlâtreux, (le président) I, 385, 460, II, 253, III, 121 & *suiv.*
Mont, (le sieur du) II, 149.
Montaigu, (l'abbé de) II, 476.
Montardé, II, 379.
Montbazon, (le duc de) I, 227, 267.
Montbazon, (la duchesse de) I, 90, 368, 394, 423, 432, 440, II, 9 & *suiv.* 55 & *suiv.* 80, 83, 99, 102, 167, 221, 229, 346. Son caractere, I, 301 & *suiv.* Son pouvoir sur M. de Beaufort, 416.
Montigni, II, 140.
Montmorenci, (le connétable de) I, 125.
Montmorenci, (Henri, duc de) I, 16.
Montpouillan, III, 67.
Montrésor, (M. de) I, 88 & *suiv.* 159 & *suiv.* 181 & *suiv.* 186, 248 & *suiv.* 252, 304, 325, 424, II, 49, 50, 91, 121, 329, 384, 387, III, 393, 397.
Montreuil, (Jean de) II, 215 & *suiv.* 254.
Montrosse, (le comte de) II, 147, 148.
Morangis, (M. de) I, 103.
Moreul, I, 49.
Mothe-Houdancourt, (l'abbé de la) I, 21.
Mothe-Houdancourt, (le maréchal de la) I, 250, 254, 289, 305, 313, 314, 316, 326, 330, 370, 387, 394, 416, 433, 441, 453, II, 10, 19, 49, 99, 105, 319. Son caractere, I, 296.
Motteville, (madame de) I, 181.
Moussaie, (M. de la) II, 122, 140.

N

*N*AIN, (M. le) II, 270.
Nangis, (le marquis de) I, 91, 94, 95.
Nemours, (le duc de) I, 98, II, 79, 86, 216, 251, 254, 322 & *suiv.* 401, 403, III, 65, 118, 185, 186, 191, 292, 306.
Nemours, (madame de) I, 62, 68, 69, 225, II, 79.
Nerlieu, I, 316.
Nesmond, (le président de) I, 229, 326, III, 209, 269, 292, 296.
Noailles, (le comte de) III, 435.
Noblesse, (l'assemblée de la) II, 305, 328.
Nogent, (le comte de) I, 167, 169, 182.
Noir, (M. le) III, 292.
Noirmoutiers, (le duc de) I, 5, 214, 263, 268, 288, 312, 316, 348, 374, 416, 424 & *suiv.* II, 6, 35, 43, 49 & *suiv.* 88, 120, 129, 133, 136, 221, 231, III, 100, 385 & *suiv.* 425 & *suiv.* IV, 123, 128.
Normandie. Troubles en cette province, II, 26 & *suiv.*
Novion, (le président de) I, 147 & *suiv.* 206, 211 & *suiv.* 277, 287, 326, 335, III, 129, 136, 205, 272.
Nouveau, (de) III, 395.
Noyers, (M. des) I, 73, 79 & *suiv.*

O

*O*LIMPIA, (la signora) III, 165 & *suiv.*
Olonne, (le comte d') I, 309.
Olonne, (la comtesse d') III, 177 & *suiv.*
Ondedei, (M.) II, 94, 215, 216, 389, 391 & *suiv.* 508, III, 326, 328.

Orléans, (Gaston de France, duc d') III 119, 131, 199, 200, 217 *& suiv.* 334 *& suiv.* Sa foiblesse, I, 28, 32, II, 492 *& suiv.* III, 53, 123, 198 *& suiv.* 348 *& suiv.* Il semble vouloir disputer la régence, I, 93. Va à la chambre des comptes, 145. Refuse d'aller au palais, 218. Confere avec le parlement, 221, 233, 427 *& suiv.* Sa passion dominante étoit la peur, 231, II, 136, 181, 445, III, 228. Il étoit trop livré à la Riviere, 234. Son caractere, 292 *& suiv.* II, 193, 261, 348. Il vient au palais pour faire informer contre les prétendus assassins de M. le prince, II, 104; pour s'opposer à madame la princesse, 142 *& suiv.* & pour appaiser le feu qui recommence, 171 *& suiv.* Il reste à Paris pendant le voyage de Guyenne, 168. Il écoute les députés de Guyenne, 175. Confere sur cette affaire, 172 *& suiv.* Il l'appuie au palais, 175 *& suiv.* Est invité à traiter de la paix générale, 184 *& suiv.* Raison de sa haine contre Mazarin, 185 *& suiv.* 188 *& suiv.* Mécontente la cour, 233. Il y va, 239. Ses liaisons avec M. le prince, 254. Il refuse au parlement d'y prendre place, 271. Se trouve obligé de se déclarer, 286 *& suiv.* Se déclare contre Mazarin, 291 *& suiv.* Ne veut point entrer en négociation avec la reine, 302 *& suiv.* 312. Il y entre, 314. Son embarras à la nouvelle que le roi est prêt à sortir de Paris, 318 *& suiv.* Il va au palais & veut soutenir l'assemblée de la noblesse, 330 *& suiv.* Le changement fait au conseil ne sert qu'à l'animer, 343 *& suiv.* Il perd l'occasion d'être le maître, 348 *& suiv.* On pense au mariage de sa cadette avec le roi, 396. Sa mauvais conduite à la sortie de M. le prince, 401 *& suiv.* Il veut ménager tout le monde, 410 *& suiv.* 435. Se

trouve plus lié qu'il n'auroit voulu avec M. le prince, 446. Personne n'est content de lui, 476 & *suiv.* Il va à Limours, 494, 502. Donne un billet à M. le prince pour approuver tout ce qu'il fera, III, 3. N'aimoit pas les devoirs de la cour, 70. Partis qu'il avoit à prendre, 73 & *suiv.* Il refuse le tiers-parti, 97 & *suiv.* Son embarras à l'égard de M. prince, 121 & *suiv.* 198. Il joint ses troupes avec les siennes, 137 & *suiv.* Envoie se saisir d'Orléans, 187 & *suiv.* Ses négociations & leur motif, 245 & *suiv.* Il demande un plein pouvoir au parlement, 252. Sa situation pendant le combat de S. Antoine, 274 & *suiv.* Il est nommé lieutenant général de sa majesté, 290 & *suiv.* Forme un conseil, *ibid.* & *suiv.* Travaille à la paix, 348. Reçoit ordre de se retirer après avoit fait faute sur faute, 372 & *suiv.*

Orléans, (la duchesse d') I, 220, II, 318, 347, III, 8, 335 & *suiv.*

Ormail, (madame d') II, 384.

Ornano, (Joseph-Charles d') II, 190.

Osorio, (D. Joseph) II, 164.

Oublieux. Ceux qu'on appelloit ainsi, II, 158.

P

PALATINE, (madame la) son caractere, I, 301, II, 252 & *suiv.* Sa fermeté tire M. le prince de prison, II, 265, & *suiv.* Elle est mécontente, 369, 372. Négociations dont elle se mêle, 443 & *suiv.* 450, III, 78, 319.

Paluau. Voyez *Clérambault.* (le marquis de)

Pancirole, (le cardinal) II, 224.

Parain des Coutures, II, 91.

Paris, docteur de Navarre, III, 461 & *suiv.*

Paris. (archevêque de) Son rang, I, 85 & *suiv.*

Droits de ſon égliſe, 107 *& ſuiv.* 113 *& ſuiv.*
Paris, (chapitre de l'égliſe de) III, 415 *& ſuiv.* IV, 101.
Paris, (cour des aides de) I, 146 *& ſuiv.* 232, 267 *& ſuiv.* III, 215, 244, 250.
Paris, (chambre des comptes de) I, 146 *& ſuiv.* 232 *& ſuiv.* 265, III, 215, 244, 250.
Paris, (grand conſeii de) I, 146, 265, III, 110.
Paris, (parlement de) ſe croit le maître après la mort du cardinal de Richelieu, I, 98. Refuſe de vérifier l'édit dn tarif, 142. Délibere ſur pluſieurs édits portés par le roi même, 144 *& ſuiv.* Il revient contre ce qui a été fait, *ibid. & ſuiv.* Sa jonction avec différens corps, 146 *& ſuiv.* Il va au palais royal où il eſt mal reçu, 148. S'aſſemble malgré les défenſes, 149. Eſt mandé au palais royal, 151, II, 25. Relation de ce qui s'y eſt paſſé, 306 *& ſuiv.* 499. Ses propoſitions, I, 152 *& ſuiv.* Sa fermeté 155 *& ſuiv.* Il députe pour la liberté de Brouſſel, 192, 197. Motifs qui le font agir dans les premiers troubles, 195, 200. Caractere de ce corps, 203, 469 *& ſuiv.* Il fait divers réglemens, & reſte aſſemblé pendant les vacations ; arrêt qu'il donne, 211 *& ſuiv.* Lequel eſt caſſé par un du conſeil, 218 *& ſuiv.* Il ne veut point traiter avec le cardinal Mazarin, 222 *& ſuiv.* 391 *& ſuiv.* Envoie des députés à la cour pour la conférence de S. Germain, 223, 224. Prend ſes vacations, I, 224. Troubles qui l'agitent, 232, 234, II, 33 *& ſuiv.* Il donne un arrêt pour prendre les armes, I, 160. On lui donne ordre de ſe tranſporter à Montargis, 263. Il députe à S. Germain, où l'on refuſe de l'écouter, 264, 266. Son ſecond arrêt contre le cardinal Mazarin, *ibid.* Son union avec les autres corps de Paris, 267,

& suiv. Sa conduite avec M. le prince de Conti & M. d'Elbeuf, 278 *& suiv.* Il donne un arrêt qui permet de se saisir des deniers royaux, 306. S'amuse à des bagatelles, 311. Publie les remontrances contre le cardinal Mazarin, 313 *& suiv.* Délibere de la paix, 317 *& suiv.* Refuse le héraut que la reine envoie, 318 *& suiv.* Députe les gens du roi pour en dire les raisons, 321. Refuse d'écouter les propositions de l'archiduc, 323 *& suiv.* Il donne audience à son envoyé, 336 *& suiv.* Réflexions sur l'esprit de retour qui étoit dans le parlement, 350, 356. Il va à S. Germain d'où il revient content, 357 *& suiv.* Moyen qu'il y eut eu de se passer de lui, 358 *& suiv.* Il noue une négociation avec la cour, 362. Fait sortir les troupes de Paris, 372 *& suiv.* Les chefs de la fronde déliberent sur la maniere de se conduire avec le parlement, 374 *& suiv.* Il regle la députation à la cour pour la paix, 384 *& suiv.* Va à S. Germain, 385. Relation des conférences, 387 *& suiv.* Différentes manieres de l'engager avec l'Espagne, 402 *& suiv.* Ses conférences, 426 *& suiv.* 486 *& suiv.* Son arrêt pour les surseoir, 429. Autre en faveur de M. de Turenne, 428. Ses différentes assemblées, 429 *& suiv.* III, 11, 13, 16, 19, 22, 46, 49, 101, 102, 209, 213, 249, 256, 270 *& suiv.* Ses députés concluent la paix, I, 432 *& suiv.* A quelles conditions, 437 *& suiv.* Mesures qu'on prend pour en empêcher l'effet, 439 *& suiv.* Les députés rendent compte de leurs commissions, 451 *& suiv.* Son arrêt qui renvoie les députés à Ruel, 455, 458 *& suiv.* Il conclut la paix, II, 41 *& suiv.* Sa déclaration à cet égard est enregistrée avec peine, 46 *& suiv.* Il donne un arrêt contre les rentiers, 89.

Informe contre le prétendu assassinat de M. le prince, 104 *& suiv.* 111 *& suiv.* Renvoie des députés à la cour, 180. Ils se rendent compte de leurs voyages, 183 *& suiv.* Ce qui s'y passe pour la liberté des princes, 265, 278; & contre le cardinal Mazarin, 291 *& suiv.* 313. Il est mandé au palais royal, 294. Relation de ce qui s'y étoit passé, 360 *& suiv.* Il remercie la reine de l'éloignement du cardinal, 311, 476. Sa déclaration sur le ministere des étrangers & des cardinaux est enregistrée, 326. Ses nouvelles vivacités contre Mazarin, 376 *& suiv.* III, 112 *& suiv.* Il pousse les sous-ministres, II, 407, 435 *& suiv.* 462, 476, 487. Contradiction dans sa conduite, III, 107, 109. Ses mauvaises mesures, 113. Il reçoit l'envoyé de M. le prince, 115 *& suiv.* Combien il est mortifié du manquement de parole que la reine lui avoit donnée, 127. Il ordonne une assemblée à la maison de ville, 209 *& suiv.* Qui se tient, 276 *& suiv.* Rend des arrêts contre les séditieux, 222 *& suiv.* 253 *& suiv.* 269. Il est mécontent de la guerre civile, 249. Ses négociations avec la cour, *ibid.* 255, 268, 272. Il refuse séance au duc de Lorraine, 266. Il est partagé en deux parties, dont l'une reste à Paris, l'autre à Pontoise, 297. Sa nouvelle députation, 299 *& suiv.* Il est maltraité par la reine, 357. Veut la paix, 358. Et une amnistie, 363.

Parmentier, I, 50, 56.

Partial, conseiller au parlement, III, 271.

Partis, (chefs de) quelles doivent être leurs qualités, I, 38, 186. Embarras de ceux qui le sont, 206, 375, 426, 438, II, 87, 401, III, 56, 226, 392.

Patru, II, 378.

Payen, (Deslandes) conseiller au parlement, I, 461, II, 268, 272, 465.
Péan, III, 405.
Pelletier, frere de la Houssaie, I, 385.
Peroché, (madame de) I, 274.
Perrault, intendant de M. le prince, II, 331, III, 383.
Persan, II, 341, III, 65.
Peur. Ses effets, I, 34, 171 & *suiv.* 210, II, 107, 411, 413, 442, 444.
Pibrac, (Guy de) I, 127.
Piccolomini, (le comte de) I, 29.
Pichon, II, 111 & *suiv.* 169.
Piennes, (le marquis de) I, 34 & *suiv.*
Pietre, III, 351.
Pimentel, (Antoine) II, 224.
Piombino, III, 500.
Pizarro, (Don Francisco) I, 393, 421, II, 11, 30.
Plessis, (le chevalier du) I, 13.
Plessis, (le marquis du) I, 370, II, 165, 265, 273 & *suiv.* 356, 384.
Plot, chanoine de Notre-Dame, I, 165.
Poissi, (le marquis de) I, 4 & *suiv.*
Poitiers, (la ville de) I, 311.
Pommereux, (madame de) I, 59, 253, 371, II, 389.
Pons, (madame de) I, 98.
Pontcarré, I, 347.
Portail, II, 378, III, 383.
Porte, (le grand prieur de la) I, 21.
Port-Mahon, III, 498.
Porto-Ferrare, III, 499 & *suiv.*
Portologone, III, 499 & *suiv.*
Potier, évêque de Beauvais, (Augustin) I, 81.
Pradelle, III, 405.

Praſſin, I, 12 & *ſuiv.*
Prévôt, chanoine de Notre-Dame, III, 28, 91 & *ſuiv.*
Princes du ſang, quand ils doivent faire la guerre, III, 137 & *ſuiv.*
Prêts faits au roi, I, 154, 233 & *ſuiv.* 257 & *ſuiv.*
Priſonniers, doivent être interrogés dans les vingt-quatre heures, I, 223.
Provençaux, II, 220.

Q

QUATRE-SOUS, conſeiller aux enquêtes, I, 338 & *ſuiv.*
Quelin, (M.) III, 221.
Quintin-Haucourt, (le comte de) II, 273.

R

RABLIERE, (le partiſan la) I, 338, & *ſuiv.*
Rachecourt, I, 349.
Raconis, évêque de Lavaur, (M. Abra de) I, 21.
Ragni, (le marquis de) I, 282.
Rambure, (madame de) I, 60.
Remebroc, I, 22.
Rennes, (le parlement de) III, 290.
Rentes de l'hôtel-de-ville, II, 88 & *ſuiv.* 143 & *ſuiv.* III, 289.
RETZ. (cardinal de) Prodige arrivé à ſa naiſſance, I, 2. Il ſe bat en duel, 4. Devient amoureux de madame du Châtelet qui le traite d'écolier, 4. Se bat avec le comte d'Harcourt, 4. Son pere veut abſolument qu'il ſoit eccléſiaſtique, 5 & *ſuiv.* Il fait le dévot pour aller aux noces de ſon frere, 7. Devient amoureux de ſa belle-ſœur, & veut l'emmener en Hollande, 8. Eſt découvert &

ramené à Paris, 11. Se bat avec Praſſin, 12. Devient amoureux de mademoiſelle de Roche, 13. Se met à l'étude, 17. Répond mal aux avances du cardinal de Richelieu, avec lequel il ſe brouille, 17. Le ſuccès qu'il a dans ſes actes de Sorbonne, lui donne du goût pour ce genre de réputation, 19. Il ſe met à prêcher, il emporte le premier lieu en Sorbonne, 21 & *ſuiv.* Va à Veniſe où il manque de ſe faire aſſaſſiner, 22. De-là à Rome, *ibid.* Conduite qu'il y tint, 23 & *ſuiv.* Il revient à Paris & partage ſon tems entre l'étude & madame de Guimené, 25. Devient amoureux de madame de la Meilleraie, 26. Entre dans une conjuration contre le cardinal de Richelieu, 27, 33. Va à Sedan & tâche de diſſuader le comte de Soiſſons de la guerre civile, 40 & *ſuiv.* De retour à Paris il travaille en ſa faveur, 41 & *ſuiv.* Meſures qu'il prend, 43, 52. Il retourne à Sedan, 53. La mort de M. le comte le fixe dans ſa profeſſion, 57. Sa conduite, 58 & *ſuiv.* Ses conférences avec Meſtrezat, 60. Ses liaiſons avec M. de Liſieux, 61. Valeur qu'il témoigne en une rencontre ſinguliere, 66. Voyez *Richelieu.* Il ſouhaite voir des eſprits, 67. Eſt bien venu du roi après la mort de ce cardinal, 75. Raiſons de cette faveur, 75, 77. Ses aventures à la ſortie du college, 75, 78. On tente de lui obtenir la coadjutorerie de Paris, 78. Obſtacles qu'il y rencontre, 79. On lui offre l'évêché d'Agde, qu'il refuſe, 80. Il eſt fait coadjuteur de Paris, 82. Ses réflexions ſur la maniere de ſe conduire, 84 & *ſuiv.* Il ſe fait adjuger la préſéance ſur M. de Guiſe; refuſe d'entrer dans la cabale des importans, 86. Commence à ſe mêler des affaires du diocèſe de Paris, 100, 101. Véritable écueil de ſa médiocre faveur, 103 & *ſuiv.* Son premier démêlé avec

la cour, 105 & *suiv.* Il soutient les droits de son église, 107, 113 & *suiv.* Pousse vivement le rétablissement de l'évêque de Léon, 122 & *suiv.* Parti qu'il prend au commencement des troubles, 158 & *suiv.* Il s'aigrit par les mauvaises manieres de la reine & du cardinal Mazarin, 162 & *suiv.* 165 & *suiv.* Fait son devoir après l'arrêt de Broussel, 165. Embarras où il se trouve, 173 & *suiv.* 264 & *suiv.* 269, 275, 438 & *suiv.* Danger qu'il court en voulant appaiser la sédition, 175. On lui fait un crime de son crédit, 178 & *suiv.* On l'exhorte de pourvoir à sa sûreté, 181 & *suiv.* Prend ce parti après bien des réflexions, 188 & *suiv.* Et commence la guerre civile, *ibid.* Ses intrigues dans le parlement, 200, 213. Mesures qu'il prend avec M. le prince, *ibid.* & *suiv.* Il refuse quarante mille écus de la reine, 226 & *suiv.* Fautes qu'il fait, 227 & *suiv.* Sa conduite dans l'affaire du gouvernement de Paris, 228. Il tâche de retenir M. le prince dans le parti du parlement, 236 & *suiv.* Se lie avec madame la duchesse de Longueville, 248 & *suiv.* Il est empêché par la populace d'aller à la cour, 258 & *suiv.* On attente à sa vie, 318. Ses intrigues à la cour de Bruxelles, 325 & *suiv.* Comment il se tire de l'audience accordée par le parlement à l'envoyé de l'archiduc, 341 & *suiv.* Il ne se laisse point leurrer par-là, 349 & *suiv.* Ce qu'il pense du remede que lui propose M. de Bouillon, 360 & *suiv.* Il empêche une émotion populaire, 377 & *suiv.* Reste ferme à ne vouloir pas accabler le parlement par le peuple, 400 & *suiv.* Veut une liaison intime avec l'Espagne, 401, 409. Il confere avec les généraux du parti du parlement, 419 & *suiv.* Il est mécontent du parti que l'on y prend, 423 & *suiv.* Nouveau conseil où il est

d'avis de pousser les choses à l'extrêmité, 435, 440, II, 40. Il sauve la vie au premier président, I, 455 & *suiv.* Il refuse dix mille pistoles du roi d'Espagne, 464.

Tome II. Cruelle situation où il se trouve, 7 & *suiv.* Il la communique à son pere, 8. Résolution à quoi il se fixe, 13 & *suiv.* Parole qu'il donne à M. de Bouillon, 20 & *suiv.* Sa fausse démarche, 37 & *suiv.* Il se signale contre la cour, *ibid.* Ne veut pas être compris dans l'amnistie, 44. Il est piqué avec le premier président, 47. Il devient amoureux de mademoiselle de Chevreuse, 52. Refuse l'offre que lui fait l'archiduc, 57. Il fait quitter le pavé aux petits maîtres, 66 & *suiv.* Entreprend d'avoir l'honneur du retour du roi, 73 & *suiv.* Va à Compiegne, 72 & *suiv.* Offre ses services à M. le prince, 81 & *suiv.* Se justifie auprès de lui, 83. Soutient le tabouret des Rohans, 85 & *suiv.* Service qu'il rend à l'état en recommençant les brouilleries à l'occasion des rentes de l'hôtel-de-ville, 89 & *suiv.* Il est accusé d'avoir voulu faire assassiner M. le prince, 97 & *suiv.* Il tient ferme contre les avis de ceux qui vouloient qu'il se sauvât, 98 & *suiv.* Va au palais, 107 & *suiv.* 110, 117. Sa fermeté, 113, 117. Bon effet d'un de ses sermons, 119 & *suiv.* Il retourne au palais pour la même affaire, 121. Quel bréviaire il y portoit, 122. Sa conférence avec Chavigni, 126 & *suiv.* Avec la reine, 128 & *suiv.* 133. Et le cardinal Mazarin *ibid.* & *suiv.* Consent à la prison de M. le prince, 132. Est mécontent du cardinal Mazarin, 147. Devient le favori de Monsieur, 146, 201. Essaye d'ouvrir les yeux au cardinal Mazarin, 153 & *suiv.* On veut le brouiller avec M. de Beaufort, 167. Ses bons conseils à Monsieur, 175 & *suiv.* Il reçoit un

coup de poignard dans ſon rocher, 181. On continue à le rendre ſuſpect, 181 & *ſuiv.* On l'accuſe d'aigrir Monſieur, 188. Il eſt nommé ambaſſadeur extraordinaire, 196. N'eſt pas d'avis de la tranſlation des princes, 204, 206. Continue à ſervir la cour, 212. On le fait penſer au cardinalat, 222. Ses intrigues pour y arriver, 225, 232. Oppoſitions qu'il y trouve, 232, 238, 241. Conſeil d'état tenu à cette occaſion, 239. Offres qu'on lui fait, 242, 255. On tâche de diviſer ſon parti, 243. Il travaille à la liberté des princes, 250, 255. Releve leur parti conſterné, 275 & *ſuiv.* Il eſt attaqué par la reine, 296 & *ſuiv.* Se défend en plein parlement, 301 & *ſuiv.* Coup hardi de ſa façon, 318, 324. Comment il prend l'excluſion des cardinaux du miniſtere, 327, 332. Il eſt recherché par la reine, 340, III, 17, 38. Se trouve déſuni d'avec M. de Beaufort, II, 345 & *ſuiv.* Va trouver Monſieur qui vouloit l'abandonner, 351, 354. Il paroît avoir renoncé à toutes ſortes d'intrigues, 354. Meſures qu'il prend, 355 & *ſuiv.* Ses conférences avec la reine, 361, 370, 390, 395, 416, 430, III, 325 & *ſuiv.* On lui offre la place de premier miniſtre qu'il refuſe, II, 361 & *ſuiv.* Ses meſures pour faire ſortir M. le prince de Paris, 370 & *ſuiv.* Il retourne au parlement, 377 & *ſuiv.* Ne veut point conſentir à l'aſſaſſinat de M. le prince, 383, 386. Reçoit ſa nomination au cardinalat, 394. Obſtacles qu'il trouve à Rome, 394 & *ſuiv.* Il tâche d'engager Monſieur à ne pas ſe joindre à M. le prince, pour demander l'expulſion des miniſtres, 432 & *ſuiv.* Son autre négociation avec Monſieur, 449 & *ſuiv.* Avis qu'il donne à ce prince, ſur les ſous-miniſtres, 451, 456. Il promet à la reine de ne point s'accommoder avec

M. le prince, 459. Aventure désagréable qu'il eut, 483 & *suiv.* Il s'oppose ouvertement avec M. le prince, 494. Se tire habilement d'affaire, 506 & *suiv.*

Tome III. Sa prise avec M. le prince, 15 & *suiv.* Mesures qu'il prend pour n'être pas le plus foible, 18 & *suiv.* Parole qui lui échappe mal-à-propos, 20. Il manque d'être tué, 23. Danger qu'il court, 25 & *suiv.* Il dispute avec M. de la Rochefoucault, 29. Il reçoit défense d'aller au parlement, 36. Fait semblant d'être amoureux de la reine, 39 & *suiv.* Embarras où le met le voyage de la cour en Guyenne, 75 & *suiv.* Il forme le projet du tiers-parti, 92. On lui reproche l'envie qu'il a marquée pour le chapeau, 105 & *suiv.* Réflexions sur l'état des affaires, 147 & *suiv.* Il est fait cardinal, 163 & *suiv.* On le veut faire passer pour Mazarin, 176, 246. Sa modestie dans la pourpre, 240. Chagrin que lui causent ses prétendues amours avec la reine, 206 & *suiv.* Il refuse de s'engager avec M. le prince, 231 & *suiv.* Voudroit vivre dans l'inaction, mais on l'en empêche, 233 & *suiv.* Apologie de sa conduite, 237, 239. Il rompt avec mademoiselle de Chevreuse, 241 & *suiv.* Il décrie le parti de M. le prince, 246 & *suiv.* Son entrevue avec le duc de Lorraine, 259 & *suiv.* Son projet de le mettre hors de Paris, 277 & *suiv.* Il pourvoit à sa sûreté, 283 & *suiv.* Sa fidélité pour ses amis, *ibid.* Il se détermine à faire purement le bien de l'état, 284 & *suiv.* Va avec les corps ecclésiastiques prier le roi de revenir à Paris, 314 & *suiv.* 320, 322 & *suiv.* On pense à l'y assassiner, 324 & *suiv.* Il promet à la reine la retraite de Monsieur, 325. Négocie sur ce sujet avec les ministres, 329. Se trouve au Louvre

au retour du Roi, 372. Sa fidélité pour ceux de ſon parti le perd, 389 *& ſuiv.* Il refuſe les avantages particuliers que la cour lui offre, 400 *& ſuiv.* S'excuſe d'aſſiſter au lit de juſtice, 403. On prend des meſures pour l'arrêter, 436 *& ſuiv.* Il eſt arrêté, 409. Mené à Vincennes, 412. Il y eſt maltraité, 413 *& ſuiv.* N'eſt point abandonné de ſes amis, 416 *& ſuiv.* Prédiction ſur ſa ſortie, 417. Il s'y occupe à divers ouvrages, 417 *& ſuiv.* Sa correſpondance avec ſes amis, 420. Le pape remue en ſa faveur, 423. Il eſt bien ſervi à la mort de M. l'archevêque de Paris, 421 *& ſuiv.* On lui demande la démiſſion de l'archevêché, 436 *& ſuiv.* Il eſt transféré à Nantes, 446 *& ſuv.* Il y eſt bien traité, *ibid.* Projet qu'il devoit exécuter après s'être ſauvé, 452 *& ſuiv.* Il ſe rompt l'épaule en ſe ſauvant, 460. Arrive à S. Sébaſtien, 472. Eſt bien reçu de la cour d'Eſpagne, 476 *& ſuiv.* N'y veut prendre aucun engagement, 478 *& ſuiv.* Honnêtetés qu'il reçoit ſur la route, 482. Il s'embarque à Vivaros, 487. Danger qu'il court, 493 *& ſuiv.*

Tome IV. Il arrive à Rome, 9. On veut lui faire peur, 10. Il a audience du pape, 12. Paroît au conſiſtoire, 13 *& ſuiv.* La faction de France ſe déclare contre lui, 14 *& ſuiv.* Il s'attache à l'eſcadron volant dans le conclave d'Alexandre VII, 18. Eſt mécontent de ce nouveau pape, 63 *& ſuiv.* Ceux de qui il fut aſſiſté, 91. La cour chagrine ſes grands-vicaires, 100. Sa lettre à ſon chapitre, 101, 122.

Retz, (le duc de) I, 6, 22, 98, 255, 311, II, 8, 32, 49.

Retz, (madame de) I, 10.

Retz, (mademoiſelle de) II, 9 *& ſuiv.*

Reims, (la ville de) I, 311.

Rhodes, (M. de) II, 274.

Rhodes, (madame de) II, 52, 220, 230, 249, 255, 485.

Richelieu, (le cardinal de) I, 99. Ses amours pour la reine, par qui traverſées, 13, III, 44. Il ne peut mettre l'union dans ſa famille, I, 15, 17. Son eſtime, pour le maréchal de la Meilleraie, 14 & *ſuiv.* Ses différentes amours, 15, 26. Son foible, 18. Ce qu'il penſoit du cardinal de Retz, 18 & *ſuiv.* On veut ſe défaire de lui à Amiens. 22. Et à Paris, 30 & *ſuiv.* 34. Source de ſes grandes qualités, 72. Nouveaux motifs de ſon aigreur contre le cardinal de Retz, 72 & *ſuiv.* En vain M. de Lizieux travaille-t-il à les reconcilier, 73 & *ſuiv.* Prétendue conjuration contre lui, 72 & *ſuiv.* Sa mort, 74. Tout ce qu'il avoit fait eſt ratifié par le roi, *ibid.* & *ſuiv.* Ses projets, 92 & *ſuiv.* Sa mémoire pouvoit être condamnée à la régence, 93. Son caractere, 126 & *ſuiv.* 129, 132.

Richelieu, (le duc de) II, 139.

Rieux, (René de) évêque de Léon, I, 122.

Riviere, (le chevalier de) I, 222.

Riviere, (l'abbé de la) I, 89, 116 & *ſuiv.* 167, 168 & *ſuiv.* 182, 215, 234, 240, 243, 262, 273, 282, 371 & *ſuiv.* 432, 433, 440, II, 62, 78, 146.

Roche, (mademoiſelle de) I, 12.

Rochecorbon, III, 82 & *ſuiv.*

Rochefoucault, (le cardinal de la) I, 107.

Rochefoucault, (le duc de la) I, 254, 263, 291, 313, 330, 348, 371, 394, 433, II, 140, 149, 157, 162, 171, 341, 401, 500, III, 22, 23, 28, 65, 82, 275, 281. Son caractere, I, 297.

Rochepoſai, (l'abbé de la) IV, 10.

Rochepot, (le comte de la) I, 28, 32, 36.
Roches, (M. des) II, 60, 269, III, 302.
Rohan, (M. de) I, 126, III, 132, 228, 243, 246, 292, 383.
Rohan, (Tancrede de) I, 313.
Rohan, (madame de) II, 85.
Rohan, (mademoiſelle de) II, 115.
Rohan-Chabot, (M. de) I, 115.
Roland, I, 431.
Roquelaure, II, 170.
Roſſane, (la princeſſe de) II, 62, III, 165, 166, IV, 10, 17.
Rouanez, (le duc de) I, 36.
Rouen, I, 430, II, 42, III, 112 *& ſuiv.*
Rouſſeau, (l'abbé) III, 453, IV, 9.
Roux, (le boucher le) II, 97.
Roye, (la petite de) III, 241.
Rozan, (le comte de) I, 349.
Roze, I, 24.
Rubantel, I, 187, III, 341.

S

SABLONIERES, (le marquis de) II, 350, III, 115.
Sacheti, (le cardinal) IV, 19.
Saintot, I, 107, 111.
Salamanqae, (D. Miguel de) I, 43, 55.
Sarrazin, II, 379, III, 307.
Savoye, (Thomas-François de) I, 29, II, 157, III, 324.
Saux, (la comté le) I, 12.
Scepeaux, (mademoiſelle de) I, 7 *& ſuiv.*
Schomberg, (le prince de) I, 23.
Schomberg, (le marquis de) I, 79, 98.

Secret. Commun entre gens accoutumés à se mêler d'affaires, I, 57, II, 137.
Séditions, I, 383, III, 271, 280.
Seguier, (le chancelier) I, 92, 170, 184, 190, 124, II, 160, III, 305 & *suiv.*
Senaut, (le P.) III, 324.
Senneterre, (M. de) I, 170, 390, II, 152, 153, 155, 157, 162, 163, 165, 166.
Sensy, II, 273.
Servien, (Abel de) II, 69, 73, 95, 97, 194, 292, 295, 298, 356, 368, 370 376, 380, 381, 392, 397, III, 289, 327, 329, 400 & *suiv.* 403, 453.
Seve-Chatigonville, (M. de) III, 302.
Sevigné, (le chevalier de) I, 262, 313.
Sévigni, (le chevalier de) II, 134 & *suiv.*
Silhon, (M. de) II, 508.
Sillery, (M. de) I, 313, 349, II, 164.
Simon, (le duc de S.) II, 103, 168, 169.
Simon, (le commandeur de S.) II, 377, III, 223 & *suiv.*
Sincérité, où elle doit être employée, II, 357 & *suiv.*
Sirmond, (Jacques) I, 80.
Sirot, (le baron de) III, 191.
Sociande, II, 111 & *suiv.*
Soissons, (le comte de) I, 19 & *suiv.* 24, 29 & *suiv.* 37, 39, 49 & *suiv.* 52, 56 & *suiv.* 274.
Soudiere, (le sieur de la) I, 263 & *suiv.*
Sourdis, (le marquis de) II, 329, III, 188, 290.
Souvré, (M. de) I, 77.
Souvré, (M. de) fils du précédent, II, 66.
Succès, ce qu'ils doivent produire, I, 348.
Sully, (le duc de) III, 292.

T

*T*ABOURET, (dispute sur le) II, 85 & *suiv.*
Taff, (milord) II, 202.
Talon, avocat général, I, 314, 357, II, 115, 267, 268, 302, 464, 465, III, 112, 116 & *suiv.* 211, 357.
Talon, (le curé de S. Gervais) II, 105.
Talon, secrétaire du cabinet, III, 82, 83, 104.
Tavannes, (le comte de) II, 141, 150, 322, III, 65, 256.
Teligni, II, 402.
Tellier, (Michel le) I, 266, II, 114, 139, 168, 171 & *suiv.* 174, 176, 178, 182, 185, 187, 188, 189, 190, 192, 193, 194, 195, 196, 203, 204, 207, 208, 209, 210, 213, 220, 230, 232, 235, 239, 240, 241, 312, 368, 392, III, 132, 321, 327 & *suiv.* 357, 395, 433.
Témoins à brevet, II, 114.
Terra nova, (le duc de) IV, 15.
Thoré, (le président de) I, 143, 461.
Thou, (le président de) I, 2, 68, 74, III, 383.
Tillet, (M. du) I, 148.
Tilnei, Anglois, II, 202.
Tolede, (D. Gabriel de) I, 463, 465, 472, II, 10, 194, 195 & *suiv.*
Touchepres, I, 281, 289.
Touches, (des) II, 320.
Toucy, (mademoiselle de) II, 18.
Toulouse, (le parlement de) I, 311.
Tour, (le sieur de la) II, 140.
Tours, (la ville de) I, 311.
Toutteville, III, 405 & *suiv.*
Trimouille, (le duc de la) I, 311, 430, II, 32.
Turcan, I, 147.

Turenne, (M. de) I, 15, *62 & suiv. 69*, *98*, 168, 401, 403, 432, II, 273, 424, III, 80, 352, 370. Adhere à écouter M. de Lizieux qui vouloit le convertir, I, *62*, *69*. Rencontre singuliere qu'il eut, *63*, *67*. Son caractere, *296*. Il se déclare pour le parlement, 3*67*, 402. Le motif en est ignoré, 403. Il est abandonné du parlement & de sou armée, 4*62*, 4*65*. Il se jette dans Stenay, II, 13*9*. Fait une petite armée, 150. Perd la bataille de Rhetel, 273. Est mécontent de M. le prince, III, 58. Se raccommode avec la cour, *79 & suiv.* Défend Gien, 1*9*0. Ses autres exploits, 1*9*4 *& suiv.* Il fait le siege d'Etampes, 255 *& suiv.*

Turgot, I, 41.

V

*V*ACHEROT, III, 417.

Vaire, II, 202 *& suiv.*

Valençay, conseiller d'état, II, 302.

Valancey, (le commandeur de) II, 3*95*, IV, 12.

Valette, (le chevalier de la) I, 318, 322, II, 170.

Vanbroc, I, 20.

Vanau, conseiller au parlement, III, 271.

Vannes, I, 170, 187.

Vardes, (René du Bec, marquis de) II, 18*9*, 377.

Varicarville, I, 30, 3*9 & suiv.* 52 *& suiv.* 252, 433, II, *26*, 27 *& suiv.*

Vassé, I, 11, 433, 43*9*, II, 210.

Vauguyon, (M. de la) II, 411.

Vaumorin, I, *91*.

Vautorte, I, 324.

Vedeau, conseiller au parlement, I, 2*6*0.

Venant, (la ville de S.) II, *63*.

Vendôme, (madame de) I, *61 & suiv.* 70, 225.

Vendôme, (mademoiselle de) I, *62 & suiv. 68*, *69*, 70.

Vendôme, (César, duc de) I, 98, II, 103, 133 & *suiv.* 141.
Vendranina, (la signora) I, 22.
Ventadour, (l'abbé de) IV, 123.
Verderonne, (le baron de) II, 192.
Vergne, (madame de la) I, 113.
Vezou, III, 433.
Vieuville, (le duc de la) I, 431, II, 329, 373, 392, III, 70.
Vidman, (le vicomte) IV, 11, 17.
Vigneuil, I, 432, II, 97, 133, 346.
Villequier, (M. de) II, 265, III, 408 & *suiv.*
Villeroi, (le maréchal de) I, 162, 166, 169, 184, 282, 466, II, 189, 201, 218, 312, 356, 393, III, 72, 132.
Vincent, (M.) I, 59.
Vincerot, I, 282.
Vineville, II, 68.
Viole, (le président) I, 199, 206, 209, 210, 212, 223 & *suiv.* 254, 277, 444, II, 31, 83, 180, 216, 251, 253, 265, 348 & *suiv.* 403, III, 383.
Vitri, (le maréchal de) I, 45, 55, 57, 98, 306, 313, II, 24, 49, 221, 384, III, 405.
Voisin, conseiller au parlement de Bourdeaux, II, 171.
Voiture, (Vincent) I, 64, 65.

W

WARMIE, (l'évêque de) I, 107, 111, 113.
Watteville, (M. de) III, 473.

Y

YPRES, II, 63.

Fin de la Table des Matieres.

Cleaned & Oiled

July 1987